This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Math. 1046

ANNUAIRE

DE

L'ÉCOLE ROYALE POLYTECHNIQUE,

POUR 1836.

N° 4.

PRIX, 1 fr. 50 c.

PARIS,
BACHELIER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
DE L'ÉCOLE ROYALE POLYTECHNIQUE,
DU BUREAU DES LONGITUDES, etc.,
Quai des Augustins, n° 55.

1835.

Digitized by Google

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

DE

L'ÉCOLE ROYALE

POLYTECHNIQUE,

Pour l'an 1836.

N° 4.

PRIX, 1 fr. 50 c.

PARIS,

BACHELIER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

DE L'ÉCOLE ROYALE POLYTECHNIQUE

ET DU BUREAU DES LONGITUDES,

Quai des Augustins, n° 55.

1836

Digitized by Google

Ouvrages qui se trouvent chez le même Libraire :

POISSON, Membre de l'Institut, etc. **TRAITÉ DE MÉCANIQUE**, 2e édition, considérablement augmentée, 2 forts vol. in-8o, ensemble de plus de 1500 pages, 1833, 18 fr.

—— **PHYSIQUE MATHÉMATIQUE.** NOUVELLE THÉORIE DE L'ACTION CAPILLAIRE, 1 vol. in-4o, 1831, 20 fr.

—— THÉORIE DE LA CHALEUR, 1 vol. in-4o, 1835. 25 fr.

PONTÉCOULANT. THÉORIE ANALYTIQUE DU SYSTÈME DU MONDE, 3 vol. in-8o, 32 fr. 50 c.

Le tome 3e, 1835, et le Supplément, *se vendent séparément*, 12 fr.

Le Supplément seul, 2 fr. 50 c.

QUETELET, Directeur de l'Observatoire de Bruxelles. **ESSAI DE PHYSIQUE SOCIALE**, ou Développement des facultés de l'homme; 2 vol. in-8o, avec fig., 1835. 15 fr.

JOURNAL DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE, XXIIIe CAHIER, 1834. 7 fr.

AUG. COMTE, ancien Élève de l'École Polytechnique, Répétiteur d'Analyse et de Mécanique à ladite École. **COURS DE PHILOSOPHIE POSITIVE**, 4 vol. in-8o, 32 fr.

En vente :

Le Tome 1er, *Mathématiques ;*
Le Tome 2e, *Astronomie, Physique ;*
Le Tome 3e paraîtra à la fin de mars 1836 ;
Le Tome 4e et dernier, fin d'octobre même année.

IMPRIMERIE DE BACHELIER.
rue du Jardinet, no 12.

Digitized by Google

L'Annuaire de l'École Polytechnique est rédigé par M. Marielle, garde des archives, sous la direction de M. le général commandant l'établissement, suivant le programme approuvé par M. le ministre de la guerre.

Digitized by Google

SIGNES ET ABRÉVIATIONS

DONT ON SE SERT

DANS LE CALENDRIER.

Phases de la Lune et autres abréviations.

N. L.	Nouvelle Lune.	H.	Heures.
P. Q.	Premier Quartier.	M.	Minutes.
P. L.	Pleine Lune.	S.	Secondes.
D. Q.	Dernier Quartier.	D.	Degrés.

Signes du Zodiaque.

			deg.				deg.
0	♈	le Bélier.....	0	6	♎	la Balance....	180
1	♉	le Taureau....	30	7	♏	le Scorpion...	210
2	♊	les Gémeaux...	60	8	♐	le Sagittaire..	240
3	♋	l'Écrevisse.....	90	9	♑	le Capricorne.	270
4	♌	le Lion.....	120	10	♒	le Verseau...	300
5	♍	la Vierge.....	150	11	♓	les Poissons..	330

☉ le Soleil.

Planètes.

☿	Mercure.	⚳	Cérès.
♀	Vénus.	⚴	Pallas.
♁	la Terre.	♃	Jupiter.
♂	Mars.	♄	Saturne.
⚶	Vesta.	♅	Uranus.
⚵	Junon.		

☾ la Lune, satellite de la Terre.

Digitized by Google

ARTICLES PRINCIPAUX
DU CALENDRIER POUR L'AN 1836.

Année 6549 de la période julienne.
2589 de la fondation de Rome, selon Varron.
2583 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période julienne, ou 747 ans avant J.-C., selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.
2612 des Olympiades, ou la 4e année de la 653e Olympiade, commence en juillet 1836, en fixant l'ère des Olympiades 775 ans et demi avant J.-C., ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période julienne.
1251 des Turcs commence le 29 avril 1835, et finit le 17 avril 1836, suivant l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les Dates*.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'Or en 1836.	13
Épacte.....	XII
Cycle solaire.....	25
Indiction romaine...	9
Lettre dominicale...	C.B

Quatre-Tems.

Février. ..	24, 26 et 27
Mai.....	25, 27 et 28
Septembre.	21, 23 et 24
Décembre..	14, 16 et 17

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 31 janvier.
Les Cendres, 17 février.
Pâques, 3 avril.
Les Rogations, 9, 10, 11 mai.
Ascension, 12 mai.
Pentecôte, 22 mai.
La Trinité, 29 mai.
La Fête-Dieu, 2 juin.
1er dim. de l'Av., 27 nov.

Obliquité apparente de l'écliptique.

1er janvier 1836..... 23° 27′ 44″,6.

Digitized by Google

ÉCLIPSES DE 1836.

Le 1er mai, éclipse partielle de Lune, invisible à Paris.

Commencement à 7^h 14′ du matin.
Opposition.... à 8 8
Milieu..... à 8 16
Fin de l'éclipse à 9 18

Grandeur de l'éclipse, 4 doigts un quart dans la partie australe; longitude de la Lune en opposition, 220° 56′ 28″; latitude, 50′ 19″ boréale.

Le 15 mai, éclipse partielle de Soleil, visible à Paris.

Commencement..... à 2^h 6′ du soir.
Milieu, ou instant de la plus grande obscurité. à 3 33
Conjonction apparente.. à 3 34
Fin de l'éclipse..... à 4 52

Grandeur de l'éclipse, 9 doigts et demi dans la partie boréale.

La première impression sur le disque solaire aura lieu à l'occident vers 44° de l'extrémité inférieure du diamètre vertical du Soleil.

Le 24 octobre, éclipse partielle de Lune, invisible à Paris.

Commencement..... à 0^h 48′ du soir.
Opposition..... à 1 13
Milieu..... à 1 24
Fin..... à 1 59

Grandeur de l'éclipse, 1 doigt un quart dans la partie boréale; latitude de la Lune en opposition, 53′ 43″ australe; longitude, 31° 10′ 19″.

Le 9 novemb., éclipse partielle de Soleil, invisible à Paris.

Conjonction en longitude..... à 1^h 43′ 5″ du matin.
Long. de la Lune en conjonct.. 226° 43′ 28″
Latit. de la Lune en conjonct.. 31 44 aust.

L'éclipse sera centrale au méridien, dans le lieu dont la longitude est de 150° à l'orient de Paris, et la latitude de 52° australe.

Digitized by Google

Commencement des quatre Saisons, tems moyen.

PRINTEMS...	le 20 mars	à	1h	43′	du soir.
ÉTÉ.....	le 21 juin	à	10	54	du matin.
AUTOMNE...	le 23 sept.	à	0	50	du matin.
HIVER.....	le 21 déc.	à	6	14	du soir.

Entrée du Soleil dans les signes du Zodiaque.

20 *janvier,*	dans le VERSEAU,	à	11h	9′	du soir	(t.m.).
19 *février,*	dans les POISSONS,	à	1	46	du soir.	
20 *mars,*	dans le BÉLIER,	à	1	43	du soir.	
20 *avril,*	dans le TAUREAU,	à	2	7	du matin.	
21 *mai,*	dans les GÉMEAUX,	à	2	19	du matin.	
21 *juin,*	dans le CANCER,	à	10	54	du matin.	
22 *juillet,*	dans le LION,	à	9	48	du soir.	
23 *août,*	dans la VIERGE,	à	4	17	du matin.	
23 *septemb.,*	dans la BALANCE,	à	0	50	du matin.	
23 *octobre,*	dans le SCORPION,	à	9	4	du matin.	
22 *novemb.,*	dans le SAGITTAIRE,	à	5	58	du matin.	
21 *décemb.,*	dans le CAPRICORNE,	à	6	14	du soir.	

Digitized by Google

Jours du mois.	JANVIER.	LEVER du Soleil, tems moyen.	COUCH. du Soleil, tems moyen.	DÉCLIN. australe du Soleil à midi moyen.	TEMS moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		H. M.	H. M.	D. M.	H. M. S.	
1	V. CIRCONCISION.	7.57	4.12	23. 4	0. 3.35	13
2	S. S. Basile, évêq.	7.56	4.12	22. 59	0. 4. 3	14
3	D. Ste Geneviève.	7.56	4.13	22. 54	0. 4.31	15
4	L. S. Rigobert.	7.56	4.14	22. 48	0. 4.59	16
5	M. S. Siméon.	7.56	4.15	22. 42	0. 5.26	17
6	M. Les Rois.	7.56	4.16	22. 35	0. 5.53	18
7	J. Ste Mélanie.	7.55	4.17	22. 28	0. 6.19	19
8	V. S. Lucien.	7.55	4.19	22. 20	0. 6.45	20
9	S. S. Pierre, évêq.	7.55	4.20	22. 12	0. 7.11	21
10	D. S. Paul, ermite.	7.55	4.21	22. 4	0. 7.35	22
11	L. S. Hygin, pape.	7.54	4.22	21. 55	0. 8. 0	23
12	M. S. Areade, mart.	7.53	4.23	21. 46	0. 8.24	24
13	M. Bapt. de J.-C.	7.53	4.25	21. 36	0. 8.47	25
14	J. S. Hilaire, évêq.	7.52	4.26	21. 26	0. 9. 9	26
15	V. S. Maur, abbé.	7.52	4.28	21. 15	0. 9.31	27
16	S. S. Guillaume.	7.51	4.30	21. 4	0. 9.53	28
17	D. S. Antoine, ab.	7.50	4.31	20. 53	0.10.13	29
18	L. Ch. de S. Pierre.	7.50	4.33	20. 41	0.10.33	1
19	M. S. Sulpice, év.	7.49	4.34	20. 29	0.10.53	2
20	M. S. Sébastien.	7.47	4.35	20. 16	0.11.11	3
21	J. Ste Agnès, vierg.	7.46	4.36	20. 3	0.11.29	4
22	V. S. Vincent.	7.46	4.38	19. 50	0.11.46	5
23	S. S. Ildefonse, év.	7.45	4.40	19. 36	0.12. 2	6
24	D. S. Babylas, év.	7.44	4.41	19. 22	0.12.17	7
25	L. Conv. S. Paul.	7.43	4.43	19. 8	0.12.32	8
26	M. Ste Paule, veuve	7.42	4.45	18. 53	0.12.46	9
27	M. S. Julien, évêq.	7.40	4.46	18. 38	0.12.58	10
28	J. S. Charlemagne	7.39	4.48	18. 22	0.13.10	11
29	V. S. Franç. de S.	7.38	4.49	18. 7	0.13.22	12
30	S. Ste Bathilde.	7.37	4.51	17. 50	0.13.32	13
31	D. S. Pierre Nol.	7.36	4.53	17. 34	0.13.42	14

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1h 5′.

Digitized by Google

Jours du mois.	PASSAGE de la Lune au méridien tems moyen.	LEVER de la Lune, tems moyen.	COUCHER de la Lune, tems moyen.
	H. M.	H. M.	H. M.
1	10. ♋23	2. ♌9	5. ♏47
2	11. 12	2. 45	6. 47
3	——	3. 31	7. 44
4	0. ♍3	4. 25	8. 35
5	0. 54	5. 29	9. 15
6	1. 45	6. 41	9. 48
7	2. 35	7. 52	10. 12
8	3. 22	9. 5	10. 35
9	4. 7	10. 18	10. 54
10	4. 53	11. 34	11. 11
11	5. 39	——	11. 30
12	6. 25	0. ♏50	11. 48
13	7. 16	2. 11	0. ♌9
14	8. 11	3. 36	0. 36
15	9. 10	5. 0	1. 14
16	10. 13	6. 22	2. 3
17	11. 19	7. 31	3. 8
18	0. ♋23	8. 26	4. 27
19	1. 23	9. 4	5. 50
20	2. 17	9. 33	7. 11
21	3. 7	9. 56	8. 30
22	3. 54	10. 14	9. 47
23	4. 38	10. 31	10. 56
24	5. 19	10. 47	——
25	6. 2	11. 0	0. ♍5
26	6. 45	11. 21	1. 15
27	7. 29	11. 43	2. 24
28	8. 16	0. ♌9	3. 30
29	9. 5	0. 41	4. 36
30	9. 57	1. 24	5. 38
31	10. 48	2. 16	6. 31

Jours.	LEVER des Planètes, tems moyen.	COUCHER des Planètes, tems moyen.	PASSAGE des Planètes au mérid., tems moyen.
☿	MERCURE.		
	H. M.	H. M.	H. M.
1	7. ♏58	3. ♋50	11. ♏51
11	8. 18	4. 28	0. ♋23
21	8. 25	5. 23	0. 55
♀	VÉNUS.		
1	9. ♏20	5. ♋56	1. ♋38
11	9. 13	6. 25	1. 49
21	9. 3	6. 55	1. 59
♂	MARS.		
1	7. ♏48	3. ♋50	11. ♏50
11	7. 38	3. 48	11. 43
21	7. 26	3. 48	11. 37
♃	JUPITER.		
1	4. ♌4	8. ♍6	0. ♍8
11	3. 18	7. 21	11. ♋19
21	2. 32	6. 37	10. 35
♄	SATURNE.		
1	2. ♍11	0. ♋40	7. ♏30
11	1. 35	0. 2	6. 52
21	0. 57	11. ♍23	6. 14
♅	URANUS.		
1	10. ♏18	8. ♋23	3. ♋20
11	9. 39	7. 46	2. 43
21	9. 1	7. 10	2. 5

P. L. le 4, à 1h 13′ mat. | N. L. le 18, à 8h 37′ mat.
D. Q. le 11, à 4 39 soir. | P. Q. le 25, à 2 54 soir.

Digitized by Google

Jours du mois.	FÉVRIER.	LEVER du Soleil, tems moy.	COUCH. du Soleil, tems moy.	DÉCLIN. australe du Soleil à midi moyen.	TEMS moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		H. M.	H. M.	D. M.	H. M. S.	
1	L. S. Ignace.	7.34	4.55	17. 17	0.13.50	15
2	M. PURIFICATION.	7.33	4.56	17. 0	0.13.58	16
3	M. S. Blaise.	7.31	4.58	16. 43	0.14. 5	17
4	J. S. Philéas, év.	7.30	4.59	16. 25	0.14.12	18
5	V. Ste Agathe, v.	7.28	5. 1	16. 7	0.14.17	19
6	S. S. Vast, év.	7.26	5. 2	15. 49	0.14.22	20
7	D. S. Romuald.	7.25	5. 4	15. 31	0.14.26	21
8	L. S. Jean de M.	7.24	5. 6	15. 12	0.14.29	22
9	M. Ste Apolline.	7.23	5. 8	14. 53	0.14.31	23
10	M. SteScholastique	7.21	5.10	14. 34	0.14.32	24
11	J. S. Severin.	7.19	5.11	14. 14	0.14.33	25
12	V. S. Mélèce.	7.18	5.13	13. 55	0.14.33	26
13	S. S. Lezin.	7.16	5.15	13. 35	0.14.32	27
14	D. S. Valentin.	7.14	5.16	13. 15	0.14.31	28
15	L. S. Faustin.	7.12	5.18	12. 54	0.14.29	29
16	M. S. Flavien.	7.10	5.19	12. 34	0.14.26	30
17	M. *Les Cendres.*	7. 8	5.20	12. 13	0.14.22	1
18	J. S. Siméon, év.	7. 7	5.22	11. 52	0.14.18	2
19	V. S. Boniface, év.	7. 5	5.24	11. 31	0.14.12	3
20	S. S. Eleuthere.	7. 3	5.26	11. 9	0.14. 7	4
21	D. S. Pepin.	7. 1	5.27	10. 48	0.14. 0	5
22	L. Ste Isabelle.	7. 0	5.29	10. 26	0.13.53	6
23	M. S. Méraut.	6.58	5.31	10. 4	0.13.45	7
24	M. S. Robert, abbé	6.56	5.32	9. 42	0.13.37	8
25	J. S. Mathias.	6.54	5.33	9. 20	0.13.28	9
26	V. S. Victorin.	6.52	5.35	8. 58	0.13.18	10
27	S. S. Porphyre.	6.50	5.37	8. 35	0.13. 8	11
28	D. Ste Honorine.	6.48	5.39	8. 13	0.12.57	12
29	L. S. Romain.	6.46	5.40	7. 50	0.12.45	13

Les jours croissent, pendant ce mois, de $1^h\ 37'$.

Digitized by Google

Jours du mois.	PASSAGE de la Lune au méridien tems moyen.	LEVER de la Lune, tems moyen.	COUCHER de la Lune, tems moyen.
	H. M.	H. M.	H. M.
1	11. ♋40	3. ♌18	7. ♏14 Matin.
2	——	4. 26	7. 51
3	0. ♏30	5. 40	8. 18
4	1. 19	6. 54	8. 42
5	2. 8	8. 9	9. 0
6	2. 51	9. 24	9. 18
7	3. 37	10. 42	9. 36
8	4. 24	——	9. 54
9	5. 12	0. ♏1 Mat.	10. 13
10	6. 5	1. 22	10. 38
11	7. 0	2. 44	11. 10
12	8. 0	4. 4	11. 52
13	9. 3	5. 17	0. ♋49 Soir.
14	10. 6	6. 16	2. 0
15	11. 7	7. 0	3. 19
16	0. ♋3 Soir.	7. 32	4. 42
17	0. 55	7. 57	6. 4
18	1. 43	8. 17	7. 21
19	2. 28	8. 34	8. 36
20	3. 12	8. 50	9. 48
21	3. 55	9. 7	10. 58
22	4. 38	9. 24	——
23	5. 23	9. 45	0. 7 Matin.
24	6. 10	10. 9	1. 16
25	6. 57	10. 38	2. 25
26	7. 48	11. 16	3. 26
27	8. 39	0. ♌4 Soir.	4. 23
28	9. 31	1. 3	5. 10
29	10. 22	2. 9	5. 50

Jours.	LEVER des Planètes, tems moyen.	COUCHER des Planètes, tems moyen.	PASSAGE des Planètes au mérid., tems moyen.
☿	MERCURE.		
	H. M.	H. M.	H. M.
1	8. ♏17 Matin.	6. ♌28 Soir.	1. ♋23
11	7. 42	6. 47	1. 14
21	6. 7	5. 45	0. 14
♀	VÉNUS.		
1	8. ♏45 Matin.	7. ♌20 Soir.	2. ♋7 Soir.
11	8. 27	7. 58	2. 12
21	8. 8	8. 26	2. 17
♂	MARS.		
1	7. ♏10 Matin.	3. ♋50 Soir.	11. ♏31 Matin.
11	6. 52	3. 53	11. 23
21	6. 33	3. 56	11. 15
♃	JUPITER.		
1	1. ♋44 Soir.	5. ♏50 Matin.	9. ♋47 Soir.
11	1. 2	5. 8	9. 5
21	0. 20	4. 26	8. 22
♄	SATURNE.		
1	0. ♏17 Soir.	10. ♏42 Matin.	5. ♏33 Matin.
11	11. ♋38	10. 3	4. 56
21	10. 58	9. 24	4. 15
♅	URANUS.		
1	8. ♏19 Matin.	6. ♋30 Soir.	1. ♋24 Soir.
11	7. 40	5. 53	0. 47
21	7. 2	5. 17	0. 10

P. L. le 2, à 6h 59′ soir. | N. L. le 16, à 8h 27′ soir.
D. Q. le 10, à 2 1 mat. | P. Q. le 24, à 11 52 mat.

Digitized by Google

Jours du mois.	MARS.	LEVER du Soleil, tems moy.	COUCH. du Soleil, tems moy.	DÉCLIN. australe du Soleil à midi moyen.	TEMS moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		H. M.	H. M.	D. M.	H. M. S.	
1	M. S. Aubin, év.	6.44	5.42	7. 27	0.12.33	14
2	M. S. Simplice.	6.42	5.43	7. 5	0.12.21	15
3	J. Ste Cunégonde.	6.40	5.45	6. 42	0.12. 8	16
4	V. S. Casimir.	6.38	5.47	6. 19	0.11.54	17
5	S. S. Théophile.	6.36	5.48	5. 55	0.11.41	18
6	D. Ste Colette.	6.34	5.49	5. 32	0.11.26	19
7	L. S. Thomas d'A.	6.32	5.51	5. 9	0.11.12	20
8	M. S. Jean de Dieu	6.30	5.53	4. 45	0.10.57	21
9	M. Ste Françoise.	6.28	5.54	4. 22	0.10.41	22
10	J. S. Droctovée.	6.26	5.55	3. 59	0.10.25	23
11	V. S. Euloge.	6.24	5.57	3. 35	0.10. 9	24
12	S. S. Paul, év.	6.22	5.59	3. 11	0. 9.53	25
13	D. Ste Euphrasie.	6.20	6. 1	2. 48	0. 9.37	26
14	L. S. Lubin, év.	6.18	6. 2	2. 24	0. 9.20	27
15	M. S. Zacharie.	6.15	6. 3	2. 0	0. 9. 3	28
16	M. S. Cyriaque.	6.13	6. 5	1. 37	0. 8.45	29
17	J. Ste Gertrude.	6.11	6. 6	1. 13	0. 8.28	1
18	V. S. Alexandre.	6. 9	6. 8	0. 49	0. 8.10	2
19	S. S. Joseph.	6. 7	6.10	0. 26	0. 7.52	3
20	D. S. Joachim.	6. 5	6.11	0.A 2	0. 7.34	4
21	L. S. Benoît, patri.	6. 3	6.12	0.B22	0. 7.16	5
22	M. S. Léonce.	6. 1	6.14	0. 46	0. 6.58	6
23	M. S. Victorien.	5.59	6.16	1. 9	0. 6.39	7
24	J. S. Simon, m.	5.57	6.17	1. 33	0. 6.21	8
25	V. ANNONCIATION.	5.55	6.19	1. 56	0. 6. 2	9
26	S. S. Ludger, év.	5.53	6.20	2. 20	0. 5.44	10
27	D. S. Rupert.	5.50	6.21	2. 43	0. 5.25	11
28	L. S. Gontran, R.	5.48	6.23	3. 7	0. 5. 7	12
29	M. S. Eustase.	5.46	6.25	3. 30	0. 4.48	13
30	M. S. Rieul.	5.44	6.27	3. 53	0. 4.30	14
31	J. Ste Balbine.	5.42	6.28	4. 17	0. 4.11	15

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1h 52′.

Digitized by Google

Jours du mois.	PASSAGE de la Lune au méridien tems moyen.	LEVER de la Lune, tems moyen.	COUCHER de la Lune, tems moyen.
	H. M.	H. M.	H. M.
1	11. 12	3. 22 Soir.	6. 23 Matin.
2	——	4. 38	6. 46
3	0. 0 Matin.	5. 53	7. 6
4	0. 47	7. 11	7. 24
5	1. 34	8. 29	7. 42
6	2. 21	9. 47	7. 59
7	3. 9	11. 9	8. 19
8	4. 0	——	8. 40
9	4. 56	0. 33 Soir.	9. 11
10	5. 55	1. 55	9. 51
11	6. 54	3. 8	10. 39
12	7. 56	4. 10	11. 45
13	8. 55	4. 57	0. 59 Soir.
14	9. 54	5. 32	2. 18
15	10. 46	6. 0	3. 41
16	11. 34	6. 21	4. 59
17	0. 20 Soir.	6. 40	6. 15
18	1. 4	6. 55	7. 28
19	1. 48	7. 11	8. 40
20	2. 32	7. 28	9. 51
21	3. 15	7. 47	11. 0
22	4. 2	8. 9	——
23	4. 50	8. 34	0. 10 Matin.
24	5. 39	9. 11	1. 16
25	6. 30	9. 53	2. 15
26	7. 22	10. 48	3. 6
27	8. 12	11. 50	3. 48
28	9. 2	1. 2 Soir.	4. 20
29	9. 50	2. 14	4. 47
30	10. 37	3. 31	5. 9
31	11. 25	4. 48	5. 28

Jours.	LEVER des Planètes, tems moyen.	COUCHER des Planètes, tems moyen.	PASSAGE des Planètes au mérid., tems moyen.
☿	MERCURE.		
	H. M.	H. M.	H. M.
1	5. 51 Matin.	4. 18 Soir.	11. 9 Matin.
11	5. 28	3. 36	10. 33
21	5. 18	3. 37	10. 27
♀	VÉNUS.		
1	7. 51 Matin.	8. 53 Soir.	2. 22 Soir.
11	7. 32	9. 21	2. 27
21	7. 14	9. 50	2. 32
♂	MARS.		
1	6. 13 Matin.	4. 1 Soir.	11. 8 Matin.
11	5. 51	4. 6	11. 0
21	5. 28	4. 10	10. 49
♃	JUPITER.		
1	11. 44 Matin.	3. 51 Matin.	7. 48 Soir.
11	11. 5	3. 12	7. 9
21	10. 27	2. 35	6. 31
♄	SATURNE.		
1	10. 23 Soir.	8. 49 Matin.	3. 40 Matin.
11	9. 40	8. 8	2. 58
21	8. 57	7. 28	2. 16
⛢	URANUS.		
1	6. 25 Matin.	4. 42 Soir.	11. 37 Matin.
11	5. 47	4. 6	10. 59
21	5. 9	3. 30	10. 24

P. L. le 3, à 10h 1′ mat. N. L. le 17, à 9h 13′ mat.
D.Q. le 10, à 9 33 mat. P. Q. le 25, à 8 33 mat.

Digitized by Google

Jours du mois.	AVRIL.	LEVER du Soleil, tems moy.	COUCH. du Soleil, tems moy.	DÉCLIN. boréale du Soleil à midi moyen.	TEMS moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		H. M.	H. M.	D. M.	H. M. S.	
1	V. S. Hugues, év.	5.40	6.29	4. 40	0. 3.53	16
2	S. S. Franç. de P.	5.38	6.31	5. 3	0. 3.34	17
3	D. PAQUES.	5.35	6.32	5. 26	0. 3.16	18
4	L. S. Ambroise.	5.33	6.34	5. 49	0. 2.58	19
5	M. S. Vincent.	5.31	6.35	6. 12	0. 2.41	20
6	M. S. Guillaume.	5.29	6.36	6. 34	0. 2.23	21
7	J. S. Hégésippe.	5.27	6.38	6. 57	0. 2. 6	22
8	V. S. Edèse.	5.25	6.40	7. 19	0. 1.48	23
9	S. Ste Marie, ég.	5.23	6.41	7. 42	0. 1.32	24
10	D. S. Macaire.	5.21	6.42	8. 4	0. 1.15	25
11	L. S. Léon, pape.	5.19	6.44	8. 26	0. 0.59	26
12	M. S. Jules, pape.	5.17	6.46	8. 48	0. 0.43	27
13	M. S. Marcellin.	5.15	6.47	9. 10	0. 0.27	28
14	J. S. Tiburce.	5.13	6.48	9. 31	0. 0.12	29
15	V. S. Paterne.	5.11	6.50	9. 53	11.59.57	30
16	S. S. Fructueux.	5. 9	6.51	10. 14	11.59.42	1
17	D. S. Anicet, pape.	5. 7	6.52	10. 35	11.59.28	2
18	L. S. Parfait, prêt.	5. 5	6.54	10. 56	11.59.14	3
19	M. S. Elpheg.	5. 3	6.56	11. 17	11.59. 1	4
20	M. Ste Hildegonde.	5. 2	6.57	11. 37	11.58.48	5
21	J. S. Anselme.	5. 0	6.59	11. 58	11.58.35	6
22	V. Ste Opportune.	4.58	7. 0	12. 18	11.58.23	7
23	S. S. Georges, m.	4.56	7. 1	12. 38	11.58.11	8
24	D. Ste Beuve.	4.54	7. 3	12. 58	11.58. 0	9
25	L. S. Marc, évang.	4.52	7. 5	13. 17	11.57.49	10
26	M. S. Clet, pape.	4.51	7. 6	13. 37	11.57.39	11
27	M. S. Polycarpe.	4.49	7. 8	13. 56	11.57.29	12
28	J. S. Vital, mart.	4.47	7. 9	14. 15	11.57.19	13
29	V. S. Robert, abb.	4.45	7.10	14. 34	11.57.10	14
30	S. S. Eutrope.	4.43	7.12	14. 52	11.57. 2	15

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1h 43′.

Digitized by Google

Jours du mois.	Passage de la Lune au méridien tems moyen.	Lever de la Lune, tems moyen.	Coucher de la Lune, tems moyen.
	H. M.	H. M.	H. M.
1	——	6. ♋ 7	5. ♒ 46
2	0. ♓ 13	7. ♋ 28	6. ♒ 4
3	1. ♈ 2	8. 51	6. 22
4	1. ♉ 53	10. 18	6. 44
5	2. 49	11. 43	7. 11
6	3. 48	——	7. 47
7	4. 50	1. ♍ 3	8. 34
8	5. 51	2. ♍ 7	9. 35
9	6. 52	3. 0	10. 48
10	7. 49	3. 38	0. ♋ 8
11	8. 43	4. 7	1. ♋ 28
12	9. 31	4. 28	2. 45
13	10. 16	4. 45	3. 59
14	11. 0	5. 0	5. 12
15	11. 43	5. 16	6. 24
16	0. ♋ 27	5. 33	7. 36
17	1. ♌ 10	5. 51	8. 45
18	1. 55	6. 10	9. 55
19	2. 42	6. 35	11. 2
20	3. 32	7. 7	——
21	4. 22	7. 47	0. ♒ 5
22	5. 15	8. 37	1. ♒ 0
23	6. 4	9. 36	1. 45
24	6. 53	10. 42	2. 24
25	7. 41	11. 53	2. 53
26	8. 28	1. ♋ 7	3. 13
27	9. 14	2. ♋ 22	3. 33
28	10. 1	3. 40	3. 50
29	10. 49	4. 59	4. 7
30	11. 40	6. 23	4. 24

Jours.	Lever des Planètes, tems moyen.	Coucher des Planètes, tems moyen.	Passage des Planètes au mérid., tems moyen.
☿	MERCURE.		
	H. M.	H. M.	H. M.
1	5. ♒ 9	4. ♋ 8	10. ♒ 36
11	4. ♋ 59	4. ♋ 55	10. ♒ 55
21	4. 51	5. 59	11. 21
♀	VÉNUS.		
1	6. ♒ 57	10. ♋ 21	2. ♋ 39
11	6. ♒ 47	10. ♋ 47	2. ♋ 47
21	6. 41	11. 10	2. 56
♂	MARS.		
1	5. ♒ 1	4. ♋ 14	10. ♒ 38
11	4. ♒ 35	4. ♋ 17	10. ♋ 26
21	4. 10	4. 21	10. 16
♃	JUPITER.		
1	9. ♒ 49	1. ♒ 55	5. ♋ 52
11	9. ♒ 14	1. ♒ 21	5. 17
21	8. 41	0. 46	4. 43
♄	SATURNE.		
1	8. ♋ 11	6. ♒ 43	1. ♒ 31
11	7. ♋ 27	6. ♒ 2	0. ♒ 49
21	6. 44	5. 22	0. 7
♅	URANUS.		
1	4. ♒ 26	2. ♋ 49	9. ♒ 42
11	3. ♒ 48	2. ♋ 12	9. ♒ 4
21	3. 10	1. 35	8. 26

P. L. le 1, à 10h 16′ soir. N. L. le 15, à 11h 12′ soir.
D. Q. le 8, à 4 10 soir. P. Q. le 24, à 2 54 mat.

Digitized by Google

Jours du mois.	MAI.	LEVER du Soleil, tems moy.	COUCH. du Soleil, tems moy.	DÉCLIN. boréale du Soleil à midi moyen.	TEMS moyen au midi vrai.	Jours du mois.
		H. M.	H. M.	D. M.	H. M. S.	
1	D. S. PHILIPPE.	4.42	7.13	15. 10	11.56.54	16
2	L. S. Athanase.	4.40	7.15	15. 28	11.56.47	17
3	M. Inv. Ste Croix.	4.39	7.16	15. 46	11.56.40	18
4	M. Ste Monique.	4.37	7.17	16. 3	11.56.34	19
5	J. Conv. S. Aug.	4.35	7.18	16. 20	11.56.28	20
6	V. S. Jean P. L.	4.33	7.20	16. 37	11.56.23	21
7	S. S. Stanislas.	4.31	7.21	16. 54	11.56.18	22
8	D. S. Désiré, év.	4.30	7.23	17. 10	11.56.14	23
9	L. S. Grégoire.	4.28	7.24	17. 26	11.56.11	24
10	M. S. Gordien.	4.27	7.26	17. 42	11.56. 8	25
11	M. S. Mamert.	4.26	7.27	17. 58	11.56. 6	26
12	J. ASCENSION.	4.24	7.29	18. 13	11.56. 5	27
13	V. S. Servais.	4.23	7.30	18. 28	11.56. 4	28
14	S. S. Pacôme.	4.21	7.31	18. 42	11.56. 4	29
15	D. S. Isidore.	4.20	7.33	18. 56	11.56. 4	30
16	L. S. Honoré.	4.19	7.34	19. 10	11.56. 5	1
17	M. S. Paschal.	4.17	7.35	19. 24	11.56. 6	2
18	M. S. Eric, roi.	4.16	7.36	19. 37	11.56. 8	3
19	J. S. Yves.	4.15	7.38	19. 50	11.56.10	4
20	V. S. Bernardin.	4.14	7.39	20. 3	11.56.14	5
21	S. Ste Hospice.	4.13	7.40	20. 15	11.56.17	6
22	D. PENTECOTE.	4.11	7.41	20. 27	11.56.21	7
23	L. S. Didier, év.	4.10	7.42	20. 39	11.56.26	8
24	M. S. Donatien.	4. 9	7.44	20. 50	11.56.31	9
25	M. S. Urbain.	4. 9	7.45	21. 1	11.56.36	10
26	J. S. Zacharie.	4. 8	7.46	21. 11	11.56.42	11
27	V. S. Hildevert.	4. 7	7.47	21. 21	11.56.49	12
28	S. S. Germain, év.	4. 6	7.48	21. 31	11.56.56	13
29	D. *La Trinité.*	4. 5	7.49	21. 40	11.57. 3	14
30	L. S. Félix.	4. 4	7.50	21. 49	11.57.11	15
31	M. Ste Pétronille.	4. 3	7.51	21. 58	11.57.19	16

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1h 19′.

Digitized by Google

Jour du mois.	Passage de la Lune au méridien tems moyen.	Lever de la Lune, tems moyen.	Coucher de la Lune, tems moyen.
	H. M.	H. M.	H. M.
1	——	7. 50 Soir.	4. 44 Matin.
2	0. 35 Matin.	9. 19	5. 10
3	1. 35	10. 43	5. 42
4	2. 36	11. 59	6. 25
5	3. 42	——	7. 25
6	4. 44	0. 58 Matin.	8. 35
7	5. 44	1. 40	9. 55
8	6. 39	2. 11	11. 16
9	7. 29	2. 35	0. 34 Soir.
10	8. 15	2. 53	1. 49
11	8. 59	3. 9	3. 2
12	9. 42	3. 25	4. 13
13	10. 25	3. 41	5. 24
14	11. 7	3. 57	6. 33
15	11. 49	4. 14	7. 42
16	0. 37 Soir.	4. 36	8. 50
17	1. 26	5. 6	9. 56
18	2. 16	5. 43	10. 53
19	3. 7	6. 30	11. 42
20	3. 58	7. 25	——
21	4. 47	8. 25	0. 22 Matin.
22	5. 34	9. 31	0. 52
23	6. 20	10. 44	1. 16
24	7. 6	0. 0 Soir.	1. 36
25	7. 52	1. 17	1. 53
26	8. 38	2. 33	2. 11
27	9. 26	3. 52	2. 28
28	10. 18	5. 17	2. 46
29	11. 15	6. 45	3. 7
30	——	8. 14	3. 36
31	0. 17 Matin.	9. 37	4. 14

P. L. le 1, à 8h 7′ mat.
D. Q. le 7, à 10 58 soir.

Jours.	Lever des Planètes, tems moyen.	Coucher des Planètes, tems moyen.	Passage des Planètes au mérid., tems moyen.
☿	MERCURE.		
	H. M.	H. M.	H. M.
1	4. 43 Matin.	7. 15 Soir.	0. 0 Soir.
11	4. 49	8. 41	0. 45
21	5. 6	9. 38	1. 22
♀	VÉNUS.		
1	6. 41 Matin.	11. 26 Soir.	3. 3 Soir.
11	6. 47	11. 32	3. 10
21	6. 56	11. 30	3. 12
♂	MARS.		
1	3. 45 Matin.	4. 23 Soir.	10. 6 Matin.
11	3. 19	4. 26	9. 54
21	2. 54	4. 28	9. 42
♃	JUPITER.		
1	8. 9 Matin.	0. 13 Soir.	4. 11 Soir.
11	7. 37	11. 39	3. 39
21	7. 6	11. 6	3. 7
♄	SATURNE.		
1	6. 1 Soir.	4. 41 Matin.	11. 21 Soir.
11	5. 18	4. 0	10. 39
21	4. 34	3. 18	9. 56
♅	URANUS.		
1	2. 31 Matin.	0. 55 Soir.	7. 48 Matin.
11	1. 51	0. 19	7. 9
21	1. 12	11. 42 Matin.	6. 30

N. L. le 15, à 2h 16′ soir.
P. Q. le 23, à 6 5 soir.
P. L. le 30, à 4 9 soir.

Digitized by Google

Jours du mois.	JUIN.	LEVER du Soleil, tems moy.	COUCH. du Soleil, tems moy.	DÉCLIN. boréale du Soleil à midi moyen.	TEMS moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		H. M.	H. M.	D. M.	H. M. S.	
1	M. S. Pamphile.	4. 2	7.52	22. 6	11.57.28	17
2	J. Fête-Dieu.	4. 2	7.53	22. 14	11.57.37	18
3	V. Ste Clotilde.	4. 1	7.54	22. 22	11.57.47	19
4	S. S. Optat, év.	4. 1	7.55	22. 29	11.57.56	20
5	D. S. Boniface, arc.	4. 0	7.56	22. 35	11.58. 7	21
6	L. S. Claude.	4. 0	7.57	22. 42	11.58.17	22
7	M. S. Robert, abbé.	3.59	7.58	22. 48	11.58.28	23
8	M. S. Médard.	3.59	7.59	22. 53	11.58.39	24
9	J. S. Vincent.	3.59	7.59	22. 58	11.58.51	25
10	V. S. Landri.	3.58	8. 0	23. 3	11.59. 3	26
11	S. S. Barnabé, ap.	3.58	8. 0	23. 7	11.59.15	27
12	D. S. Basilide.	3.58	8. 1	23. 11	11.59.27	28
13	L. S. Antoine de P.	3.58	8. 2	23. 15	11.59.40	29
14	M. S. Basile.	3.58	8. 2	23. 18	11.59.52	1
15	M. S. Modeste.	3.58	8. 3	23. 20	0. 0. 5	2
16	J. S. Fargeau.	3.57	8. 3	23. 23	0. 0.18	3
17	V. S. Avit.	3.57	8. 3	23. 25	0. 0.31	4
18	S. S. Amand.	3.57	8. 4	23. 26	0. 0.44	5
19	D. S. Gerv. S. Pr.	3.58	8. 4	23. 27	0. 0.57	6
20	L. S. Silvère.	3.58	8. 5	23. 28	0. 1.10	7
21	M. S. Leufroi.	3.58	8. 5	23. 28	0. 1.23	8
22	M. S. Paulin, év.	3.59	8. 5	23. 28	0. 1.36	9
23	J. S. Lanfran.	3.59	8. 5	23. 27	0. 1.49	10
24	V. Nat. S. Jean-B.	3.59	8. 5	23. 26	0. 2. 2	11
25	S. S. Prosper.	3.59	8. 5	23. 24	0. 2.14	12
26	D. S. Babolein.	4. 0	8. 5	23. 22	0. 2.27	13
27	L. S. Crescent.	4. 1	8. 5	23. 20	0. 2.39	14
28	M. S. Irénée.	4. 1	8. 5	23. 18	0. 2.51	15
29	M. S. Pierre, ap.	4. 1	8. 5	23. 14	0. 3. 3	16
30	J. Com. de S. Paul.	4. 2	8. 5	23. 11	0. 3.15	17

Les jours croissent, pendant ce mois, de 17′ jusqu'au 21, et décroissent de 3′ jusqu'au 1er juillet.

Digitized by Google

Jours du mois.	Passage de la Lune au méridien tems moyen.	Lever de la Lune, tems moyen.	Coucher de la Lune, tems moyen.
	H. M.	H. M.	H. M.
1	1. ♒23	10. Soir 44	5. Matin 7
2	2. Matin 28	11. Soir 36	6. 15
3	3. 33	—	7. 34
4	4. 31	0. Matin 12	8. 59
5	5. 25	0. 39	10. 21
6	6. 13	1. 0	11. 35
7	6. 58	1. 17	0. Soir 49
8	7. 41	1. 33	2. 3
9	8. 23	1. 48	3. 14
10	9. 6	2. 4	4. 24
11	9. 49	2. 21	5. 35
12	10. 34	2. 42	6. 41
13	11. 22	3. 9	7. 49
14	0. Soir 12	3. 42	8. 47
15	1. 3	4. 26	9. 39
16	1. 53	5. 19	10. 22
17	2. 44	6. 20	10. 55
18	3. 32	7. 28	11. 21
19	4. 17	8. 37	11. 41
20	5. 1	9. 48	11. 59
21	5. 45	11. 0	—
22	6. 30	0. Soir 14	0. Matin 15
23	7. 15	1. 29	0. 30
24	8. 4	2. 48	0. 48
25	8. 57	4. 12	1. 8
26	9. 55	5. 39	1. 32
27	11. 0	7. 6	2. 3
28	—	8. 24	2. 49
29	0. Soir 6	9. 24	3. 50
30	1. ♓13	10. 7	5. 7

Jours.	Lever des Planètes, tems moyen.	Coucher des Planètes, tems moyen.	Passage des Planètes au mérid., tems moyen.
☿	MERCURE.		
	H. M.	H. M.	H. M.
1	5. Matin 25	9. Soir 51	1. Soir 38
11	5. 25	9. 21	1. 24
21	4. 54	8. 19	0. 37
♀	VÉNUS.		
1	7. Matin 6	11. Soir 15	3. Soir 11
11	7. 11	10. 52	3. 2
21	7. 7	10. 19	2. 43
♂	MARS.		
1	2. Matin 27	4. Soir 30	9. Matin 30
11	2. 4	4. 32	9. 20
21	1. 43	4. 33	9. 9
♃	JUPITER.		
1	6. Matin 34	10. Soir 31	2. Soir 32
11	6. 6	10. 0	2. 3
21	5. 37	9. 28	1. 33
♄	SATURNE.		
1	3. Soir 48	2. Matin 33	9. Soir 11
11	3. 7	1. 53	8. 30
21	2. 26	1. 13	7. 50
♅	URANUS.		
1	0. Soir 29	10. Matin 57	5. Matin 47
11	11. Matin 49	10. 17	5. 8
21	11. 10	9. 38	4. 28

D. Q. le 6, à 7h 9′ mat. P. Q. le 22, à 6h 2′ mat.
N. L. le 14, à 5h 46 mat. P. L. le 28, à 11 6 soir.

Digitized by Google

Jours du mois.	JUILLET.	LEVER du Soleil, tems moy.	COUCH. du Soleil, tems moy.	DÉCLIN. boréale du Soleil à midi moyen.	TEMS moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		H. M.	H. M.	D. M.	H. M. S.	
1	V. S. Thierri.	4. 2	8. 4	23. 7	0. 3.27	18
2	S. Vis. de la Vier:	4. 3	8. 4	23. 3	0. 3.38	19
3	D. S. Anatole, év.	4. 4	8. 4	22. 58	0. 3.49	20
4	L. Tr. de S. Mart.	4. 4	8. 4	22. 53	0. 4. 0	21
5	M. Ste Zoé, mart.	4. 5	8. 4	22. 47	0. 4.10	22
6	M. S. Tranquillin.	4. 6	8. 3	22. 41	0. 4.21	23
7	J. Ste Aubierge.	4. 7	8. 3	22. 35	0. 4.30	24
8	V. Ste Elisabeth.	4. 8	8. 2	22. 28	0. 4.40	25
9	S. S. Cyrille.	4. 8	8. 1	22. 21	0. 4.49	26
10	D. Ste Félicité.	4. 9	8. 1	22. 14	0. 4.58	27
11	L. Tr. S. Benoît.	4.10	8. 0	22. 6	0. 5. 6	28
12	M. S. Gualbert.	4.11	7.59	21. 58	0. 5.14	29
13	M. S. Turiaf, évê.	4.12	7.59	21. 49	0. 5.22	30
14	J. S. Bonaventure	4.13	7.58	21. 40	0. 5.29	1
15	V. S. Henri, emp.	4.14	7.57	21. 31	0. 5.35	2
16	S. S. Eustathe, év.	4.15	7.56	21. 21	0. 5.41	3
17	D. S. Alexis.	4.16	7.55	21. 11	0. 5.46	4
18	L. S. Arnoul.	4.17	7.54	21. 0	0. 5.51	5
19	M. S. Vincent de P	4.18	7.53	20. 50	0. 5.56	6
20	M. Ste Marguerite.	4.20	7.52	20. 38	0. 5.59	7
21	J. S. Victor, m.	4.21	7.51	20. 27	0. 6. 3	8
22	V. Ste Marie Mad.	4.22	7.50	20. 15	0. 6. 5	9
23	S. S. Apollinaire.	4.23	7.49	20. 3	0. 6. 7	10
24	D. Ste Christine.	4.24	7.48	19. 50	0. 6. 9	11
25	L. S. Jacques le m.	4.25	7.47	19. 38	0. 6.10	12
26	M. T. de S. Marcel	4.26	7.46	19. 24	0. 6.10	13
27	M. S. Pantaléon.	4.28	7.44	19. 11	0. 6. 9	14
28	J. Ste Anne.	4.29	7.43	18. 57	0. 6. 8	15
29	V. Ste Marthe.	4.31	7.42	18. 43	0. 6. 7	16
30	S. S. Rufin.	4.32	7.40	18. 29	0 6. 5	17
31	D. S. Germain.	4.33	7.38	18. 14	0. 6. 2	18

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 58′.

Digitized by Google

Jours du mois.	PASSAGE de la Lune au méridien tems moyen.	LEVER de la Lune, tems moyen.	COUCHER de la Lune, tems moyen.
	H. M.	H. M.	H. M.
1	2. 15 Matin	10. 39 Soir	6. 36 Matin
2	3. 14	11. 3	7. 58
3	4. 5	11. 22	9. 18
4	4. 53	11. 39	10. 37
5	5. 38	11. 54	11. 51
6	6. 21	—	1. 2 Soir
7	7. 3	0. 9 Matin	2. 13
8	7. 47	0. 27	3. 23
9	8. 32	0. 47	4. 32
10	9. 19	1. 12	5. 40
11	10. 8	1. 44	6. 42
12	10. 58	2. 25	7. 36
13	11. 50	3. 16	8. 22
14	0. 41 Soir	4. 15	8. 58
15	1. 29	5. 20	9. 25
16	2. 15	6. 28	9. 47
17	3. 0	7. 38	10. 6
18	3. 43	8. 49	10. 22
[illegible]	4. 27	10. 2	10. 38
[illegible]	5. 11	11. 15	10. 54
21	5. 57	0. 30 Soir	11. 11
22	6. 46	1. 49	11. 32
23	7. 41	3. 13	—
24	8. 41	4. 38	0. 0 Matin
25	9. 45	5. 58	0. 38
26	10. 51	7. 6	1. 29
27	11. 56	7. 58	2. 37
28	—	8. 37	3. 59
29	0. 57 Matin	9. 5	5. 27
30	1. 52	9. 26	6. 53
31	2. 43	9. 43	8. 16

Jours.	LEVER des Planètes, tems moyen.	COUCHER des Planètes, tems moyen.	PASSAGE des Planètes au mérid., tems moyen.
☿	MERCURE.		
	H. M.	H. M.	H. M.
1	3. 52 Matin	7. 3 Soir	11. 33 Matin
11	3. 7	6. 27	10. 49
21	2. 52	6. 34	10. 43
♀	VÉNUS.		
1	6. 52 Matin	9. 38 Soir	2. 15 Soir
11	6. 15	8. 42	1. 29
21	5. 23	7. 37	0. 30
♂	MARS.		
1	1. 22 Matin	4. 34 Soir	8. 59 Matin
11	1. 2	4. 32	8. 48
21	0. 44	4. 30	8. 37
♃	JUPITER.		
1	5. 9 Matin	8. 55 Soir	1. 2 Soir
11	4. 42	8. 23	0. 32
21	4. 12	7. 49	0. 0
♄	SATURNE.		
1	1. 48 Soir	0. 35 Matin	7. 12 Soir
11	1. 9	11. 56 Soir	6. 32
21	0. 32	11. 16	5. 54
♅	URANUS.		
1	10. 34 Soir	9. 2 Matin	3. 52 Matin
11	9. 54	8. 21	3. 12
21	9. 15	7. 39	2. 32

D. Q. le 5, à 5h 44′ soir.
N. L. le 13, à 8 58 soir.
P. Q. le 21, à 3h 14′ soir.
P. L. le 28, à 5 56 mat.

Digitized by Google

Jours du mois.	AOUT.	LEVER du Soleil, tems moy.	COUCH. du Soleil, tems moy.	DÉCLIN. boréale du Soleil à midi moyen.	TEMS moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		H. M.	H. M.	D. M.	H. M. S.	
1	L. Ste Sophie.	4.35	7.37	17. 59	0. 5.58	19
2	M. S. Etienne, p.	4.36	7.35	17. 43	0. 5.54	20
3	M. Inv. S. Etienne.	4.37	7.34	17. 28	0. 5.50	21
4	J. S. Dominique.	4.38	7.33	17. 12	0. 5.45	22
5	V. S. Yon.	4.39	7.31	16. 56	0. 5.39	23
6	S. Transf. de N. S.	4.41	7.30	16. 39	0. 5.33	24
7	D. S. Gaétan.	4.42	7.28	16. 23	0. 5.26	25
8	L. S. Justin, m.	4.44	7.26	16. 6	0. 5.19	26
9	M. S. Romain.	4.45	7.24	15. 48	0. 5.11	27
10	M. S. Laurent.	4.47	7.23	15. 31	0. 5. 2	28
11	J. Sus. Ste Cour.	4.48	7.21	15. 13	0. 4.53	29
12	V. Ste Claire, v.	4.49	7.19	14. 55	0. 4.43	1
13	S. S. Hippolyte.	4.50	7.18	14. 37	0. 4.33	2
14	D. S. Eusèbe.	4.52	7.16	14. 18	0. 4.22	3
15	L. ASSOMPTION	4.54	7.14	14. 0	0. 4.11	4
16	M. S. Roch, conf.	4.55	7.12	13. 41	0. 3.59	5
17	M. S. Mammes.	4.57	7.10	13. 22	0. 3.47	6
18	J. Ste Hélène.	4.58	7. 8	13. 2	0. 3.34	7
19	V. S. Louis, évêq.	4.59	7. 6	12. 43	0. 3.21	[illegible]
20	S. S. Bernard, ab.	5. 1	7. 5	12. 23	0. 3. 7	9
21	D. S. Privat.	5. 2	7. 3	12. 3	0. 2.52	10
22	L. S. Symphorien.	5. 4	7. 1	11. 43	0. 2.37	11
23	M. S. Sidoine, év.	5. 5	6.59	11. 22	0. 2.22	12
24	M. S. Barthélemy.	5. 6	6.57	11. 2	0. 2. 6	13
25	J. S. Louis, roi.	5. 8	6.55	10. 41	0. 1.50	14
26	V. S. Zéphirin, p.	5.10	6.53	10. 21	0. 1.33	15
27	S. S. Césaire.	5.11	6.51	9. 59	0. 1.16	16
28	D. S. Augustin.	5.12	6.49	9. 38	0. 0.59	17
29	L. S. Médéric, ab.	5.14	6.47	9. 17	0. 0.41	18
30	M. S. Fiacre.	5.15	6.45	8. 55	0. 0.23	19
31	M. S. Ovide.	5.16	6.43	8. 34	0. 0. 5	20

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1h 38′.

Digitized by Google

Jours du mois.	PASSAGE de la Lune au méridien tems moyen.	LEVER de la Lune, tems moyen.	COUCHER de la Lune, tems moyen.
	H. M.	H. M.	H. M.
1	3. 31 ♒	9. 59 soir.	9. 33 ♒
2	4. 16 ♓	10. 15	10. 48 soir.
3	5. 0	10. 31	0. 2
4	5. 43	10. 51	1. 13
5	6. 28	11. 14	2. 22
6	7. 15	11. 44	3. 31
7	8. 4	—	4. 36
8	8. 54	0. 21	5. 33
9	9. 45	1. 8	6. 21
10	10. 36	2. 5	7. 0
11	11. 26	3. 11	7. 30
12	0. 14 ♈	4. 21	7. 53
13	0. 59	5. 30	8. 12
14	1. 42	6. 40	8. 29
15	2. 25	7. 52	8. 44
16	3. 9	9. 4	8. 59
17	3. 54	10. 19	9. 15
18	4. 41	11. 36	9. 34
19	5. 33	0. 57 soir.	9. 58
20	6. 29	2. 18	10. 31
21	7. 29	3. 38	11. 15
22	8. 33	4. 50	—
23	9. 37	5. 58	0. 14 ♉
24	10. 39	6. 30	1. 29
25	11. 37	7. 2	2. 55
26	—	7. 26	4. 23
27	0. 30 ♊	7. 45	5. 47
28	1. 19	8. 2	7. 8
29	2. 6	8. 17	8. 26
30	2. 51	8. 34	9. 41
31	3. 36	8. 53	10. 55

Jours.	LEVER des Planètes, tems moyen.	COUCHER des Planètes, tems moyen.	PASSAGE des Planètes au mérid., tems moyen.
☿	MERCURE.		
	H. M.	H. M.	H. M.
1	3. 25 ♒	7. 9 soir.	11. 13 ♒
11	4. 31 ♓	7. 29	11. 57 ♓
21	5. 40	7. 27	0. 31
♀	VÉNUS.		
1	4. 6 ♒	6. 21 soir.	11. 8 ♒
11	3. 10 ♓	5. 31	10. 25 ♓
21	2. 29	4. 56	9. 40
♂	MARS.		
1	0. 26 ♓	4. 25 soir.	8. 26 ♓
11	0. 11	4. 17	8. 16
21	11. 59 ♈	4. 9	8. 4
♃	JUPITER.		
1	3. 40 ♒	7. 11 soir.	11. 30 ♒
11	3. 13 ♓	6. 38	10. 58 ♓
21	2. 45	6. 4	10. 27
♄	SATURNE.		
1	11. 51 ♒	10. 34 soir.	5. 12 soir.
11	11. 15 ♓	9. 55	4. 35
21	10. 39	9. 17	3. 58
♅	URANUS.		
1	8. 30 soir.	6. 55 ♒	1. 47 ♒
11	7. 50	6. 13 ♓	1. 4 ♓
21	7. 10	5. 31	0. 25

D. Q. le 4, à 7h 20′ mat. P. Q. le 19, à 10h 25′ soir.
N. L. le 12, à 11 21 mat. P. L. le 26, à 1 49 soir.

Digitized by Google

Jours du mois.	SEPTEMBRE.	LEVER du Soleil, tems moy.	COUCH. du Soleil, tems moy.	DÉCLIN. boréale du Soleil à midi moyen.	TEMS moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		H. M.	H. M.	D. M.	H. M. S.	
1	J. S. Lazare.	5.18	6.41	8. 12	11.59.46	21
2	V. S. Antonin.	5.19	6.39	7. 50	11.59.27	22
3	S. S. Ambroise.	5.21	6.37	7. 28	11.59. 8	23
4	D. Ste Rosalie.	5.22	6.35	7. 6	11.58.48	24
5	L. S. Bertin, ab.	5.24	6.33	6. 44	11.58.29	25
6	M. S. Eleuthère, pa.	5.25	6.31	6. 21	11.58. 9	26
7	M. S. Cloud, pr.	5.27	6.29	5. 59	11.57.49	27
8	J. Nat. de la Vier.	5.28	6.27	5. 36	11.57.29	28
9	V. S. Omer, évêq.	5.29	6.24	5. 13	11.57. 8	29
10	S. S. Nicolas To.	5.31	6.22	4. 51	11.56.48	30
11	D. S. Hyacinthe.	5.32	6.20	4. 28	11.56.27	1
12	L. S. Raphael.	5.33	6.18	4. 5	11.56. 6	2
13	M. S. Maurille.	5.35	6.16	3. 42	11.55.46	3
14	M. Exalt. Ste Croix	5.36	6.14	3. 19	11.55.25	4
15	J. S. Nicomède.	5.37	6.12	2. 56	11.55. 4	5
16	V. Ste Euphémie.	5.39	6.10	2. 32	11.54.43	6
17	S. S. Lambert.	5.40	6. 7	2. 9	11.54.21	7
18	D. S. Jean Chrys.	5.42	6. 5	1. 46	11.54. 0	8
19	L. S. Janvier.	5.44	6. 3	1. 23	11.53.39	9
20	M. S. Eustache.	5.45	6. 1	0. 59	11.53.18	10
21	M. S. Mathieu. ap.	5.46	5.59	0. 36	11.52.57	11
22	J. S. Maurice.	5.48	5.57	0.B13	11.52.36	12
23	V. Ste Thècle.	5.49	5.54	0.A11	11.52.15	13
24	S. S. Andoche.	5.51	5.52	0. 34	11.51.55	14
25	D. S. Firmin, év.	5.53	5.51	0. 58	11.51.34	15
26	L. Ste Justine.	5.54	5.48	1 21	11.51.14	16
27	M. S. Côme S. D.	5.55	5.46	1 45	11.50.54	17
28	M. S. Céran, évêq.	5.57	5.44	2 8	11.50.34	18
29	J. S. Michel, arc.	5.58	5.42	2 31	11.50.14	19
30	V. S. Jérôme, prêt.	6. 0	5.40	2 55	11.49.55	20

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1h 46′.

Digitized by Google

Jours du mois.	Passage de la Lune au méridien tems moyen.	Lever de la Lune, tems moyen.	Coucher de la Lune, tems moyen.
	H. M.	H. M.	H. M.
1	4. Matin 21	9. Soir 15	0. Soir 6
2	5. 9	9. 41	1. 19
3	5. 57	10. 15	2. 25
4	6. 46	10. 59	3. 24
5	7. 36	11. 53	4. 15
6	8. 28	—	4. 57
7	9. 10	0. Matin 56	5. 31
8	10. 8	2. 5	5. 57
9	10. 54	3. 16	6. 18
10	11. 39	4. 28	6. 36
11	0. Soir 24	5. 41	6. 52
12	1. 7	6. 54	7. 8
13	1. 52	8. 8	7. 23
14	2. 40	9. 25	7. 41
15	3. 31	10. 47	8. 3
16	4. 26	0. Soir 10	8. 33
17	5. 24	1. 30	9. 12
18	6. 25	2. 43	10. 4
19	7. 27	3. 44	11. 13
20	8. 28	4. 30	—
21	9. 26	5. 4	0. Matin 33
22	10. 20	5. 29	1. 58
23	11. 10	5. 49	3. 23
24	11. 57	6. 6	4. 45
25	—	6. 21	6. 3
26	0. Matin 42	6. 37	7. 18
27	1. 27	6. 55	8. 33
28	2. 13	7. 15	9. 48
29	3. 0	7. 40	11. 1
30	3. 48	8. 12	0. Soir 11

Jours.	Lever des Planètes, tems moyen.	Coucher des Planètes, tems moyen.	Passage des Planètes au mérid., tems moyen.
☿	MERCURE.		
	H. M.	H. M.	H. M.
1	6. Matin 46	7. Soir 14	1. Soir 0
11	7. 34	6. 56	1. 15
21	8. 11	6. 34	1. 23
♀	VÉNUS.		
1	2. Matin 0	4. Soir 33	9. Matin 17
11	1. 49	4. 19	9. 4
21	1. 47	4. 9	8. 58
♂	MARS.		
1	11. Soir 47	3. Soir 55	7. Matin 52
11	11. 36	3. 40	7. 39
21	11. 26	3. 23	7. 25
♃	JUPITER.		
1	2. Matin 14	5. Soir 28	9. Matin 54
11	1. 45	4. 54	9. 22
21	1. 16	4. 19	8. 48
♄	SATURNE.		
1	10. Matin 0	8. Soir 36	3. Soir 18
11	9. 26	7. 58	2. 42
21	8. 52	7. 20	2. 6
♅	URANUS.		
1	6. Soir 26	4. Matin 46	11. Soir 36
11	5. 46	4. 4	10. 54
21	5. 5	3. 24	10. 13

D. Q. le 2, à 11h 57′ soir. | P. Q. le 18, à 4h 28′ mat.
N. L. le 11, à 0 52 mat. | P. L. le 24, à 11 57 soir.

Digitized by Google

Jours du mois.	OCTOBRE.	LEVER du Soleil, tems moy.	COUCH. du Soleil, tems moy.	DÉCLIN. australe du Soleil à midi moyen.	TEMS moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		H. M.	H. M.	D. M.	H. M. S.	
1	S. S. Rémi, év.	6. 1	5.38	3. 18	11.49.35	21
2	D. SS. Anges gar.	6. 2	5.35	3. 41	11.49.17	22
3	L. S. Denis l'aré.	6. 4	5.33	4. 4	11.48.58	23
4	M. S. Franç. d'As.	6. 6	5.32	4. 28	11.48.40	24
5	M. Ste Aure, ab.	6. 7	5.30	4. 51	11.48.22	25
6	J. S. Bruno, inst.	6. 8	5.27	5. 14	11.48. 5	26
7	V. Ste Julie.	6.10	5.25	5. 37	11.47.48	27
8	S. Ste Brigitte.	6.12	5.23	6. 0	11.47.31	28
9	D. S. Denis, év.	6.13	5.21	6. 23	11.47.15	29
10	L. S. Paulin, év.	6.14	5.19	6. 46	11.46.59	30
11	M. SS. Nicaise, etc.	6.16	5.17	7. 9	11.46.44	1
12	M. S. Wilfrid.	6.18	5.15	7. 31	11.46.30	2
13	J. S. Géraud, c.	6.19	5.13	7. 54	11.46.15	3
14	V. S. Caliste, pape	6.20	5.11	8. 16	11.46. 2	4
15	S. Ste Thérèse.	6.22	5. 9	8. 38	11.45.49	5
16	D. S. Gal, év.	6.24	5. 7	9. 1	11.45.36	6
17	L. S. Florent.	6.25	5. 5	9. 23	11.45.24	7
18	M. S. Luc, évang.	6.26	5. 3	9. 44	11.45.13	8
19	M. S. Savinien.	6.28	5. 1	10. 6	11.45. 2	9
20	J. S. Caprais.	6.30	4.59	10. 28	11.44.52	10
21	V. Ste Ursule.	6.32	4.58	10. 49	11.44.42	11
22	S. S. Mellon, év.	6.33	4.56	11. 11	11.44.33	12
23	D. S. Hilarion.	6.34	4.54	11. 32	11.44.25	13
24	L. S. Magloire.	6.36	4.52	11. 53	11.44.17	14
25	M. SS. Crép. et C.	6.37	4.50	12. 13	11.44.10	15
26	M. S. Evariste.	6.39	4.48	12. 34	11.44. 4	16
27	J. S. Frumence.	6.41	4.46	12. 54	11.43.59	17
28	V. S. Simon.	6.42	4.45	13. 14	11.43.54	18
29	S. S. Narcisse.	6.44	4.43	13. 34	11.43.50	19
30	D. S. Lucain.	6.46	4.42	13. 54	11.43.47	20
31	L. S. Quentin.	6.48	4.40	14. 14	11.43.45	21

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1^h 48′.

Digitized by Google

Jours du mois.	PASSAGE de la Lune au méridien tems moyen.	LEVER, de la Lune, tems moyen.	COUCHER de la Lune, tems moyen.
	H. M.	H. M.	H. M.
1	4. 39 matin	8. 52 soir	1. 16 soir
2	5. 30	9. 42	2. 11
3	6. 21	10. 42	2. 56
4	7. 11	11. 48	3. 32
5	8. 0	—	4. 0
6	8. 47	0. 57 matin	4. 22
7	9. 32	2. 8	4. 41
8	10. 17	3. 22	4. 57
9	11. 1	4. 36	5. 12
10	11. 46	5. 51	5. 28
11	0. 34 soir	7. 9	5. 46
12	1. 24	8. 30	6. 6
13	2. 18	9. 54	6. 32
14	3. 17	11. 17	7. 8
15	4. 18	0. 34 soir	7. 57
16	5. 20	1. 39	9. 2
17	6. 21	2. 28	10. 18
18	7. 19	3. 5	11. 41
19	8. 13	3. 33	—
20	9. 3	3. 54	1. 4 matin
21	9. 50	4. 11	2. 24 matin
22	10. 35	4. 26	3. 43
23	11. 20	4. 42	4. 59
24	—	4. 59	6. 14
25	0. 5 matin	5. 17	7. 28
26	0. 51 matin	5. 40	8. 42
27	1. 39	6. 9	9. 54
28	2. 29	6. 45	11. 1
29	3. 20	7. 31	0. 1 soir
30	4. 11	8. 27	0. 50
31	5. 2	9. 30	1. 30

Jours.	LEVER des Planètes, tems moyen.	COUCHER des Planètes, tems moyen.	PASSAGE des Planètes au mérid., tems moyen.
☿	MERCURE.		
	H. M.	H. M.	H. M.
1	8. 32 matin	6. 9 soir	1. 20 soir
11	8. 13	5. 36	0. 55
21	6. 36	4. 47	11. 47 matin
♀	VÉNUS.		
1	1. 51 matin	3. 58 soir	8. 55 matin
11	2. 4	3. 47	8. 55
21	2. 20	3. 34	8. 57
♂	MARS.		
1	11. 16 soir	3. 3 soir	7. 10 matin
11	11. 4	2. 41	6. 55
21	10. 52	2. 17	6. 37
♃	JUPITER.		
1	0. 46 matin	3. 45 soir	8. 18 matin
11	0. 15	3. 9	7. 45
21	11. 43 soir	2. 32	7. 11
♄	SATURNE.		
1	8. 19 matin	6. 43 soir	1. 31 soir
11	7. 46	6. 7	0. 56
21	7. 13	5. 30	0. 21
♅	URANUS.		
1	4. 25 soir	2. 41 matin	9. 33 soir
11	3. 45	2. 1	8. 53
21	3. 5	1. 20	8. 13

D. Q. le 2, à 6h 51′ soir. | P. Q. le 17, à 10h 34′ mat.
N. L. le 10, à 1 38 soir. | P. L. le 24, à 1 13 soir.

Digitized by Google

Jours du mois.	NOVEMBRE.	LEVER du Soleil, tems moy.	COUCH. du Soleil, tems moy.	DÉCLIN. australe du Soleil à midi moyen	TEMS moyen au midi moyen.	Age de la Lune.
		H. M.	H. M.	D. M.	H. M. S.	
1	M. TOUSSAINT.	6.49	4.38	14. 33	11.43.43	22
2	M. Les Trépassés.	6.50	4.37	14. 52	11.43.43	23
3	J. S. Marcel, év.	6.52	4.35	15. 11	11.43.43	24
4	V. S. Charles, év.	6.54	4.33	15. 29	11.43.44	25
5	S. Ste Bertille.	6.55	4.32	15. 48	11.43.46	26
6	D. S. Léonard.	6.57	4.30	16. 6	11.43.48	27
7	L. S. Willebrod.	6.59	4.29	16. 24	11.43.52	28
8	M. Stes Reliques.	7. 0	4.27	16. 41	11.43.56	29
9	M. S. Mathurin.	7. 2	4.26	16. 58	11.44. 2	1
10	J. S. Léon le Gr.	7. 3	4.24	17. 15	11.44. 8	2
11	V. S. Martin, év.	7. 5	4.23	17. 32	11.44.15	3
12	S. S. René.	7. 6	4.21	17. 48	11.44.22	4
13	D. S. Brice, év.	7. 8	4.20	18. 4	11.44.31	5
14	L. S. Bertrand.	7.10	4.19	18. 20	11.44.40	6
15	M. S. Eugène.	7.12	4.18	18. 36	11.44.51	7
16	M. S. Edme, arch.	7.13	4.17	18. 51	11.45. 2	8
17	J. S. Agnan, év.	7.14	4.15	19. 5	11.45.14	9
18	V. S. Odon.	7.15	4.14	19. 20	11.45.26	10
19	S. Ste Elisabeth.	7.17	4.13	19. 34	11.45.40	11
20	D. S. Edmond, r.	7.19	4.12	19. 47	11.45.54	12
21	L. Présent. Vierg.	7.20	4.11	20. 1	11.46. 9	13
22	M. Ste Cécile.	7.22	4.10	20. 14	11.46.25	14
23	M. S. Clément.	7.24	4.10	20. 26	11.46.42	15
24	J. S. Séverin.	7.25	4. 9	20. 38	11.46.59	16
25	V. Ste Catherine.	7.26	4. 8	20. 50	11.47.18	17
26	S. Ste Gen. des Ar.	7.28	4. 7	21. 2	11.47.37	18
27	D. S. Maxime.	7.29	4. 6	21. 13	11.47.56	19
28	L. S. Sosthènes.	7.30	4. 5	21. 23	11.48.17	20
29	M. S. Saturnin.	7.32	4. 5	21. 34	11.48.38	21
30	M. S. André, ap.	7.33	4. 4	21. 43	11.49. 0	22

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1h 21′.

Digitized by Google

Jours du mois.	Passage de la Lune au méridien tems moyen.	Lever de la Lune, tems moyen.	Coucher de la Lune, tems moyen.
	H. M.	H. M.	H. M.
1	5. 52 Matin	10. 39 Soir	2. 3 Soir
2	6. 39	11. 48	2. 25
3	7. 24	—	2. 44
4	8. 9	1. 0 Matin	3. 2
5	8. 53	2. 13	3. 17
6	9. 37	3. 28	3. 32
7	10. 23	4. 44	3. 48
8	11. 12	6. 4	4. 6
9	0. 6 Soir	7. 29	4. 30
10	1. 4	8. 55	5. 4
11	2. 7	10. 19	5. 51
12	3. 12	11. 32	6. 32
13	4. 15	0. 28 Soir	8. 7
14	5. 16	1. 10	9. 29
15	6. 11	1. 39	10. 53
16	7. 1	2. 1	—
17	7. 48	2. 19	0. 13 Matin
18	8. 33	2. 35	1. 31
19	9. 17	2. 49	2. 46
20	10. 1	3. 5	4. 0
21	10. 46	3. 23	5. 14
22	11. 33	3. 44	6. 27
23	—	4. 9	7. 39
24	0. 22 Matin	4. 42	8. 48
25	1. 12	5. 25	9. 50
26	2. 4	6. 17	10. 44
27	2. 55	7. 16	11. 28
28	3. 44	8. 22	0. 2 Soir
29	4. 31	9. 31	0. 27
30	5. 17	10. 41	0. 48

Jours.	Lever des Planètes, tems moyen.	Coucher des Planètes, tems moyen.	Passage des Planètes au mérid., tems moyen.
☿	MERCURE.		
	H. M.	H. M.	H. M.
1	5. 7 Matin	4. 11 Soir	10. 40 Matin
11	5. 21	3. 56	10. 38
21	6. 5	3. 45	10. 55
♀	VÉNUS.		
1	2. 42 Matin	3. 18 Soir	9. 0 Matin
11	3. 5	3. 2	9. 3
21	3. 29	2. 47	9. 8
♂	MARS.		
1	10. 37 Soir	1. 49 Soir	6. 15 Matin
11	10. 21	1. 21	5. 53
21	10. 3	0. 53	5. 31
♃	JUPITER.		
1	11. 6 Soir	1. 52 Soir	6. 32 Matin
11	10. 32	1. 16	5. 58
21	9. 55	0. 38	5. 20
♄	SATURNE.		
1	6. 33 Matin	4. 46 Soir	11. 44 Matin
11	6. 0	4. 9	11. 8
21	5. 27	3. 32	10. 33
♅	URANUS.		
1	2. 21 Soir	0. 36 Soir	7. 29 Soir
11	1. 41	11. 57	6. 49
21	1. 2	11. 17	6. 9

D. Q. le 1, à 2h 48′ soir. | P. Q. le 15, à 6h 0′ soir.
N. L. le 9, à 1 44 mat. | P. L. le 23, à 5 40 mat.

Digitized by Google

Jours du mois.	DÉCEMBRE.	LEVER du Soleil, tems moy.	COUCH. du Soleil, tems moy.	DÉCLIN. australe du Soleil à midi moyen.	TEMS moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		H. M.	H. M.	D. M.	H. M. S.	
1	J. S. Éloi, évèq.	7.34	4. 4	21. 53	11.49.22	23
2	V. S. Franç. Xav.	7.36	4. 4	22. 2	11.49.46	24
3	S. S. Fulgence, év.	7.37	4. 3	22. 10	11.50. 9	25
4	D. Ste Barbe.	7.38	4. 3	22. 19	11.50.34	26
5	L. S. Sabas, abbé.	7.40	4. 2	22. 26	11.50.59	27
6	M. S. Nicolas, év.	7.41	4. 2	22. 33	11.51.25	28
7	M. Ste Fare, vierge	7.42	4. 2	22. 40	11.51.51	29
8	J. La Conception.	7.43	4. 1	22. 47	11.52.17	30
9	V. Ste Gorgonie.	7.44	4. 1	22. 53	11.52.44	1
10	S. Ste Valère, v.	7.45	4. 1	22. 58	11.53.12	2
11	D. S. Fuscien.	7.46	4. 1	23. 3	11.53.40	3
12	L. S. Damase, pap.	7.47	4. 1	23. 8	11.54. 8	4
13	M. Ste Luce, v. m.	7.48	4. 1	23. 12	11.54.37	5
14	M. S. Nicaise, arc.	7.49	4. 1	23. 15	11.55. 5	6
15	J. S. Mesmin.	7.49	4. 1	23. 19	11.55.34	7
16	V. Ste Adélaïde.	7.50	4. 2	23. 21	11.56. 4	8
17	S. Ste Olympiade.	7.51	4. 2	23. 23	11.56.33	9
18	D. S. Gatien, év.	7.52	4. 2	23. 25	11.57. 3	10
19	L. S. Timoléon.	7.52	4. 2	23. 27	11.57.33	11
20	M. S. Philogone.	7.53	4. 3	23. 27	11.58. 2	12
21	M. S. Thomas, ap.	7.53	4. 3	23. 28	11.58.32	13
22	J. S. Ischiron.	7.54	4. 4	23. 28	11.59. 2	14
23	V. Ste Victoire.	7.54	4. 4	23. 27	11.59.32	15
24	S. S. Dauphin.	7.55	4. 5	23. 26	0. 0. 2	16
25	D. NOEL.	7.55	4. 6	23. 24	0. 0.32	17
26	L. S. Etienne, m.	7.55	4. 7	23. 22	0. 1. 2	18
27	M. S. Jean, év.	7.55	4. 7	23. 20	0. 1.31	19
28	M. SS. Innocens.	7.56	4. 8	23. 17	0. 2. 1	20
29	J. S. Thomas de C.	7.56	4. 9	23. 14	0. 2.30	21
30	V. Ste Colombe.	7.56	4.10	23. 10	0. 2.59	22
31	S. S. Sylvestre.	7.56	4.11	23. 5	0. 3.28	23

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 21′ jusqu'au 21, et croissent ensuite de 5′ jusqu'au 1er janvier.

Digitized by Google

Jours du mois.	Passage de la Lune au méridien, tems moyen.	Lever de la Lune, tems moyen.	Coucher de la Lune, tems moyen.
	H. M.	H. M.	H. M.
1	6. ♒ 1	11. ♌ 51	1. ♋ 11
2	6. 44	——	1. 21
3	7. 28	1. ♍ 4	1. 36
4	8. 12	2. 18	1. 52
5	8. 58	3. 34	2. 9
6	9. 49	4. 56	2. 30
7	10. 46	6. 22	2. 59
8	11. 48	7. 50	3. 38
9	0. ♋ 54	9. 12	4. 34
10	2. 0	10. 18	5. 46
11	3. 4	11. 6	7. 9
12	4. 3	11. 41	8. 35
13	4. 57	0. ♎ 7	10. 0
14	5. 47	0. 26	11. 21
15	6. 33	0. 43	——
16	7. 17	0. 59	0. ♏ 38
17	8. 0	1. 14	1. 51
18	8. 44	1. 30	3. 3
19	9. 30	1. 49	4. 15
20	10. 18	2. 13	5. 27
21	11. 8	2. 44	6. 30
22	11. 59	3. 24	7. 45
23	——	4. 12	8. 41
24	0. ♑ 50	5. 10	9. 27
25	1. ♑ 41	6. 14	10. 3
26	2. 29	7. 21	10. 31
27	3. 15	8. 30	10. 53
28	3. 58	9. 39	11. 11
29	4. 40	10. 48	11. 26
30	5. 21	11. 58	11. 41
31	6. 4	——	11. 56

Jours.	Lever des Planètes, tems moyen.	Coucher des Planètes, tems moyen.	Passage des Planètes au mérid., tems moyen.
☿	MERCURE.		
	H. M.	H. M.	H. M.
1	6. ♑ 55	3. ♋ 42	11. ♒ 16
11	7. 43	3. 49	11. 43
21	8. 19	4. 8	0. ♌ 13
♀	VÉNUS.		
1	3. ♒ 54	2. ♋ 33	9. ♒ 12
11	4. ♓ 21	2. 20	9. ♓ 20
21	4. 48	2. 12	9. 30
♂	MARS.		
1	9. ♌ 40	0. ♌ 23	5. ♒ 4
11	9. 12	11. ♍ 50	4. ♓ 33
21	8. 38	11. 15	3. 54
♃	JUPITER.		
1	9. ♌ 17	11. ♒ 58	4. ♒ 41
11	8. 37	11. ♓ 19	4. ♓ 2
21	7. 55	10. 39	3. 21
♄	SATURNE.		
1	4. ♒ 54	2. ♌ 56	9. ♒ 59
11	4. ♓ 20	2. 19	9. ♓ 24
21	3. 46	1. 42	8. 48
♅	URANUS.		
1	0. ♌ 24	10. ♌ 39	5. ♌ 31
11	11. ♒ 45	10. 1	4. 53
21	11. 5	9. 23	4. 15

D. Q. le 1, à 10h 21′ mat.
N. L. le 8, à 1 9 soir.
P. Q. le 15, à 4h 1′ mat.
P. L. le 23, à 0 25 mat.
D. Q. le 31, à 4 2 mat.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

ORGANISATION.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES DIVERSES ORGANISATIONS QU'A SUBIES L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, DEPUIS SA CRÉATION.

NOTA. Cette Notice a été extraite en partie d'un écrit du même genre rédigé par M. HACHETTE, ancien professeur de l'École, et inséré en mai 1807 dans le n°. 8 du 1er volume de l'ouvrage publié par lui sous le titre de *Correspondance sur l'École Polytechnique*. Les changements survenus depuis cette époque y ont été ajoutés, le tout d'une manière succincte et dans la vue de fournir des indications sommaires aux personnes qui désirent avoir de notions positives sur l'institution. Celles qui voudraient avoir des renseignements plus circonstanciés, et suivre dans ses détails la marche de l'École Polytechnique depuis sa fondation, devront recourir à l'ouvrage publié en 1828 par M. Fourcy, bibliothécaire de l'École et membre du Conseil d'Instruction, sous le titre d'*Histoire de l'École Polytechnique*. Plusieurs données de la présente Notice ont été empruntées à cet ouvrage.

L'École Polytechnique, connue d'abord sous le nom d'*École centrale des travaux publics*, fut créée dans ces temps malheureux où les Écoles spéciales des services publics, tout-à-fait désorganisées, avaient vu s'éloigner

Digitized by Google

de leur sein les professeurs et les Élèves, les uns pour se soustraire à la persécution, les autres pour aller servir dans nos armées. A cette époque, la France, attaquée par l'Europe entière, réclamait les secours d'ingénieurs habiles, et était menacée de n'en plus trouver. Ce fut dans de telles circonstances que des hommes distingués également et par leurs vastes connaissances, et par un patriotisme éclairé, conçurent le projet de créer une École qui remplaçât celles que l'on venait de détruire. Bientôt toute l'élite de la jeunesse se réunit à la voix de tels maîtres qui se dévouaient si généreusement à son instruction, et trois mois s'écoulèrent à peine que déjà cette institution avait pris un caractère assez imposant pour forcer les ennemis même des sciences à respecter l'asile où elles s'étaient réfugiées.

Nous allons rapporter sommairement les différents décrets, lois, arrêtés et dispositions relatifs à la création et à l'organisation de l'École Polytechnique.

PREMIÈRE ORGANISATION.

Du 28 septembre 1794 (7 vendémiaire an III) au 1er septembre 1795 (15 fructidor an III).

La commission des travaux publics, instituée par un décret de la Convention du 11 mars 1794 (21 ventôse an II), avait été chargée par un des articles de ce décret de s'occuper de l'établissement d'une École centrale de travaux publics et du mode d'examen et de concours, auxquels seraient assujettis ceux qui voudraient être employés à la direction de ces travaux.

Digitized by Google

L'organisation de l'École centrale des travaux publics fut réglée, sur le rapport de cette commission, par un décret de la Convention du 28 septembre 1794 (7 vendémiaire an III), et l'ouverture de l'École fixée au 30 novembre (10 frimaire an III); mais plusieurs circonstances retardèrent cette ouverture jusqu'au 21 décembre (1er nivôse an III). Une partie des bâtiments de l'ancien palais Bourbon avait été assignée pour y placer l'École centrale, par un arrêté du 2 août 1794 (15 thermidor an II). D'après une disposition du décret du 28 septembre, un concours fut ouvert dans vingt-deux villes principales de la France, et l'on admit 396 Élèves (391 seulement se sont présentés) qui fournirent les preuves de leur instruction et de leur intelligence, dans un examen sur l'Arithmétique, les éléments d'Algèbre et la Géométrie. L'âge fut fixé de 16 à 20 ans.

Le mode d'enseignement de l'École centrale des travaux publics fut déterminé par un arrêté du 26 novembre 1794 (6 frimaire an III). Cet enseignement comporte deux branches principales : les sciences mathématiques et les sciences physiques. Les premières comprennent : 1° l'analyse avec ses applications à la géométrie et à la mécanique; 2° la géométrie descriptive, qui se divise en trois parties; Géométrie descriptive pure, Architecture et Fortifications. A cette deuxième branche d'enseignement se trouve joint le dessin d'imitation, considéré comme un moyen peu rigoureux, il est vrai, mais souvent le seul possible de décrire les objets.

Les sciences physiques renferment la physique générale et la chimie. Ce qui distingue cet enseignement de

Digitized by Google

tous ce qui avaient été pratiqués jusque alors, c'est que les élèves travaillent dans l'intérieur même de l'École, qu'ils sont distribués par salle pour le dessin de la géométrie descriptive et l'étude de l'analyse, qu'ils ont des laboratoires pour s'exercer aux manipulations chimiques, et qu'ils exécutent de leurs propres mains les dessins, les calculs et les opérations chimiques qui ont été l'objet des leçons orales des professeurs.

A l'origine, la durée des études pour chaque jour était de neuf heures, savoir : de huit heures du matin à deux heures après midi, et de cinq heures du soir à huit, et celle du cours entier devait être de trois ans. Comme les Élèves avaient été admis à la fois avec une instruction à peu près égale, et qu'il fallait pouvoir les distribuer en trois classes pour suivre chacune des trois années d'étude, on arrêta de faire des cours préliminaires, dans lesquels chaque professeur présenterait le tableau concis de la science qu'il avait à traiter; il en résulta un ensemble de programmes précieux et pour les Élèves et pour les Professeurs eux-mêmes.

A la fin de ces cours préliminaires, qui durèrent trois mois, les Élèves furent divisés en trois classes qui suivirent alors les cours institués pour chacune d'elles, et chaque classe ou division fut partagée en brigades de 20 Élèves. Chaque brigade eut sa salle d'étude et son laboratoire de chimie, et elle fut présidée par un chef capable d'entretenir l'ordre et de lever les difficultés que les Élèves rencontreraient dans leur travail. D'après la marche habituelle que devait suivre l'École, il fallait choisir ces chefs parmi les Élèves les plus instruits; mais, à l'origine, ce mode d'élection n'était pas prati-

Digitized by Google

cable. Un certain nombre de jeunes gens du peuple, grand mérite reçurent une instruction particulière dans une École préparatoire, et se mirent en état d'exercer les fonctions de chefs.

Pour former cette École préparatoire, qui fut ouverte vers le milieu de novembre 1794, on choisit une maison située quai Voltaire, présentement n° 7. Cette maison, qui était à la disposition du comité de salut public, renfermait un laboratoire de chimie dirigé par M. Guyton, un atelier pour la fabrication des lames de sabre, et plusieurs salles très vastes. M. Monge y donna des leçons de géométrie descriptive et d'analyse appliquée à la géométrie; il fut aidé dans ce travail par M. Hachette, qu'il avait choisi pour son adjoint; MM. Jacotot et Barruel y firent des cours de chimie et de physique. Plus tard l'École préparatoire fut transportée à l'hôtel Pommeuse, situé dans le voisinage du Palais Bourbon, qui avait été mis à la disposition des professeurs.

Le 21 mai 1795, époque à laquelle l'École Centrale fut mise en activité, les 25 élèves les plus distingués de l'école préparatoire furent nommés chefs de brigade. Le choix fut fait au scrutin par les élèves aspirants instructeurs eux-mêmes, entre lesquels il devait avoir lieu. Ils étaient au nombre de 43; voici la liste des 25 élus dans l'ordre établi d'après le nombre de suffrages : MM. Malus, Dupuis, Pattu, Fayolles, Hesse, Francœur, Bruslé, Patural, Callier, Biot, Bouvet, Lahure, Saint-Genys, Lancret, Hauterre, Eudel, Donop, Anselin, Cavenne, Debaudre, Riché, Lamandé, l'Evesque-Durostu, Lemaye, Durivan.

Il ne suffisait pas d'avoir des hommes capables de

Digitized by Google

transmettre l'instruction, il fallait encore préparer les portefeuilles des professeurs de géométrie descriptive. Chacune des parties de cette science, telle que la géométrie descriptive pure, qui n'avait jamais été enseignée publiquement, la coupe des pierres, la charpente, la perspective, les ombres, l'architecture, les travaux civils et la fortification, exigeait une collection de dessins et d'épures gravés; les meilleurs dessinateurs de Paris furent réunis dans l'hôtel Pommeuse et s'occupèrent sans relâche, sous la direction des instituteurs, de la confection des dessins qui devaient servir de modèles et être distribués à la suite de chaque leçon; en même temps des artistes très distingués moulèrent en plâtre des modèles de coupe des pierres et d'architecture. Tous ces établissements provisoires mirent en état d'ouvrir les cours préliminaires le 21 décembre 1794, comme il a été dit précédemment.

On a vu que la durée des études avait été portée à trois années par suite du partage des élèves en trois divisions; dans quelques cas cependant, le séjour des élèves dans l'École pouvait être prolongé d'une année.

Un traitement annuel de 1,200 fr. avait été assigné à chaque élève pendant tout le temps qu'il devait rester à l'École. Ce traitement, payé en papier-monnaie, représentait à peine 200 fr. à l'époque de l'ouverture de l'École; de mois en mois il perdit de sa valeur, et fut réduit presque à zéro. Des secours pécuniaires, des distributions de pain furent faites à beaucoup d'élèves, ce qui n'empêcha pas un assez grand nombre d'entre eux d'abandonner l'École en 1795, pour retourner dans leurs familles, ne pouvant plus subsister à Paris. D'après

Digitized by Google

l'organisation dont il vient d'être rendu compte, l'École Centrale était dirigée, tant pour l'instruction que pour l'administration, par un conseil composé des administrateurs et des instituteurs.

DEUXIÈME ORGANISATION.

Du 1er *septembre* 1795 (15 *fructidor an* III) *au* 16 *décembre* 1799 (25 *frimaire an* VIII.)

Le 1er septembre 1795 (15 fructidor an III) la Convention rendit une loi qui changea le nom d'École Centrale des travaux publics en celui d'*École Polytechnique*. Cette seconde organisation diffère peu de la première, dont elle peut être regardée comme le complément; elle étend le programme des connaissances exigées pour l'admission, et elle détermine le mode d'admission des élèves dans les services publics.

L'École Polytechnique avait suppléé, dès sa naissance, à la faiblesse des moyens que les différentes écoles d'application présentaient alors pour l'entretien des corps d'ingénieurs. Cependant on avait conservé ces mêmes Écoles, sauf à les supprimer, au cas que l'École Polytechnique les rendît inutiles, ou bien à les organiser pour des élèves qui auraient reçu l'instruction polytechnique. Ce fut ce dernier parti que l'on adopta. Une loi du 22 octobre 1795 (30 vendémiaire an IV) réorganisa les Écoles d'application, savoir : les Écoles d'artillerie, du génie, des ponts et chaussées, des mines, des constructions de vaisseaux et des ingénieurs-géographes. Les relations de ces Écoles avec l'École Polytechnique fu-

Digitized by Google

rent fixées. Cette même loi place l'École Polytechnique sous l'autorité du ministre de l'intérieur; elle ajoute le service de l'artillerie à ceux pour lesquels elle formait des élèves, et porte que l'École Polytechnique doit préparer aussi des élèves pour l'exercice libre des professions qui nécessitent des connaissances mathématiques et physiques. Le système général de l'enseignement est maintenu; cet enseignement comprend toujours trois années; mais la durée du séjour des élèves à l'École varie suivant la profession à laquelle ils se destinent. Le nombre des élèves est réduit à trois cent soixante.

Cette deuxième organisation se maintint environ quatre années, mais non sans que beaucoup de modifications y fussent apportées, suivant l'exigence des circonstances. De nombreuses réductions eurent lieu dans le personnel attaché à l'instruction et à l'administration. Le matériel de l'enseignement eut à souffrir aussi de la détresse du Trésor : les dépenses de l'établissement avaient été largement calculées à une époque où le papier-monnaie, créé à volonté, pourvoyait à tout. Cet état de choses ne pouvait durer. On reconnut généralement la nécessité de restreindre les dépenses et de les mettre en harmonie avec les ressources de l'État, sans toutefois rien enlever aux parties essentielles de l'organisation. Plusieurs projets furent élaborés pour arriver à ce but, et discutés dans les conseils du Gouvernement. Ce ne fut enfin que le 16 décembre 1799 que fut rendue la loi qui affermit l'École sur sa base et lui imprima le caractère de stabilité qui lui manquait.

Digitized by Google

TROISIÈME ORGANISATION.

Du 16 *décembre* 1799 (25 *frimaire an* VIII) *au* 16 *juillet* 1804 (27 *messidor an* XII).

La loi du 16 décembre 1799 (25 frimaire an VIII), dont la plus grande partie des dispositions a été conservée dans les organisations suivantes, règle d'une manière méthodique toutes les parties du service de l'École.

Elle formule le principe déjà posé dans la loi du 22 octobre 1795, que l'École Polytechnique est destinée en général à répandre l'instruction des sciences mathématiques, physiques, chimiques et des arts graphiques, et que son but particulier est de former des élèves pour les Écoles d'application des services publics. Les limites de l'âge d'admission restent de 16 à 20 ans. La loi fixe à trois cents le nombre des élèves; elle leur confère le rang et leur accorde la solde de sergent d'artillerie, leur assigne un vêtement uniforme, les partage en deux divisions (1) et par conséquent réduit à deux ans la durée des études, disposition déjà mise en pratique l'année précédente; permet, dans certains cas, une troisième année et même une quatrième, mais avec des restrictions, quant au nombre d'élèves appelés à jouir de ce dernier avantage.

(1) De 1799 à 1805 inclusivement, la division des élèves de première année a reçu le nom de première division, et celle des élèves de seconde année le nom de seconde division : à partir de 1806 l'ordre inverse a été adopté.

Digitized by Google

Elle réduit le nombre des instituteurs (1) et fonctionnaires, règle les traitements et alloue une somme fixe pour les besoins du matériel; elle alloue aussi une somme annuelle de 20,000 francs à distribuer, à titre de secours, en sus de la solde de sergent d'artillerie, aux élèves auxquels ce supplément serait nécessaire. La solde de sergent d'artillerie était environ de 360 francs par an.

L'École est maintenue dans les attributions du ministère de l'intérieur. Un conseil, composé des professeurs et des principaux fonctionnaires, est chargé de l'instruction, de la surveillance et de l'administration. Ce conseil est présidé par un directeur nommé par *le ministre*. La nomination de ce fonctionnaire, *choisi* parmi les instituteurs, et recevant en raison du surcroît de ses fonctions un supplément de traitement, est renouvelée tous les deux ans.

La modification la plus importante apportée dans l'organisation est la création d'un conseil de perfectionnement, tenant une session à la fin de l'année scolaire, ayant pour mission principale de s'occuper des moyens de perfectionner l'instruction, et des rectifications à opérer dans les programmes d'enseignement et d'examen. Trois membres de l'Institut, des officiers généraux et des agens supérieurs des services publics auxquels l'École fournit des élèves, composent ce conseil avec le directeur, les examinateurs et quatre commissaires nommés par le conseil d'instruction et pris dans son sein.

(1) Depuis la création de l'École jusqu'à l'organisation du 4 septembre 1816, les professeurs étaient appelés instituteurs.

Digitized by Google

QUATRIÈME ORGANISATION.

Du 16 *juillet* 1804 (27 *messidor an* XII) *au* 4 *septembre* 1816.

Bien que le décret impérial du 16 juillet 1804 (27 messidor an XII), qui change l'organisation de l'École Polytechnique, n'ait reçu complétement son exécution que plus d'un an après, il n'en faut pas moins donner à cette organisation la date du décret, car plusieurs de ses dispositions furent mises immédiatement en vigueur, savoir : la nomination et l'entrée en exercice des principaux fonctionnaires militaires.

Par cette organisation, un haut fonctionnaire, avec le titre de gouverneur, est mis à la tête de l'établissement, ayant sous ses ordres un commandant en second directeur des études; des officiers de divers grades sont chargés de la police et discipline et de l'instruction militaire : les élèves doivent former un bataillon composé de quatre compagnies de soixante-quinze hommes chacune, y compris les sous-officiers (1); ils doivent être casernés, armés et équipés comme l'infanterie, et soumis à la même police et discipline que dans un régiment; leur manière de vivre et la distribution de leur caserne seront les mêmes que pour l'École militaire de Fontainebleau. Un conseil particulier d'administration est institué; le conseil d'instruction demeure chargé de ce qui concerne le service de l'enseignement; le conseil

(1) Il devait y avoir une 5e compagnie composée des élèves des ponts-et-chaussées; mais cette disposition ne fut pas exécutée.

Digitized by Google

de perfectionnement conserve ses fonctions ; il n'est rien innové au mode d'admission, au mode et à l'objet de l'enseignement, non plus qu'au traitement des examinateurs, professeurs et élèves.

Un décret impérial du 30 mars 1805 (9 germinal an XIII) ordonne la translation de l'École, du Palais-Bourbon au ci-devant collége de Navarre. Un autre décret du 8 septembre 1805 (22 fructidor an XIII) fixe à 800 francs la pension à payer par les élèves, et les assujettit à fournir un trousseau semblable à celui de l'École spéciale militaire. L'empereur se réserve de statuer sur le sort des sujets distingués auxquels leur fortune ne permettrait pas de payer la totalité de la pension. Une *somme* de 30,000 francs fut en effet ajoutée *au budget* de chaque année pour subvenir à cette dépense. Le décret assujettissant les anciens élèves ainsi que les nouveaux au paiement de la pension, la somme affectée aux modérations de pension pendant la première année fut portée à 42,000f, non compris quelques fonds que l'École avait en réserve et qu'elle fut autorisée à employer à cet usage.

Toutes les dispositions pour le casernement des élèves, résultant des décrets précités, furent faites assez à temps pour que la translation de l'École dans les bâtiments du collége de Navarre fût terminée le 11 novembre 1805, et l'ouverture des cours de l'année scolaire 1805-1806 se fit le 22 du même mois, à l'époque accoutumée.

L'organisation militaire du bataillon reçut son exécution, et un drapeau lui fut donné portant l'inscription suivante : POUR LA PATRIE, LES SCIENCES ET LA GLOIRE.

Un cours de grammaire et belles-lettres, réclamé par

Digitized by Google

le conseil de perfectionnement avait été institué provisoirement dès l'année scolaire 1804-1805; ce fut seulement le 28 février 1806 qu'intervint le décret impérial qui approuva la création du cours, et nomma le professeur déjà en exercice depuis plus d'un an.

La quatrième organisation, qui compte près de douze ans d'existence, a subi quelques modifications pendant ce long intervalle. Il serait superflu de les retracer dans cette Notice. Les principales trouveront d'ailleurs leur place dans l'historique des différentes branches de service qui sera donné dans les numéros suivants de l'*Annuaire*.

CINQUIÈME ORGANISATION.

Du 4 septembre 1816 *au* 13 *novembre* 1830.

L'École Polytechnique, qui avait été licenciée par ordonnance du 13 avril 1816, à la suite d'un acte d'indiscipline, fut réorganisée par une ordonnance royale du 4 septembre 1816, rendue sur le rapport d'une commission spéciale instituée par l'ordonnance de licenciement (1).

Voici les principales modifications apportées dans l'organisation par cette dernière ordonnance.

L'École reste dans les attributions du ministère de l'intérieur; mais les ministres de la guerre et de la marine, principalement le premier, exercent une action directe dans certaines circonstances.

(1) Cette commission était composée de MM. Laplace, Decaux, De Caraman, Fontenille, Héron de Villefosse rapporteur; Marcelle, secrétaire.

Digitized by Google

L'appareil militaire est supprimé, et conséquemment les officiers attachés au bataillon.

Le chef de l'École porte le titre de directeur; ce chef doit être choisi dans les services auxquels l'établissement fournit des élèves; il est secondé dans ses fonctions par un inspecteur des études; six sous-inspecteurs, choisis également, autant que possible, parmi les fonctionnaires des divers services, sont chargés de la surveillance journalière, sous le rapport de l'instruction et de la discipline.

Un trésorier garde des archives, et secrétaire des conseils intérieurs, remplace le quartier-maître trésorier.

La quatrième année de séjour que les élèves pouvaient obtenir dans certains cas, est supprimée.

Des candidats peuvent, en suivant la voie du concours, être admis à l'École pour y puiser l'instruction seulement, et sans se destiner à un service public. Ceux qui s'y destinent doivent le déclarer à l'examinateur, et indiquer le service ou les services qu'ils désirent, en les rangeant par ordre de préférence.

Le prix de la pension est porté à 1000 fr., au lieu de 800 fr.; 24 bourses sont instituées, dont 12 à la présentation du ministère de la guerre, 8 à celle du ministère de l'intérieur, 4 à celle du ministère de la marine.

Les professeurs cessent d'être représentés au conseil de perfectionnement, dont le chef même de l'École et l'inspecteur des études ne font plus partie. Trois pairs de France, nommés par le roi sur la présentation du ministre de la guerre et renouvelés chaque année par

Digitized by Google

tiers, sont appelés dans ce conseil ; ils y siégent trois ans, et le président successivement, chacun pendant une année, après laquelle ils se retirent.

Il est créé un conseil d'inspection dont la mission est de s'occuper de tout ce qui concerne le bon ordre, les mœurs et l'accomplissement des devoirs. Ce conseil est composé des trois pairs de France et de deux membres du conseil de perfectionnement, appartenant, l'un aux services militaires et l'autre aux services civils. Le pair de France, président de ce conseil, et en même temps de celui de perfectionnement, exerce une haute surveillance dans l'École, et correspond avec les ministres de l'intérieur, de la guerre et de la marine. Il préside les juris d'admission, de passage et de sortie.

Les fonctions d'examinateur pour l'admission, d'annuelles qu'elles étaient, deviennent permanentes; ces examinateurs sont nommés sur la présentation du ministre de la guerre.

De nouveaux cours sont institués, celui de géodésie et celui d'arithmétique sociale; le professeur du cours d'analyse appliquée à la géométrie des trois dimensions en est chargé. Les cours d'analyse et de mécanique sont faits par un seul et même professeur pour chaque division.

Le cours d'art militaire est supprimé ; celui des travaux civils avait cessé d'être fait depuis plusieurs années, et il avait été établi un cours de machines.

Un aumônier avait été attaché à l'École en 1814; l'ordonnance de 1816 maintient cet emploi.

La composition des conseils d'instruction et d'administration éprouve peu de changements.

Digitized by Google

Il est créé un fonds de retraite pour les fonctionnaires, professeurs et autres personnes attachées à l'École; tous les traitements sont à cet effet assujettis à une retenue.

Les droits à la pension de retraite et la quotité des pensions ont été déterminés plus tard par une ordonnance du 10 mars 1825.

L'installation de la nouvelle École organisée eut lieu le 17 janvier 1817.

Deux ordonnances royales, l'une du 17 septembre, l'autre du 20 octobre 1822, ont apporté les modifications suivantes à la 5me organisation.

Un gouverneur est institué et remplace le directeur; la présidence du conseil de perfectionnement et celles des autres conseils et juris lui est attribuée. Il est créé une place de sous-gouverneur ayant la direction immédiate et journalière de l'établissement et la vice-présidence des conseils intérieurs et des juris; il est appelé, comme membre, au conseil de perfectionnement, ainsi que l'inspecteur des études.

Le conseil d'inspection est supprimé.

Les attributions du conseil de perfectionnement sont bornées à délibérer sur les moyens d'améliorer l'instruction et à proposer les mesures réglementaires qu'il jugera utiles aux progrès de l'enseignement.

Le nombre des sous-inspecteurs est réduit à quatre, celui des adjudants est porté de deux à quatre. La place de trésorier est supprimée, et les fonctions qui en dépendent sont réunies à celles de caissier. La chaire de dessin est supprimée. Les candidats ne peuvent être examinés que dans l'arrondissement où le domicile de

Digitized by Google

leurs familles est établi, ou bien dans celui où ils auront achevé leur première instruction, pourvu qu'ils y aient étudié au moins une année; ils doivent se faire inscrire deux mois d'avance à la préfecture du département qu'ils habitent.

Il y aura, pour l'admission, au lieu d'une seule liste générale par ordre de mérite, autant de listes qu'il y a eu d'examinateurs.

L'École est soumise au régime militaire en tout ce qui concerne la discipline intérieure.

Une conséquence de ces deux ordonnances fut la suppression des fonctions des trois pairs de France établis par l'ordonnance du 4 septembre, et la cessation de l'intervention du conseil de perfectionnement, dans diverses nominations de fonctionnaires. Les élèves reprirent l'habillement militaire. Ils avaient cessé de le porter depuis 1817; ils furent armés et équipés.

Quelques autres modifications furent apportées à l'organisation dans l'intervalle de 1817 à 1830; les principales furent 1° l'attribution annuelle aux élèves de six places d'élève de première classe dans la marine royale par une ordonnance royale du 17 avril 1822; 2° des restrictions apportées à la faculté de faire une troisième année de séjour dans l'École; 3° Le renvoi, avant l'ouverture des examens de fin d'année, de la désignation du service ou des services auxquels les élèves se destinent; 4° La permission donnée aux élèves entrés sans destination de service, et qui voudraient revenir sur leur déclaration, de concourir avec les élèves de leur promotion pour les services publics, sous l'autorisation toutefois du ministre; 5° la faculté donnée dans certains cas, et sous

Digitized by Google

certaines conditions, d'apporter quelques changements dans la distribution des matières de l'enseignement entre les professeurs et les examinateurs.

On doit citer aussi, parmi les modifications apportées, la création d'une quatrième place d'examinateur d'admission devenue nécessaire par le nombre toujours croissant de candidats. Cette création eut lieu en 1827.

SIXIÈME ORGANISATION,

Du 13 *novembre* 1830 *au* 25 *novembre* 1831.

Voici les principales dispositions qui distinguent cette organisation préparée par une commission composée de MM. *les* lieutenants-généraux d'Anthouard et Haxo, *et de* MM. les professeurs de l'École Gay-Lussac, Arago et Dulong.

L'École Polytechnique est placée dans les attributions du ministre de la guerre.

Elle a pour chef, avec le titre de commandant, un officier-général pris dans les corps qui s'y alimentent, et pour commandant en second, un officier-supérieur pris dans les mêmes corps. Quatre officiers desdits corps et du grade de capitaine, choisis parmi les anciens élèves, et portant le titre d'inspecteurs des études, sont chargés de surveiller les travaux des élèves. Quatre lieutenants ou sous-lieutenants veillent à la police intérieure de l'École et aux détails des exercices militaires.

On admet à concourir jusqu'à l'âge de 24 ans les sous-officiers et soldats des corps réguliers, sous la condition de deux ans au moins de service sous les drapeaux.

Digitized by Google

Les aspirants inscrits pour concourir à Paris sont répartis en nombre égal entre les quatre examinateurs d'admission. On rétablit l'ancienne disposition de former une liste générale par ordre de mérite de tous les candidats susceptibles d'être admis.

Tous les détails de l'instruction sont placés sous la surveillance d'un directeur des études, nommé par le roi, sur la présentation du conseil de l'École et sur celle de l'Académie des Sciences.

Le cours de belles-lettres, histoire et morale, est remplacé par un cours de composition française dans la première année d'études.

Il est créé un cours de langue allemande pour être fait dans la deuxième année.

L'Académie des Sciences concourt pour la présentation aux chaires des cours des sciences de mathématiques et de physique.

Quatre maîtres sont chargés de l'enseignement du dessin de la figure.

Les élèves sont tenus de désigner, à la fin de la première année d'étude, celui des services publics auquel ils se destinent. Cette désignation est irrévocable.

Une troisième année de séjour dans l'École est accordée aux élèves admissibles qui n'auraient pas obtenu le service de leur choix. Ces mêmes élèves auront le droit d'être placés comme sous-lieutenants dans les corps de l'armée qui ne s'alimentent pas à l'École Polytechnique. On leur accorde aussi le droit d'être reçus à l'École Forestière, ou de suivre comme élèves libres les études de celles des écoles civiles d'application qu'ils désigneront.

Digitized by Google

Il est établi un conseil ayant pour mission de s'occuper de tout ce qui est relatif à l'enseignement, aux études et à l'administration de l'Ecole.

Ce conseil, qui est substitué aux anciens conseils de perfectionnement, d'instruction et d'administration, est composé du commandant de l'École, du commandant en second, du directeur des études, de tous les professeurs et du bibliothécaire. A l'époque de la révision annuelle des programmes, les examinateurs de sortie sont appelés à faire partie de ce conseil, ainsi qu'un membre de chacun des comités de l'artillerie et du génie, un délégué du département de la marine et un du département de l'intérieur.

Une commission, composée de divers fonctionnaires, est chargée, sous la direction du conseil de l'École, de veiller aux détails de l'administration intérieure.

Les fonctionnaires sont payés d'après une revue passée par l'intendant militaire de la place de Paris.

La quotité de la pension et de la retenue pour la retraite, est réglée conformément aux dispositions des ordonnances des 25 février 1816 et 1er juillet 1820, concernant les professeurs des écoles d'artillerie et du génie.

Il est fait une nouvelle fixation des traitements des fonctionnaires et personnes attachées à l'enseignement. Cette fixation diffère peu de la précédente. Les anciens fonctionnaires, dont l'emploi se trouve moins rétribué par le nouveau tarif, conservent leur traitement actuel, tant qu'ils demeureront attachés à l'École.

La somme provenant des pensions annuelles payées par les élèves continue à être administrée séparément.

Digitized by Google

SEPTIÈME ORGANISATION.

Du 25 novembre 1831 au 30 novembre 1832.

Les changements apportés par cette ordonnance à l'organisation précédente, sont les suivants :

On rétablit dans l'article 1er l'indication que l'École Polytechnique est destinée en général à répandre l'instruction des sciences mathématiques, de la physique, de la chimie et des arts graphiques. Le service de la marine royale n'est plus au nombre des services publics auxquels l'École fournit des sujets.

L'avancement des officiers de toutes armes attachés à l'état-major de l'École est soumis aux dispositions générales et particulières qui régissent l'avancement dans les armes respectives de ces officiers. Un article de la précédente ordonnance privait ces officiers de l'avancement au choix durant leur séjour à l'École.

L'Académie des Beaux-Arts est appelée à concourir à la présentation du professeur d'architecture et des maîtres de dessin ; l'Académie française à celle du professeur de composition française ; enfin l'Académie des Inscriptions à celle du professeur de langue allemande.

La dispense d'âge pour les sous-officiers et soldats qui se présentent aux examens d'admission est portée jusqu'à 25 ans.

La déclaration de service des élèves a lieu après leur classement par ordre de mérite sur la liste générale de sortie ; ils sont admis à comprendre dans leur déclaration les services dans lesquels ils désirent entrer subsidiairement.

Digitized by Google

La faculté d'une troisième année cesse d'avoir lieu pour les élèves reconnus admissibles dans les services.

Le conseil de perfectionnement est rétabli. Sa composition est à peu près la même qu'elle l'était avant 1830; il en est de même de ses attributions.

L'intendance militaire est chargée de la police administrative de l'École. Le traitement des officiers faisant partie de l'état-major est payé sur les fonds de la solde.

Toutes les dépenses de l'École sont mises à la charge du département de la guerre. Le budget doit être établi sans déduction du produit des pensions des élèves. La perception de ces pensions est confiée aux agents du trésor.

HUITIÈME ORGANISATION.

Du 30 novembre 1832.

Quoique cette ordonnance ait été imprimée en son entier dans l'*Annuaire des années* 1833 *et* 1835 et qu'elle le soit encore dans l'*Annuaire* de la présente année 1836, on a pensé devoir énoncer succinctement ici les dispositions nouvelles introduites dans le régime de l'École : on aurait même pu classer sous un même numéro ces trois organisations de 1830, 1831 et 1832, dont les deux dernières ne font que modifier celle de 1830, si ces ordonnances ne présentaient pas par elles-mêmes un ensemble de toutes les dispositions qui régissent l'École, et ne donnaient pas en quelque sorte une nouvelle constitution à l'établissement, révoquant toutes les dispositions contraires.

Digitized by Google

Le corps de la marine royale est rétabli dans les services publics que l'École alimente. (L'art. 6 de la loi du 20 avril 1833 porte à *quatre* le nombre des places d'élèves de 1re classe auquel l'École Polytechnique aurait droit chaque année.)

Le corps de l'état-major est mis au nombre des services publics auxquels l'École Polytechnique fournit des élèves. (L'art. 23 de l'ordonnance royale du 23 février 1833 attribue chaque année aux élèves de l'École Polytechnique trois places de sous-lieutenant élève dans le corps royal d'état-major.

Le programme d'admission fait connaître chaque année le nombre d'élèves à admettre et celui présumé des emplois dans les services publics auxquels ils pourront prétendre à leur sortie. Un capitaine-instructeur d'infanterie est attaché à l'École. Les quatre lieutenants sont supprimés, le nombre des adjudants est porté à quatre.

Les fonctions des examinateurs d'admission deviennent temporaires (les examinateurs actuels demeurent toutefois titulaires de ces emplois).

La faculté de concourir jusqu'à 25 ans est conservée aux militaires. L'âge de 25 ans ne doit pas être accompli avant l'examen. La condition de justifier de deux ans de service n'est plus exigée, cette obligation n'ayant pas été insérée dans la loi de recrutement.

Les aspirants, admis comme militaires, avec dispense d'âge, ne peuvent être placés, à leur sortie, que dans les services militaires, s'ils n'ont accompli le temps de service voulu par la loi.

Une chaire de langue anglaise est instituée.

Digitized by Google

Un conseil de discipline est institué pour prononcer sur le compte des élèves qui auraient commis une faute assez grave pour encourir le renvoi de l'École ou être privés de la pension gratuite dont ils seraient en possession. (Art. 51 et suiv.)

La déclaration de service des élèves est faite après leur dernier examen.

Il est établi un conseil d'administration dont les attributions et la responsabilité sont analogues à celles des conseils d'administration des corps de troupes. (Art. 69 et suivants.)

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES ANCIENNES ÉCOLES DES SERVICES PUBLICS.

ARTILLERIE.

Une École d'artillerie avait été formée à Douai, en 1679 : elle subsista peu de temps. On établit en 1720, dans toutes les villes de garnison d'artillerie, les Écoles régimentaires telles qu'elles existent aujourd'hui.

En 1756, on institua à La Fère une École d'*Élèves* du corps d'artillerie ; ces élèves étaient examinés tous les six mois par un académicien, et, sur son rapport, ils passaient aux emplois d'officiers. Cette École qui, dix ans après, avait été tranférée à Bapaume, fut supprimée en 1772 ; elle fut remplacée en 1779 par la création de six places d'élèves dans chacune des sept Écoles régimentaires. Un décret de l'Assemblée Nationale du 15 décembre 1790 la rétablit, et elle fut placée à Châlons-sur-Marne ; elle fut réunie en 1802 à l'École du Génie établie à Metz.

GÉNIE MILITAIRE.

L'École du Génie militaire fut fondée en 1748, et établie à Mézières. Les élèves y étaient au nombre de vingt ; l'admission était subordonnée à un examen fait par un membre de l'Académie des Sciences ; le cours des études était de deux années. A la fin de chacune,

Digitized by Google

les élèves subissaient un examen sur toutes les matières de l'instruction. Cette École, qui jouissait d'une grande célébrité, compte parmi ses professeurs les Nollet, Bezout, Bossut, Monge, etc. Elle fut transférée à Metz par un décret de la Convention du février 1794. On a vu précédemment que l'École d'Artillerie fut réunie à celle du Génie en 1802.

PONTS ET CHAUSSÉES.

L'École des Ponts et Chaussées fut fondée en 1747 sous le ministère de M. de Trudaine, et établie à Paris. M. Perronet en fut le premier directeur. Aucune condition d'admission n'était exigée des candidats; ils ne subissaient pas d'examen préalable. Les élèves recevaient une partie de leur instruction dans l'intérieur de l'École, savoir : sur les mathématiques et sur les arts graphiques. La physique, la chimie et l'histoire naturelle leur était enseignée au dehors de l'École chez des savants dont ils suivaient les cours. Les élèves qui, à la suite des concours de fin d'année, avaient obtenu les meilleures annotations, recevaient la titre de gradués. C'était parmi eux, et en suivant l'ordre de mérite, que l'on prenait les ingénieurs, à mesure des vacances.

GÉNIE MARITIME.

L'École des Ingénieurs constructeurs a été fondée à Paris en 1765; elle a été transférée à Brest en 1802. Le nombre des élèves était de dix à douze; ils recevaient à Paris leur instruction théorique d'une manière ana-

Digitized by Google

logue à celle donnée à l'École des Ponts et Chaussées. La seconde partie de leur instruction avait lieu dans les ports et les chantiers de construction. On était admis à l'École des Ingénieurs par voie de concours, et l'on n'en sortait qu'après avoir satisfait à des examens.

MINES.

L'École des Mines a été créée en 1794; elle était originairement composée de douze élèves, nombre qui subit depuis plusieurs variations. On était reçu à la suite d'examens. Une partie de l'instruction était donnée à Paris. Pendant l'été, on faisait voyager les élèves avec les inspecteurs et les ingénieurs.

Une loi du 12 février 1802 avait établi deux Écoles pratiques des Mines, l'une à Moutiers, l'autre à Greèslautern; ces deux Écoles ont été remplacées par une École de Mineurs à Saint-Étienne.

INGÉNIEURS-GÉOGRAPHES.

Un Cours d'instruction théorique et pratique avait été établi en 1793, au Dépôt de la Guerre, pour douze élèves. Cet ordre de choses a duré jusqu'à la réunion du Corps des Ingénieurs-Géographes au Corps Royal d'État-Major.

Voir, pour connaître l'état actuel des Écoles de services publics, l'*Annuaire de* 1834, page 166.

Digitized by Google

ORDONNANCE DU ROI

Portant Organisation de l'École Polytechnique.

A Paris, le 30 octobre 1832.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français, à tous présents et à venir, salut.

Considérant que l'organisation de l'École Polytechnique réclame encore plusieurs améliorations, spécialement en ce qui concerne l'administration, et voulant coordonner les nouvelles dispositions dont il s'agit avec les principes mêmes de l'institution de cette École et les règles qui en sont la conséquence;

Vu, 1° la loi du 7 vendémiaire an III,

2° la loi du 15 fructidor an III et celle du 30 vendémiaire an IV,

3° la loi du 25 frimaire an VIII,

4° le décret du 27 messidor an XII et celui du 22 fructidor an XIII,

5° l'ordonnance du 4 septembre 1816 (1), celles des 17 septembre et 20 octobre 1822 (2),

6° l'ordonnance du 13 novembre 1830 (3) et celle du 25 novembre 1831 (4);

(1) VIIe série du *Bulletin des Lois*, n° 1104.
(2) *Ibid.*, nos 13,804 et 13,806.
(3) IXe série, 2e partie, n° 498.
(4) *Ibid.*, 2e partie, n° 3656.

Digitized by Google

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre, président du conseil,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

TITRE Ier.

Institution de l'École.

Art. 1er. L'École Polytechnique est spécialement destinée à former des élèves pour les services

de l'artillerie de terre et de mer,
du génie militaire et du génie maritime,
de la marine royale et des ingénieurs hydrographes,
des ponts-et-chaussées et des mines,
des poudres et salpêtres,
du corps royal d'état-major (*partie de géodésie*);

Enfin, pour les autres services publics qui exigeraient des connaissances étendues dans les sciences physiques et mathématiques, tels que l'enseignement même de ces sciences.

2. Le programme d'admission fait connaître chaque année le nombre des élèves à admettre et celui présumé des emplois, dans les services publics, qui pourront leur être accordés.

3. L'École Polytechnique est placée dans les attributions de notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre.

Digitized by Google

TITRE II.

Personnel de l'Ecole.

§ 1er. *État-Major.*

4. Il est attaché à l'École Polytechnique un état-major composé

d'un officier général avec le titre de commandant de l'École;
d'un officier supérieur, commandant en second;
de quatre capitaines, inspecteurs des études;
d'un capitaine-instructeur;
de quatre adjudants.

5. L'officier général et l'officier supérieur doivent avoir été élèves de l'École Polytechnique.

Ils sont pris spécialement dans les corps militaires qui s'alimentent à l'École.

Ils ne peuvent pas être de la même arme.

L'officier général n'a pas d'aide-de-camp.

6. Le général commandant l'École exerce une haute surveillance sur toutes les branches du service; il est chargé d'assurer l'exécution des ordonnances, réglements et décisions concernant cet établissement.

Il a la présidence de tous les conseils.

Il rend compte, pour tout ce qui concerne l'instruction, la police et l'administration de l'École, à notre ministre secrétaire d'état de la guerre.

7. Le commandant en second exerce, sous l'autorité du commandant en chef, une surveillance journalière

Digitized by Google

sur toutes les parties du service, particulièrement en ce qui concerne la police et la discipline.

Il est membre permanent de tous les conseils.

Il remplace le commandant, en cas d'absence ou de maladie, dans toutes ses fonctions, excepté dans la présidence du conseil de perfectionnement.

8. Les capitaines inspecteurs des études sont pris parmi les anciens élèves et dans les corps militaires qui s'alimentent à l'Ecole.

Leurs fonctions spéciales sont d'assurer l'exécution journalière des réglements concernant la police et l'instruction, de surveiller les travaux des élèves et leurs exercices militaires, de les commander sous les armes.

9. Le capitaine instructeur a la direction immédiate des exercices militaires; il est chargé, en outre, du service de l'habillement, de l'armement et du casernement.

Lorsque le bataillon est réuni sous les armes, il remplit les fonctions d'adjudant-major.

Cet officier est pris parmi les capitaines des corps d'infanterie.

10. Les adjudants veillent aux détails de la police intérieure et des exercices militaires, et prennent rang dans les compagnies lorsqu'elles sont sous les armes.

Ils sont pris indistinctement dans tous les corps de l'armée.

11. Néanmoins les militaires en retraite des armes désignées aux articles précédents peuvent être appelés à des fonctions et emplois militaires à l'École.

Dans ce cas, le paiement de leur pension de retraite serait suspendu, et ils jouiraient du traitement intégral attribué à leurs fonctions, sans que le temps de service

Digitized by Google

passé dans l'exercice de leurs emplois à l'École puisse donner lieu ultérieurement à l'augmentation de leur pension militaire ainsi suspendue.

12. Le général commandant et le commandant en second sont nommés par nous, sur la présentation de notre ministre secrétaire d'état de la guerre.

Les autres officiers de l'état-major et les adjudants sont nommés par le ministre.

§ II. *Examinateurs.*

13. Il y a quatre examinateurs d'admission des élèves à l'École Polytechnique.

Leurs fonctions sont temporaires. Ils sont nommés chaque année par le ministre de la guerre, sur la présentation du conseil d'instruction de l'École.

Toutefois les quatre examinateurs actuels d'admission restent titulaires de ces emplois.

14. Les examens, tant pour le passage des élèves des cours de la première année d'études à ceux de la seconde, que pour leur admission dans les services publics, sont confiés à deux examinateurs permanents et à deux examinateurs temporaires (1).

Les examinateurs permanents prennent connaissance, dans le cours de l'année, des progrès des élèves. Ils sont nommés par nous, sur la proposition de notre ministre secrétaire d'état de la guerre, d'après la présentation du conseil d'instruction de l'École et celle de l'Académie des Sciences.

(1) Par décision royale du 7 septembre 1833, le nombre des examinateurs temporaires nommés annuellement a été porté à trois, ainsi qu'il était établi par les précédentes ordonnances.

Digitized by Google

Les examinateurs temporaires sont nommés chaque année par notre ministre secrétaire d'état de la guerre, sur la présentation du conseil d'instruction de l'École.

§ III. *Directeur des études, Professeurs, Maîtres et Répétiteurs.*

15. Le personnel attaché à l'enseignement est composé ainsi qu'il suit :

un directeur des études,
deux professeurs d'analyse et de mécanique,
un professeur de géométrie descriptive,
un professeur de physique,
deux professeurs de chimie,
un professeur de géodésie, topographie, machines et arithmétique sociale.
un professeur d'architecture,
un professeur de composition française,
un professeur de langue allemande,
un professeur de langue anglaise,
quatre maîtres pour le dessin de la figure et du paysage,
un maître pour le dessin topographique,
deux répétiteurs des cours d'analyse et de mécanique,
un répétiteur de géométrie descriptive,
un répétiteur de physique,
deux répétiteurs de chimie,
un répétiteur de géodésie, machines, etc.,
un répétiteur d'architecture,
un répétiteur pour les travaux graphiques,

Digitized by Google

un répétiteur du cours de composition française,
un répétiteur de langue allemande,
un répétiteur de langue anglaise (1).

16. Tous les détails de l'instruction sont sous la surveillance spéciale du directeur des études, qui, en outre, assure l'exécution des programmes d'enseignement et des réglements particuliers relatifs aux études, et rend compte, à ce sujet, au commandant de l'École.

Le directeur des études est membre permanent de tous les conseils.

Il est nommé par nous, sur la proposition de notre ministre secrétaire d'état de la guerre, d'après la présentation du conseil d'instruction de l'École et sur celle de l'Académie des Sciences.

17. Les professeurs et maîtres sont nommés par notre ministre secrétaire d'état de la guerre, sur la présentation du conseil d'instruction de l'École et sur celle des Académies de l'Institut de France; savoir:

Les professeurs des sciences mathématiques et physiques, sur la présentation de l'Académie des Sciences;

Le professeur d'architecture et les cinq maîtres de dessin, sur celle de l'Académie des Beaux-Arts;

Le professeur de composition française, sur celle de l'Académie Française;

(1) Par décision ministérielle du 12 décembre 1832, vu l'augmentation dans le nombre des Élèves, cinq répétiteurs adjoints ont été attachés temporairement à l'École, savoir:

deux pour les cours d'analyse et de mécanique,
un pour le cours de géométrie descriptive,
un pour le cours de physique,
un pour les deux cours de chimie.

Digitized by Google

Les professeurs des langues allemande et anglaise, sur celle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

18. Les répétiteurs sont nommés annuellement par le ministre de la guerre, sur la proposition du conseil d'instruction de l'École.

§ IV. *Fonctionnaires et Agents de l'administration.*

19. Sont attachés à l'École :

un administrateur,
un caissier garde des archives,
un bibliothécaire,
un médecin-chirurgien,
un chirurgien sous-aide,
un garde général du matériel,
trois conservateurs des collections scientifiques.

20. Ces emplois sont à la nomination de notre ministre secrétaire d'état de la guerre.

L'administrateur, le caissier et le garde général du matériel, sont nommés sur la présentation du conseil d'administration.

Le bibliothécaire et les trois conservateurs, sur la présentation du conseil d'instruction de l'École.

Il est présenté deux candidats pour chacun de ces emplois.

21. Le caissier et le garde général du matériel sont pécuniairement responsables. En conséquence, ils sont tenus de fournir, en numéraire ou en effets publics, des cautionnements fixes, savoir :

pour le caissier, à dix mille francs,
et pour le garde général du matériel, à six mille fr.

Digitized by Google

TITRE III.

Mode d'admission des Élèves à l'Ecole Polytechnique.

22. On ne peut être admis à l'École Polytechnique que par voie de concours.

23. Tous les ans, à partir du 1er août, il est ouvert, tant à Paris que dans les principales villes du royaume qui sont désignées, un concours public pour l'admission des élèves à l'École Polytechnique.

Les matières sur lesquelles doit porter l'examen sont indiquées dans un programme arrêté par notre ministre de la guerre, sur la proposition du conseil de perfectionnement, et qui est publié chaque année à l'époque du 1er avril au plus tard.

24. Les candidats se font inscrire avant le 10 juin à la préfecture du département où est fixé le domicile de leurs parents.

25. Il est assigné un arrondissement à chaque ville où l'examen doit se faire.

Les aspirants ne peuvent être examinés que dans l'arrondissement d'examen où le domicile de leur famille est établi, ou dans celui où ils ont achevé leur première instruction, pourvu qu'ils y aient étudié au moins une année.

La voie du sort détermine dans quel ordre ils sont examinés.

26. Nul ne peut être admis au concours, s'il n'a justifié,

1° qu'il est Français,

Digitized by Google

2° qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole,

3° qu'il a eu plus de seize ans ou moins de vingt au 1er janvier de l'année courante.

Toutefois, aux termes de l'article 4 de la loi du 14 avril 1832, les militaires des corps réguliers peuvent y être admis jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans; mais cet âge ne doit pas être accompli avant le jour de l'examen (1).

Ils ne peuvent d'ailleurs être placés, à leur sortie de l'École, que dans les services militaires, à moins qu'ils n'aient accompli le temps de service voulu par loi, dans lequel est compris le temps passé à l'École.

27. La répartition des arrondissements d'examen entre les examinateurs d'admission, et l'ordre suivant lequel les tournées doivent être faites, sont réglés, chaque année, par notre ministre de la guerre.

28. Tous les ans, vers le 1er octobre, il est formé à Paris un juri chargé de prononcer sur l'admission à l'École, des candidats examinés dans tout le royaume.

Il se compose du commandant de l'École, président; du commandant en second, du directeur des études, des deux examinateurs permanents et des quatre examinateurs d'admission.

29. Ce juri dresse une liste, par ordre de mérite, de tous les aspirants susceptibles d'être admis à l'École. Il la forme au moyen des listes partielles fournies par les examinateurs et en prenant dans chacune d'elles le nombre d'aspirants jugés admissibles qu'elle contient.

Les listes d'admissibles présentées par chaque exami-

(1) Les militaires admis au concours en vertu de cette disposition doivent justifier de leur immatriculation, ainsi que de leur presence sous les drapeaux.

Digitized by Google

nateur sont, avant tout, discutées et arrêtées par le juri.

30. Notre ministre de la guerre expédie les lettres d'admission des élèves, suivant l'ordre de la liste générale des admissions, jusqu'à concurrence des places à remplir.

31. A leur arrivée à l'École, les élèves sont soumis à une visite du médecin, qui a pour objet de constater qu'ils n'ont aucun vice de conformation ni aucune infirmité qui les mettraient hors d'état d'être admis aux cours de l'École, ou qui les rendraient impropres aux services publics, dans le cas où ils s'y destineraient exclusivement.

32. Lors de leur entrée à l'École, les élèves doivent avoir produit un acte par lequel leurs parents ou répondants s'engagent à payer pour eux une pension annuelle de *mille* francs, et leur trousseau.

33. Vingt-quatre pensions ou places gratuites, susceptibles d'être partagées en demi-pensions, sont instituées en faveur des élèves peu aisés de l'École Polytechnique.

Huit de ces places sont attribuées au département du commerce et des travaux publics,

Quatre au département de la marine,

Douze au département de la guerre.

34. Nul ne peut obtenir une pension ou demi pension, si sa famille n'a justifié être hors d'état d'en supporter les frais, et si d'ailleurs il ne fait partie des deux premiers tiers de la liste générale d'admission des élèves.

Cette faveur est retirée aux élèves qui, par leur conduite, en seraient déclarés indignes par le conseil de discipline de l'École, et d'après les règles établies ci-après pour ce conseil.

Digitized by Google

TITRE IV.

Instruction.

---

§ Ier. *Enseignement.*

35. La durée du cours complet d'instruction à l'École Polytechnique est de deux ans.

Cependant les élèves peuvent y passer une troisième année, dans les cas spécifiés ci-après, art. 62, et jamais au-delà.

36. L'instruction donnée aux élèves par les onze professeurs (art. 15) comprend les cours

d'analyse,
de mécanique,
d'analyse appliquée à la géométrie,
de géométrie descriptive et ses applications,
de géodésie, topographie et machines,
d'arithmétique sociale,
de physique, chimie et manipulations,
d'architecture,
de composition française (pendant la première année),
de langues allemande et anglaise (pendant la seconde année).

37. Pendant les deux années d'étude, les élèves sont exercés en outre, aussi souvent que possible, sur le dessin géométrique, le lavis, le dessin topographique, le dessin de la figure et du paysage au crayon et au lavis.

38. Les matières de l'enseignement, leur répartition

Digitized by Google

entre les professeurs, ainsi que l'ordre à établir pour les divers cours et pour les études des élèves, sont déterminés conformément aux programmes discutés chaque année dans le conseil d'instruction, arrêtés par le conseil de perfectionnement et approuvés par le ministre de la guerre.

§ II. *Conseil d'instruction.*

39. Tout ce qui est relatif à l'enseignement et aux études des élèves entre dans les attributions du conseil d'instruction.

Ce conseil se réunit au moins une fois par mois, sur la convocation du commandant de l'École.

Il propose, à la fin de chaque année, les changements qu'il juge utile d'apporter dans les programmes d'enseignement et d'examen, et, dans ce cas, ses propositions sont soumises à la discussion du conseil de perfectionnement.

40. Le conseil d'instruction est composé ainsi qu'il suit:

Le commandant de l'École, président;
le commandant en second,
le directeur des études,
les onze professeurs,
un maître de dessin, délégué chaque année par les cinq maîtres,
le bibliothécaire, remplissant les fonctions de secrétaire.

Pour délibérer, la moitié plus un des membres du conseil est nécessaire.

Digitized by Google

§ III. *Conseil de perfectionnement.*

41. Ce conseil s'occupe de perfectionner l'instruction et de la diriger dans l'intérêt pratique des services publics.

Il rédige et rectifie, s'il y a lieu, les programmes d'examen et d'enseignement; il coordonne l'enseignement de l'École Polytechnique avec celui des écoles d'application qu'elle alimente; il discute les réglements particuliers relatifs à l'instruction et à la police intérieure, et propose les modifications qui lui paraissent utiles pour maintenir l'ordre, l'assiduité des élèves, et pour assurer le meilleur emploi du temps.

Après la révision des programmes et des réglements, il fait, sur l'instruction de l'École et sur les résultats qu'elle aura présentés, un rapport dont il nous est rendu compte par notre ministre de la guerre.

Il se réunit chaque année après les examens de classement et de sortie; dans les cas extraordinaires, il s'assemble sur la convocation du ministre de la guerre.

42. Les membres composant le conseil de perfectionnement sont:

le commandant de l'École, président;
le commandant en second,
le directeur des études,
Les quatre examinateurs de classement et de sortie,
trois membres de l'Institut de France,
trois professeurs,
un membre de chacun des services publics qui s'alimentent à l'École Polytechnique (1).

(1) Par décision ministérielle du 7 mars 1833, un des examinateurs d'admission doit être désigné chaque année, par le conseil d'instruc-

Digitized by Google

Le conseil désigne un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En cas d'absence du commandant de l'École, le conseil désigne également un de ses membres pour présider la séance.

Le conseil ne peut délibérer qu'autant que la moitié plus un de ses membres est réunie.

43. Les trois membres de l'Institut sont désignés par l'Académie des Sciences, et pris parmi ceux de ses membres qui s'occupent plus spécialement des sciences mathématiques et physiques.

Les délégués des services publics sont nommés par ceux de nos ministres dans les attributions desquels sont placés lesdits services.

Les trois professeurs sont désignés par le conseil d'instruction.

Les membres amovibles du conseil de perfectionnement ne sont nommés que pour un an.

TITRE V.

Régime de l'École.

---

§ Ier. *Tenue des Elèves.*

44. L'École Polytechnique est soumise au régime militaire.

Les élèves sont casernés.

Leur tenue est uniforme.

tion, pour faire partie du conseil de perfectionnement. (Cette disposition existait dans l'ordonnance du 25 novembre 1831.)

Digitized by Google

Lorsqu'ils sortent individuellement dans la ville, ils portent l'épée.

§ II. *Exercice, Police et Discipline.*

45. Les élèves sont partagés en quatre compagnies: ils sont exercés deux fois au plus par semaine, pendant les heures de récréation, au maniement du fusil et à la marche.

46. Les élèves qui, par leur rang de promotion, se trouvent chefs de salles d'étude, portent le titre et les galons de sergent-major et de sergent; ils en remplissent les fonctions sous les armes.

47. Quatre tambours, remplissant les fonctions de garçons de salle, sont attachés aux compagnies.

Un garçon armurier est spécialement chargé de nettoyer et entretenir les armes des élèves.

Deux garde-casernes sont chargés de maintenir l'ordre et la propreté dans les chambres et dortoirs, et de veiller à tous les détails de police à l'École.

48. Les punitions qui peuvent être infligées aux élèves, sont:

la censure particulière,
les arrêts (1),
le blâme public,
la mise à l'ordre de l'École,
la prison intérieure,
la prison militaire,

(1) La consigne a été substituée aux arrêts dans le réglement de l'Ecole arrêté, pour l'année 1834-1835, par M. le ministre de la guerre.

Digitized by Google

le renvoi de l'École, qui replace l'élève sous la loi du recrutement.

49. Un réglement particulier de police détermine les cas donnant lieu à ces punitions, et en fixe la limite pour chaque fonctionnaire ayant droit de les infliger.

Ce réglement, rédigé par les soins du commandant de l'École, discuté ensuite dans le conseil de perfectionnement, est soumis à l'approbation du ministre de la guerre.

50. Au commandant de l'École seul est attribué le droit de faire conduire un ou plusieurs élèves à la prison militaire; mais il rend compte immédiatement au ministre, des motifs de cette punition, en demandant ses ordres.

§ III. *Conseil de discipline.*

51. Un conseil de discipline est spécialement institué pour prononcer sur le compte des élèves qui auraient commis une faute assez grave pour encourir le renvoi de l'École, ou pour être privés de la pension ou demi-pension dont ils seraient en possession.

Ce conseil ne peut s'assembler que sur la convocation du commandant de l'École, d'après l'ordre du ministre de la guerre.

52. Le conseil de discipline est composé de neuf membres, savoir:

le commandant de l'École, président;
le commandant en second, vice-président;
le directeur des études,
deux professeurs désignés par le conseil d'instruction,

Digitized by Google

deux capitaines inspecteurs des études, choisis à tour de rôle et par rang d'ancienneté de grade;
le capitaine-instructeur,
l'administrateur.

53. Le conseil de discipline est toujours au complet, lorsqu'il s'agit de prononcer sur le sort d'un élève.

Les membres absents sont remplacés par des fonctionnaires du même ordre, désignés d'avance en qualité de suppléants.

Les membres amovibles sont changés tous les ans.

54. L'élève inculpé doit toujours être entendu; l'exclusion ne peut être prononcée qu'à la majorité de cinq voix, et n'est définitive qu'après avoir obtenu l'approbation de notre ministre secrétaire d'état de la guerre.

Les élèves renvoyés ou exclus de l'École n'y sont plus admissibles, sauf dans le cas énoncé à l'article 4 de la loi du 14 avril 1832.

TITRE VI.

Examens de classement et de sortie.

55. Chaque année, après la clôture des cours, tous les élèves subissent des examens publics.

Les ministres dans les attributions desquels sont placés les différents services qui s'alimentent à l'École Polytechnique, désignent des fonctionnaires de ces services pour y assister.

Les examens de la première année d'études ont pour objet de s'assurer si les élèves peuvent être admis à suivre les cours de la seconde année.

Digitized by Google

Les examens de la seconde année font connaître les élèves admissibles dans les services publics.

56. Les matières sur lesquelles les élèves doivent être examinés à la fin de la première et de la seconde année, sont divisées entre les examinateurs, conformément aux programmes.

L'analyse et la mécanique, formant la première partie, sont confiées aux deux examinateurs permanents; les autres parties, qui sont les arts graphiques, la physique, la chimie, etc., aux examinateurs temporaires.

57. Après les examens, le commandant en second, le directeur des études et les quatre examinateurs (1), se réunissent en juri sous la présidence du commandant de l'École, pour former :

1° La liste générale, par ordre de mérite, des élèves jugés admissibles aux cours de la seconde année;

2° La liste générale, par ordre de mérite, des élèves de seconde année reconnus admissibles dans les services publics.

Le conseil de perfectionnement détermine d'avance la proportion suivant laquelle chaque examen, chaque nature de travail, et les notes des élèves tant sur l'instruction que sur la conduite dans le courant de l'année, entreront pour leur classement sur les listes.

58. Les élèves de seconde année qui se destinent aux services publics, déclarent, après le dernier examen, à quel service ils se destinent de préférence, et suivant quel ordre leur choix se porterait sur d'autres services, à défaut de place dans celui qu'ils préfèrent.

Pour les guider dans ce choix, on leur fait connaître

(1) Cinq examinateurs. (*Voyez* la note de l'art. 14.)

Digitized by Google

le nombre de places qui sont disponibles dans chaque service (1).

59. Les élèves que le juri a déclarés admissibles dans les services publics, et qui se destinent à ces services, y sont répartis dans la proportion des besoins de chaque service, et placés, suivant le rang de mérite qu'ils occupent sur la liste générale, dans le service qu'ils ont demandé, ou, à défaut, dans l'un de ceux auxquels ils se sont subsidiairement destinés, d'après l'ordre de leur déclaration.

Les listes particulières pour chaque service, formées également par rang de mérite et arrêtées par le juri, sont adressées, ainsi que la liste générale des élèves, au ministre de la guerre, qui transmet les listes particulières des autres services aux ministres qu'elles concernent.

60. Les élèves reconnus admissibles dans les services publics, mais qui, à raison de leur rang dans la liste générale, n'ont pu être placés dans un service de leur choix, sont susceptibles, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée, d'être placés comme sous-lieutenants dans les corps de l'armée qui ne s'alimentent pas à l'École Polytechnique.

Ces mêmes élèves ont droit d'être reçus à l'école forestière, ou d'être admis, comme élèves libres, à suivre les cours des écoles civiles d'application qu'ils désignent,

(1) L'art. 6 de la loi du 20 avril 1833 porte que l'Ecole Polytechnique aura droit, chaque année, à quatre places d'élèves de première classe dans la marine royale.

L'art. 23 de l'ordonnance du Roi du 23 février 1833, sur l'organi-

Digitized by Google

et ils jouissent dans ces écoles, sous le rapport des études, des mêmes avantages que les élèves du gouvernement (1).

61. Dans aucun cas, les élèves déclarés admissibles dans les services publics ne peuvent être maintenus une troisième année à l'École.

62. Les élèves jugés inadmissibles à la fin de la première ou de la seconde année d'études ne peuvent également être maintenus à l'École, à moins que des circonstances graves qui leur auraient occasioné, durant l'année, une suspension forcée de travail, ne leur donnent une excuse légitime. Le conseil d'instruction en est juge.

TITRE VII.

Administration.

---

§ Ier. *Dépenses et Traitements.*

63. Toutes les dépenses de l'École Polytechnique sont à la charge du budget du département de la guerre.

64. Le traitement des officiers de tout grade faisant partie de l'état-major de l'École est payé sur les fonds du budget de la solde.

Les officiers, autres que le général commandant, jouis-

sation du corps royal d'Etat-Major, attribue chaque année aux Elèves de l'Ecole Polytechnique trois places de sous-lieutenant élève dans ledit corps, d'après les règles établies pour les autres services publics.

(1) Une ordonnance du Roi du 3 mai 1834, admet ces mêmes Elèves, sur leur demande, à suivre les cours oraux seulement d'une de Ecoles civiles d'Application.

Digitized by Google

sent, en sus du traitement d'activité de leur grade, et à titre d'indemnité pour service extraordinaire, du tiers en sus de leurs appointements.

L'officier général commandant à l'École reçoit, à titre de frais de représentation, un traitement supplémentaire de six mille francs (1).

66. Les appointements des fonctionnaires civils et agens de l'École, compris les adjudants, sont acquittés sur les fonds du budget de cet établissement.

Ils sont fixés ainsi qu'il suit :

Le directeur des études.		10,000f.
Les quatre examinateurs d'admission (non compris les frais de poste pour tournée).	à 3,000f.	12,000
Les deux examinat. permanents..	à 6,000.	12,000
(2) Les deux examinat. temporaires.	à 2,500.	5,000
Les sept professeurs des sciences mathématiques et physiques. (3) Le professeur d'architecture.	à 5,000.	40,000
Le professeur de composition française. Le professeur de langue allemande. Le professeur de langue anglaise.	à 3,000f.	9,000f.

(1) Cette allocation se trouve réduite à quatre mille francs, d'après la loi des finances du 23 avril 1833.

(2) Le troisième examinateur temporaire jouit du même traitement. (*Voyez* l'art. 14.)

(3) Par décisions des 2 avril et 18 novembre 1834, les traitements du professeur et du répétiteur du cours d'Architecture ont été réduits, le premier à 3,000 fr., et le second à 1,500 fr.

Digitized by Google

Quatre maîtres pour le dessin de la figure et du paysage, dont		
Les deux plus anciens, à chacun	2,000.	4,000
Les deux autres, *idem*...	1,500.	3,000
Le maître pour le dessin topographique...		2,000
Les sept répétiteurs des sciences mathématiques et physiques. (1) Le répétiteur d'architecture.	à 2,000.	16,000
Le répétiteur pour les travaux graphiques.		2,500
Le répétiteur du cours de composition française. Le répétiteur de langue allemande. Le répétiteur de langue anglaise.	à 1,500.	4,500
L'administrateur.....		6,000
Le caissier garde des archives.....		4,000
Le bibliothécaire.....		4,000
Le médecin-chirurgien.....		3,000
Le garde général du matériel.....		3,000
Les trois conservateurs des collections scientifiques.....	à 1,500.	4,500
Les quatre adjudants.....	à 1,300.	5,200

66. Les fonctionnaires désignés dans l'article précédent, dont l'emploi se trouverait, en vertu du tarif ci-dessus, moins rétribué qu'il ne l'était précédemment, n'éprouveront aucune diminution sur leur traitement actuel, tant qu'ils demeureront attachés à l'École avec les mêmes fonctions.

67. Ceux de ces mêmes fonctionnaires qui jouissent

(1) *Voir* la note 3 de la page précédente.

Digitized by Google

d'une pension de retraite, subissent sur leur traitement à l'École, une réduction égale au montant de ladite pension, sauf les exceptions autorisées par la loi.

68. Il est exercé sur les appointements des fonctionnaires et employés permanents de l'École, non-militaires, les retenues déterminées par l'ordonnance du 26 mai 1832 (1), au moyen desquelles ils ont droit à des pensions dont la quotité est réglée d'après les dispositions de l'ordonnance du 25 février 1816 (2).

§ II. *Conseil d'administration.*

69. L'administration de l'École Polytechnique est confiée à un conseil dont les attributions et la responsabilité sont analogues à celles des conseils d'administration des corps de troupes.

70. Ce conseil est composé ainsi qu'il suit :

le commandant de l'École, président ;
le commandant en second, vice-président ;
le directeur des études,
deux professeurs désignés par le conseil d'instruction,
deux inspecteurs des études, pris, à tour de rôle, par rang d'ancienneté à l'École ;
l'administrateur, en qualité de rapporteur, et ayant pouvoir du conseil ;
le caissier, remplissant les fonctions de secrétaire.
Ces deux agents ont voix consultative.

71. Ce conseil tient deux séances chaque mois ; il se

(1) IXe série du *Bulletin des Lois*, 2e partie, 1re section, n° 4242.
(2) VIIe série, n° 478.

Digitized by Google

réunit en outre sous la convocation de son président, chaque fois que les besoins du service l'exigent.

Pour délibérer, la présence de la moitié plus un de ses membres ayant voix délibérative est indispensable.

72. Les membres amovibles du conseil d'administration sont renouvelés par moitié chaque année.

§ III. *Comptabilité.*

73. La comptabilité des dépenses de l'Ecole Polytechnique est réglée d'après les dispositions de l'ordonnance du 14 septembre 1822 (1), de l'instruction réglementaire du 30 novembre 1824, et la nomenclature du 25 décembre 1826.

74. L'officier général commandant l'École et président du conseil d'administration, est ordonnateur secondaire pour les dépenses de cet établissement.

75. Le conseil d'administration établit le budget des dépenses de l'École, qu'il soumet à l'approbation de notre ministre secrétaire d'état de la guerre, et il en règle et dirige l'emploi d'après la même autorisation.

76. Toute dépense non comprise au budget, et que le ministre n'aurait pas préalablement autorisée, reste à la charge du conseil d'administration.

77. Le conseil d'administration établit par trimestre l'état des pensions dues par les élèves de l'École et dont le recouvrement est effectué par les agents du trésor public.

78. Le montant ou partie du trousseau non fourni en

(1) VIIe série, n° 13, 379.

Digitized by Google

nature par les élèves est versé immédiatement par les parents ou tuteurs à la caisse de l'École.

Le conseil d'administration rend un compte particulier de l'emploi de ces fonds à notre ministre de la guerre.

79. Il est fait, sur la partie du budget affectée à l'entretien des élèves, un prélèvement destiné à l'entretien de la chaussure et autres menus objets. Le décompte de cette masse, dont le montant est fixé chaque année par le ministre, sur la proposition du conseil d'administration, est fait chaque trimestre aux élèves.

80. L'intendance militaire est chargée de l'inspection administrative de l'École Polytechnique. Elle l'exerce, d'après les règles établies par l'ordonnance du 19 mars 1823.

TITRE VIII.

Dispositions générales.

81. Les employés et agents subalternes nécessaires au service de l'École sont nommés par le commandant de l'École.

Le nombre de ces employés, leurs fonctions et leur traitement, sont déterminés chaque année par un réglement discuté dans le conseil d'administration et soumis à l'approbation du ministre secrétaire d'état de la guerre.

82. Sont tenus de résider dans l'intérieur de l'établissement:

1° le commandant de l'École,
2° le commandant en second,
3° le directeur des études,
4° les inspecteurs des études,

Digitized by Google

5° le capitaine-instructeur,
6° les adjudants,
7° l'administrateur,
8° le caissier,
9° le bibliothécaire,
10° le médecin-chirurgien,
11° le chirurgien sous-aide,
12° le garde général du matériel,
13° les garde-casernes.

Le logement de chacun de ces fonctionnaires et agents est, en conséquence, désigné par le commandant de l'Ecole, d'après une base de répartition arrêtée par le conseil d'administration et approuvée par le ministre de la guerre.

Les autres agents et employés dont le service exige une présence continuelle, sont aussi logés dans l'établissement, autant que l'étendue des bâtiments peut le permettre.

83. Le logement du commandant est seul pourvu des meubles nécessaires, lesquels sont laissés à son usage, conformément aux dispositions de l'article 8 de l'ordonnance royale du 26 décembre 1827.

84. Un réglement de détail, ayant pour base les dispositions de la présente ordonnance, et arrêté par notre ministre de la guerre, détermine, d'une part, tout ce qui est relatif aux fonctions des divers agents et employés de l'École; et, de l'autre, tout ce qui concerne l'administration en général, les dépenses et la comptabilité de cet établissement.

85. Toutes les dispositions contraires aux dispositions de la présente ordonnance sont révoquées.

Digitized by Google

86. Nos ministres de la guerre, du commerce et des travaux publics, de la marine et des finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Signé LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi : *le Président du Conseil, Ministre Secrétaire d'Etat de la guerre,*

Signé Maréchal DUC DE DALMATIE.

La loi du 11 avril 1831 ayant réglé, art. 5, qu'il sera compté quatre années de service effectif, à titre d'études préliminaires, aux Elèves de l'Ecole Polytechnique au moment où ils entrent dans les armes spéciales, M. le ministre de la guerre, consulté par MM. les Elèves de l'Ecole Polytechnique admis à l'Ecole d'application d'Etat-Major, pour savoir s'ils pourraient jouir de cet avantage, a fait connaître à M. le Commandant de l'Ecole Polytechnique, le 31 mars 1834, que cette disposition leur était applicable de droit.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

PERSONNEL.

Mutations survenues en 1835.

M. Demiau, capitaine en 1er d'artillerie a été appelé, par décision du 28 février 1835, à remplir l'emploi d'inspecteur des études, en remplacement de M. Hacquin, *désigné* pour être employé en qualité d'aide-de-camp de *M. le* lieutenant-général comte d'Anthouard. Il est entré en fonctions le 1er mars.

M. Gaultier de Claubry, répétiteur adjoint de chimie a été nommé, par décision du 5 mars 1835, conservateur des collections chimiques et industrielles et du matériel des laboratoires, conformément aux dispositions des articles 19 et 20, de l'ordonnance du 30 octobre 1832. Il est entré en fonctions immédiatement.

M. le colonel Thouvenel, commandant en second l'École Polytechnique, a été désigné, le 24 mars 1835, pour être employé dans son grade au dépôt central de l'artillerie à Paris. Il a cessé ses fonctions immédiatement.

Digitized by Google

M. le lieutenant-colonel d'artillerie Espéronnier, ancien Élève de l'Ecole Polytechnique, a été nommé par le Roi, le 16 mai, à l'emploi de commandant en second de l'Ecole, en remplacement de M. le colonel Thouvenel, appelé à d'autres fonctions. Il est entré en fonctions le 25 mai.

MM. Chevreul, Demonferrand et Babinet, ont été nommés le 22 juin, examinateurs temporaires pour l'admission dans les services publics et pour le passage à la 1re division, pour 1835-1836, savoir :

MM. Chevreul..... pour la chimie.
Demonferrand pour la physique.
Babinet..... pour les arts graphiques.

M. Garreau, chirurgien sous-aide, employé à l'hôpital militaire de Lyon, a été attaché à l'Ecole Polytechnique, par décision du 23 juin, en remplacement de M. Vigier, décédé. Il est entré en fonctions le 4 juillet.

M. Duhamel, répétiteur de géodésie, etc., a été appelé, par décision du 17 juillet, à remplir les fonctions d'examinateur d'admission pour l'année 1835, en remplacement de M. Dinet, titulaire de l'emploi, momentanément empêché.

M. Liouville, répétiteur d'analyse et de mécanique, a été appelé, par décision du 18 juillet, à remplir les fonctions d'examinateur d'admission pour l'année 1835, en remplacement de M. le baron Reynaud, titulaire de l'emploi, momentanément empêché.

Digitized by Google

M. Mathieu, professeur d'analyse et de mécanique, a été autorisé par décision du 11 août, à suppléer M. le baron de Prony, examinateur permanent, pour les examens de l'année 1835.

M. Robert (Gaston), sous-intendant militaire a remplacé en novembre, M. le baron Duboucher, qui a reçu une autre destination.

M. Bouant, lieutenant de cavalerie légère, attaché temporairement à l'École, a été promu au grade de capitaine, le 18 décembre 1835.

Digitized by Google

LISTE

DES FONCTIONNAIRES, PROFESSEURS ET PRINCIPAUX EMPLOYÉS DE L'ÉCOLE, CLASSÉS SUIVANT LEURS FONCTIONS.

(On a suivi pour cette liste la classification établie par l'ordonnance du 30 octobre 1832.)

État-major.

MM.

DE THOLOSÉ, *mar. de camp.*	Commandant l'École.
ESPÉRONNIER, *lieut.-colon. d'artillerie*.....	Command. en second.
BONIE, *capitaine d'artillerie de 1re classe*.....	Inspecteurs des études.
DEMIAU, *idem*.....	
DECHARIÈRES, *capitaine du génie de 1re classe*.....	
BUGNOT, *idem*.....	
BAUYN DE PERREUSE, *capitaine d'infanterie*.....	Capitaine-instructeur.
BOUANT, *capitaine de cavalerie légère*.....	
CLÉMENT.....	Adjudants.
SUBRA.....	
GISCARO.....	
CHATENET.....	

Digitized by Google

Examinateurs.

MM.

Dinet.....	Examinateurs d'admission.
Baron Reynaud.....	
Lefébure de Fourcy.	
Bourdon.....	
Baron Poisson.....	Examinateurs permanents.
Baron de Prony.....	
Demonferrand.....	Examinateurs temporaires en 1835.
Chevreul.....	
Babinet.....	

Directeur des Études, Professeurs, Maîtres et Répétiteurs.

MM.

Dulong.....	Directeur des études.
Mathieu.....	Professeurs d'analyse et de mécanique.
Navier.....	
Leroy.....	Profess. de géom. descriptiv.
Lamé.....	Professeur de physique.
Gay-Lussac.....	Professeurs de chimie.
Baron Thénard.....	
Savary.....	Professeur de géodésie, topographie, machines, et arithmétique sociale.
Gauthier (Martin-Pierre).....	Professeur d'architecture.
Dubois.....	Professeur de compos. franç.
Hase.....	Professeur de langue allem.
Mac-Carthy.....	Professeur de langue anglaise.

Digitized by Google

MM.	
Lemire (Joseph).....	Maîtres pour le dessin de la figure et du paysage.
Lordon.....	
Couder.....	
Steuben.....	
Brune.....	Maître pour le dessin topographique.
Coriolis.....	Répétiteurs pour les cours d'analyse et de mécanique.
Liouville.....	
Olivier.....	Répétit. de géom. descriptiv.
Lehot.....	Répétiteur de physique.
Dumas.....	Répétiteurs de chimie.
Pelouze.....	
Duhamel.....	Répétiteur de géodésie, machines, etc.
Jodot.....	Répétiteur d'architecture.
Girard.....	Répétiteur pour les travaux graphiques.
Saint-Hilaire (Bart.).	Répétiteur de composition française.
Gauthier (Jacques)...	Répétiteur de langue allem.
N.....	Répétiteur de lang. anglaise.
Guibert.....	Répétit. adjoints pour l'analyse et la mécanique.
Comte.....	
Courtial.....	*Id.* pour la géom. descript.
Bary.....	Répétit. adj. pour la physiq.

Administration.

MM.	
Desnoyers.....	Administrateur.
Marielle.....	Caissier, garde des archives.
Fourcy.....	Bibliothécairé.

Digitized by Google

MM.

Piron.....	Médecin chirurgien.
Garreau.....	Chirurgien sous-aide.
Lacoste.....	Garde général du matériel.
Brocchi.....	Conservateurs des collections scientifiques.
Obelliane.....	
Gaultier de Claubry.	

Principaux Employés de l'Administration.

MM.

Leprieur.....	1er commis du secrétariat.
Doré.....	2e commis *idem*.
Buffa.....	Commis attaché à la direction des études.
Besse.....	Commis attaché à la caisse.
Laugé.....	Commis du matériel.
Mme Leprieur.....	Maîtresse lingère.
Cirot.....	Surveillant des bâtiments.
Pandellé.....	Pourvoyeur.

(1) M. Gaultier de Claubry continue en outre à exercer les fonctions de répétiteur adjoint pour la chimie,

Digitized by Google

LISTE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES FONCTIONNAIRES, PROFESSEURS ET PRINCIPAUX EMPLOYÉS DE L'ÉCOLE, AVEC INDICATION DE LEUR DEMEURE.

BABINET.....	Examinateur temporaire (arts graphiq.)	boulev. d'Enfer, 6.
BARY.....	Répétiteur adjoint de physique.....	au Col. Charlem., r. St-Antoine.
BESSE.....	Commis attaché à la caisse.....	r. St-Jacques, 214.
BONIE.....	Capitaine inspecteur des études.....	à l'École.
BOUANT.....	Capitaine.....	à l'École.
BOURDON.....	Examinateur d'admission.....	r. St Dominique-d'Enfer, 4.
BROCCHI.....	Conservateur du cabinet des modèles.	à l'École.
BRUNE.....	Maître pour le dessin topographique....	r. des B.-Arts, 8.
BUFFA.....	Commis attaché à la direction des études.	r. de la Huch., 17.
BUGNOT.....	Capitaine inspecteur des études.....	à l'École.
CHATENET....	Adjudant.....	à l'École.
CHEVREUL.....	Examinateur temporaire (chimie).....	au Jardin du Roi.
CIROT.....	Surveillant des bâtiments.....	à l'École.
CLÉMENT.....	Adjudant.....	à l'École.
COMTE.....	Répétiteur adjoint d'analyse et de mécanique.....	r. de Vaugirard, 9.
CORIOLIS.....	Répétiteur d'analyse et de mécanique...	rue de Condé, 15.

Digitized by Google

COUDER.....	Maître du dessin de la fig. et du paysage	rue de Breda, 2.
COURTIAL.....	Répétit. adjoint de géométrie descript.	r. de Vaugirard, 20.
DEMIAU.....	Capitaine, inspecteur des études.....	à l'Ecole.
DEMONFERRAND	Examinateur temporaire (physique)...	r. de Tournon, 17.
DESCHARIÈRES.	Capitaine, inspecteur des études.....	à l'École.
DESNOYERS....	Administrateur.....	à l'École.
DINET.....	Examin. d'admiss..	r. Ste-Croix-de-la-Bretonnerie, 28.
DORÉ.....	Deuxième commis du secrétariat.....	r. d'Austerlitz, 38.
DUBOIS.....	Professeur de composition française..	rue Saint-Dominique-S.-G., 15.
DUHAMEL.....	Répétiteur de géodésie, machines, etc.	rue de Reims, 6.
DULONG.....	Directeur des études.	à l'Ecole.
DUMAS.....	Répétiteur de chimie	au Jardin du Roi.
ESPÉRONNIER..	Lieut.-col. d'artill., comm. en second	à l'École.
FOURCY.....	Bibliothécaire.....	à l'École.
GARREAU	Chirurgien sous-aide	à l'Ecole.
GAULTIER DE CLAUBRY.....	Conserv, des collect. ch. et industrielles.	à l'Ecole.
GAUTHIER.....	Répétiteur de langue allemande.....	rue du Bac, 100.
GAUTHIER.....	Professeur d'architecture.....	rue Thérèse, 8.
GAY-LUSSAC ..	Professeur de chimie	au Jardin du Roi.
GIRARD.....	Répétiteur pour les travaux graphiques.	r. St-Jacques, 159.
GISCARO.....	Adjudant.....	à l'École.
GUIBERT.....	Répétit. adj. d'anal. et de mécanique...	r. St-Benoît, 9.

Digitized by Google

HASE.....	Professeur de langue allemande.....	rue Colbert, 6.
JODOT.....	Répétiteur d'architecture.....	rue du Cherche-Midi, 43.
LACOSTE.....	Garde général du matériel.....	à l'École.
LAMÉ.....	Professeur de physiq	r. Neuve-Saint-Georges, 3.
LAUGÉ.....	Commis du matériel.	rue Contrescarpe-St.-Marcel, 21.
LEFEBURE DE FOUACY.....	Examinateur d'admission.....	rue d'Enfer, 14.
LEHOT.....	Répét de physique.	rue de la Bienfaisance, 7.
LEMIRE (Joseph).....	Maître du dessin de la figure et du paysage.....	r. de la Harpe, 90.
LEPRIEUR.....	Premier commis du secrétariat.....	à l'École.
LEPRIEUR (Me)	Maîtresse lingère...	à l'École.
LEROY.....	Professeur de géométrie descriptive.	Place de l'Estrapade, 28.
LIOUVILLE....	Répétiteur d'analyse et de mécanique...	r. de l'Est, 9.
LORDON.....	Maître du dessin de la figure et du paysage.....	r. de Touraine-St.-Germain, 6.
MAC-CARTHY..	Prof. de lang. angl.	rue de Babylone, 25.
MARIELLE.....	Caissier garde des archives	à l'École.
MATHIEU.....	Professeur d'analyse et de mécanique...	à l'Observatoire.
NAVIER.....	*Idem*.....	rue des Beaux-Arts, 11.
OBELLIANNE...	Conservateur du cabinet de physique.	à l'École.

Digitized by Google

OLIVIER.	Répétiteur de géométrie descriptive.	r. de Vaugirard, 7.
PANDELLÉ.	Pourvoyeur.	à l'École.
PELOUZE.	Répétiteur de chimie	à la Monnaie.
PÉRREUSE (BAUYN de). .	Capitaine-instruct. .	à l'École.
PIRON.	Médecin-chirurgien.	r. des Sts-Pères, 26
POISSON (le baron).	Examinateur permanent.	à la Sorbonne.
PRONY (le baron de).	*Idem*.	r. Hillerin-Berún, 10.
REYNAUD (le baron).	Examinateur d'admission.	rue St-Louis, 44, au Marais.
SAINT-HILAIRE (*Barthélem*)	Répétiteur de composition française,.	r. du Pot-de-Fer-St.-Sulpice, 12.
SAVARY.	Professeur de géodésie, topographie, machines, etc.	rue d'Enfer, 25.
STEUBEN.	Maître du dessin de la figure et du paysage.	quai Malaquais, 13
SUBRA.	Adjudant.	à l'École.
THÉNARD (le baron).	Professeur de chimie	Place St.-Sulpice, 6.
THOLOSÉ (de). .	Maréchal-de-camp, commandant de l'École.	à l'École.

Digitized by Google

INSPECTION ADMINISTRATIVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

M. ROBERT (Gaston), sous-intendant militaire, rue d'Argenteuil, 64.

Conseils.

MM.

Notaire..... LEJEUNE, rue des Bons-Enfants, 21.

Service de Santé.

MM.

Médecin consultant... HUSSON, rue S.-Jacq., 123.
Chirurgien consultant. Baron LARREY, Hôtel des Invalides.
Pharmacien..... MOUTILLARD, rue de la Montagne Sainte-Geneviève, 28.
Dentiste..... GÉRENTE, rue Montmartre, 130.

Architecte.

M. RENIÉ, rue Basse-du-Rempart, 24.

Libraire de l'Ecole.

M. BACHELIER, quai des Augustins, 55.

Digitized by Google

Maîtres autorisés à donner à MM. les Élèves, dans l'intérieur de l'École, des leçons d'escrime ou d'arts d'agrément.

MM.		POUR
BERTRAND.....	r. Poissonnière, 21...	*l'escrime.*
GOMARD.	r. de Tournon, 9.....	
LOZÈS.....	r. des Grès S.-Jacq., 9.	
MÉRANTE	r. du Caire, 24.....	*la danse.*
CHOL (Laurent).	r. d'Angevilliers, 16..	*le violon.*
WILLEM.....	r. d'Eufer, 18.....	*le chant.*
LECOUPPEY.....	r. Cassette, 25,.....	*le piano.*
COURONNEAU...	r. du Roi de Sicile, 35.	*la flûte.*
JACQMIN.....	r. du f. S.-Martin, 82.	*le cor.*
MERCADIER.....	r. du f. S-Denis, 89.	*le violoncelle.*
VENY.....	r. Cadet, 8.....	*le hautbois.*

Fournisseurs de l'habillement et équipement.

MM.		M.
VILMETTE....	*tailleur*..	r. Croix des-P.-Champs, 25.
DELACOUR....	*chapelier*.	r. Saint-Honoré, 164.
JACQUET.....	*bottier*...	r. Descartes, 31.
AUBENET.....	*idem*.....	r. Dauphine, 49.
DEMARNE.....	*gantier*..	place des Victoires, 3.

POTIÉ, *pour les étuis de mathématiques*, quai de l'Horloge du Palais, 61.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

MODE D'ADMISSION DES ÉLÈVES.

CONDITIONS D'ADMISSION.

Le titre 3 de l'ordonnance du 30 octobre 1832 détermine les conditions générales de l'admission.

PROGRAMME

DES CONNAISSANCES EXIGÉES POUR L'ADMISSION.

Les connaissances exigées pour l'admission à l'Ecole Polytechnique sont :

1°. L'arithmétique complète, comprenant la théorie des proportions, des progressions, des logarithmes, et l'usage des tables, l'exposition du système métrique ;

2°. La géométrie élémentaire, comprenant les propriétés des triangles sphériques ;

3°. L'algèbre, comprenant la résolution des équations des deux premiers degrés, celle des équations indéterminées du premier degré, la théorie des exposants fractionnaires et des exponentielles, la démonstration de la formule du *binome de Newton*, dans le cas seulement des exposants entiers et positifs ; la composition générale des équations, la règle des signes de *Descartes*, la dé-

Digitized by Google

termination des racines commensurables, celle des racines égales, la résolution des équations numériques par approximation, l'élimination des inconnues entre deux équations d'un degré quelconque à deux inconnues;

4°. La trigonométrie rectiligne et l'usage des tables de sinus;

5°. La statique démontrée d'une manière synthétique comprenant : la composition et la décomposition des forces qui agissent dans un même plan, suivant des directions quelconques, la composition et l'équilibre des forces parallèles, la détermination du centre de gravité du triangle et de la pyramide, l'équilibre des machines simples, *le levier*, la poulie, le plan incliné, le coin, le *treuil*, la vis et les moufles.

6°. La discussion complète des lignes représentées par les équations du premier et du second degré à deux inconnues, et les propriétés principales des sections coniques.

7°. Un exemple de résolution de triangle rectiligne est proposé à chacun des candidats pour constater qu'il sait se servir des tables de logarithmes. Les calculs devront être faits avec des tables à sept décimales.

8°. Les candidats traduisent, sous les yeux de l'examinateur, un morceau d'un auteur latin de la force de ceux qu'on explique en rhétorique, et traitent par écrit, en français, un sujet de composition donné. Leur écriture doit être lisible, et leur orthographe correcte.

9°. Ils copient une *académie*, en partie ombrée au crayon, qui leur est présentée par l'examinateur.

Digitized by Google

Ils doivent enfin avoir été exercés, à construire, avec la règle et le compas, quelques problèmes de géométrie élémentaire et de géométrie descriptive.

Tous ces articles sont également obligatoires.

Les candidats ne sont examinés que sur les connaissances exigées par le programme. On aura cependant égard aux connaissances élémentaires qu'ils possèdent, sur la physique, la chimie et sur la langue allemande, ainsi qu'à celles qui se rapportent aux procédés de lavis d'architecture.

Les candidats admis seront soumis, lors de leur arrivée à l'Ecole, à de nouvelles épreuves, à l'effet de vérifier leurs connaissances en dessin et en littérature française et latine. En cas de fraude reconnue pour les dessins et les compositions fournies au premier examen, l'Elève sera renvoyé.

Pièces à produire par les candidats au moment de l'inscription.

1°. L'acte de naissance revêtu des formalités prescrites par la loi;

2°. Une déclaration d'un médecin ou chirurgien constatant que le candidat a eu la petite-vérole ou a été vacciné, et qu'il n'a aucune infirmité ou maladie contagieuse;

3°. Un engagement sous seing privé, légalisé par le maire ou le sous-préfet, pris par les parents ou tuteurs de verser, par quartier et d'avance, à la caisse centrale du trésor public, à Paris, une pension annuelle de 1000 francs, et de pourvoir aux dépenses d'habillement,

Digitized by Google

de livres et objets d'étude nécessaires à l'Elève pendant le temps de son séjour à l'Ecole.

4°. Et de plus, pour les candidats militaires, un certificat d'immatriculation et de présence sous les drapeaux, délivré par le Conseil d'administration du corps et visé par le général commandant la division.

Nota. Les pièces produites par les candidats qui ne sont pas admis, sont renvoyées à la préfecture du département où l'inscription a eu lieu.

Les candidats admis reçoivent, au domicile qu'ils ont indiqué à l'examinateur, leur lettre de nomination : elle leur fait connaître le jour auquel ils devront être rendus à l'Ecole.

A leur arrivée à l'Ecole, les élèves sont assujettis à la visite du médecin prescrite par l'art. 51 de l'ordonnance du 30 octobre 1832.

Digitized by Google

LISTE

DES VILLES D'EXAMEN, AVEC L'INDICATION DES DÉPARTEMENTS FORMANT LEUR ARRONDISSEMENT.

AMIENS..... pour les départements de l'Oise et la Somme.

ANGERS..... pour le département de Maine-et-Loire.

AVIGNON..... pour Vaucluse.

BESANÇON..... pour le Doubs, la Haute-Saône et le Jura.

BORDEAUX..... pour la Gironde, les Landes et le Lot-et-Garonne.

BOURGES..... pour le Cher et l'Indre.

BREST..... pour le Finistère.

CAEN..... pour la Manche, le Calvados et l'Orne.

CAHORS..... pour le Lot et la Corrèze.

CLERMONT..... pour le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire.

DIJON..... pour la Haute-Marne, la Côte-d'Or, l'Aube et l'Yonne.

DOUAI..... pour le Pas-de-Calais et le Nord.

GRENOBLE..... pour la Drôme, l'Isère, les Hautes-Alpes et les Basses-Alpes.

LA FLÈCHE..... pour la Sarthe.

Digitized by Google

LIMOGES..... pour la Dordogne, la Haute-Vienne et la Creuse.
LORIENT..... pour le Morbihan.
LYON..... pour l'Ain, le Rhône, Saône-et-Loire et la Loire.
MARSEILLE..... pour le Var, les Bouches-du-Rhône, et la Corse.
METZ..... pour la Moselle.
MONTPELLIER... pour l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et la Lozère.
MOULINS..... pour l'Allier et la Nièvre.
NANCY..... .. pour la Meurthe, les Vosges et la Meuse.
NANTES..... pour la Loire-Inférieure et la Vendée.
NIMES ..... pour le Gard et l'Ardêche.
ORLÉANS..... pour le Loiret et le Loir-et-Cher.
PARIS..... pour la Seine, Seine-et-Marne et Eure-et-Loir.
PAU..... pour les Basses-Pyrénées et les Hautes-Pyrénées.
POITIERS..... pour la Charente, la Vienne, la Charente-Inférieure et les Deux-Sèvres.
PONTIVY..... pour les Côtes-du-Nord.
REIMS..... pour la Marne, l'Aisne et les Ardennes.
RENNES..... pour Ille-et-Vilaine et la Mayenne.
RODEZ..... pour l'Aveyron et le Cantal.
ROUEN..... pour la Seine-Inférieure et l'Eure.
STRASBOURG.... pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

Digitized by Google

TOULOUSE..... pour la Haute-Garonne, l'Aude, l'Ariége, le Gers, le Tarn-et-Garonne et le Tarn.
TOURS..... pour l'Indre-et-Loire.
VERSAILLES..... pour Seine-et-Oise.

Un avis officiel fait connaître l'époque de l'examen dans chaque arrondissement.

Digitized by Google

LISTE

DES DÉPARTEMENTS, AVEC L'INDICATION DES VILLES D'EXAMEN QUI LEUR SONT ASSIGNÉES COMME CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT.

Ain.	*Lyon.*	Drôme.	*Grenoble.*
Aisne.	*Reims.*	Eure.	*Rouen.*
Allier.	*Moulins.*	Eure-et-Loir.	*Paris.*
Alpes (Basses).	*Grenoble.*	Finistère.	*Brest.*
Alpes (Haut.).	*Grenoble.*	Gard.	*Nîmes.*
Ardèche.	*Nîmes.*	Garonne (H.).	*Toulouse.*
Ardennes.	*Reims.*	Gers.	*Toulouse.*
Ariége.	*Toulouse.*	Gironde.	*Bordeaux.*
Aube.	*Dijon.*	Hérault.	*Montpellier.*
Aude.	*Toulouse.*	Ile-et-Vilaine.	*Rennes.*
Aveyron.	*Rodez.*	Indre.	*Bourges.*
Bouches-du-R.	*Marseille.*	Indre-et-Loire.	*Tours.*
Calvados.	*Caen.*	Isère.	*Grenoble.*
Cantal.	*Rodez.*	Jura.	*Besançon.*
Charente.	*Poitiers.*	Landes.	*Bordeaux.*
Charente-Infér.	*Poitiers.*	Loir-et-Cher.	*Orléans.*
Cher.	*Bourges.*	Loire.	*Lyon.*
Corrèze.	*Cahors.*	Loire (H-).	*Clermont.*
Corse.	*Marseille.*	Loire-Inférieure.	*Nantes.*
Côte-d'Or.	*Dijon.*	Loiret.	*Orléans.*
Côtes-du-Nord.	*Pontivy.*	Lot.	*Cahors.*
Creuse.	*Limoges.*	Lot-et-Gar.	*Bordeaux.*
Dordogne.	*Limoges.*	Lozère.	*Montpellier.*
Doubs.	*Besançon.*	Maine-et-Loire.	*Angers.*

Digitized by Google

Manche.	*Caen.*	Rhône.	*Lyon.*
Marne.	*Reims.*	Saône (H-.).	*Besançon.*
Marne (H.-).	*Dijon.*	Saône-et-Loire.	*Lyon.*
Mayenne.	*Rennes.*	Sarthe.	*La Flèche.*
Meurthe.	*Nancy.*	Seine.	*Paris.*
Meuse.	*Nancy.*	Seine-et-Marne.	*Paris.*
Morbihan.	*Lorient.*	Seine-et-Oise.	*Versailles.*
Moselle.	*Metz.*	Seine-Inférieure.	*Rouen.*
Nièvre	*Moulins.*	Sèvres (Deux-).	*Poitiers.*
Nord.	*Douai.*	Somme.	*Amiens.*
Oise.	*Amiens.*	Tarn.	*Toulouse.*
Orne.	*Caen.*	Tarn-et-Gar.	*Toulouse.*
Pas-de-Calais.	*Douai.*	Var.	*Marseille.*
Puy-de-Dôme.	*Clermont.*	Vaucluse.	*Avignon.*
Pyrénées (Basses-).	*Pau.*	Vendée.	*Nantes.*
Pyrénées (Hautes-).	*Pau.*	Vienne.	*Poitiers.*
Pyrén.-Or.	*Montpellier.*	Vienne (H.-).	*Limoges.*
Rhin (B.-).	*Strasbourg.*	Vosges.	*Nancy.*
Rhin (H-.)-	*Strasbourg.*	Yonne.	*Dijon.*

Digitized by Google

COMPOSITION DU JURI D'ADMISSION EN 1835.

Commandant de l'École, président.....	MM. le général de THOLOSÉ.
Commandant en second.	le lieut.-col. ESPÉRONNIER.
Directeur des études....	DULONG.
Examinateurs permanents.	baron POISSON. baron de PRONY.
Examinateurs d'admission.....	LEFÉBURE DE FOURCY. BOURDON. DUHAMEL, remplaçant M. DINET, malade. LIOUVILLE, remplaçant M. le baron REYNAUD, *id.*

DISTRIBUTION DES TOURNÉES.

Cette distribution des tournées se trouve indiquée dans le tableau ci-après, présentant le résultat du concours d'admission.

Digitized by Google

TABLEAU présentant le résultat du Concours

INDICATION des tournées et noms des examinateurs.	NOMS des villes d'examen.	ÉPOQUES auxquelles ont eu lieu les examens.	NOMBRE des candidats inscrits.	
Nord-Ouest. (M. DUHAMEL.)	Paris.....	1 août.	103	189
	La Flèche...	23	6	
	Angers.....	25	1	
	Nantes.....	27	11	
	Pontivy.....		»	
	Lorient.....	2 sept.	4	
	Brest.....	12	13	
	Rennes.....	21	8	
	Caen.....	26	7	
	Rouen.....	30	11	
	Amiens.....	5 oct.	4	
	Douai.....	8	21	
Sud-Est. (M. LIOUVILLE.)	Paris.....	1 août.	91	198
	Besançon....	25	16	
	Dijon.....	31	19	
	Lyon.....	7 sept.	2	
	Grenoble....	11	18	
	Avignon....	19	2	
	Marseille....	21	12	
	Nîmes.....	28	6	
	Montpellier..	30	13	
A reporter....	.....	.....	.....	387

Digitized by Google

d'admission à l'École Polytechnique en 1835.

NOMBRE des candidats examinés.		NOMBRE des candidats admis.	OBSERVATIONS.
89 4 1 9 » 4 11 7 5 11 2 15	158	33	
71 9 9 12 12 2 6 3 11	135	33	
.....	293	66	

Digitized by Google

INDICATION des tournées et noms des examinateurs.	NOMS des villes d'examen.	ÉPOQUES auxquelles ont eu lieu les examens.	NOMBRE des candidats inscrits.	
Report.....	.....	.....	.....	387
Nord-Est. (M. BOURDON)..	Paris.....	1 août.	100	189
	Reims.....	24	15	
	Metz.....	30	32	
	Nancy.....	15 sept.	22	
	Strasbourg...	16	20	
Sud-Ouest. (M. LEFÉBURE DE FOURCY)..	Paris.....	1 août.	107	191
	Versailles...	15	13	
	Orléans.....	22	8	
	Tours.....	26	3	
	Poitiers.....	29	13	
	Bordeaux....	2 sept.	3	
	Pau.....	8	2	
	Toulouse....	18	24	
	Rodez.....	»	»	
	Cahors.....	»	»	
	Limoges	30	4	
	Clermont....	4 oct.	4	
	Moulins.....	6	3	
	Bourges.....	9	7	
		Totaux.	.....	767

Digitized by Google

NOMBRE des candidats examinés.		NOMBRE des candidats admis.	OBSERVATIONS.
.....	293	66	
87 14 24 20 14	159	33	
84 12 8 3 11 3 2 17 » » 4 3 1 5	153	33	
	605	132	

Digitized by Google

LISTE, PAR ORDRE DE MÉRITE, DES ÉLÈVES ADMIS A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE PAR SUITE DU CONCOURS DE 1835.

N° d'admission.	NOMS.	PRÉNOMS.	VILLES D'EXAMEN.
1	TAVERNIER...	Jean-Jacques-Hippol..	Paris.
2	FÉRAND.....	Charles-François.....	Paris.
3	BAYARD.....	Erasme-Henri.....	Paris.
4	DUROCHER....	Joseph-Marie-Elisab..	Rennes.
5	PLANCHAT.....	Louis-Henri.....	Paris.
6	VOINCHET....	Louis-Alexandre.....	Paris.
7	DE VILLOUTREYS.....	Joseph-Eugène.....	Paris.
8	LEMAIRE.	Louis-Jean-Baptiste-Edouard-Gabriel...	Metz.
9	GALISSARD DE MARIGNAC...	Jean-Charles.....	Paris.
10	DUPUY DELOME.....	Stanislas-Charles-Henri-Laurent.....	Lorient.
11	GARNIER.....	René-Vincent.....	Paris.
12	PIOLLE DE CHAMPFLORIN.	Antoine-Henri-Fortuné.....	Nîmes.
13	CARTERON.....	Edme-André-Edouard	Paris.
14	LEMAITRE.....	Frédéric-Jules.....	Paris.
15	LEHELLOCO...	Jean-Pierre-Amédée..	Lorient.
16	CHAYET.....	Charles-Alexandre...	Paris.
17	SAIGE.....	Jean-Baptiste.....	Paris.
18	EVRARD.....	Joseph.....	Paris.
19	PIÉRARD.....	Charles.....	Paris.

Digitized by Google

N° d'admiss.	NOMS.	PRÉNOMS.	VILLES D'EXAMEN.
20	Letourneur...	Alexandre-Casimir...	Douai.
21	Bancelin.....	Louis-Adolphe-Constant.....	Paris.
22	Marchant....	Louis-Gustave.....	Paris.
23	Bresson.....	Louis-Léopold.....	Nancy.
24	Huart.....	Marie-Edouard.....	La Flèche.
25	Leberecht Petzold....	Jean-Guillaume.....	Paris.
26	Nocké.....	Elzéar-Marie Christop	Paris.
27	De Lallemand de Mont....	Charles.....	Paris.
28	De Maud'huy.	Léop.-Alexan.-Émile.	Paris.
29	Ferter.....	Charles-François.....	Paris.
30	Marchal.	Louis-Charles-Ernest.	Paris.
31	Du Boys de Riocour....	Antoine-Louis-Henri-Edmond.....	Paris.
32	Cuvier.....	Franç-Louis-Rodolphe	Paris.
33	De Salignac Fénélon...	Jules-Victor-Anatole..	Paris.
34	Garcet.....	Paul-Henri.....	Paris.
35	Pacout.....	Louis-Émile-Hyacinth	Versailles.
36	Decomble.....	Eugène-Auguste.....	Strasbourg.
37	Rapfard.....	Henri-Laurent.....	Paris.
38	Rey.	Charles.....	Lyon.
39	Vatinelle....	Antoine-Victor-Jules.	Paris.
40	Ganderax.....	Louis-Joseph-Marie..	Paris.
41	Allard.....	Émile.....	Poitiers.
42	Lechevalier.	Hippolyte-Arsène....	Paris.
43	Dureteste....	Émile-Léon.....	Reims.
44	Meynard.....	Philippe-Jules.....	Paris.
45	Lochtenbergh	Charles-Eugène-Alfred-Guislain.....	Paris.

Digitized by Google

N° d'admis.	NOMS.	PRÉNOMS.	VILLES D'EXAMEN.
46	Poterin de Lamorinière.	Jules-François-Louis-Désiré.....	Paris.
47	Ausé.....	Louis-Franç. Léonce.	Paris.
48	Duboulet....	Emmanuel-Henri....	Paris.
49	Poirée.....	Georges-Jules-Joach..	Paris.
50	Cacarrié.....	Mathieu-Jean-Joseph-Vincent.....	Paris.
51	Hennet.....	Paul-Édouard.....	Paris.
52	Barthe.....	Pierre-Joseph-Jacques.	Paris.
53	Froment.....	Paul-Alexandre-Gustave.....	Paris.
54	Bénezech....	Charles-Claude.....	Paris.
55	Gervaize.....	Victor-Charles-Eudore	Paris.
56	Petit.....	Fulgence-Adolphe....	Reims.
57	Terrien.....	Albert.....	Paris.
58	Cattand.....	Alexandre-Hermann-Charles-Hippolyte..	Paris.
59	Denecey.....	Charles-Claude.....	Paris.
60	Paquin.....	Simon.....	Metz.
61	Bernard.....	Charles-Auguste.....	Besançon.
62	Meinadier....	Jean-Louis-Aug.-Gaspard-Théoph.-Ulysse	Paris.
63	Lacroix.....	Jules-Étienne-Hippol.	Nancy.
64	Perrey.....	Édouard-César.....	Rennes.
65	Chopin.....	Émile-Louis.....	Lyon.
66	Berrens.....	François-Théophile...	Paris.
67	Ballon.....	Alfred-Philibert.....	La Flèche.
68	Levesque.....	Albert-Adolphe.....	Paris.
69	Luc.....	René-Charles.....	Metz.
70	Chéguillaume	Felix-Auguste.....	Nantes.
71	Lapanouse....	Jacq.-Alexand.-César.	Paris.
72	Lenglier.....	Charles.....	Paris.

Digitized by Google

N° d'admiss.	NOMS.	PRÉNOMS.	VILLES D'EXAMEN.
73	PIGAULT DE BEAUPRÉ....	Louis-Antoine-Gaspard.....	Paris.
74	DE VALBESEN.	Eugène-Anatole.....	Paris.
75	JACQUOT.....	Marcel-Jules.....	Paris.
76	DELACROIX....	Edmond-Alcide-Henri	Douai.
77	SÉRÉ DE RIVIÈRES.....	Raymond-Adolphe...	Paris.
78	MARTIN.....	Armand-Paul-Joseph.	Paris
79	FABRE.....	Jacques-Louis-Saint-Cyr-Adolphe.....	Paris.
80	MOYSE *dit* MAYER.....	Chailly.....	Nancy.
81	ARSON.....	Robert-Stanislas.....	Rouen.
82	MARX.....	Léopold.....	Nancy.
83	COMPAING.....	Michel.....	Poitiers.
84	MAUGUIN.....	Jules-Nicolas.....	Paris.
85	DE BRYAS....	Julien.....	Paris.
86	CHAVAUDRET..	Charles-François.....	Paris.
87	ALPHAND.....	Jean-Charles-Adolphe	Paris.
88	LE MONNIER..	Alexis.....	Paris.
89	DUCROT.....	Jules-Joseph.....	Moulins.
90	CAILLAUX.....	Adrien-Hipp.-Alfred..	Paris.
91	GADUEL.....	Jean-Siméon.....	Marseille.
92	FARRE.....	Jean-Joseph-Frédéric-Albert.....	Paris.
93	DEVILLE.....	Adolphe.....	Metz.
94	GUYNEMER....	Bernard.....	Lyon.
95	AUBERTIN.....	Pierre-Claude.....	La Flèche.
96	LASSALLE DE PRÉSERVILLE.	Jean-Henri.....	Paris.
97	FLEUR dit ST.-DENIS.....	Édouard.....	Paris
98	DE LALANDE...	Charles-Aimé-Marie..	Paris.

Digitized by Google

N° d'admiss.	NOMS.	PRÉNOMS.	VILLES D'EXAMEN.
99	VICART.....	Jean-Baptiste.....	Amiens.
100	FILIPPI.....	Félix-Jean.....	Paris.
101	MALET DE GRAVILLE.....	Guillaume-Louis-Eustache.....	Paris.
102	DE DAVID DE PERDREAUVILLE	Charles-Joseph.....	Paris.
103	QUILLIARD....	Claude-Léon.....	Paris.
104	LAVOISOT.....	Jean-Baptist.-Edmond	Dijon.
105	MAURY.....	Fernand-Marie-Léon-Claudien.....	Bourges.
106	BONVALET....	Nicolas-Jean-Baptiste.	Caen.
107	MOUGINOT....	François-Hippolyte...	Dijon.
108	SAUTIER.....	Denis-Auguste.....	Paris.
109	USQUIN.....	Jacques-Philipp-Henri	Bourges.
110	MICHELIER....	François.....	Avignon.
111	HOULLIER.....	Marcel - Guillaume - Louis.....	Paris.
112	SCHLOESING...	Charl.-Fréd.-Édouard.	Strasbourg.
113	CHARET DE LA FRÉMOIRE...	Henri-Brice.....	Paris.
114	BOLOT.....	Théophile-François..	Besançon.
115	HERMAN.....	Ante.-Edouard-Louis.	Paris.
116	DELAITRE.....	Edouard.....	Paris.
117	CHARTIER.....	Albert-Pierre.....	Paris.
118	MELCHIOR.....	Jean-Nicolas-Eugène.	Dijon.
119	CARCARADEC...	François-Marie-Emile.	Brest.
120	HANLÉ.....	Charles-Felix.....	Paris.
121	MERCIER.....	François.....	Limoges.
122	LEGROS.....	Alexandre.....	Paris.
123	ABEL.....	Valentin.....	Paris.
124	LE BŒUF.....	Jules.....	Paris.
125	DUMONT.....	Charles.....	Paris.

Digitized by Google

N° d'admis.	NOMS.	PRÉNOMS.	VILLES D'EXAMEN.
126	GRANIER.....	Alexandre - Milton - Alexis.....	Paris.
127	DARTIGUELONGUE.....	Joseph-François-Louis	Paris.
128	DENUC.....	Jean-Baptiste.....	Paris.
129	ROUELLIER.....	Antoine.....	Metz.
130	CONTE GRANDCHAMPS.....	Pierre.....	Poitiers.
131	DETZEM.....	André-Jacq.-Antoine.	Paris.
132	ROUSSEAU.....	Jules.....	Paris.

Relevé, par âge, des 132 Élèves ci-dessus.

Nés en 1811.....	1
1813.....	1
1814.....	5
1815.....	44
1816.....	42
1817.....	30
1818.....	9
	132

Sur les 132 Elèves portés en la présente liste, 2 ont renoncé à leur admission.

MM. Garcet, n° 34; Carcaradec, 119.

M. Maud'huy, n° 28, est décédé dans sa famille.

Les Elèves nés en 1811, 1813 et 1814 appartiennent à des corps militaires.

Digitized by Google

TABLEAU *des candidats qui se sont présentés aux concours, et de ceux qui ont été admis à l'Ecole Polytechnique, depuis sa fondation en frimaire an* III (*décembre* 1794).

INDICATION des années.	CANDIDATS examinés.	CANDIDATS admis.	N'ayant pas accepté.
De 1794 à 1834. (*V.* les nos 1, 2 et 3 de l'Ann.)	13559	5370	90
En 1835..	605	132	3
Totaux....	14164	5502	93

Digitized by Google

QUATRIÈME PARTIE.

ÉLÈVES.

MUTATIONS SURVENUES DANS L'ANNÉE SCOLAIRE 1834 — 1835.

Mutations générales.

Le total des Élèves était au commencement de l'année, en déduisant cinq élèves nouvellement admis, qui n'avaient pas accepté et un qui est décédé, de. 306

Élèves admis dans les services publics.

Guerre...	Artillerie de terre.....	60	100
	Génie militaire.....	37	
	Etat-major.....	3	
	Poudres et Salpêtres.....	»	
Marine...	Marine royale.....	4	9
	Artillerie de marine.....	2	
	Génie maritime.....	3	
	Ingénieurs-hydrographes.	»	
Travaux publics...	Ponts-et-Chaussées.....	24	27
	Mines.....	3	
Finances.	Administration des Tabacs.		1
	Total des admissions (*à reporter*).....		137

Digitized by Google

Report du total....		137
De l'autre part...	137	
Élèves décédés.....	6	
Élèves démissionnaires, ou ayant cessé d'appartenir à l'École pour divers motifs.....	15	
Total des sorties.....	158...	158
Reste après les sorties.....		148
Élèves admis par suite du concours de 1835, déduction faite de 3 qui ont renoncé à leur admission.....		129
Effectif au commencement de l'année scolaire 1834-1835.....		277

Mutations de la 1re division.

La 1re division était composée de..... 155 Élèves,

Sorties.

Élèves placés dans les services, comme il est détaillé aux mutations générales.....	137	149
Élèves décédés, démissionnaires, non placés dans les services, et autres genres de sorties.....	12	
Reste pour faire une deuxième année dans la 1re division (*à reporter*).....		6

Digitized by Google

Report.....		6 Élèves.
Élèves jugés en état, par le jury, de passer à cette division.....		136
Effectif au commencement de l'année 1835-1836.....		142

Mutations de la 2e division.

La 2e division était composée de.....		151 Élèves.
Elle a perdu :		
Élèves passés à la 1re en octobre 1835.....	136	145
Élèves démissionnaires, ou sortis par divers motifs.....	9	
Reste pour faire une deuxième année....		6
Élèves nouvellement admis.....		129
Effectif au commencement de l'année 1835-1836....		135

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES ÉLÈVES COMPOSANT L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE AU COMMENCEMENT DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1835-1836.

MM.

Abel.
Achard.
Allard.
Alphand.
Arson.
Aubé.
Aubertin.
Ballon.
Bancelin.
Barthe.
Bataille.
Baudart.
Bayard.
Beau.
de Beaufort.
Beaupré (Pigault de)
Beauregard (Thibault-).
Belgrand.
Bellinger.
Bénezech.
Bernard.
Berrens.
Bessières.
Bichon.

MM.

Bolot.
Bonnin.
Bonvalet.
Bourgoing.
Boyé.
Brault.
Bresson.
Breton.
Brissaud.
Brou.
Bruckner.
Brun.
de Bryas.
Buisson.
Cacarrié.
Caillaux.
Callon.
Carlier.
Carpentier.
Carteron.
Castelnau.
Cattand.
Cayol.
Chamberet (Tyrbas de).

Digitized by Google

MM.

Chambrelent.
Champflorin (Piolle de)
Chappe.
Charmet.
Chartier.
Chassinat.
Chavaudret.
Chayet.
Chéguillaume.
Chenot.
Chenu.
Chopin.
Clerc.
Combe.
Compaing.
de Conninck.
Conte (*Jules*).
Conte-Grandchamps.
Courbebaisse.
Courville (Bernard de)
Coutard.
Crépy.
Cuvier.
Dantant.
Daras.
Darodes.
Dartiguelongue.
David.
Decomble.
Deglaude.

MM.

Déglin.
Deguingand.
Delacroix.
Delaitre.
Delamarche.
Delaperche.
Delaunay.
Delmas.
Denecey.
Denuc.
Desfaudais.
Deslandes.
Desmaroux.
Desnoyers (Croizette-)
D'Estocquois.
Detzem.
De Valbesen.
Devèze.
Deville.
Dombre.
Duboulet.
Ducrot.
Duhot.
Dumont.
de Dupin.
Dupré.
Dupuy-Delome.
Dureteste.
Durocher.
Emmery.

Digitized by Google

MM.
Evrard.
Fabre.
Faraguet.
Farre.
Faultrier.
Féline.
Fénélon (de Salignac).
Férand.
Ferter.
Fessard.
Filippi.
Fontaine (*Henri*).
Fontaine (*Léon*).
Forcinal.
Fornier.
Froment.
Gaduel.
Ganderax.
Ganivet.
Garnier.
Gervaize (*Charles*).
Gervaize (*Victor*).
Gilbert.
Girard.
de Girels.
Giret.
Gojard.
Gon.
Gouin.
Goupilleau.

MM.
Granier.
Graville (Malet de)
Grétry.
Guérin.
Guillebot.
Guynemer.
Hans.
Harlé.
Hatzfeld.
Hennet.
Herman.
Herpin.
Hoffmann
Houllier.
Huart.
Jacquot.
Kœchlin.
Laborie.
Lacoste (Verdier de).
Lacroix.
Lafond.
La Frémoire (Charet de).
Lagrèze (Bascle de).
de Laguiche.
de Lalande.
Lamorinière (Poterin de)
Lapanouze.
Larmand-Reynaud.

Digitized by Google

MM.
Lavalette (Curnier.-).
Lavoisot.
Le Bœuf.
Lechatelier.
Lechevalier (*Hippol.*).
Lechevallier (*Arsène*).
Le Gros (*Ernest*).
Legros (*Alexandre*).
Lehelloco.
Lemaire.
Lemaitre.
Le Masson.
Le Monnier.
Lenglier.
Léquyer.
Letourneur.
Levesque.
Levino.
Liénard.
Lieusson.
Lionnet.
Lochtenbergh.
Luc.
Mahyer.
Maizan.
Marchal.
Marchant.
Marcus.
Marel.

MM.
Marignac (Galissard de).
Martin.
Marx.
Masselot.
Masson.
Mauguin.
Maury.
Mayer (Moyse *dit*).
Meinadier.
Melchior.
Mercier.
Meynard.
Michel (*Henri*).
Michel (*Jean*).
Michelier.
Michelot.
Molard.
Mont(deLallemand de).
Mouginot.
Nicolas.
Noché.
Orcel.
Pacout.
Paquin.
Parmentier.
Péchot.
Perdreauville (David de).

Digitized by Google

MM.
Perrey.
Petit.
Petzold (Leberecht-).
Peyre.
Picard.
Piérard.
Planchat.
Poirée.
Préserville (Lassalle de)
Prestat.
Quilliard.
Quiquandon.
Raffard.
Rapin.
Rebours.
Regnaud.
Renouvier.
Rey.
Richard (*Anatole*).
Richard (*Charles*).
Richard (*Florentin*).
Rilly (Odart de).
Riocour (Du Boys de).
Rivières (Séré de).
Robin.
Roullier.
Rousseau (*Auguste*).
Rousseau (*Jules*).

MM.
Roy.
Rozat.
Ruelle.
Saige.
Saint-Denis (Fleur *dit*).
Sautier.
Schloesing.
Sencier.
Tardieu.
Tavernier.
Terrien.
Tézénas.
Thiollière.
Thouron.
Usquin.
Vatinelle.
Vautherin.
Vauthier.
Veillet-Dufrêche.
Vessillier.
Vicart.
Vieille.
de Villoutreys.
Vincenot.
Voinchet.
Watier.
Zurcher.

NOMBRE TOTAL, 277 ÉLÈVES.

Digitized by Google

LISTE,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES ÉLÈVES DE LA 1re DIVISION.

Les noms des Élèves qui passent une seconde année dans cette division, sont précédés de l'astérisque.

MM.
Achard.
Bataille.
Baudart.
Beau.
de Beaufort.
Beauregard.
Belgrand.
Bellinger.
Bessières.
Bichon.
Bonnin.
Bourgoing.
Boyé.
Brault.
Breton.
Brissaud.
Brou.
Bruckner.
Brun.
Buisson.
Callon.
Carlier.

MM.
Carpentier.
Castelnau.
Cayol.
de Chamberet.
Chambrelent.
Chappe.
Charmet.
Chassinat.
Chenot.
Chenu.
Clerc.
Combe.
de Conninck.
Conte (*Jules*).
Courbebaisse.
de Courville.
* Coutard.
Crépy.
Dantant.
Daras.
Darodes.
Deglaude.

Digitized by Google

MM.

Déglin.
Deguingand.
Delaperche.
Delaunay.
Delmas.
Desfaudais.
Deslandes.
Desmaroux.
Desnoyers.
D'Estocquois.
Devèze.
Dombre.
* Duhot.
de Dupin.
Dupré.
Emmery.
Faraguet.
Faultrier.
Féline.
Fessard.
Fontaine (*Henri*).
Fontaine (*Léon*).
Forcinal.
Fornier.
Ganivet.
Gervaize (*Charles*).
Gilbert.
Girard.
de Girels.
Giret.

MM.

Gojard.
* Gon.
Gouin.
Goupilleau.
* Grétry.
Guérin.
* Guillebot.
Hans.
Herpin.
Hoffmann.
Kœchlin.
Laborie.
de Lacoste.
Lafond.
de Lagrèze.
de Lagniche.
Larmand.
Lavalette.
Lechatelier.
Lechevallier (*Arsène*).
Le Gros (*Ernest*).
Le Masson.
Léquyer.
Levino.
Liénard.
Lieussou.
Lionnet.
Mahyer.
Marcus.
Marel.

Digitized by Google

MM.
Masselot.
Masson.
Michel (*Henri*).
Michel (*Jean*).
Michelot.
Molard.
Nicolas.
Orcel.
Parmentier.
Péchot.
Peyre.
Picard.
Prestat.
Quiquandon.
* Rapin.
Rebours.
Regnaud.
Renouvier.
Richard (*Anatole*).

MM.
Richard (*Charles*).
Richard (*Florentin*), de Rilly.
Robin.
Rousseau (*Auguste*).
Roy.
Ruelle.
Sencier.
Tardieu.
Tézénas.
* Thiollière.
Vautherin.
Vauthier.
Veillet.
Vessillier.
Vieille.
Vincenot.
Watier.
Zurcher.

NOMBRE TOTAL, 142 ÉLÈVES, *dont 6 doublent.*

Digitized by Google

LISTE,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES ÉLÈVES DE LA 2e DIVISION.

Les noms des Elèves qui passent une seconde année dans cette division, sont précédés de l'astérisque.

MM.

Abel.
Allard.
Alphand.
Arson.
Aubé.
Aubertin.
Ballon.
Bancelin.
Barthe.
* Bayard.
de Beaupré.
Bénezech.
Bernard.
Berrens.
Bolot.
Bonvalet.
Bresson.
de Bryas.
Cacarrié.
Caillaux.
Carteron.
Cattand.

MM.

de Champflorin.
Chartier.
Chavaudret.
Chayet.
Chéguillaume.
Chopin.
Compaing.
Conte (*Pierre*).
Cuvier.
Dartiguelongue.
* David.
Decomble.
Delacroix.
Delaitre.
* Delamarche.
Denecey.
Denuc.
Detzem.
De Valbesen.
Deville.
Duboulet.
Ducrot.

Digitized by Google

MM.

Dumont.
Dupuy.
Dureteste.
Durocher.
Evrard.
Fabre.
Farre.
Fénélon.
Férand.
Ferter.
Filippi.
Froment.
Gaduel.
Ganderax.
Garnier.
Gervaize (*Victor*).
Granier.
de Graville.
Guynemer.
Harlé.
* Hatzfeld.
Hennet.
Herman.
Houllier.
Huart.
Jacquot.
Lacroix.
de La Frémoire.
de Lalande.
de Lamorinière.

MM.

Lapanouze.
Lavoisot.
Le Bœuf.
Lechevalier (*Hippolyte*)
Legros (*Alexandre*).
Lehelloco.
Lemaire.
Lemaitre.
Le Monnier.
Lenglier.
Letourneur.
Levesque.
Lochtenbergh.
Luc.
* Maizan.
Marchal.
Marchant.
de Marignac.
Martin.
Marx.
Mauguin.
Maury.
Mayer.
Meinadier.
Melchior.
Mercier.
Meynard.
Michelier.
de Mont.
Mouginot.

Digitized by Google

MM.	MM.
Noché.	Roullier.
Pacout.	Rousseau (*Jules*).
Paquin.	* Rozat.
de Perdreauville.	Saige.
Perrey.	Saint-Denis.
Petit.	Sautier.
Petzold.	Schloesing.
Piérard.	Tavernier.
Planchat.	Terrien.
Poirée.	* Thouron.
de Préserville.	Usquin.
Quilliard.	Vatinelle.
Raffard.	Vicart.
Rey.	de Villoutreys.
de Riocour.	Voinchet.
de Rivières.	

NOMBRE TOTAL, 135 ÉLÈVES, *dont* 6 *doublent*.

Digitized by Google

LISTE

DES SOUS-OFFICIERS CHEFS DE SALLES D'ÉTUDE.

1re DIVISION.

SERGENTS-MAJORS.

MM.

Delaperche.
Delaunay.

SERGENTS-FOURRIÈRS.

Callon.
Bellinger.

SERGENTS.

Lechatelier.
Guérin.
Vauthier.
Deglaude.
Watier.
Chambrelent.
Boyé.
Bichon.
Hans.
Michelot.
Gojard.
Michel (*Jean*).
Richard (*Charles*).

2e DIVISION.

SERGENTS-MAJORS.

MM.

Tavernier.
Férand.

SERGENTS-FOURRIÈRS.

Bayard.
Durocher.

SERGENTS.

Planchat.
Voinchet.
de Villoutreys.
Lemaire.
de Marignac.
Dupuy.
Garnier.
de Champflorin.
Carteron.
Lemaitre.
Lehelloco.
Chayet.

Digitized by Google

LISTE

DES ÉLÈVES CLASSÉS PAR DÉPARTEMENTS OU RÉSIDENT LES FAMILLES.

AIN.

»

AISNE

Gilbert.
Sencier.

ALLIER.

Buisson.
Dantant.
David de Perdreauville.
Desmaroux.
Ducrot.
Thibault Beauregard.

ALPES (Basses-).

»

ALPES (Hautes-).

Curnier Lavalette.

ARDÈCHE.

»

ARDENNES.

Dureteste.
Paquin.
Petit.

ARIÉGE.

»

AUBE.

Carteron.
Delaunay.
Nicolas.
Noché.
Tézénas.

AUDE.

Clerc.
Denuc.
Fornier.
Lieussou.
Peyre.

AVEYRON.

Levesque.

BOUCHES-DU-RHONE.

Cayol.
Gaduel.
Piolle de Champflorin.
Tardieu.

CALVADOS.

Bonvalet.
Deslandes.

Digitized by Google

CANTAL.

Courbebaisse.
Laborie.

CHARENTE.

Conte Grandchamps.
Ganivet.
Mahyer.

CHARENTE-INFeure.

Gon.

CHER.

Planchat.

CORRÈZE.

»

CORSE.

Daras.
Filippi.

COTE-D'OR.

Belgrand.
Chenot.
Lavoisot.
Mouginot.
Picard.

COTES-DU-NORD.

Gervaize (*Charles*).
Gervaize (*Victor*).
Lequyer.
Veillet Dufrêche.

CREUSE.

Bancelin.
Deglaude.
Rousseau (*Auguste*).

DORDOGNE.

Mercier.
Vauthier.

DOUBS.

Bernard.
Bolot.
Vieille.

DROME.

»

EURE.

Denecey.
Fessard.
Lechevallier. (*Arsène*).
Malet de Graville.
Marel.

EURE-ET-LOIR.

Caillaux.
Chavaudret.
Hans.

Digitized by Google

FINISTERE.

Beau.
Gojard.
Le Mounier.

GARD.

Beaufort (de)
Conte (*Jules*).
Devèze.
Dombre.
Granier.
Meinadier.
Verdier de Lacoste.

GARONNE (HAUTE-).

Girels (de).

GERS.

»

GIRONDE.

Bichon.
Bryas (de).
Chambrelent.
Martin.
Saige.

HÉRAULT.

Boyé.
Brun.
Cacarrié.
Delmas.
Féline.
Giret.
Larmand-Reynaud.
Renouvier.

ILLE-ET-VILAINE.

Bernard de Courville.
Durocher.
Péchot.
Perrey.

INDRE.

Chassinat.

INDRE-ET-LOIRE.

Bourgoing.
Marchant.

ISÈRE.

Achard.
Alphand.
Breton.
Farre.
Vessillier.

JURA.

Cattand.
Chenu.
Faraguet.
Tyrbas de Chamberet.

LANDES.

Castelnau.

Digitized by Google

LOIR-ET-CHER.

Croizette Desnoyers.
Lapanouze.

LOIRE.

Girard.

LOIRE (HAUTE-).

»

LOIRE-INFÉRIEURE.

Bellinger.
Brou.
Chéguillaume.
Gouin.
Watier.

LOIRET.

Fontaine (*Léon*).

LOT.

»

LOT-ET-GARONNE.

Darodes.
Lassalle de Préserville.

LOZÈRE.

»

MAINE-ET-LOIRE.

Coutard.
Richard (*Anatole*).

MANCHE.

»

MARNE.

Bénezech.
Michel (*Henri*).
Vautherin.

MARNE (HAUTE-).

Aubertin.
Férand.
Jacquot.
Le Masson.
Masselot.
Quilliard.
Voinchet.

MAYENNE.

»

MEURTHE.

Déglin.
Du Boys de Riocour.
Guérin.
Lacroix.
de Lallemand de Mont.
Lionnet.
Marx.
Moyse *dit* Mayer.
Richard (*Charles*).
Rozat.

MEUSE.

Deville.
Liénard.

Digitized by Google

MORBIHAN.

Dupuy Delome.
Lehelloco.
Lenglier.

MOSELLE.

Detzem.
Faultrier.
Hoffmann.
Huart.
Luc.
Marcus.
Michel (*Jean*).
Robin.

NIÈVRE.

Masson.
Poirée.

NORD.

Delacroix.
Fontaine (*Henri*).
Piérard.
Poterin de Lamorinière.

OISE.

Bessières.
Lemaire.
Rebours.

ORNE.

»

PAS-DE-CALAIS.

Fleur *dit* Saint-Denis.
Lochtenbergh.
Pigault de Beaupré.

PUY-DE-DOME.

Quiquandon.

PYRÉNÉES (BASSES-).

Bascle de Lagrèze.
Melchior.

PYRÉNÉES (HAUTES-).

Berrens.
Ganderax.

PYRÉNÉES ORIENTALES.

Guillebot.

RHIN (BAS-).

Bruckner.
Carlier.
Decomble.
Desfaudais.
Dupré.
Parmentier.
Schloesing.

RHIN (HAUT-).

Duhot.
Kœchlin.
Zurcher.

Digitized by Google

RHONE.

Bonnin.
Guynemer.
Lafond.
Rey.
Tavernier.
Thiollière.

SAONE (Haute-).

Molard.
Sautier.

SAONE-ET-LOIRE.

Chopin.
Roullier.
Ruelle.

SARTHE.

Chartier.
Hennet.
Herpin.

SEINE.

(Voir ci-après.)

SEINE-INFÉRIEURE.

Arson.
Bataille.
Duboulet.
Forcinal.
Lemaitre.

SEINE-ET-MARNE.

Garnier.

SEINE-ET-OISE.

Ballon.
Houllier.
Pacout.
Salignac Fénélon (de).
Usquin.
Vincenot.

SÈVRES (Deux-).

»

SOMME.

Carpentier.
Hurlé.
Vicart.

TARN.

Dupin (de).
Fabre.
Séré de Rivières.

TARN-ET-GARONNE.

»

VAR.

Richard (*Florentin*).

VAUCLUSE.

Michelier.

Digitized by Google

VENDÉE.

»

VIENNE.

Affaid.
Brault.
Compaing.
De Lalande.

VIENNE (HAUTE-).

»

VOSGES.

Abel.
Bresson.
D'Estocquois.
Le Gros (*Ernest*).
Rapin.

YONNE.

Crépy.
Goupilleau.
Roy.

SEINE.

Aubé
Barthe.
Baudart.
Brissaud.
Callon.
Chappe.
Charet de la Frémoire.
Charmet.
Chayet.
Combe.
Coninck (de).
Cuvier.
Dartiguelongue.
David.
Deguingand.
Delaitre.
Delamarche.
Delaperche.
De Valbesen.
Dumont.
Emmery.
Evrard.
Ferter.
Froment.
Grétry.
Hatzfeld.
Herman.
Laguiche (de).
Leberecht-Petzold.
Le Beenf.
Lechatelier.
Lechevalier (*Hippolyte*).
Legros (*Alexandre*).
Letourneur.
Levino.
Maizan.
Marchal.
Mauguin.
Maury.
Meynard.

Digitized by Google

Michelot.
Odart de Rilly.
Orcel.
Prestat.
Raffard.

Regnaud.
Rousseau (*Jules*).
Terrien.
Vatinelle.
Villoutreys (de).

COLONIES.

»

HORS FRANCE.

Bayard. — *Pologne.*
Galissard de Marignac. — *Genève.*
Thouron. — Vandœuvres, près *Genève.*

Nota. Ces trois Élèves sont français.

Digitized by Google

CINQUIÈME PARTIE.

RÉGIME INTÉRIEUR.

RÈGLEMENT
DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

§ 1er. *Dispositions générales.*

Article 1er. Les élèves doivent obéissance et respect aux fonctionnaires, professeurs, répétiteurs et maîtres.

2. Le régime militaire, auquel l'École Polytechnique est soumise, exige que tout supérieur trouve dans ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants; que les ordres soient exécutés littéralement, sans hésitation ni murmures; l'autorité qui les donne en est responsable, et la réclamation n'est permise à l'inférieur que lorsqu'il a obéi.

3. Le refus formel d'obéissance envers les chefs fait encourir le renvoi de l'École.

4. Toutes associations, toutes délibérations, toutes démarches collectives non autorisées, toutes circulaires ou autres tentatives ayant pour objet de provoquer de la part des élèves une association, une délibération ou une démarche collective, sont absolument interdites.

Les élèves ne peuvent faire aucune collecte ou sous-

Digitized by Google

cription, ni assister, même par députation, à des cérémonies ou repas de corps, ni rien faire imprimer ou insérer dans des écrits périodiques, sans en avoir obtenu préalablement la permission; toute contravention à cet article ferait encourir l'exclusion de l'École.

5. Seront considérés comme particulièrement coupables des actes spécifiés dans l'article précédent, ceux des Elèves qui se trouveraient porteurs ou dépositaires de circulaires ou écrits y relatifs, sans une permission spéciale.

6. Aucun journal ou écrit périodique, aucune brochure, aucun livre, aucun dessin, ne peuvent être introduits à l'École sans une permission spéciale. Toute infraction à cette disposition ferait encourir une punition plus ou moins sévère, qui pourra s'étendre jusqu'à l'exclusion de l'École.

Les livres, brochures et dessins seront saisis et ils ne pourront être rendus aux Élèves que lorsqu'ils quitteront définitivement l'établissement.

Tous jeux de cartes, de dés ou de hasard, même non intéressés, sont interdits dans l'intérieur de l'École.

Aucun des jeux mis à la disposition des Élèves dans les salles d'agrément ne peut être porté par eux hors de ces localités.

L'usage de la pipe et du cigarre est formellement défendu dans l'établissement, ainsi que l'introduction de ces objets et du tabac à fumer.

7. Tout signe d'approbation ou d'improbation, tout désordre, toute inconvenance, aux amphithéâtres ou autres lieux, seront réprimés par une punition générale,

Digitized by Google

si les Élèves qui s'en sont rendus coupables ne peuvent être connus.

8. Les Élèves doivent s'interdire, en quelque lieu que ce soit, tout discours, tout acte qui serait de nature à troubler l'ordre public, ou la tranquillité intérieure de l'École.

9. Un élève ne peut entrer sans permission dans un lieu qui serait spécialement affecté à la division dont il ne fait pas partie.

10. Aucun Élève ne peut paraître dans l'École, ou hors de l'École, sans être en uniforme et suivant la tenue ordonnée. Toute contravention à cet article donnera lieu à une punition.

11. Un élève ne peut se servir d'aucun des agents subalternes pour faire une commission, s'il n'y est autorisé par un des officiers de service. Toute infraction à cette défense, outre la punition qu'elle ferait encourir à l'Elève, mettrait l'agent dans le cas de perdre son emploi.

12. Il est défendu aux Élèves d'introduire un paquet qui n'aurait pas été visité par un des adjudants.

13. L'introduction, dans l'École, de toute espèce de produits chimiques et de comestibles, vins et liqueurs, etc., est formellement interdite.

14. Les Élèves doivent le salut aux fonctionnaires, professeurs, répétiteurs et maîtres. L'uniforme dont il sont revêtus les oblige au même devoir envers les officiers de tous grades et de toutes armes.

Dans tous les lieux d'étude ou de travail où se présentera le commandant de l'École, les Élèves se leveront pour saluer.

Digitized by Google

15. Les jours de sortie sont le dimanche et le mercredi.

Le dimanche, les Élèves peuvent sortir aussitôt après l'inspection, qui a lieu à neuf heures un quart du matin ; ils doivent être rentrés à dix heures du soir.

Le mercredi, l'heure de la sortie est fixée à deux heures et demie, et celle de la rentrée à l'heure du souper, c'est-à-dire à huit heures et demie pendant le semestre d'été, et à neuf heures pendant celui d'hiver.

Le commandant de l'École pourra accorder, sur leur demande, des prolongations de sortie aux Élèves qui, par leur conduite et leur application, lui paraîtront mériter cette faveur.

Aucun Élève ne peut sortir après sept heures du soir, sans en avoir prévenu l'Adjudant de service, et il doit signer chez le garde-consigne de l'intérieur.

16. Toutes les sorties, de quelque nature qu'elles soient, pourront être supprimées par le général commandant l'Ecole, lorsque les circonstances l'exigeront.

17. Après l'heure du souper, les élèves ne peuvent plus avoir la permission de sortir. Ceux qui sont présents à l'École se couchent à l'heure de la retraite, et les autres à mesure qu'ils rentrent, en évitant de faire du bruit.

18. Tout Elève qui rentrerait après l'heure fixée pour les sorties, doit s'inscrire chez le garde-consigne, qui indiquera l'heure de la rentrée de l'Elève.

La liste des Elèves qui ont obtenu des prolongations de sortie est déposée chez le garde-consigne; ces Elèves, à leur rentrée, y mettent leur signature en marge, et

Digitized by Google

l'heure de leur rentrée y est indiquée par le garde-consigne.

19. Les punitions qui peuvent être infligées aux Elèves sont :

La censure particulière.
Le blâme public.
La mise à l'ordre de l'École.
La consigne.
La salle de police.
La prison intérieure.
La prison militaire.
Enfin le renvoi de l'Ecole.

La récidive pour faute de discipline intérieure pourra, suivant les cas, faire augmenter la punition ordinaire.

Un Elève puni qui est dans le cas d'entrer à l'infirmerie, termine sa punition après qu'il en est sorti.

20. La censure particulière consiste dans la réprimande confidentielle du général-commandant ou du commandant en second.

Le blâme public s'exerce par le général-commandant, devant le bataillon assemblé.

La mise à l'ordre de l'Ecole a lieu d'après les ordres du commandant.

La consigne est la privation d'un certain nombre de sorties. La sortie du mercredi comprend une consigne, celle du dimanche deux consignes ; la première depuis le matin jusqu'à trois heures après midi, la deuxième pendant le reste de la journée.

Les Elèves qui ont une consigne à subir le dimanche

Digitized by Google

ne peuvent sortir de l'Ecole qu'après avoir répondu à l'appel de trois heures.

21. Tout Elève qui ne serait pas rentré à l'heure prescrite, sera puni suivant la durée du retard, savoir: pour un retard jusqu'à dix minutes, une consigne; de dix à vingt minutes, deux consignes; de vingt minutes à une demi-heure, trois consignes; d'une demi-heure à une heure, six consignes; d'un heure à deux, quatre jours de salle de police et six consignes; de deux heures à trois, huit jours de salle de police et six consignes; l'Elève qui découcherait sera puni de huit jours de prison intérieure et de huit consignes; la récidive sera punie de quinze jours de prison militaire et de huit consignes.

Tout Elève qui serait absent trois jours, sans permission, et qui n'aurait point donné de ses nouvelles, sera considéré comme démissionnaire.

22. Les Elèves consignés sont obligés de continuer leurs études ordinaires, savoir, le dimanche matin, depuis dix heures et demie jusqu'à deux heures et demie; les dimanche et mercredi soir, depuis cinq heures jusqu'au souper. Leurs études sont ordinairement libres, mais l'objet peut en être déterminé. Elles sont d'ailleurs assujetties aux mêmes règles que les autres études, et les infractions ou désordres seront punis de même que les autres jours.

Les jours de sortie, les adjudants de service font, à des heures indéterminées, l'appel des Elèves consignés.

La violation de la consigne sera punie de huit jours de prison intérieure et de huit consignes; cette contravention pourra même, selon la gravité du cas, entraîner l'exclusion de l'Ecole.

Digitized by Google

23. L'Elève puni de la salle de police assiste aux amphithéâtres et peut être appelé aux cabinets d'interrogation.

La prison intérieure prive de toute espèce de sortie, excepté pour cause de maladie. Chaque jour, le médecin de l'Ecole y fait sa visite.

L'élève qui aurait encouru plusieurs fois cette punition, serait dans le cas d'être exclus.

Le régime alimentaire des salles de police et des prisons est réglé par le commandant de l'Ecole.

24. Les consignes peuvent être ordonnées par les adjudants.

La punition de la salle de police est ordonnée par le commandant en second, le directeur, les inspecteurs des études et le capitaine instructeur.

La punition de la prison intérieure est ordonnée par le commandant en second et le directeur des études.

Le commandant de l'Ecole prononce la punition de la prison militaire, et il en rend compte immédiatement au ministre, pour qu'il soit statué suivant l'exigence du cas et conformément à l'ordonnance.

Le renvoi de l'Ecole est ordonné par le ministre de la guerre, d'après ce qui est prescrit à ce sujet par l'Ordonnance d'organisation.

25. Les demandes de toute espèce que les Elèves ont à faire ne peuvent être adressées qu'aux officiers de service, qui les transmettent, s'il y a lieu, à qui de droit.

26. Les plaintes et observations relatives aux fournitures, sont transmises aux officiers de service par les

Digitized by Google

Elèves chefs de salle, de table ou de chambre, selon leur objet.

27. Le père, la mère, ou le correspondant des Elèves, ou les personnes munies de leur autorisation, seront seuls admis à voir les Elèves au parloir, les jours désignés de chaque semaine, de trois heures à quatre heures trois quarts.

28. Les Elèves doivent se conformer aux ordres réglementaires relatifs à la police des diverses localités de l'Ecole et qui sont affichés.

29. Un Elève qui croirait avoir de justes motifs de réclamer, soit contre un ordre, soit contre une punition, peut, mais seulement après avoir obéi, adresser sa réclamation par écrit au fonctionnaire immédiatement supérieur à celui qui a donné l'ordre ou prononcé la punition. Néanmoins, dans un cas imprévu, un Elève peut demander à être entendu par le commandant en second, ou même par le général-commandant, mais seulement pour un fait qui lui soit tout-à-fait personnel.

Toute réclamation mal fondée ou faite en termes inconvenants, fait encourir une nouvelle punition.

§ II. *Salles d'étude, cabinets d'interrogations, amphithéâtres.*

30. A leur arrivée à l'Ecole, les Elèves se rendent dans les salles d'étude qui leur ont été indiquées. Dans chaque salle, les places sont tirées au sort une fois pour toutes.

31. Aucun Elève ne peut changer de place dans sa salle, ni passer dans une autre salle, sans en avoir ob-

Digitized by Google

tenu l'autorisation. Cette disposition s'étend à toutes les localités dans lesquelles des places particulières sont affectées aux Elèves.

32. Toute inobservation non autorisée du tableau de la distribution du temps des études, serait punie selon l'appréciation qui en serait faite par les chefs. Les travaux graphiques étant une des bases du classement fait par les juris, l'Elève qui calquerait, sans autorisation, des dessins qu'il n'aurait pas tracés lui-même, qui travaillerait au dessin d'un autre, ou qui ferait travailler au sien, encourrait une punition rigoureuse.

33. Pendant les études, les Elèves doivent s'interdire toute espèce de jeu, tout bruit et toute action qui pourraient détourner leurs camarades d'une application d'esprit toujours nécessaire. Toute conversation à haute voix est défendue, et même pendant les travaux graphiques. Un Elève ne peut rester hors de sa place que pour travailler, soit au tableau, soit près d'un de ses camarades. La punition serait plus grande pour celui qui prendrait part à quelque trouble dans une salle dont il ne ferait pas partie.

34. Il n'est pas permis d'apporter dans les salles aucun effet d'habillement ou de toilette, aucun instrument de musique, et en général aucun objet étranger aux études. Il est également interdit d'y introduire aucune espèce de produits chimiques, et de comestibles autres que du pain.

35. Les Elèves ne peuvent monter dans les chambres pendant l'étude, ni entrer dans une salle étrangère à la leur, sans en avoir obtenu la permission.

36. L'absence prolongée des salles d'étude, de la

Digitized by Google

salle de dessin, des laboratoires, et de tout autre lieu de réunion obligée, serait punie selon la durée de l'absence, à moins de circonstances particulières qui la rendraient excusable.

37. Les Elèves ne peuvent aller aux cabinets d'interrogations que lorsqu'ils y sont appelés, à moins qu'ils n'aient obtenu une autorisation de s'y rendre. Il leur est interdit d'aller demander des explications aux répétiteurs pendant le temps destiné aux interrogations.

38. Tout Elève qui se ferait remplacer à une interrogation, par un de ses camarades, serait sévèrement puni; et après une ou plusieurs récidives, il se trouverait exposé à être exclus de l'Ecole. La même punition pourrait aussi atteindre celui qui l'aurait remplacé.

39. Dans les jours de sortie, les salles d'étude restent ouvertes jusqu'à la retraite. Les autres jours elles sont ouvertes pendant les récréations, de trois à cinq heures du soir. Elles sont ouvertes aussi après le souper, pendant l'hiver, et dans l'été, lorsque le temps est très mauvais. Elles demeurent également ouvertes, de onze heures et demie à midi, pendant le mois qui précède les examens et pendant leur durée. Elles seront toujours fermées après la retraite.

40. Un profond silence doit être gardé aux amphithéâtres. Toute conversation, même sur les matières de la leçon ou des interrogations, est interdite.

Tout Elève qui se livrerait au sommeil, prendrait une posture ou se présenterait dans une tenue inconvenante, serait punissable.

41. Un Elève qui, appelé au tableau, ne se trouve pas préparé à répondre, [illegible] toutefois descendre auprès

Digitized by Google

du professeur pour lui faire connaître ses motifs d'excuse. Si ces motifs n'étaient pas reconnus suffisants, l'Elève serait puni. Un Elève qui ne pourrait pas répondre à l'amphithéâtre, et celui dont la note serait *zéro*, soit à l'amphithéâtre, soit aux interrogations, serait puni de la consigne.

42. L'enceinte intérieure de l'amphithéâtre de chimie, réservée aux professeurs et répétiteurs, est interdite aux Elèves. Les Elèves ne peuvent toucher les instruments et autres objets placés sur la table des professeurs, et sur la cuve à mercure, qu'avec l'autorisation des professeurs ou des répétiteurs. Dans ces cas, et après avoir examiné ces objets, ils les remettront en place avec le plus grand soin.

43. La porte du haut des amphithéâtres est seule affectée à l'entrée des Elèves. Il est interdit à ceux-ci de se placer dans les tribunes.

44. Il est tenu note exacte de la conduite de chaque Elève en particulier, et de son application dans toutes les parties des études et du travail, et ces notes comptent, dans une proportion qui est déterminée d'avance, pour les divers classements, pendant leur séjour à l'Ecole et pour leur sortie.

45. Conformément à l'art. 54 de l'Ordonnance du 30 octobre 1832, les Elèves renvoyés ou exclus de l'Ecole, n'y sont plus admissibles, sauf dans le cas énoncé en l'art. 4 de la loi du 14 avril 1832.

Digitized by Google

§ III. *Élèves sous-officiers.*

46. Les fonctions de sous-officiers sont exclusivement remplies par les Elèves classés les premiers aux examens, et d'après le rang de promotion.

47. Le nombre des sous-officiers est fixé à huit pour chacune des quatre compagnies, dont un sergent-major, un sergent-fourrier et six sergents, ce qui fait seize par division, et trente-deux pour toute l'Ecole; néanmoins, si le nombre des salles était plus considérable, celui des sergents serait augmenté. Ces élèves portent les insignes affectés dans l'armée à ces divers grades.

48. Les fonctions les plus habituelles des Elèves sous-officiers sont celles qu'ils ont à remplir comme chefs de salle, de chambre, de table, de laboratoire, et comme inspecteurs des vivres.

49. Les chefs de salle transmettent aux élèves de leurs salles respectives les ordres et les communications de toute espèce pour lesquels les supérieurs jugent convenable d'employer leur intermédiaire.

50. Ils sont chargés de présenter les réclamations et les demandes de leurs camarades, toutes les fois que ces demandes ou ces réclamations sont dans l'intérêt commun des Elèves de leurs salle, et pour cela ils s'adressent d'abord au capitaine de service.

51. Ils reçoivent et distribuent à leurs camarades les divers objets relatifs aux études, tels que papier, plumes, crayons, imprimés, etc. Ils forment la liste des Elèves qui désirent prendre leur repas à l'Ecole les jours de sortie, et toute autre liste qui pourrait leur être demandée par leurs supérieurs.

Digitized by Google

52. Tous les dessins que les Elèves sont obligés de faire sont rassemblés par les chefs de salle dans un carton destiné à cet effet.

53. A la fin de chaque travail sur la littérature, les chefs de la salle réunissent les compositions dans une chemise de bureau, et ont soin de les placer sur la table du professeur, à l'amphithéâtre.

54. Les chefs de salle signent les reçus des ouvrages de la bibliothèque, ainsi que les modèles gravés ou en relief déposés dans chaque salle pour l'usage commun des Elèves. Ils veillent à la conservation de ces objets. Les ordres et instructions affichés dans les salles sont également placés sous leurs surveillance. Ils maintiennent la tranquillité et le bon ordre dans leurs salles d'étude et dans leurs chambres.

55. Ils signent l'état des objets dont la réparation ou le remplacement est à la charge commune des Elèves de la salle, conformément au réglement sur les dégradations.

56. Les fourriers réunissent les sommes dues par les Elèves pour leurs ports de lettres respectifs, et les dons de leurs compagnies pour les collectes autorisées. Ils reçoivent des chefs de salle ces diverses sommes et en remettent le montant au garde-caserne de service.

57. Les chefs de chambre, de table et de laboratoire remplissent, à l'égard de ces localités, les fonctions attribuées aux chefs de salle par les articles 48, 49 et 54 du présent réglement.

Les chefs de chambre sont en outre chargés de veiller à ce que les lumières soient exactement éteintes au roulement qui en donne le signal.

Digitized by Google

58. A défaut de sous-officiers, ou en leur absence, d'autres Elèves désignés par le commandant de l'Ecole, pourront être chargés des fonctions de chefs, fonctions qui, outre ce qui est détaillé ci-dessus, consistent encore à maintenir l'ordre et le silence dans les salles d'étude et dans les chambres.

Si, dans une de ces localités, il était signalé du bruit ou du désordre, et que l'auteur ou les auteurs n'en pussent être reconnus, le chef de salle ou de chambre serait puni. Mais on doit penser que les Elèves éviteront toujours de faire punir un de leurs camarades, sentant d'ailleurs la nécessité du silence et de la tranquilité pour se livrer à leurs travaux et au repos.

59. Un adjudant et deux élèves sous-officiers, dont un de chaque division, sont chargés, chaque semaine, d'inspecter les vivres.

60. Les fonctions des Elèves inspecteurs consistent à assister, autant que leurs études peuvent le leur permettre, aux réceptions, pesées et mesurage des comestibles de toute nature, afin de constater l'exécution des tarifs arrêtés par le conseil, et de reconnaître la qualité des denrées.

A cet effet ils sont avertis du moment des livraisons, à moins qu'elles n'aient lieu pendant la durée d'une leçon.

61. Dans aucun cas, il ne donnent d'ordres directs aux agents de l'Ecole ni aux fournisseurs; mais ils peuvent chaque jour adresser verbalement leurs observations aux officiers de service, ainsi qu'à l'administrateur, quand ce fonctionnaire se trouve aux réceptions et aux repas.

Digitized by Google

62. Dans le cas où les Elèves inspecteurs des vivres croiraient avoir des observations importantes à faire sur la qualité des denrées, et que cependant ces observations ne seraient point admises par l'adjudant chargé de prononcer la réception ou le rejet, le capitaine de service à la première division et l'administrateur seraient appelés pour en juger définitivement.

63. Tous les dimanches, avant le déjeuner, l'adjudant qui a été chargé de la réception des vivres pendant la semaine, prévient les deux sous-officiers qui doivent prendre le service, et il reçoit de chacun de ceux qui le quittent, un rapport sur feuille imprimée, contenant leurs observations. Il y consigne son avis, et remet ces rapports au commandant en second.

64. Dans les exercices militaires et aux inspections, les Elèves sous-officiers prennent les places et remplissent les fonctions qui sont assignées à leurs grades par les réglements militaires.

65. Les Elèves sous-officiers ne sont nommés que pour un an. Ils doivent constamment justifier l'honorable distinction qu'ils ont reçue. Une conduite répréhensible et plusieurs mauvaises notes aux interrogations les exposeraient à en être privés.

66. Toutes les dispositions contraires au présent réglement sont abrogées.

Le maréchal-de-camp commandant l'École,

Signé H. THOLOSÉ.

APPROUVÉ:

Le ministre secrétaire d'état de la guerre,

Signé MARÉCHAL COMTE GÉRARD.

Digitized by Google

COMPOSITION
DU CONSEIL DE DISCIPLINE.

(Art. 51, 52, 53 et 54 de l'Ordonnance du 30 octobre 1832.)

	MM.
Commandant de l'École, président.....	le général de THOLOSÉ.
Commandant en second, vice-président.....	le lieut-cl. ESPÉRONNIER.
Directeur des études.....	DULONG.
Professeurs désignés par le conseil d'instruction....	SAVARY. DUBOIS.
Suppléants.....	LEROY. LAMÉ.
Capitaines inspecteurs des études.....	BONIE. BUGNOT.
Suppléants.....	DEMIAU. DESCHARRÈRES.
Capitaine instructeur.....	BAUYN DE PERREUSE.
Administrateur.....	DESNOYERS.

Digitized by Google

SIXIÈME PARTIE.

INSTRUCTION.

COMPOSITION

DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT.

(Art. 41, 42 et 43 de l'Ordonnance du 30 octobre 1832.)

	MM.
Commandant de l'École, président.....	le général de THOLOSÉ.
Commandant en second..	le lieut-cl. ESPÉRONNIER.
Directeur des études.....	DULONG.
Examinateurs de sortie et de passage.	baron POISSON. baron de PRONY. CHEVREUL. DEMONFERRAND. BABINET.
Examinateur d'admission.	Le baron REYNAUD.
Membres de l'Institut.....	ARAGO. GAY-LUSSAC. Baron THÉNARD.
Professeurs de l'École, désignés par le conseil d'instruction.....	MATHIEU. LAMÉ. NAVIER.

Digitized by Google

Délégués des services publics.	*Guerre.*	MM.
	Génie militaire.	Mal. de camp LAFFAILLE.
	Artill. et Poud.	Colonel BOUSSAROQUE.
	État-major....	Colonel CORABŒUF.
	Marine.	
	Marine royale.	Bon. de BOUGAINVILLE, capitaine de vaisseau.
	Génie maritime	Bon. ROLLAND, Insp.-gén.
	Artill. de mer..	Colonel BARBÉ.
	Ingén.-hydrog.	BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, Directeur adjoint.
	Travaux marit.	LAMBLARDIE, Inspecteur général adjoint.
	Travaux publics.	
	Ponts-et-chaus.	CAVENNE, Inspecteur-gén.
	Mines.....	De BONNARD, Inspect.-gén.

Digitized by Google

COMPOSITION
DU CONSEIL D'INSTRUCTION.

(Art. 39 et 40 de l'Ordonnance du 30 octobre 1832.)

	MM,
Commandant de l'École, président.....	le général de THOLOSÉ.
Commandant en second, vice-président.....	le lieut-col. ESPÉRONNIER.
Directeur des études.....	DULONG.
Professeurs.....	MATHIEU. NAVIER. LEROY. LAMÉ. GAY-LUSSAC. baron THÉNARD. SAVARY. GAUTHIER. DUBOIS. HASE. MAC-CARTHY.
Maître de dessin délégué pour 1836.....	BRUNE.
Bibliothécaire, remplissant les fonctions de secrétaire.	FOURCY.

Digitized by Google

NOMENCLATURE DES COURS.

L'instruction de l'École, fixée à deux ans, comprend les cours suivants, dont les programmes particuliers ont été arrêtés par le conseil de perfectionnement pour l'année scolaire 1835-1836, approuvés par M. le ministre de la guerre, et imprimés sous le nom de *Programmes de l'enseignement de l'École.*

Cours d'Analyse (1re et 2e année).

Cours de Mécanique (1re et 2e année).

Cours de Géométrie descriptive et ses applications (1re année).

Cours d'Analyse appliquée à la Géométrie des trois dimensions (1re année).

Cours de Machines (2e année).

Cours de Géodésie (2e année).

Cours élémentaire de Calcul des probabilités (2e année).

Cours de Physique (1re et 2e année).

Cours de Chimie et de Manipulations (1re et 2e année).

Cours d'Architecture (2e année).

Cours de Composition française (1re année).

Cours de langue allemande (2e année).

Dessin topographique (1re et 2e année).

Dessin de la figure et du paysage (1re et 2e année).

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Les interrogations sur les matières d'un cours peuvent avoir lieu à toutes les heures de l'étude de ce cours.

Digitized by Google

Les professeurs assistent de temps en temps aux interrogations des répétiteurs; ils en font eux-mêmes aux heures des études et de leurs cours, quand ils le jugent convenable.

Les interrogations générales sont faites par le professeur, aidé du répétiteur.

Après chaque séance, les professeurs et les répétiteurs donnent connaissance à la direction des études, des notes ou numéros de mérite qu'ils ont assignés aux Elèves interrogés. Les professeurs font en outre remettre au directeur des études une indication succincte de l'objet de la leçon.

Les interrogations de la seconde année ont aussi pour objet de s'assurer si les principaux points de l'instruction donnée dans l'année précédente ne sont pas oubliés par les Elèves.

Dans tous les cours qui donnent lieu à des travaux graphiques, les professeurs et les répétiteurs suivent les travaux des Elèves dans les salles. Pour les autres cours, les Elèves peuvent recevoir des explications des répétiteurs. Ces explications sont données à la fin de chacune des séances d'interrogation.

Le directeur des études fixe, après l'explication d'un petit nombre d'épures, l'époque de la remise des dessins que les Elèves ont dû exécuter. La plus grande sévérité est observée dans l'admission de ces épures. Tous les dessins qui ne sont pas suffisamment soignés sont rejetés, et les Elèves sont obligés de les refaire.

Pour les cours qui le comportent, les professeurs indiquent aux Elèves quelques questions ayant pour objet de les exercer aux applications numériques. Les calculs

Digitized by Google

présentés avec ordre, sont remis au professeur, qui les envoie à la direction des études, après les avoir classés.

Il est fait chaque année douze ou quinze leçons d'anatomie et de physiologie, qui ont pour but de donner aux Élèves quelques notions générales de la structure et des principales fonctions du corps humain. Ces leçons ont lieu aux heures de récréation pour les élèves de la première division, et ne sont point obligatoires.

Les Élèves de la deuxième division qui passent à l'École le temps des vacances, exécutent des manipulations de chimie et divers travaux graphiques relatifs aux cours de la première division.

A la fin de la deuxième année d'étude, les Élèves visitent les musées, les conservatoires et les grands ateliers.

Digitized by Google

Professeurs et répétiteurs attachés à chaque division en 1835-1836, pour les cours d'Analyse et de Mécanique, et pour celui de Chimie.

			MM.
Cours d'Analyse et de Mécanique.	1re. Divis.	Profess.	NAVIER.
		Répétit.	CORIOLIS.
		Rép. adj.	COMTE.
	2e Divis..	Profess.	MATHIEU.
		Répétit.	LIOUVELLE.
		Rép adj.	GUIBERT.

			MM.
Cours de Chimie.	1re Divis.	Profess.	GAY-LUSSAC.
		Répétit.	PELOUZE.
	2e Divis..	Profess.	BR. THÉNARD.
		Répétit.	DUMAS.

M. GAULTIER DE CLAUBRY, Conservateur des Collections de chimie, remplit les fonctions de Répétiteur-adjoint pour le cours de chimie des deux divisions.

Digitized by Google

EXAMENS.

Les matières de l'enseignement sont distribuées de la manière suivante entre les quatre examens que chaque Élève doit subir à la fin de l'année.

DEUXIÈME DIVISION.

1er *Examen.*—Analyse et ses applications à la Géométrie; Mécanique.

2e *Examen.*—Chimie.

3e *Examen.*—Physique.

4e *Examen.*—Géométrie descriptive et ses applications à la Stéréotomie, la Perspective, etc.; application de l'Algèbre aux propriétés des surfaces du second degré.

PREMIÈRE DIVISION.

1er *Examen.*—Analyse et ses applications à la Géométrie; Mécanique, calcul de l'effet des machines; Arithmétique sociale.

2e *Examen.*—Chimie.

3e *Examen.*—Physique.

4e *Examen.*—Géodésie; description des machines; Architecture.

Digitized by Google

1835—1836. TABLEAU *de la distribution des Cours, Leçons et Interrogations générales de la* SECONDE DIVISION (*première année d'études*).

INDICATION des cours.	NOMBRE des leçons.		ÉPOQUES des leçons.	ÉPOQUES des révisions et interrogations générales.
Analyse et Géomét.	48	52	Du 5 nov. au 3 mars.	Du 4 au 24 mars.
Révision.....	4	85		
Statique et Dynam.	30	33	Du 26 mars au 11 juin.	Du 12 juin au 2 juill.
Révision.....	3			
Géom. descriptive.	68	82	Du 6 nov. au 1er juillet.	Interrogation génér. d'Anal. appliquée et de Géom. desc. Du 10 fév. au 3 mars. (1).
Analyse appliquée à la Géométrie...	14			
Physique.....	.....	32	Du 6 nov. au 6 juin.	Du 7 juin au 2 juill.
Chimie.....	.....	36	Du 11 nov. au 14 juil.	Du 15 au 22 juillet.
Composition franç.	.....	34	Du 5 nov. au 30 juin.	
Dessin topograph..	.....	30	Du 5 nov. au 2 juin.	
Dessin de la figure et du paysage....	.....	49	Du 6 nov. au 30 avril.	
Lavis.....	.....	21	Du 2 mai au 13 juill.	

(1) Une seconde interrogation générale portera sur la perspective, les ombres et la coupe des pierres.

Digitized by Google

1835—1836. TABLEAU *de la distribution des Cours, Leçons et Interrogations générales de la* PREMIÈRE DIVISION (*seconde année d'études*).

INDICATION des cours.	NOMBRE des leçons.		ÉPOQUES des leçons.	ÉPOQUES des révisions et interrogations générales.
Analyse et Géomét.	40	44	Du 5 nov. au 13 fév.	Du 14 fév. au 5 mars.
Révision	4			
Mécanique	37	41	Du 8 mars. au 11 juin.	Du 12 au 25 juin.
Révision	4			
Machines	22	57	Du 5 nov. au 16 janv.	Du 17 janv. au 6 fév.
Géodésie	29		Du 11 févr au 11 juin.	Du 12 juin au 2 juill.
Arithmét. sociale	6			
Physique		30	Du 11 nov. au 1er juin.	Du 2 juin au 9 juil.
Chimie		36	Du 6 nov. au 15 juill.	Du 17 juil. au 22 juil.
Architecture		34	Du 6 nov. au 16 juin.	
Langue allemande		32	Du 10 nov. au 14 juin	
Dessin topograph.		30	Du 9 nov. au 28 avril.	
Dessin de la figure et du paysage		51	Du 5 nov au 28 avril.	
Lavis		22	Du 1er mai au 14 juill.	

Digitized by Google

DISTRIBUTION

DES ÉTUDES ET EMPLOI DU TEMPS PENDANT UNE SEMAINE.

DIMANCHE (pour les 2 divisions),

Lever à 6 heures, du 5 novembre 1835 au 1er mai 1836, et à 5 heures 1/2 du 1er mai à la fin de l'année scolaire; appel dans les salles à 6 heures 1/2 dans la première période, et à 6 heures dans la seconde.

Étude libre dans les salles jusqu'au déjeuner.

Déjeuner de 8 à 8 heures 1/2.

Soins de propreté de 8 heures 1/2 à 9 heures.

Inspection de 9 à 10 heures.

Sortie libre de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

Dîner à 2 heures 1/2.

Souper à 9 heures; appel dans les chambres à 9 heures 1/2; coucher; lumières éteintes à 10 heures 1/2. (*Les autres jours à 10 heures.*)

Les dispositions suivantes sont communes aux deux divisions pendant toute l'année.

La bibliothèque est ouverte le dimanche, de 9 heures et demie à 2 heures et demie.

Les salles d'étude sont ouvertes tous les jours de sortie jusqu'à l'heure de la retraite; elles le sont également les autres jours de la semaine, de 3 à 5 heures, excepté le samedi, où elles ne sont ouvertes que de 4 à 5 heures.

Les études libres, à l'exception de celles de 6 à 8 heures du matin, ne doivent point être employées au travail graphique.

Digitized by Google

2e DIVISION. LUNDI.

INDICATION des Heures.	1re Période. Du 5 nov. 1835, au 1er mai 1836.	2e Période. Du 1er mai 1836, à la fin de l'an. scol.
De 5 h. 1/2 à 6 h.		Lever à 5h 1/2 appel à 6h.
De 6 à 7 heures.	Lev. à 6h, app. à 6h 1/2	
De 7 à 8 heures	Etude libre.	Etude libre.
De 8 à 9 heures.	DÉJEUNER.	DÉJEUNER.
De 9 à 10 heures.	Interrogation et leçon de Géom. descriptive.	Comme ci-contre.
De 10 à 11 heur.	Études et trav. graph. sur les mat. de la leçon précéd, et Interrogat. de Géom. descriptive.	. . . . .
De 11 h. à midi.		Comme ci-contre.
De midi à 1 h.	Leçon de Physique.	
De 1 à 2 heures.	. . . . . Etude de Physique.	Comme ci-contre.
De 2 à 3 heures.	DÎNER.	DÎNER.
De 3 à 4 heures.	Exercice, Escrime, Récréation, Arts d'agrément, Bibliothèque.	Comme ci-contre.
De 4 à 5 heures.		
De 5 à 6 heures.	Etude libre et Interrogation de Chimie et de Phys.	Comme ci-contre.
De 6 à 7 heures.		
De 7 à 8 heures.	Etude libre et Interrogation d'Analyse ou de Mécanique.	Étude libre et Interrogation de Mécanique.
De 8 à 9 heures.		
De 9 à 10 heures	Soup. à 9h, ap. à 9h 1/2, etc., comme le dim.	Souper à 8h 1/2, app. à 9h 1/2, etc.

Digitized by Google

2e Division.	MARDI.	
INDICATION des Heures.	1re Periode. Du 5 nov. 1835, au 1er mai 1836.	2e Periode. Du 1er mai 1836, à la fin de l'an. scol.
De 5 h. 1/2 à 6 h.		Lever à 5h 1/2, appel à 6h.
De 6 à 7 heures.	Lev. à 6h. app. à 6h 1/2.	Etude libre.
De 7 à 8 heures.	Etude libre.	
De 8 à 9 heures.	DÉJEUNER.	DÉJEUNER.
De 9 à 10 heures.	Interrogation et leçon d'Analyse ou de Méc.	Interrogation et leçon de Mécaniq.
De 10 à 11 heur.	Étude sur les matières de la leçon précédente.	Comme ci-contre.
De 11 h. à midi.		
De midi à 1 h.	Travail graphique et Interrogation de Géométrie descriptive.	Comme ci-contre.
De 1 à 2 heures.		
De 2 à 3 heures.	DÎNER.	DÎNER.
De 3 à 4 heures.	Exercice, Escrime, Récréation, Arts d'agrément, Bibliothèque.	Comme ci-contre.
De 4 à 5 heures.		
De 5 à 6 heures.	Etude libre et Interrogation d'Analyse ou de Mécanique.	Lavis.
De 6 à 7 heures.		
De 7 à 8 heures.	Dessin de la figure et du paysage.	Etude libre et Interrogation de Mécanique.
De 8 à 9 heures.		
De 9 à 10 heures.	Soup. à 9h, ap. à 9h 1/2, etc., comme le dim.	Souper à 8h 1/2, app. à 9h 1/2, etc.

Digitized by Google

2e Division.	MERCREDI.	
INDICATION des Heures.	1re Période. Du 5 nov. 1835, au 1er mai 1836.	2e Période. Du 1er mai 1835, à la fin de l'an. scol.
De 5 h. 1/2 à 6 h.		Lever à 5h 1/2, appel à 6h.
De 6 à 7 heures.	Lev. à 6h, app. à 6h 1/2.	Etude libre.
De 7 à 8 heures.	Etude libre.	
De 8 à 9 heures.	DEJEUNER.	DÉJEUNER.
De 9 à 10 heures	Leçon de chimie.	Comme ci-contre.
De 10 à 11 heur.	. . . . . Etude sur les matières de la leçon précéd.	. . . . . Comme ci-contre.
De 11 h. à midi		
De midi à 1 h.	Leçon d'An. appl. à la Géom. ou de Géom. descriptive.	Comme ci-contre.
De 1 à 2 heures.	Etude sur les matières de la leçon préc., ou travail graphique.	. . . . . Comme ci-contre.
De 2 à 3 heures.		
De 3 à 4 heures.	DÎNER.	DÎNER.
De 4 à 5 heures.	Sortie libre jusqu'à 9 heures.	Sortie libre jusqu'à 9 h.
De 5 à 6 heures.		
De 6 à 7 heures.		
De 7 à 8 heures.		
De 8 à 9 heures.		
De 9 à 10 heures.	Soup, à 9h, ap. à 9h 1/2. etc., comme le dim.	Souper à 9h, app. à 9h 1/2, etc.

Digitized by Google

2e Division.	JEUDI.	
Indication des Heures.	1re Période. Du 5 nov. 1835, au 1er mai 1836.	2e Période. Du 1er mai 1836, à la fin de l'an. scol.
De 5 h. 1/2 à 6 h.		Lever à 5h 1/2, appel à 6h.
De 6 à 7 heures.	Lev à 6h. app. à 6h 1/2.	Etude libre.
De 7 à 8 heures.	Etude libre.	
De 8 à 9 heures.	DÉJEUNER.	DÉJEUNER.
De 9 à 10 heures.	Interrogation et leçon d'Anal. ou de Mécan.	Interrog. et leçon de Mécanique.
De 10 à 11 heur.	Etude sur les matières de la leçon précédente.	Etude sur les mat. de la leçon précéd.
De 11 h. à midi.		
De midi à 1 h.	Dessin topographique.	Comme ci-contre.
De 1 à 2 heures.		
De 2 à 3 heures.	DÎNER.	DÎNER.
De 3 à 4 heures.	Exercice, Escrime, Récréation, Arts d'agrément, Bibliothèque.	Comme ci-contre.
De 4 à 5 heures.		
De 5 à 6 heures.	Leçon de littérature.	Leçon de littérat.
De 6 à 7 heures.		
De 7 à 8 heures.	Compositions littéraires.	Compositions littéraires.
De 8 à 9 heures.		
De 9 à 10 heures.	Soup. à 9h, ap. à 9h 1/2, etc., comme le dim.	Souper à 8h 1/2, app. à 9h 1/2, etc.

Digitized by Google

2e Division. VENDREDI.

INDICATION des Heures.	1re Période. Du 5 nov. 1835, au 1er mai 1836.	2e Période. Du 1er mai 1836, à la fin de l'an. scol.
De 5 h. 1/2 à 6 h.		Lever à 5h 1/2, appel à 6h.
De 6 à 7 heures.	Lev. à 6h, app. à 6h 1/2	Etude libre.
De 7 à 8 heures.	Etude libre.	
De 8 à 9 heures.	DÉJEUNER.	DÉJEUNER.
De 9 à 10 heures.	Interrogation et leçon de Géom. descriptive.	Comme ci-contre.
De 10 à 11 heur.	Etude et travaux graphiques sur les matières de la leçon précéd.	Comme ci-contre.
De 11 h. à midi.		
De midi à 1 h.	Manipulat. de Chimie, ou trav. graph. libre. (L'explication des procédés de manipulation aura lieu le jeudi de 7 h. et 1/2 du matin à 8 heures).	Comme ci-contre.
De 1 à 2 heures.		Comme ci-contre
De 2 à 3 heures.	DÎNER.	DÎNER.
De 3 à 4 heures.	Exercice, Escrime, Récréation, Arts d'agrément, Bibliothèque.	Comme ci-contre.
De 4 à 5 heures.		
De 5 à 6 heures.	Etude libre : et Interrogation de Chimie.	Lavis.
De 6 à 7 heures		
De 7 à 8 heures.	Dessin de la figure et du paysage.	Etude libre et Interrogation de Chimie.
De 8 à 9 heures.		
De 9 à 10 heures.	Soup. à 9h, ap. à 9h 1/2, etc., comme le dim.	Souper à 8h 1/2, app. à 9h 1/2, etc.

Digitized by Google

2e Division.	SAMEDI.	
INDICATION des Heures.	1re Période. Du 5 nov. 1835, au 1er mai 1836.	2e Période. Du 1er mai 1836, à la fin de l'an. scol.
De 5 h. 1/2 à 6 h.		Lever à 5h 1/2, appel à 6h.
De 6 à 7 heures	Lev. à 6h, app. à 6h 1/2.	Étude libre.
De 7 à 8 heures.	Etude libre.	
De 8 à 9 heures.	DÉJEUNER.	DÉJEUNER.
De 9 à 10 heures.	Interrogation et leçon d'Anal. ou de Mécan.	Interrog. et leçon de Mécanique.
De 10 à 11 heur.	Etude sur les matières de la leçon précédente.	Etude sur les mat. de la leçon précéd.
De 11 h. à midi.		
De midi à 1 h.	Travail graphique et Interrogation de Géométrie descriptive ou d'Analyse appliquée.	Travail graphique et Interrogation de Géom. descrip.
De 1 à 2 heures.		
De 2 à 3 heures.	DÎNER.	DÎNER.
De 3 à 4 heures.	Exercice, Escrime, Récréation, Arts d'agrément, Bibliothèque.	Comme ci-contre.
De 4 à 5 heures.		
De 5 à 6 heures.	Étude libre, et Interrogation d'Analyse ou de Mécanique.	Etude libre et Interrogation de Mécanique.
De 6 à 7 heures.		
De 7 à 8 heures.	Etude libre et Interrogation de Physique.	Etude libre et Interrogation de Physique.
De 8 à 9 heures.		
De 9 à 10 heures.	Soup. à 9h, ap. à 9h 1/2. etc., comme le dim.	Souper à 8h 1/2, app. à 9h 1/2, etc.

Digitized by Google

1re Division.	LUNDI.	
Indication des Heures.	1re Période. Du 5 nov. 1835, au 1er mai 1836.	2e Période. Du 1er mai 1836, à la fin de l'an scol
De 5 h. 1/2 à 6 h.		Lever à 5h 1/2, appel à 6h.
De 6 à 7 heures.	Lev. à 6h, app. à 6h 1/2	Comme ci-contre de 6 à 8 heures.
De 7 à 8 heures.	Etude libre.	
De 8 à 9 heures.	Déjeuner.	Déjeuner.
De 9 à 10 heures.	Leçon d'Architecture.	Comme ci-contre.
De 10 à 11 heur.	Études et travaux sur les matières de la leçon précédente.	Comme ci-contre.
De 11 h. à midi.		
De midi à 1 h.		
De 1 à 2 heures.	Dessin topographique.	Comme ci-contre.
De 2 à 3 heures.	Dîner.	Dîner.
De 3 à 4 heures.	Exercice, Escrime, Récréations, Arts d'agrément, Bibliothèque.	Comme ci-contre.
De 4 à 5 heures.		
De 5 à 6 heures.	Étude libre et Interrogation d'Analyse ou de Mécanique.	Lavis.
De 6 à 7 heures.		
De 7 à 8 heures.	Dessin de la figure et du paysage.	Etude et Interrogation de mécanique.
De 8 à 9 heures.		
De 9 à 10 heures	Soup. à 9h ap. à 9h 1/2 etc., comme le dim,	Souper à 8h 1/2, app. à 9h 1/2, etc.

Digitized by Google

1re Division.	MARDI.	
INDICATION des Heures.	1re Période. Du 5 nov. 1835, au 1er mai 1836.	2e Période. Du 1er mai 1835, à la fin de l'an. scol.
De 5 h. 1/2 à 6 h.		Lever à 5h 1/2, appel à 6h.
De 6 à 7 heures.	Lev. à 6h, app. à 6 1/2.	Étude libre.
De 7 à 8 heures.	Étude libre.	
De 8 à 9 heures.	DÉJEUNER.	DÉJEUNER.
De 9 à 10 heures.	Interrogation et leçon d'Anal. ou de Mécan.	Interrogation et leçon de Mécan.
De 10 à 11 heur.	Etude sur les matières de la leçon précédente.	Étude sur les matières de la leçon précédente.
De 11 h. à midi.		
De midi à 1 h.	Travail graphique, de Mach., de Géod., ou lavis d'Arch., et Interrog. sur les Mach. ou la Géodésie.	Trav. graph., de Géod., de Mach., et Interrogation sur la Géodésie.
De 1 à 2 heures.		
De 2 à 3 heures.	DÎNER.	DÎNER.
De 3 à 4 heures.	Exercice, Escrime, Récréations, Arts d'agrément, Bibliothèque.	Comme ci-contre.
De 4 à 5 heures.		
De 5 à 6 heures.	Leçon de langue allemande.	Comme ci-contre.
De 6 à 7 heures.		
De 7 à 8 heures.	Etude et exercices sur la leçon précédente.	Etude sur la leçon précéd., et Interr. sur le cours d'Allemand.
De 8 à 9 heures.		
De 9 à 10 heures.	Soup. à 9h, ap. à 9h 1/2, etc., comme le dim.	Souper à 8h 1/2, app. à 9h 1/2, etc.

Digitized by Google

1re DIVISION.	MERCREDI.	
INDICATION des Heures.	1re Période. Du 5 nov. 1835, au 1er mai 1836.	2e Période. Du 1er mai 1836, à la fin de l'an. scol.
De 5 h. 1/2 à 6 h.		Lever à 5h 1/2, appel à 6h.
De 6 à 7 heures.	Lev. à 6h, app. à 6h 1/2	Comme ci-contre. de 6 à 8 heures.
De 7 à 8 heures.	Exercice et interrogat. sur la langue allem.	
De 8 à 9 heures.	DÉJEUNER.	DÉJEUNER.
De 9 à 10 heures.	Etude de Chimie et interrogation de Chimie et de Physique	Comme ci-contre.
De 10 à 11 heur.		
De 11 h. à midi.	Leçon de Physique.	Comme ci-contre.
De midi à 1 h.		
De 1 à 2 heures.	Étude de Physique.	Comme ci-contre.
De 2 à 3 heures.		
	DÎNER.	DÎNER.
De 3 à 4 heures.	Sortie libre jusqu'à 9 heures.	Sortie libre jusqu'à 9 heur.
De 4 à 5 heures.		
De 5 à 6 heures.		
De 6 à 7 heures.		
De 7 à 8 heures.		
De 8 à 9 heures.		
De 9 à 10 heures	Soup. à 9h, ap. à 9h 1/2, etc., comme le dim.	Souper à 9h, app. à 9h 1/2, etc.

Digitized by Google

1re DIVISION.	JEUDI.	
INDICATION des Heures	1er Période. Du 5 nov. 1835, au 1er mai 1836.	2e Période. Du 1er mai 1836, à la fin de l'an. scol.
De 5 h. 1/2 à 6 h.		Lever à 5h 1/2, appel à 6h.
De 6 à 7 heures.	Lev. à 6h, app. à 6h 1/2	Etude libre.
De 7 à 8 heures.	Etude libre.	
De 8 à 9 heures.	DÉJEUNER.	DÉJEUNER
De 9 à 10 heures	Interrogation et leçon d'Anal. ou de Mécan.	Interrogation et leçon de Mécan.
De 10 à 11 heur.	Etude sur les matières de la leçon précédente.	Comme ci-contre.
De 11 h. à midi.		
De midi à 1 h.	Leçon de Machines ou de Géodésie.	Leçon de Géodés. ou d'Arith. soc.
De 1 à 2 heures.	Etude sur les matières de la leçon précédente.	Comme ci-contre.
De 2 à 3 heures.	DÎNER.	DÎNER.
De 3 à 4 heures	Exercice, Escrime, Récréation, Arts d'agrément, Bibliothèque.	Comme ci-contre.
De 4 à 5 heures.		
De 5 à 6 heures.	Etude libre et Interrogation de Physique et de Chimie.	Lavis.
De 6 à 7 heures.		
De 7 à 8 heures.	Dessin de la figure et du paysage.	Etude libre et Int. de Physique et de Chimie.
De 8 à 9 heures.		
De 9 à 10 heures	Soup. à 9h, ap. à 9h 1/2, etc., comme le dim.	Souper à 8h 1/2, app. à 9h 1/2, etc.

Digitized by Google

1re Division. VENDREDI.

Indication des Heures.	1re Période. Du 5 nov. 1835, au 1er mai 1836.	2e Période. Du 1er mai 1835, à la fin de l'an. scol.
De 5 h 1/2 à 6 h.		Lever à 5h 1/2, appel à 6h.
De 6 à 7 heures.	Lev. à 6h, app. à 6h 1/2	Étude libre.
De 7 à 8 heures.	Étude libre.	
De 8 à 9 heures.	DÉJEUNER.	DÉJEUNER.
De 9 à 10 heures	Leçon de Chimie.	Comme ci-contre.
De 10 à 11 heur.	Etude de Chimie. } Manipulation de Chimie. (L'explication des procédés de manipulation aura lieu de 7 h 1/4 à 8 heures, le jeudi matin)	Comme ci-contre.
De 11 h. à midi.		
De midi à 1 h.	Travail graphiq. libre.	
De 1 à 2 heures.		
De 2 à 3 heures.	DÎNER.	DÎNER.
De 3 à 4 heures.	Exercice, Escrime, Récréation, Arts d'agrément, Bibliothèque.	Comme ci-contre.
De 4 à 5 heures.		
De 5 à 6 heures.	Etude libre, et Interrogation de Machines ou de Géod.	Etude libre et Interrog. de Géod. ou d'Arith. soc.
De 6 à 7 heures.		
De 7 à 8 heures.	Etude et Interrogation d'Analyse. ou de Mécanique.	Étude libre et Interrogation de Mécanique.
De 8 à 9 heures.		
De 9 à 10 heures.	Soup. à 9h, ap. à 9h 1/2, etc. comme le dim.	Souper à 8h 1/2, app. à 9h 1/2, etc.

Digitized by Google

1re Division.	SAMEDI.	
INDICATION des Heures.	1re Période. Du 5 nov. 1835, au 1er mai 1836.	2e Période. Du 1er mai 1836, à la fin de l'an. scol.
De 5 h. 1/2 à 6 h.		Lever à 5h 1/2, appel à 6h.
De 6 à 7 heures.	Lev. à 6h, app. à 6h 1/2.	Etude libre.
De 7 à 8 heures.	Etude libre.	
De 8 à 9 heures.	DÉJEUNER.	DÉJEUNER.
De 9 à 10 heures	Interrogation et leçon d'Anal. ou de Mécan.	Interrogation et leçon de Mécan.
De 10 à 11 heur.	Etude sur les matières de la leçon précédente.	Etude sur les matières de la leçon précédente.
De 11 h à midi.		
De midi à 1 h.	Leçon de machines, ou de Géodésie.	Lec. de Géod. ou d'Arithmét. soc.
De 1 à 2 heures.	Etude sur les matières de la leçon précédente.	Etude sur les mat. de la leçon précéd.
De 2 à 3 heures.	DÎNER.	DÎNER.
De 3 à 4 heures.	Exercice, Escrime, Récréation, Arts d'agrément, Bibliothèque.	Comme ci-contre.
De 4 à 5 heures.		
De 5 à 6 heures.	Etude libre et Interrogation de Machines ou de Géodésie.	Etude libre et Interrog. de Géod. ou d'Arith. soc.
De 6 à 7 heures.		
De 7 à 8 heures.	Etude libre et Interrogation d'Analyse ou de Mécanique.	Etude libre et Interrogation de Mécanique.
De 8 à 9 heures.		
De 9 à 10 heures	Soup. à 9h, ap. à 9h 1/2, etc., comme le dim.	Souper à 8h 1/2, app. à 9h 1/2, etc.

Digitized by Google

SEPTIÈME PARTIE.

ADMISSION DANS LES SERVICES,

ET PASSAGE A LA 1re DIVISION, EN 1835.

COMPOSITION DU JURI.

MM.

Le général de THOLOSÉ....	Comm. de l'École, présid.
Le lieut. col. ESPÉRONNIER.	Commandant en second, vice-président.
DULONG.....	Directeur des études.
Baron POISSON.....	Examinateur permanent de mathématiques (1re div.).
MATHIEU.....	Chargé, par décision du ministre, d'examiner les Élèves de la 2e division, en remplacement de M. le baron de Prony, examinateur permanent de mathématiques, empêché pour cause de santé.
DEMONFERRAND.....	Examinat. temporaire pour la physique.
CHEVREUL.....	*idem* pour la chimie.
BABINET.....	*idem* pour les arts graphiques.

Digitized by Google

FONCTIONNAIRES

DES SERVICES PUBLICS, DÉSIGNÉS POUR ASSISTER AUX EXAMENS DE FIN D'ANNÉE EN 1835.

MARINE.

MM.

Le Baron de BOUGAINVILLE, capitaine de vaisseau.

DAUSSY, ingénieur en chef au corps des ingénieurs-hydrographes.

GUERRE.

MM.

PRON, colonel, pour l'artillerie.

PONCELET, chef de bataillon, pour le génie.

CORABŒUF, colonel pour le corps royal d'état-major.

TRAVAUX PUBLICS.

MM.

DUTENS, inspecteur-général des ponts et chaussées.

CORDIER, inspecteur-général des mines.

Digitized by Google

LISTE,

PAR ORDRE DE MÉRITE, DES ÉLÈVES DE LA 1re DIVISION QUE LE JURY A RECONNUS ADMISSIBLES DANS LES SERVICES PUBLICS.

MM.	MM.
1 Jacquin.	24 Schérer.
2 Moll.	25 Benoît.
3 Sentis.	26 Tresca.
4 Comte.	27 Bordas.
5 Couche.	28 Merlin.
6 Pascal.	29 Ledinghem.
7 Dehargne.	30 Cunit.
8 Cambuzat.	31 Aucour.
9 Volmerange.	32 Prouhet.
10 de La Gournerie.	33 Marchegay.
11 Mondésir.	34 Chatoney.
12 Perrey.	35 de Mézy.
13 Pairier.	36 Teisserenc.
14 Duverger.	37 Bonneau.
15 Bénard.	38 Richomme.
16 Catalan.	39 Durand.
17 de Padoue.	40 Chevalier.
18 Dupré.	41 de Moras.
19 Mazet.	42 Maillet.
20 Bollaërt.	43 Kerloguen.
21 Harduin.	44 Sauzay.
22 Frécot.	45 Lejeune.
23 Bommart.	46 Monnot (*Jules*).

Digitized by Google

MM.

47 Mallet.
48 Desvaldède.
49 Saunier.
50 De Bar.
51 Cahours.
52 Noël.
53 Veilhan.
54 Dagon.
55 Goguel.
56 Henriet.
57 Biche.
58 Sorin.
59 Kergré.
60 Schmitz.
61 Bernard.
62 Wolf.
63 Hallouin.
64 Puiggari.
65 Blondeau.
66 Vaulchier.
67 Esnault.
68 Bossy.
69 Hennet.
70 Desprels.
71 Charle.
72 Thiébaud.
73 Leclerc.
74 Turquand.
75 O'Neil.
76 Aubert.

MM.

77 Cléry.
78 Dupuyquier.
79 Baillod.
80 Rivet.
81 Baillemont.
82 Ocher.
83 Berranger.
84 Colombé.
85 Pagès.
86 Creuzé.
87 de Gironde.
88 Lafayette.
89 Fénélon.
90 D'Auvers.
91 Lasouchère.
92 Lassimonne.
93 Navaillon.
94 Rouget.
95 Mathieu.
96 Schmalzigaug.
97 Legrand.
98 Frachon.
99 Brian (*Alp.*).
100 Briant (*Claude*).
101 Dubut.
102 Fabar.
103 Nogueira.
104 Nourrisson.
105 Roquebeau.
106 Soleille.

Digitized by Google

MM.

107 Matheus.
108 Martin.
109 Carpentier.
110 de Langlade.
111 de Lainsecq.
112 Liégeard.
113 Aubineau.
114 Tourneux.
115 Bébague.
116 de Pibrac.
117 Jannon.
118 Willerme
119 Douradou.
120 Luxer.
121 Fiévet.
122 Marcy.
123 Costaz.

MM.

124 Frébault.
125 Loubens.
126 Sardou.
127 D'Omonville.
128 Vernes.
129 Monnot (*Joseph*).
130 Besse.
131 Petitpied.
132 Augeraud.
133 de Vercly.
134 Vilar.
135 Ordinaire.
136 Barbot.
137 Laffaille.
138 Lepaire.
139 Potier.
140 de Lagrèze.

Digitized by Google

LISTES

DE CLASSEMENT DANS LES SERVICES PUBLICS, DES ÉLÈVES DE LA 1re DIVISION QUE LE JURI A RECONNUS EN ÉTAT D'Y ÊTRE ADMIS.

ARTILLERIE DE TERRE.

MM.

1 Maillet.
2 Saunier.
3 De Bar.
4 Hennet.
5 Desprels.
6 Leclerc.
7 Turquand.
8 O'Neill.
9 Dupasquier.
10 Ocher de Beaupré.
11 Pagès.
12 Greuzé.
13 de Gironde.
14 Lafayette (Dumottier-).
15 Fénélon (*Adolphe* de Salignac-).
16 Lasouchère (Rivière-).
17 Lassimonne.
18 Navailles.
19 Rouget.
20 Mathieu.
21 Schmalzigaug.
22 Legrand.

MM.

23 Frachon.
24 Brian (*Alphonse*).
25 Briant (*Claude*).
26 Dubut.
27 Fabar.
28 Nogueira (Neuiller).
29 Nourrisson.
30 Roquebeau (Gueymar-).
31 Soleille.
32 Martin.
33 Carpentier.
34 Langlade (Barbary de).
35 Lainsecq (Le Caruyer de).
36 Liégeard.
37 Aubineau.
38 Tourneux.
39 Bébague.
40 Pibrac (Dufaur de).
41 Willermé.
42 Douradou.
43 Luxer.
44 Fiévet.

Digitized by Google

MM.

45 Marcy (Robinot-).
46 Costaz.
47 Frébault.
48 Loubens (Gounon-).
49 Sardou.
50 Omonville (*Eugène* de Batailler d').
51 Monnot-Arbilleur.
52 Besse.
53 Petitpied.
54 Augeraud.
55 Vercly (Chautan de).
56 Vilar-Doms.
57 Ordinaire de Lacolonge.
58 Barbot de Chément.
59 Laffaille.
60 Lepaire.

ARTILLERIE DE MER.

MM.

1 Potier.
2 Lagrèze (*Jules* Bascle de).

GÉNIE MILITAIRE.

MM.

1 Padoue (Arrighi de Casanova de).
2 Dupré de Pomarede.
3 Benoît.
4 Merlin.
5 Ledinghem (de Lattaignant-).
6 Mézy (Dupleix de).
7 Durand.
8 Chevalier.
9 Kerlognen (Apuril-).
10 Sauzay.
11 Lejeune.
12 Monnot (*Jules*).
13 Mallet.
14 Deroulède-Dupré.
15 Noël.
16 Veilhan.
17 Dagon-Lacontrie.
18 Henriet.
19 Sorin.
20 Kergré (Le Normant-).
21 Schmitz.
22 Bernard.

Digitized by Google

MM.
23 Wolf.
24 Hallouin.
25 Puiggari.
26 Blondeau.
27 Vaulchier-du-Deschaux.
28 Esnault.
29 Bossy.
30 Charle.

MM.
31 Thiébaud.
32 Aubert.
33 Cléry (Robinet-).
34 Baillod.
35 Rives.
36 Baillemont.
37 Colombé.

POUDRES ET SALPÊTRES.

»

ÉTAT-MAJOR.

MM.
1 Bonneau.
2 Cahours.
3 Coguiel.

MARINE ROYALE.

MM.
1 Biche.
2 Berranger.

MM.
3 D'Auvers (Morin).
4 Jannon.

GÉNIE MARITIME.

MM.
1 Moll.
2 Prouhet-Kérambourg.
3 Moras (Picot de).

INGÉNIEURS-GÉOGRAPHES.

»

Digitized by Google

PONTS ET CHAUSSÉES.

MM.

1 Jacquin.
2 Pascal.
3 Dehargne.
4 Cambuzat.
5 Volmerange.
6 La Gournerie (Maillard de).
7 Mondésir (Piarron-).
8 Perrey.
9 Pairier.
10 Duverger (Véron-).
11 Bénard.
12 Mazet.

MM.

13 Bollaert.
14 Harduin.
15 Frécot.
16 Bommart.
17 Schérer.
18 Tresca.
19 Bordas.
20 Cunit.
21 Aucour.
22 Marchegay.
23 Chatoney.
24 Richomme.

MINES.

MM.

1 Sentis.
2 Comte.
3 Couche.

ADMINISTRATION DES TABACS.

1 M. Teisserenc.

Elèves n'ayant pas demandé de service ou ayant renoncé à celui dans lequel ils auraient pu être classés.

MM.

Matheus.
Catalan.
Vernes.

Digitized by Google

LISTE,

PAR ORDRE DE MÉRITE, DES ÉLÈVES DE LA 2e DIVISION QUE LE JURI A RECONNUS EN ÉTAT DE PASSER A LA PREMIÈRE.

MM.

1 Delaperche.
2 Delaunay.
3 Callon.
4 Bellinger.
5 Lechatelier.
6 Guérin.
7 Vauthier.
8 Deglaude.
9 Watier.
10 Cambrelent.
11 Boyé.
12 Bichon.
13 Hans.
14 Michelot.
15 Gojard.
16 Michel (*Jean*).
17 Richard (*Charles*).
18 Guillebot.
19 Ruelle.
20 Deslandes.
21 Courbebaisse.
22 Baudart.
23 Breton.
24 Larmand.

MM.

25 Fontaine (*Léon*).
26 Molard.
27 Conte.
28 Richard (*Anatole*).
29 Dombre.
30 Chassinat.
31 Laborie.
32 Robin.
33 Lieussou.
34 Goupilleau.
35 Emmery.
36 Rebours.
37 D'Estocquois.
38 de Dupin.
39 Le Gros.
40 Mahyer.
41 Peyre.
42 Parmentier.
43 Desnoyers.
44 Nicolas.
45 Giret.
46 Masson.
47 Fontaine (*Henri*).
48 Léonard.

Digitized by Google

MM.

49 Deglin.
50 de Conninck.
51 Desfaudais.
52 Chenot.
53 Léquyer.
54 Faraguet.
55 Brun.
56 Rousseau.
57 Faultrier.
58 Picard.
59 Péchot.
60 Fessard.
61 Crépy.
62 Herpin.
63 Vincenot.
64 Kœchlin
65 Vessillier.
66 Carlier.
67 Buisson.
68 Gouin.
69 Marel.
70 Darodes.
71 Dantant.
72 Lechevallier.
73 Clerc.
74 Tézénas.
75 Chenu.
76 Sencier.
77 Féline.
78 Combe.

MM.

79 Bonnin.
80 Zurcher.
81 Orcel.
82 Gervaize.
83 Castelnau.
84 Lionnet.
85 Ganivet.
86 Marcus.
87 Masselot.
88 Lafond.
89 Brault.
90 Forcinal.
91 Richard (*Florentin*).
92 Quiquandon.
93 de Courville.
94 de Chamberet.
95 Delmas.
96 Hoffmann.
97 Lavalette.
98 Le Masson.
99 Cayol.
100 Roy.
101 Gilbert.
102 Girard.
103 Vieille.
104 de Girels.
105 Fornier.
106 Charmet.
107 de Lacoste.
108 Dupré.

Digitized by Google

MM.

109 Devèze.
110 Renouvier.
111 Brissaud.
112 Daras.
113 Tardieu.
114 de Beaufort.
115 de Lagrèze.
116 Bruckner.
117 Michel (*Henri*).
118 Bourgoing.
119 Desmaroux.
120 Carpentier.
121 de Laguiche.
122 Bessières.

MM.

123 Belgrand.
124 Levino.
125 Achard.
126 Prestat.
127 Regnaud.
128 Bataille.
129 Beau.
130 Deguingand.
131 Vautherin.
132 Chappe.
133 Beauregard.
134 Brou.
135 Veillet.
136 de Rilly.

Digitized by Google

TABLEAU

Présentant le nombre d'Élèves de l'École Polytechnique admis dans les services publics depuis la création de l'Établissement.

DÉSIGNATION des services.	Antérieurement à 1835. (1)	En 1835.	Total.	OBSERVATIONS.
Artill. de mer..	51	2	53	(1) *Voyez* les nos 1, 2 et 3 de l'Annuaire, où l'on trouve année par ann. le nombre des Elèves admis dans les services publics.
Artill. de terre.	1616	60	1676	
Etat-major....	14	3	17	
Génie maritime	113	3	116	
Génie militaire.	860	37	897	
Ingén.-géogr...	108	»	108	
Ingén.-hydrogr.	12	»	12	
Marine royale..	104	4	108	
Mines.	128	3	131	
Ponts-et-chaus.	658	24	682	
Poudres et Salp.	19	»	19	
Administration des Tabacs...	4	1	5	
Troup. de ligne	112	»	112	
Totaux.....	3799	137	3936	

Digitized by Google

HUITIÈME PARTIE.

ADMINISTRATION.

RÈGLEMENT

SUR L'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, POUR L'EXÉCUTION DE L'ORDONNANCE ROYALE DU 30 OCTOBRE 1832, PORTANT RÉORGANISATION DE CET ÉTABLISSEMENT.

§ Ier.

De l'administration de l'Ecole.

ART. 1er. L'administration de l'Ecole Polytechnique est régie d'après les règles analogues à celles qui sont prescrites pour le service de l'artillerie; les modifications et dérogations que commande la spécialité de cet établissement sont déterminées par le présent règlement.

2. L'intendance militaire est chargée de la police administrative de l'établissement.

Elle l'exerce d'après les règles établies tant par l'ordonnance du 19 mars 1823 (sauf l'ordonnancement en ce qui concerne le budget de l'Ecole proprement dit) relative à l'administration des corps de troupe, que par l'instruction ministérielle du 15 août 1824 relative au service de l'artillerie, et conformément aux dispositions spéciales du présent règlement.

Digitized by Google

3. Il est pourvu aux dépenses au moyen d'allocations de fonds sur le budget de la guerre, le commandant de l'Ecole remplissant les fonctions d'ordonnateur secondaire, sauf en ce qui concerne le traitement des officiers de l'état-major de l'Ecole.

4. Les dépenses des trousseaux, pour les effets qui sont fournis par les soins de l'administration de l'Ecole, sont acquittées à part, au moyen des sommes directement versées par les Elèves, et dont il est tenu un compte particulier.

§ II.

Du personnel de l'administration.

5. Le personnel de l'Ecole étant déterminé par l'ordonnance d'organisation, il ne peut y être apporté de changements, sinon dans la composition des employés ou agents subalternes reconnus nécessaires au service de l'Ecole, en se conformant aux dispositions de l'article 81 de ladite ordonnance d'organisation du 30 octobre 1832.

§ III.

De l'ordonnateur secondaire.

6. Les fonctions qui dérivent du titre d'*ordonnateur secondaire* des dépenses, dont le commandant de l'Ecole est investi par l'ordonnance d'organisation, sont en tout analogues à celles qui sont attribuées aux directeurs des établissements de l'artillerie et du génie par l'instruction réglementaire, du 30 novembre 1824 sur l'exécution des ordonnances royales des 14 septembre 1822 et 10 décembre 1823 sur la comptabilité et la justification des dépenses publiques.

Digitized by Google

§ IV.

Du conseil d'administration.

7. La composition du conseil d'administration est fixée par l'article 70 de l'ordonnance du 30 octobre 1832.

Ce conseil ne peut être convoqué que par son président, ou, en son absence constatée, par le vice-président.

8. Le conseil d'administration dirige et exerce une haute surveillance sur toutes les parties de l'administration de l'Ecole.

Il vérifie et arrête la comptabilité finances et la comptabilité matières.

Il s'assure de la destination des fonds assignée par les états de répartition.

Sa responsabilité est identiquement la même que celle des conseils d'administration des établissements d'artillerie. (*Circulaire du* 12 *février* 1818.)

9. Le conseil d'administration discute et établit le budget annuel de l'Ecole, fait les demandes de fonds ordinaires et éventuelles sur ce budget; il vérifie et arrête les états nominatifs du personnel pour l'ordonnancement des dépenses qui y sont relatives.

10. Il dresse également les états généraux trimestriels pour le recouvrement des pensions des Elèves conformément aux dispositions de la décision ministérielle du 4 juillet 1832, notifiée par une circulaire à la même date, insérée au n° 29 du *Journal militaire* du même mois, page 31.

Digitized by Google

11. Le conseil ne peut faire que les dépenses prévues au budget arrêté et approuvé par le Ministre. Toute dépense non autorisée resterait à la charge des membres du conseil.

§ V.

Du budget et du mode de comptabilité.

12. Les prévisions du budget sont établies dans l'ordre et sous les dénominations suivantes, savoir,

Dépenses fixes.

1re Partie. — Personnel.. (Traitements, appointements et gages.)	Fonctionnaires. Instruction. Administration. Agents subalternes.
2e Partie. — Matériel.... (Entretien et Frais d'instruction des Élèves.	Nourriture. Habillement. Blanchissage. Masse de chaussure et menues dépenses fixée chaque année par le Ministre, sur la proposition du conseil. Infirmerie. Chauffage et éclairage. Matériel de l'instruction.

Dépenses variables.

3e Partie. — Mobilier.... (Entretien et renouvellement).	Meubles meublants. Literie. Ustensiles de cuisine.

Digitized by Google

4e Partie. — Bâtiments...		Constructions neuves. Entretien et réparations.
5e Partie. — Dépenses diverses et imprévues.		Frais de tournées des examinateurs d'admission. Dépenses diverses et imprévues.

13. La nomenclature ci-dessus se divise donc en deux catégories, savoir :

Dépenses fixes.

Dépenses variables.

Les premières embrassent les traitements, appointements et gages, ainsi que l'entretien et les frais d'instruction des Elèves. Elles doivent toujours, au commencement de chaque exercice, être soumises en masse à l'approbation ministérielle, et, ainsi arrêtées, et après avoir été tarifées en ce qui concerne la nourriture, elles peuvent dès lors être acquittées par douzième sur cette seule autorisation de principe.

14. Quant aux dépenses variables comprenant les 3e, 4e et 5e parties du budget, il est de principe qu'elles ne peuvent jamais avoir lieu sans l'autorisation ministérielle préalable ; à moins que leur quotité, par chacune desdites parties et par nature d'ouvrage, ne soit mensuellement au-dessous de cent francs, et, pour ce cas, le conseil doit alors, par analogie à ce qui se pratique dans les établissements d'artillerie, se conformer aux dispositions de la circulaire du 12 avril 1828.

15. Toutes les fournitures, y compris celles de bouche, qui, par leur importance, permettent de passer des marchés ou adjudications sur soumissions cachetées,

Digitized by Google

doivent toujours être soumises à cette formalité. Les autres dépenses font l'objet d'états spéciaux numérotés de 1 à....., en se conformant toutefois aux dispositions des diverses circulaires citées au présent règlement.

16. Les marchés ou adjudications auxquels il n'est donné suite que d'après la sanction ministérielle servent d'autorisation de principe; mais les dépenses qui en résultent, à moins qu'elles n'appartiennent à la catégorie de celles appelées fixes, doivent être justifiées par des procès-verbaux de réception, qui, de même que les états spéciaux ou bordereaux de dépenses au-dessous de cent francs, ne sont admis en comptabilité qu'autant qu'ils ont aussi été revêtus de l'approbation ministérielle.

17. Le mode de liquidation des dépenses de l'artillerie, dont les bases sont posées dans la circulaire du 2 mars 1822, est d'ailleurs applicable au service de l'Ecole; toutefois il y est apporté les modifications suivantes :

Les dépenses pour traitements, appointements et gages, conformément à ce qui s'est pratiqué à l'Ecole jusqu'à ce jour, continueront d'être justifiées par trimestre sur états nominatifs émargés, en double expédition, arrêtés par le conseil, et vérifiés par le sous-intendant, et ils feront l'objet d'une liquidation spéciale et distincte. Les quittances premières seront fournies aux payeurs.

La masse de chaussure et de menues dépenses des Elèves devant être considérée comme abonnement, la justification s'en fera pareillement sur états nominatifs des Elèves.

Digitized by Google

18. Ainsi, et pour ce qui est des dépenses fixes, partie d'entre elles devant être justifiées sur états nominatifs, et le surplus, quoiqu'il ait pu être passé des marchés ou adjudications, n'étant pas susceptible de l'être par des procès-verbaux de réception, états spéciaux et bordereaux de dépenses au-dessous de cent francs, les quittances ou bordereaux de quittances du payeur seraient donc les seules pièces à produire en comptabilité; mais attendu que, par leur nature, plusieurs de ces dépenses sont tarifées et qu'il importe essentiellement que les bureaux liquidateurs soient mis à même de pouvoir exercer sur elles un contrôle certain par la comparaison des droits créés avec ceux constatés, elles devront toujours, en conséquence, outre la production des quittances ou bordereaux du payeur les représentant, être appuyées en comptabilité;

1°. d'un extrait du tarif des rations allouées par chaque Elève;

2°. des feuilles de présence trimestrielles, visées et vérifiées par le sous-intendant militaire, d'après ses revues d'effectif;

3°. des feuilles de sortie des Elèves;

4°. de celles des Elèves à l'infirmerie (indiquant les jours d'entrée et de sortie);

5°. et enfin de celles des agents nourris à l'Ecole. Ces pièces devront être également revêtues du visa du sous-intendant militaire.

Digitized by Google

§ VI.

Du recouvrement des pensions des Elèves.

19. Les états nominatifs pour le recouvrement des pensions des Elèves dont il est parlé à l'article 10 du présent règlement doivent porter l'indication du domicile des parents ou des personnes chargées d'acquitter les pensions et le décompte des sommes dues.

Les Elèves pensionnaires au compte du gouvernement sont également compris dans ces états, avec l'indication du ministère dont est émanée la nomination à cette faveur.

20. Le paiement de la pension est divisé en quartiers, comme il suit :

1°. Novembre et décembre, les deux premiers mois de l'année scolaire, forment le premier quartier, sous la dénomination de 4e trimestre de l'exercice financier, dont le montant est de.....	166f	67c	1,000f
2°. Janvier, février et mars, 1er trimestre de l'exercice financier...	250	00	
3°. Avril, mai et juin, 2e trimestre.....	250	00	
4°. Juillet, août, septembre et octobre, sous la dénomination de 3e trimestre, complétant l'année scolaire.....	333	33	

21. La pension devant être payée d'avance, le versement est exigible le premier jour du quartier qui commence. Pour les Elèves nouvellement admis, la pension court du premier jour du mois de l'admission à l'Ecole.

Digitized by Google

22. Il n'y a lieu à restitution que pour les Elèves exclus ou décédés, le paiement de la pension n'étant exigible à leur égard qu'en raison du nombre de jours passés à l'Ecole. L'Elève décédé dans sa famille cesse par conséquent de compter dans l'établissement du jour de sa sortie en vertu d'un congé.

23. Si, pour des raisons de santé dont il devra être justifié par des certificats en bonne forme, l'absence d'un Elève en congé est prolongée pendant tout le trimestre qui a suivi celui de son départ, sa famille est exemptée du paiement de la pension pour ce trimestre, et il n'est plus exigible qu'à compter du premier jour du trimestre pendant lequel l'Elève est rentré à l'Ecole.

24. Lorsque, par suite de ces dispositions, il doit être établi un décompte de somme à rembourser, le conseil d'administration, après l'avoir soumis à la vérification et au visa du sous-intendant militaire, l'adresse au Ministre de la guerre, qui le transmet au Ministre des finances, avec le récépissé du paiement sur lequel doit porter le remboursement, récépissé qui, dans ce cas, doit être produit par la partie intéressée.

25. L'état des recouvrements effectués étant fourni chaque mois par les agents du trésor public à l'intendant militaire de la 1re division, ce fonctionnaire fait établir, d'après ces renseignements, pour l'adresser immédiatement au Ministre, un état nominatif des redevables, indiquant leur domicile et, pour chacun d'eux, les sommes dues et celles recouvrées. Il y joint,

Digitized by Google

pour les délais de paiements, remises ou dégrevements qu'il pourrait y avoir lieu d'accorder, tous les renseignements qu'il aurait pu se procurer.

Les décisions ministérielles prises à ce sujet lui sont ensuite communiquées pour être transmises au ministère des finances et y recevoir leur exécution.

§ VII.

De l'administrateur et de ses fonctions.

26. L'administrateur, sous l'autorité et par délégation du conseil d'administration, est spécialement chargé de surveiller l'exécution des règlements, décisions ministérielles et délibérations du conseil relatifs à l'administration intérieure de l'Ecole.

Il est assimilé au major dans un corps de troupe.

27. En sa qualité de rapporteur, il instruit toutes les affaires administratives, propose les mesures à prendre, et produit toutes les pièces nécessaires pour éclairer et motiver les délibérations du conseil.

28. Comme délégué du conseil, il établit, pour lui être soumis, les budgets ordinaire et supplémentaire, les demandes de fonds périodiques et éventuelles.

29. Il fait dresser, par l'architecte chargé de diriger les travaux, les projets de constructions, d'améliorations et de réparations de bâtiments, ainsi que les procès-verbaux de réception des travaux exécutés par entreprise et ceux de reconnaissances des travaux exécutés par voie d'économie.

30. Il surveille immédiatement l'exécution des obligations auxquelles sont soumis l'architecte, les entrepreneurs et ouvriers, pour la bonne confection et la

Digitized by Google

garantie des ouvrages, et desquelles ils ne peuvent s'écarter en rien sans son autorisation écrite.

31. Il assiste à la réception et à la reconnaissance par l'architecte des travaux que celui-ci a été chargé de diriger, et vise et vérifie les procès-verbaux que ledit architecte dresse pour constater ces opérations, ainsi que les états spéciaux des dépenses et mémoires réglés pour travaux exécutés par voie d'économie.

32. Il fait toutes les dispositions préparatoires pour les adjudications ou passations de marchés, et les soumet ensuite au conseil, au nom de qui doivent être faites les publications d'usage avec le concours de l'intendance militaire.

33. Il présente la situation des dépenses à faire dans l'intervalle des réunions du conseil, pour assurer le service en général, et il prend toutes les mesures nécessaires à leur exécution. Il correspond avec les divers fournisseurs et entrepreneurs de travaux.

34. Il assiste à la réception de toutes les matières, objets de mobilier ou autres, dont il autorise le garde général à se charger en remise.

35. Il surveille et dirige toutes les distributions d'après les états d'effectif et les tarifs approuvés, et en autorise la consommation sur bons ou états portant son visa.

36. La tenue des contrôles annuels lui est dévolue; il certifie les états de situation et de mutation du personnel qui doivent être transmis au Ministre après avoir été visés du sous-intendant militaire qui doit en recevoir un double.

Digitized by Google

37. L'administrateur exerce en outre une surveillance directe sur les agents comptables, employés et sous-employés d'administration, et vérifie la situation des magasins. Il veille à ce que les registres de comptabilité soient constamment à jour, y appose son visa, et apure, par trimestre, les comptes qu'il soumet ensuite au conseil, qui les arrête avant leur transmission au Ministre.

38. Il autorise directement la distribution des menus objets relatifs aux diverses branches du service que leur éventualité ne lui aurait pas permis de comprendre dans la situation de dépenses soumise au dernier conseil.

39. L'administrateur exerce sur le service de l'infirmerie une surveillance attentive et continuelle. Il veille à la bonne tenue de l'établissement, s'assure que les consommations de toute nature sont conformes au mouvement des malades et aux prescriptions des officiers de santé, et en vérifie toutes les justifications.

40. Il désigne au commandant de l'Ecole, président du conseil d'administration, d'après les propositions des agents comptables respectifs, des sujets pour les emplois subalternes, et propose le renvoi des employés qui auraient fait des fautes graves.

41. L'administrateur n'agit jamais que sous l'autorité du conseil d'administration, et il n'est responsable des actes de sa gestion qu'envers lui.

42. En cas d'absence ou de maladie grave, il est remplacé par le caissier agent spécial dans ses attributions en ce qui concerne les distributions, l'ordre gé-

Digitized by Google

néral à établir dans le matériel de l'établissement et la surveillance sur le service des divers employés et agents;

Et par un des membres du conseil d'administration délégué par le conseil, pour ce qui se rapporte à l'appuration des dépenses et à la vérification de la comptabilité tant en deniers qu'en matières.

§ VIII.

Du caissier agent spécial et secrétaire-archiviste du conseil.

43. Le secrétaire-archiviste tient la plume dans le conseil, rédige les procès-verbaux des séances et les reporte sur le registre des délibérations. Il est chargé de la tenue des registres-matricules de l'Ecole.

44. Il inscrit sur un registre spécial toutes les dépêches adressées au conseil d'administration ou à ses délégués, les cote d'un numéro d'ordre correspondant à ce registre, et en fait ensuite la répartition entre les divers fonctionnaires qu'elles concernent.

45. En qualité d'archiviste, le secrétaire du conseil expédie et signe sous l'autorisation du président, les copies de délibérations ou autres pièces qui peuvent être demandées; mais il ne les délivre aux parties intéressées qu'après les avoir soumises au visa du commandant de l'Ecole et y avoir apposé le cachet du conseil.

46. Comme caissier, ses fonctions sont analogues à celles des agents spéciaux des établissements d'artillerie; mais il ne peut les exercer qu'après avoir fourni le cautionnement auquel l'astreint l'ordonnance du 30 octobre dernier.

Digitized by Google

47. Quant aux registres et écritures à tenir comme agent spécial comptable, il doit se conformer tant à l'instruction réglementaire du 30 novembre 1824, relative à la comptabilité et à la justification des dépenses publiques, qu'à la circulaire du 26 février 1825 pour l'application de cette instruction au service de l'artillerie, et à laquelle il n'est dérogé que par les dispositions spéciales et particulières du présent règlement.

48. Les comptes du caissier-agent spécial sont soumis au visa et à l'apuration de l'administrateur; le conseil d'administration, seul, les arrête.

§ IX.

Du garde général du matériel, de ses fonctions et de sa responsabilité.

49. Le garde général du matériel est assimilé, pour les fonctions qu'il a à remplir, aux agents principaux-comptables dans les établissements d'artillerie; mais il ne peut être installé en fonctions sans avoir préalablement justifié du cautionnement auquel il est assujetti par l'ordonnance du 30 octobre 1832.

50. Il est comptable du mobilier, des effets, ustensiles et denrées qui ne sont pas susceptibles d'une distribution immédiate, jusqu'à leur consommation ou leur livraison, suivant les formes légales, au bibliothécaire, aux conservateurs des collections scientifiques ou aux diverses parties prenantes.

51. Toutes les livraisons et distributions, y compris celles des trousseaux, et tous transports de mobilier d'une partie de service à une autre, ne peuvent avoir lieu que sur des bons ou états visés de l'administrateur;

Digitized by Google

et le garde du matériel est personnellement responsable des consommations effectuées ou des changements qui auraient été opérés sans ce visa.

52. En raison de ce que le garde général est seul responsable du matériel, il a sous sa surveillance immédiate les employés non comptables envers l'Etat dépositaires de parties de ce matériel.

53. Il conserve et tient à jour les doubles des inventaires des objets confiés au bibliothécaire et conservateurs des collections scientifiques, dont ces derniers demeurent personnellement responsables.

54. A l'expiration de chaque trimestre, il dresse les états de consommation pour les objets de chauffage et d'éclairage, les fournitures de bureaux et d'études, présentant :

1°. Le restant en magasin lors de la dernière situation;

2°. Les entrées et sorties pendant le trimestre;

3°. Les restants en magasin.

Ces états, vérifiés et visés par l'administrateur, sont soumis à l'approbation du conseil et au contrôle du sous-intendant militaire, et servent dès lors à justifier la gestion du garde général.

55. Chaque année, à l'époque du 1er janvier, il établit un pareil état pour le mobilier, ainsi que l'inventaire estimatif qui est arrêté par le conseil, après vérification de l'administrateur.

Les diverses collections scientifiques sont portées pour mémoire à la suite de cet inventaire, en rappelant leur valeur d'origine et celle actuelle approximative.

Digitized by Google

§ X.

Du bibliothécaire et des conservateurs des collections scientifiques, et de leur responsabilité.

56. Le bibliothécaire et les conservateurs des collections scientifiques sont personnellement responsables de la conservation et des consommations des objets qui leur sont confiés.

57. MM. les répétiteurs de chimie sont considérés comme conservateurs des instruments, ustensiles et produits chimiques qui font partie des laboratoires de leurs cours, et l'un d'eux est chargé du cabinet de minéralogie.

58. Les pertes ou consommations qui pourraient avoir lieu à la bibliothèque seront constatées par des procès-verbaux dressés sur la demande du conseil, par les soins de l'intendance.

59. Aucun livre ne peut être emporté sans un reçu d'un fonctionnaire ou d'un Elève.

Ces reçus, qui doivent être renouvelés tous les trois mois par les fonctionnaires, et au commencement de chaque année scolaire par les Elèves, servent de pièces justificatives au bibliothécaire.

60. Aucun Elève qui quitte l'Ecole ne peut terminer ses comptes avec l'administration et emporter ses effets de trousseau ou autres, avant d'avoir présenté une décharge du bibliothécaire; le garde du matériel, s'il les avait délivrés sans cette formalité, resterait responsable du prix des livres qui se trouveraient ainsi distraits de la bibliothèque.

61. A chaque changement de bibliothécaire, et tous

Digitized by Google

les quatre ans au moins, il sera fait un récolement d'inventaire de la bibliothèque.

62. Les collections scientifiques dépendantes des cours de physique, de chimie, de machines, etc., se composent d'objets de conservation, tels que les instruments, les ustensiles, etc., et d'objets de consommation.

Pour les premiers, la gestion des conservateurs est soumise aux mêmes règles que celle du garde du matériel; seulement il ne sera pas adressé chaque année de nouveaux inventaires au ministère.

Aucun objet ne peut être transporté hors de l'Ecole sans un laissez-passer de l'administrateur.

63. Il sera fait également un inventaire des objets susceptibles de consommation journalière. Les remplacements seront justifiés par le visa du professeur de chaque cours, et aucun mémoire de dépenses ne peut être présenté au conseil sans cette formalité.

64. Tous les deux ans au moins, et à chaque changement de répétiteurs de chimie ou de conservateurs, il sera fait un récolement de ces inventaires par l'administrateur et deux commissaires du conseil, qui pourront se faire assister par un expert, s'ils le jugent convenable.

65. Le résultat de ce récolement sera soumis au professeur, qui présentera au conseil ses conclusions sur la gestion du comptable, en comparant les acquisitions qui ont eu lieu depuis le dernier inventaire et la situation des magasins et cabinets, avec les consommations qu'a pu exiger l'enseignement pendant la durée du cours et les fonds employés.

Digitized by Google

§ XI.

Des officiers de santé.

66. Les officiers de santé doivent gratuitement leurs soins à tous les Elèves, fonctionnaires et employés de l'Ecole, malades et présents sur les lieux.

67. Le médecin-chirurgien fait régulièrement une visite au pavillon des Elèves, de huit heures à huit heures et demie ; il juge l'état des Elèves qui demandent à entrer à l'infirmerie, à prendre des tisanes ou autres médicaments au pavillon, à être exemptés des exercices, ou à prendre leur nourriture à la table du régime : il est expressément défendu de traiter les Elèves dans les dortoirs.

A la suite de cette visite il fait celle de l'infirmerie.

68. Indépendamment de cette visite journalière, le médecin doit en faire, soit de jour, soit de nuit, autant qu'il le jugera nécessaire, ou qu'il en sera requis par le général commandant, ou le commandant en second.

69. Il rend compte chaque jour du résultat de ses visites, par un rapport transmis à l'administrateur et aux officiers de service, qui le joignent au rapport général de la journée.

Chaque semaine il fait un rapport particulier des mouvements et de la situation de l'infirmerie.

70. L'entrée des Elèves et leur sortie ne peuvent avoir lieu que d'après la décision du médecin, sauf les cas d'urgence pour l'entrée, qui seront prononcés par l'aide-major, et dont les inspecteurs de service seront immédiatement prévenus.

71. A chaque visite, le médecin inscrit ses prescrip-

Digitized by Google

tions sur un registre qui reste déposé entre les mains de la sœur supérieure. Il y indique les remèdes ainsi que les portions et espèces d'aliments à distribuer aux malades, jusqu'à la visite suivante, et l'emploi des gardes-malades, s'il y a lieu.

72. Les sœurs administrent par elles-mêmes aux Elèves, ou font administrer par les infirmiers, les médicaments qui ont été ordonnés par les officiers de santé. Elles ont le plus grand soin de se conformer exactement aux prescriptions inscrites sur le cahier de visite par le médecin.

73. Elles ne doivent et ne peuvent, sous aucun prétexte et dans aucun cas, prescrire de leur propre mouvement aucun remède ni aliment aux Elèves, au-delà de ce qui est indiqué par les cahiers de visite, ou ordonné par l'aide-major.

74. L'administrateur fait remettre, sur les demandes de la sœur supérieure, les effets, le linge, les ustensiles et fournitures nécessaires pour l'ameublement et le service de l'infirmerie. Ces effets portent une marque particulière et ne peuvent servir à un autre usage.

La sœur supérieure en donne récépissé.

75. Les objets de nourriture sont délivrés journellement par le pourvoyeur, sur des états du médecin visés par l'administrateur, et dont la sœur supérieure signe le reçu. Les menues fournitures peuvent être achetées par les soins de la sœur supérieure qui, dans ce cas, en tient note sur un registre à ce destiné et en fournit chaque mois l'état visé par le médecin, et vérifié par l'administrateur, pour être ensuite acquitté dans les formes voulues.

Digitized by Google

76. Tous les états de dépenses pour médicaments, garde-malades, etc., doivent être certifiés par le médecin; conformes au registre des prescriptions, et leurs prix vérifiés d'après un tarif établi servant de marché avec le pharmacien.

77. L'aide-major doit assister à toutes les visites du médecin pour surveiller ensuite l'exécution des prescriptions, et il fait à cet effet de fréquentes visites de jour et même de nuit à l'infirmerie, suivant la gravité des cas.

78. L'un des deux officiers de santé au moins doit coucher dans la maison, sauf permission contraire de l'officier général-commandant.

L'aide-major étant seul en ce moment logé dans l'intérieur de l'École, il ne pourra découcher sans l'autorisation du général-commandant, et qu'après en avoir prévenu l'administrateur.

79. Le petit état-major et les agents subalternes sont traités dans leur maladie à l'infirmerie de l'École et dans un local à part.

§ XII.

Des logements.

80. Le rang et les droits pour les logements seront réglés entre les fonctionnaires, employés ou sous-employés de l'administration et ceux des autres services de l'École, par l'analogie de leurs fonctions avec celles des officiers et employés des corps de l'artillerie et du génie; savoir :

L'administrateur, avec les majors des corps de troupes;

Digitized by Google

Le caissier, avec les quartiers-maîtres trésoriers;

Le bibliothécaire, avec les professeurs des écoles d'artillerie;

Le médecin-chirurgien, avec les chirurgiens-majors;

L'aide-major, avec ceux de son grade dans les régiments;

Le garde général du matériel, avec les agents principaux-comptables de l'artillerie;

Les conservateurs, avec les gardes d'artillerie de 1re classe;

Les garde-casernes, avec les gardes d'artillerie de 2e classe;

§ XIII.

Dispositions générales.

81. L'officier général commandant l'Ecole Polytechnique établira les dispositions de détail du service particulier de chaque fonctionnaire et agent de l'administration, en se basant sur les dispositions spéciales du présent règlement; et il pourra modifier ces dispositions de détail dans l'intérêt du service, selon que les circonstances pourront l'exiger.

82. Pour les cas non prévus au présent règlement ou susceptibles d'interprétation donnant lieu à discussion, le commandant de l'Ecole en référera au Ministre de la guerre.

Arrêté à Paris, le 10 avril 1833;

Le Ministre Secrétaire d'état au département de la Guerre,

Mal DUC DE DALMATIE.

Digitized by Google

COMPOSITION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

(Art. 69, 70, 71 et 72 de l'Ordonnance du 30 octobre 1832.)

	MM.
Commandant de l'École, président.....	le général de THOLOSÉ.
Commandant en second, vice-président.....	le lieut. col. ESPÉRONNIER.
Directeur des études.....	DULONG.
Professeurs désignés par le conseil d'instruction.....	LEROY. GAUTHIER.
Inspecteur des études.....	DESCHARRIÈRES. DEMIAU.
Administrateur, en qualité de rapporteur, et ayant pouvoir du conseil.....	DESNOYERS.
Caissier, remplissant les fonctions de secrétaire...	MARIELLE.

Ces deux agents n'ont que voix consultative.

Digitized by Google

---

§ Ier. *Dispositions relatives au paiement de la pension.*

L'administration de l'Ecole n'est point chargée de la perception de la pension.

Conformément à une décision ministérielle du 4 juillet 1832, ce paiement doit se faire à Paris, et être effectué par les parents ou par les correspondants, d'après l'avertissement que leur fait donner le caissier central du trésor public.

Les quartiers de pension sont divisés comme il suit :

Novembre et décembre, ou les deux premiers mois de l'année scolaire, sont l'objet d'un seul paiement, sous la dénomination de 4e *trimestre de l'exercice financier.*

Ce paiement est de.....	166f	67c	1000f 00c
Janvier, février et mars sont payés ensemble sous le nom de 1er *trimestre de l'exercice financier*.....	250	00	
Avril, mai et juin (2e *trimestre*).....	250	00	
Juillet, août, septembre et octobre sous le nom de 3e *trimestre*, sont payés ensemble.....	333	33	

La pension devant être payée d'avance, le versement est exigible le 1er jour du quartier qui commence.

Digitized by Google

Pour les Elèves nouvellement admis, la pension court du premier jour du mois pendant lequel l'Elève est admis.

Il n'y a lieu à restitution que pour les Elèves exclus ou décédés, le paiement de la pension n'étant exigible à leur égard, qu'en raison du nombre de jours passés dans l'Ecole; l'Elève décédé dans sa famille cesse par conséquent de compter dans l'établissement, du jour de sa sortie en vertu d'un congé.

Si, pour des raisons de santé dont il devra être justifié par des certificats en bonne forme, l'absence d'un Elève en congé est prolongée pendant le trimestre entier qui a suivi celui de son départ, la famille est exemptée du paiement de la pension pour le même temps; la pension n'est plus exigible qu'à compter du trimestre pendant lequel l'Elève rentre à l'Ecole.

Lorsque, par suite de ces dispositions, il doit être établi un décompte de sommes à restituer, le conseil d'administration l'envoie à l'intendant militaire, qui, après en avoir vérifié l'exactitude, le transmet au ministre de la guerre. Ce décompte est ensuite adressé au ministre des finances, qui en fait ordonnancer le montant au nom de la famille de l'Elève.

Les congés accordés pour toute autre cause que celle de santé, ne donnent lieu à aucune diminution, quel qu'en soit le terme.

Tout Elève dont les parents devraient plus d'un quartier ne pourrait être conservé dans l'établissement.

Les Elèves qui quittent l'Ecole doivent justifier, avant leur sortie, du paiement du dernier quartier de leur pension.

Digitized by Google

§ II. *Emploi de la pension.*

L'administration de l'Ecole pourvoit, d'après le budget annuel arrêté par le ministre, à la nourriture des Elèves, à leur traitement en cas de maladie, à l'entretien du linge et de l'habillement, et en général à toutes les dépenses qui concernent la vie commune.

Une somme de 108f par an, prélevée sur la partie du budget affectée aux dépenses du pensionnat, est destinée à l'entretien de la chaussure et aux menues dépenses de l'Elève. Le décompte de cette somme lui est fait à la fin de chaque trimestre, en précomptant le prix des effets de chaussure, du dégraissage d'habillement, et celui des objets détériorés, cassés ou perdus par sa faute, et en réservant pour les trimestres suivants, une somme de 24f dont il est fait compte à la sortie. Il est remis à l'Elève un bordereau détaillé de chaque décompte.

§ III. *Trousseau.*

L'uniformité devant régner dans la tenue des Elèves, les effets d'*habillement et de grand équipement* sont tous confectionnés par les soins de l'administration, et payés par les parents. Quant aux autres parties du trousseau, les parents sont libres de les fournir. Elles doivent être neuves, conformes aux modèles déterminés, et avoir été admises avant l'entrée de l'Elève. Ceux qui préféreraient les prendre à l'administration, les trouveront à des prix indiqués dans un bordereau particulier adressé aux Elèves admis.

Composition et prix du trousseau.

Nota. La composition du trousseau et les prix ci-

Digitized by Google

après rapportés sont ceux de 1835. Les variations, s'il en survenait, seraient indiquées dans le bordereau susmentionné qui sera joint aux lettres d'admission pour 1836.

PREMIÈRE PARTIE.

Effets d'habillement et d'équipement fournis par l'administration.

1 habit de grande tenue en drap bleu d'Elbeuf. 1 pantalon *idem.* 2 habits de petite tenue en drap de Berri. 2 pantalons *idem.* 2 pantalons en toile de coton blanche. 2 pantalons d'été de petite tenue. 4 cols noirs. 1 chapeau uniforme, son carton et un retapage. 1 bonnet de police, avec gland et grenade de laine. 2 paires de gants de castor jaune. 1 ceinturon d'épée.	257f 25c

1 redingote (*facultative*). *Le prix, fixé à 58 fr., est en dehors de celui des objets ci-dessus.*

Digitized by Google

SECONDE PARTIE.

Effets que les parents sont libres de fournir ou de prendre à l'École.

12 chemises en toile de cretonne.	78,00	245f 70c
6 bonnets de coton.....	6,60	
12 paires de chaussettes en coton écru (5 et 6 fils), garnies.....	19,80	
18 mouchoirs.....	27,00	
12 serviettes.....	19,20	
1 sac à linge.....	1,30	
1 blouse pour les manipulations.....	5,65	
2 paires de demi-bottes.....	30,90	
2 paires de souliers.....	14,00	
1 étui de mathématiques.....	25,00	
3 cartons, dont un grand et 2 moyens.....	4,70	
1 portefeuille.....	2,60	
Godets et soucoupes pour le dessin.....	0,70	
1 écritoire.....	0,25	
Menus ustensiles de chimie.....	10,00	

6 caleçons longs (*facultatifs*). *Le prix qui est de* 24f 60c *est en dehors du total ci-dessus.*

Report de la 1re partie.....	257f 25c
TOTAL DES DEUX PARTIES.....	502f 95c

Digitized by Google

Chaque Elève doit apporter trois paires de draps de lit de douze mètres, qui lui sont rendus à sa sortie. Il peut se dispenser de cette fourniture en payant une somme de 20 francs, à son entrée, pour les deux années qu'il doit passer à l'Ecole.

Il doit être pourvu, en outre, d'un couvert et d'une timbale en fer étamé ou en métal *dit* d'Alger, d'un bâton d'encre de la Chine, d'un morceau de gomme gutte, d'une tablette d'indigo, d'une de carmin et d'une de sépia, de crayons de Conté et à dessiner, d'une collection de règles et équerres en bois, d'une brosse à habit, d'une brosse à peigne, d'un peigne, et d'un fouet en buffle. L'administration ne se charge pas de fournir ces objets, dont le prix peut s'élever à 25f environ.

Lorsqu'un Elève a obtenu de passer sa troisième année dans l'établissement, les parents doivent verser à la caisse de l'Ecole, le prix d'un chapeau, d'un habit et d'un pantalon de grande tenue, d'un pantalon d'été de petite tenue; celui de deux cols noirs, et 10 fr. pour les draps de lit, s'ils ne les avaient pas fournis. Dans tous les cas, les parents sont tenus de pourvoir au renouvellement des parties du trousseau, des instruments, livres, etc., mis hors de service.

§ IV. *Correspondants.*

Les parents qui ne résident pas à Paris sont tenus d'y avoir un correspondant qui fasse le versement des quartiers de pension, d'après l'avis qu'il recevra de l'agent du trésor, et à qui l'administration puisse s'adresser dans tous les cas qui intéressent un Elève, enfin qui les

Digitized by Google

représente auprès du chef de l'Ecole. Ce correspondant accompagne l'Elève au moment de son arrivée, il produit la déclaration des parents qui le chargent de cette mission, et reconnaît par sa signature qu'il l'accepte. Il règle avec l'administrateur de l'Ecole les articles concernant le trousseau, et en acquitte la dépense avant l'entrée de l'Elève à l'Ecole.

Les parents ou correspondants qui changent de demeure doivent en prévenir immédiatement, par écrit, le commandant de l'Ecole.

§ V. *Formalités à remplir par les Elèves admis, au moment de leur entrée.*

L'Elève admis peut se présenter à l'administration de l'Ecole, rue Descartes, n° 21, près du Panthéon, tous les jours, excepté le dimanche, de 10 à 4 heures, à partir du 2 novembre, jusqu'au jour fixé pour la rentrée.

Il doit être accompagné de ses parents ou du correspondant qui les représente, et apporter avec lui,

1°. Sa lettre d'admission;

2°. L'acte pour le paiement de la pension, prescrit par l'art. 32 de l'ordonnance, à moins que cette pièce n'ait été déposée à la préfecture du département dans laquelle il s'est fait inscrire pour le concours.

3°. Tous les objets de trousseau qu'il a l'intention de faire recevoir, soit linge, menus effets, étui de mathématiques, objet relatifs au dessin;

4°. Le montant des effets d'habillement et celui des autres objets de trousseau qu'il désire se faire fournir

Digitized by Google

par l'administration de l'Ecole, et dont les prix sont indiqués d'autre part.

L'Elève est enregistré lorsqu'il a satisfait à ces formalités, et qu'il a acquitté le prix des effets de trousseau qui doivent lui être fournis. Les indications dont il peut avoir besoin lui sont données le jour où il se présente, et au moment de son entrée.

Bourses ou Pensions gratuites.

(Art. 33 et 34 de l'ordonnance du 30 octobre 1832.)

Les vingt-quatre pensions gratuites, accordées par l'ordonnance royale, sont susceptibles d'être partagées en demi-pensions. Huit de ces pensions sont données sur la proposition du ministre du commerce et des travaux publics, quatre sur celle du ministre de la marine, et douze sur celle du ministre de la guerre.

Les parents qui réclameraient la faveur d'une pension ou demi-pension doivent présenter leur demande motivée dans les quinze jours qui suivent l'examen. Il est indispensable que cette demande soit accompagnée d'une déclaration faite devant l'autorité locale, énonçant les moyens d'existence, le nombre des enfants, et les charges de la famille. Les services rendus à l'état par les parents doivent être constatés par des certificats authentiques.

Les demandes de pensions ou demi-pensions sont adressées à celui des ministres désignés ci-dessus qui, à raison de la nature des services des parents de l'Elève, peut le mieux juger des droits à cette faveur.

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 30 octobre 1832 (art. 34), nul ne peut obtenir une pen-

Digitized by Google

sion ou demi-pension, si, indépendamment de la justification du défaut de fortune, il ne fait partie des deux premiers tiers de la liste d'admission des Elèves.

Les pensions gratuites obtenues la 1re année sont continuées pour la 2e, à moins que les Elèves ne se soient mis dans le cas qu'elles leur soient retirées, ainsi qu'il est prévu au susdit article de l'Ordonnance d'organisation.

Digitized by Google

NEUVIÈME PARTIE.

OBJETS DIVERS.

LISTE,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES PERSONNES AUTORISÉES A ASSISTER, COMME AUDITEURS LIBRES, AUX COURS D'AMPHITHÉATRES DE L'ÉCOLE, PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1835-1836.

1re DIVISION.

AQUILAR (Bruno), *Mexicain.*
De BARBER (Jean-Baptiste-Charles-Henri), *Français.*
CHORON (Frédéric), *Français.*
DEVILLE (Charles-Joseph-Saint-Claire), *Français.*
DORAISON (·), *Français.*
FRANCFORT (Félix-Eugène), *Français.*
HOLLAND (Frédéric), *Anglais.*
HONOLD (Chrétien-Emmanuel), *Wurtembergeois.*
LAUCH (Frédéric), *Wurtembergeois.*
LIONNET (Eugène), *Français.*
MALINOWSKI (Ernest), *Polonais.*
MAUROCORDATOS (Nicolas), *Grec.*
OSTROWSKI (Stanislas), *Polonais.*
PIERRE (Isidore), *Français.*
STAWIARSKI (Ignace *Bogdan*), *Polonais.*

Digitized by Google

2e DIVISION.

Bernard (Auguste), *Français.*
Breuil (Auguste), *Français.*
Burdon (Joseph-Auguste), *Anglais.*
Carrère-Lagarière (Alexandre), *Français.*
Cassanac (Eugène), *Français.*
Debottis (Ferdinand), *Napolitain.*
Despeyroux (Théodore), *Français.*
Dugley (Mohammed), *Egyptien.*
Dzialinski (Napoléon), *Polonais.*
Fayec (Achmed), *Egyptien.*
Glebocki (Marie), *Polonais.*
Hassan-Dammiaty. *Egyptien.*
Ibrahim-Rhamazan, *Egyptien.*
Lacaux ( ), *Français.*
Le Lièvre de Saint-Amand (Joseph), *Belge.*
Materynski (Constantin), *Polonais.*
Maurel (Charles), *Français.*
Mauvais (Victor), *Français.*
Mianowski (Léopold), *Polonais.*
Michalowski (Jules), *Polonais.*
Négris (Nicolas), *Grec.*
Ortigosa (Vincent), *Mexicain.*
Philippesko (Alexandre), *Valaque.*
Pieniongzek (Czeslas), *Polonais.*
Piwowarski (Adam), *Polonais.*
Storms (Eugène), *Belge.*
Szulczewski (Charles), *Polonais.*
Szuniewiez (Napoléon), *Polonais.*
Tahil Ahmed (Matar), *Egyptien.*
Ziemecki (Joseph), *Polonais.*

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE J.-N.-L. DURAND,

ANCIEN PROFESSEUR D'ARCHITECTURE A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, DÉCÉDÉ LE 31 DÉCEMBRE 1834.

Jean-Nicolas-Louis Durand naquit à Paris le 18 septembre 1760. Fils d'un pauvre cordonnier de la rue Saint-Étienne-des-Grès, et destiné lui-même, comme San-Gallo (1), à l'exercice de quelque profession manuelle, les premières années de sa vie s'écoulèrent paisiblement sous l'humble toit paternel, jusqu'à l'âge où il devait entrer en apprentissage. Le moment de lui choisir un état allait arriver, lorsqu'un heureux hasard vint déconcerter les prévisions de son père. Il travaillait alors pour une personne aisée et bienfaisante qui lui témoignait beaucoup d'intérêt. Cet homme généreux ayant appris de lui que le manque absolu de moyens l'avait seul empêché d'envoyer son fils au collége, lui pro-

(1) Antoine San-Gallo était fils d'un tonnelier de Mugello, dans le territoire de Florence. Il apprit d'abord l'état de menuisier, qu'il abandonna bientôt pour se livrer à l'étude de l'architecture. Il fut l'un des principaux architectes de Saint-Pierre de Rome.

Digitized by Google

posa de se charger de ce soin, et le fit entrer à celui de Montaigu, si célèbre alors par l'austérité de sa discipline.

Né avec un caractère sensible et doux, notre écolier déjà âgé de quatorze ans, eut beaucoup à souffrir en passant de la vie domestique sous le régime sévère des colléges. Quelques punitions infligées sans discernement pour des fautes assez légères, effrayèrent son imagination. Dès lors le collége lui inspira une répugnance invincible, et il l'abandonna, sans cependant renoncer aux études classiques, qu'il cultiva depuis avec succès.

Le jeune Durand avait toujours montré un goût marqué pour le dessin. Un sculpteur, témoin de ses nombreux essais, offrit à son père de développer les heureuses dispositions qu'il lui avait reconnues, et ce fut chez lui qu'il entra en quittant le collége. Mais le crayon et le ciseau ne lui servirent qu'à révéler sa véritable vocation. Dans ses exercices privés, ses dessins étaient toujours des réminiscences d'architecture; ses modèles, des intentions de monuments. Il ne serait pas impossible que la vue habituelle des travaux de la nouvelle Eglise de Sainte-Geneviève, alors en pleine activité, n'eût éveillé en lui le sentiment d'une vocation si prononcée.

Sa mère fut d'abord la seule confidente de ses occupations clandestines. Un compas lui manquait pour donner à ses projections toute la régularité convenable; c'est elle qui lui procura ce précieux instrument, qu'il conserva toute sa vie, en lui abandonnant en retour le fruit modique de quelques épargnes.

Son assiduité dans ce genre de travail, et surtout la

Digitized by Google

supériorité de ses résultats sur ceux qu'il obtenait en sculpture, rappela sur lui la bienveillance de celui qui l'avait d'abord placé au collége. A sa recommandation, M. Panseron, architecte, le reçut chez lui comme élève, et le jeune Durand ne tarda pas à se rendre utile auprès de lui. Ses progrès furent si rapides, qu'à l'âge de quinze ans il put lui-même ouvrir une petite école de dessin pour l'architecture. Enfin un an après, il entra comme dessinateur chez M. Boullé, architecte du roi, avec un traitement de 1200 livres.

Un malheur récent ajoutait un grand prix à cette fortune inattendue. Son père venait de mourir; devenu l'unique appui de sa mère, il se vit en état de remplir son devoir et de lui témoigner toute sa reconnaissance.

Le génie du jeune artiste ne tarda pas à se développer dans l'étude des nombreux projets dont cet architecte était chargé pour les cours étrangères. Bientôt le talent de M. Durand ne sembla plus à M. Boullé assez rétribué, et il lui proposa plusieurs fois une augmentation de salaire, que celui-ci ne voulut jamais accepter. Ne voulant pas que le désintéressement de l'artiste pût tourner à son préjudice, M. Boullé convertit son traitement en une rente annuelle dont M. Durand a joui jusqu'à sa mort. On chercherait vainement à décider à l'éloge de qui ce trait doit demeurer, de celui qui donne ou de celui qui reçoit le prix d'un semblable marché.

C'est chez ce maître, aussi généreux qu'habile, que notre artiste contracta avec feu Thibaut, son collaborateur, cette étroite amitié qui répandit tant de charmes sur son existence.

Digitized by Google

Sans nuire à ses occupations auprès de M. Boullé, et du consentement même de cet architecte, M. Durand suivit les concours de l'académie d'architecture. Le seul projet qui soit resté de lui à cette école, si brillante alors, est celui d'un collége situé dans un terrain ayant la forme d'un triangle équilatéral, sur lequel il remporta le second grand prix en 1780.

Depuis cette époque jusqu'en 1793, M. Durand ne paraît plus en nom dans aucun ouvrage d'architecture; car on ne saurait lui tenir compte, sous ce rapport, des nombreux dessins qu'il fit pour différentes collections des monuments de Paris, quoique traités d'ailleurs avec un goût et une intelligence peu ordinaires.

A défaut de nouveaux succès, cet intervalle fut marqué par son mariage avec Mlle Geneviève-Prudence Desforges, née à Versailles, qu'il épousa le 13 avril 1790. Dire que jamais union ne fut *plus heureuse* ni mieux assortie, c'est, pour tous ceux qui connaîtront la vie de M. Durand, faire le plus bel éloge de sa vertueuse compagne.

Les divers concours que la Convention nationale ouvrit successivement en 1793, pour la construction de plusieurs édifices d'utilité ou de munificence publique, offrirent à MM. Durand et Thibaut l'occasion de placer honorablement leurs noms parmi ceux de nos meilleurs architectes. Avant eux, les Perrault, les Servandoni, les Soufflot s'étaient déjà illustrés par cette noble voie; c'est à elle que la France doit ses plus beaux ouvrages dans les arts, c'est aussi de là que nos premiers artistes tiennent leurs plus beaux titres de gloire.

Malgré l'extrême brièveté du temps accordé pour sa-

Digitized by Google

tisfaire aux conditions de chaque programme, nos architectes exposèrent onze projets avec cette devise remarquable, interprète fidèle de l'élévation et de l'accord de leurs sentiments, et qui fut toujours la règle de leur conduite :

« Après le bonheur d'être utile à sa patrie, le plus grand bonheur est celui de vivre ignoré. »

Leurs compositions fixèrent l'attention générale, tant par l'habileté avec laquelle elles étaient rendues, que par la marche neuve et hardie qu'ils y avaient observée. Le juri leur accorda le prix sur quatre programmes différents ; tous leurs projets ont pris place parmi les œuvres classiques.

La fête publique donnée au Panthéon français peu de temps après ce concours, fut la seule entreprise confiée à nos architectes par le gouvernement d'alors. Depuis, leurs travaux cessèrent d'être communs, sans que leur amitié en fût jamais altérée.

On ne peut guère citer, à Paris, qu'une seule maison bâtie par M. Durand ; c'est celle connue sous le nom de maison *Latuile* qu'il fit exécuter en 1788, rue du faubourg Poissonnière. Au reste, l'éloignement des affaires à la suite de longues études purement théoriques, n'est pas sans exemple en architecture. En effet, il n'en est pas de cet art comme de la peinture et de la sculpture où l'artiste conçoit, crée et met lui-même la dernière main à son ouvrage. Les monuments, au contraire, ne s'exécutent qu'avec le concours intéressé de l'avide industrie. C'est sans doute à cette triste vérité, dont il fit trop tard la cruelle expérience, qu'il faut attribuer

Digitized by Google

l'espèce de carrière que M. Durand semble s'être imposée.

Une carrière plus conforme à ses inclinations, celle du professorat, devait bientôt s'ouvrir pour notre habile architecte. L'École centrale des travaux publics, depuis École Polytechnique, venait d'être fondée. Désigné d'abord avec plusieurs de ses confrères pour préparer les matériaux du cours d'architecture, il fut ensuite appelé lui-même à remplir cette chaire.

L'essor que l'instruction venait de prendre dans toutes ses parties, dut rendre sa tâche extrêmement laborieuse. On sait que cet art si riche d'ailleurs en productions de tous les genres, ne possédait encore aucune méthode qui pût en diriger sûrement l'étude. La brièveté du temps assigné au cours d'architecture semblait aussi devoir mettre un obstacle insurmontable aux développements qu'il exige. En effet, la durée de l'enseignement général dans cette École n'est que de deux années, et le cours d'architecture ne comprend que les $\frac{8}{60}$ de cette période. Il n'a lieu que dans la seconde année, et se compose de trente leçons et de huit concours. C'est dans un cadre aussi resserré qu'il fallait, en quelque sorte, initier les élèves à la connaissance de ses éléments, aux lois de leurs combinaisons, enfin au mécanisme de la composition. Le mérite du Précis de ses Leçons à l'École Polytechnique, son dernier ouvrage, ne saurait être apprécié à sa juste valeur par ceux qui ne connaîtraient pas ces données.

Le *Recueil et parallèle des édifices de tous genres* qu'il avait publié précédemment, dans le dessein de donner plus de portée à ses leçons, en joignant l'exemple

Digitized by Google

au précepte, fut accueilli de toutes parts avec un véritable enthousiasme. Cet important travail, qui manquait à l'architecture, mit le comble à sa réputation et la rendit impérissable.

Indépendamment de son cours à l'École Polytechnique, M. Durand forma chez lui de nombreux élèves, dont plusieurs tiennent aujourd'hui un rang distingué dans l'architecture, soit par leurs succès académiques, soit par les travaux ou les ouvrages importants qu'ils ont exécutés. Il suffira de citer ici les noms de MM. Vallot, Rohault, Jolly, Coudray, Viguier, Hesse, Abel, Kleinze, Cheussey, Ledrut, Villot, pour rappeler des titres également honorables à l'estime des architectes.

M. Durand attendit long-temps chez nous la récompense due à ses talents et aux grands services qu'il avait rendus à l'architecture. Enfin, le 5 janvier 1820, il fut décoré de la croix de la Légion-d'honneur; mais déjà plusieurs académies étrangères l'avaient admis dans leur sein, et cet hommage aussi pur qu'empressé dut le consoler de l'indifférence qu'il éprouva dans sa propre patrie.

Après trente-neuf ans six mois de professorat, M. Durand a fini paisiblement sa brillante carrière, à l'âge de soixante-quatorze ans, le 31 décembre 1834, à Thiais, près de Paris, environné des soins les plus touchants, laissant sa digne épouse et ses nombreux amis plongés dans des regrets éternels.

Nous terminerons cette courte notice en rappelant les principaux ouvrages de M. Durand, ainsi que les projets par lesquels il s'est fait connaître, en indiquant les recueils où ils ont été gravés.

Digitized by Google

OUVRAGES.

1°. *Recueil et parallèle des édifices de tous genres, anciens et modernes, remarquables par leur beauté, par leur grandeur ou par leur singularité, et dessinés sur une même échelle. Atlas in-plano de 92 planches. Paris*, 1800.

2°. *Précis des leçons d'architecture données à l'Ecole Polytechnique. 2 volumes in-4°, avec 64 planches. Paris*, 1802 *et* 1805.

3°. *Partie graphique des cours d'architecture faits à l'Ecole royale Polytechnique, depuis sa réorganisation; précédée d'un sommaire relatif à ce nouveau travail. 1 volume in-4°, avec 34 planches. Paris*, 1821.

Avant de passer outre, nous devons consigner un fait qui trouve naturellement ici sa place.

En 1809, M. Durand a cédé à l'École Polytechnique la propriété de son Parallèle d'architecture, ainsi que des deux volumes, alors publiés, du Précis de ses leçons, sous la condition qu'après la mort de l'auteur et de son épouse, le produit de la vente des deux ouvrages sera employé à payer la pension d'élèves peu fortunés.

La partie graphique du cours d'architecture, qui n'avait pu être comprise alors dans cette concession, y a été ajoutée depuis peu par les soins de son estimable veuve.

PROJETS.

Collége *projeté dans un terrain en forme de triangle équilatéral; 2e grand prix remporté par*

Digitized by Google

M. Durand à l'Académie royale d'architecture, en 1780. *Gravé dans la collection de Prieur.*

TEMPLE DÉCADAIRE.

TEMPLE A LA FÉLICITÉ PUBLIQUE.

MAISON COMMUNE.

FONTAINES ET LAVOIRS PUBLICS. *Prix remportés par Durand et Thibaut au concours de* 1793, *et gravés dans le recueil de Destournelles.*

Pour le même concours, par les mêmes :

COLONNE POUR L'INTÉRIEUR DU PANTHÉON (*inédite*).

ASSEMBLÉES PRIMAIRES.

PALAIS DE JUSTICE.

JUSTICE DE PAIX.

PRISONS.

BAINS PUBLICS. *Gravés dans le* 2e *volume du Précis des leçons.* Voyez les planches 6, 7, 17, 19.

ÉCOLE PRIMAIRE, *gravée sous les numéros* 52 *et* 53, *dans le Recueil d'architecture nouvelle, publié par Destournelles.*

La MAISON LATUILE, *qui a été gravée dans le* 2e *volume des Leçons, planche* 23, *se trouve aussi dans la Description de Paris et de ses édifices, publiée par Legrand et Landon en* 1818. *Voyez tome* 2, *page* 209.

Indépendamment des ouvrages cités dans cette Notice, M. Durand a publié en 1816, *conjointement*

Digitized by Google

avec M. Gaucher, un Recueil des projets composés par MM. les élèves, dans lequel on peut prendre une juste idée des résultats obtenus par sa méthode. Il se compose aujourd'hui de 40 feuilles, petit in-folio.

Nota. Cette notice est de M. Rondelet, l'un des Elèves de M. Durand.

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Avertissement..... page 3
Signes et abréviations du Calendrier..... 4
Articles principaux du Calendrier..... 5
Calendrier..... 8

PREMIÈRE PARTIE.

ORGANISATION.

Notice historique sur les diverses organisations qu'a subies l'École Polytechnique depuis sa fondation..... 32
Notice sur les anciennes Écoles des services publics. 56
Ordonnance du Roi du 30 octobre 1832, portant organisation de l'Ecole Polytechnique..... 59

DEUXIÈME PARTIE.

PERSONNEL.

Mutations survenues pendant l'année 1835..... 87
Liste des fonctionnaires, professeurs et principaux employés, classés suivant leurs fonctions..... 90
Liste des mêmes, par ordre alphabétique, avec l'indication du domicile..... 94
Liste des fonctionnaires et personnes attachées, à divers titres, à l'Ecole Polytechnique..... 98

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

MODE D'ADMISSION DES ÉLÈVES.

Programme des connaissances exigées pour l'admission.....page 100
Pièces à produire par les candidats au moment de l'inscription..... 102
Liste des villes d'examen, avec l'indication des départements formant leur arrondissement..page 104
Liste des départements, avec l'indication des villes d'examen qui leur sont assignées comme chefs-lieux d'arrondissement..... 107
Composition du juri d'admission en 1835..... 109
Tableau présentant la distribution des tournées et le résultat du concours d'admission en 1835... 110
Liste, par ordre de mérite, des Élèves admis à l'Ecole Polytechnique par suite du concours en 1835..... 114
Tableau présentant le nombre des candidats examinés et de ceux admis depuis la fondation de l'Ecole..... 120

QUATRIÈME PARTIE.

ÉLÈVES.

Mutations survenues dans l'année scolaire 1834-1835..... 121
Liste générale, par ordre alphabétique, des Elèves composant l'Ecole Polytechnique au commencement de l'année scolaire 1835-1836..... 124
Liste, par ordre alphabétique, des Elèves de la première division..... 129

Digitized by Google

Liste, par ordre alphabétique, des Elèves de la deuxième division..... .....page 132
Liste des sous-officiers, chefs de salles d'étude.. 135
Liste des Elèves classés par départements..... 136

CINQUIÈME PARTIE.

RÉGIME INTÉRIEUR.

Règlement de l'École Polytechnique..... 144
Composition du conseil de discipline..... 159

SIXIÈME PARTIE.

INSTRUCTION.

Composition du Conseil de perfectionnement... 160
Composition du Conseil d'instruction..... 162
Nomenclature des Cours..... 163
Dispositions générales concernant l'enseignement. *Ibid*
Professeurs et répétiteurs attachés en 1835-1836 aux divisions, pour les cours qui durent deux années..... 166
Distribution des matières de l'enseignement entre les examens de fin d'année.....page 167
Tableau de la distribution des cours de la seconde division (première année d'études)..... 168
Même tableau pour la première division (deuxième année d'études)..... 169
Tableaux d'emploi du temps pour chacun des jours de la semaine, par division..... 170

Digitized by Google

SEPTIÈME PARTIE.

ADMISSION DANS LES SERVICES ET PASSAGE A LA 1re DIVISION.

Composition du juri en 1835.....page 183
Fonctionnaires des services publics désignés pour assister aux examens de fin d'année en 1835... 184
Liste, par ordre de mérite, des Élèves de la première division, reconnus admissibles dans les services publics en 1835..... 185
Listes de classement dans les services des susdits Elèves..... 188
Liste, par ordre de mérite, des Elèves de la seconde division, reconnus en état de passer à la première en 1835..... 192
Tableau du nombre d'Élèves admis dans les services publics depuis la fondation de *l'Ecole*... 195

HUITIÈME PARTIE.

ADMINISTRATION.

Règlement du 10 avril 1833 sur l'Administration de l'Ecole, établi en exécution de l'Ordonnance royale du 30 octobre 1832..... 196
Composition du Conseil d'administration..... 217
Dispositions relatives au paiement de la pension. 218
Détails sur l'emploi de la pension..... 220
Détails sur le trousseau..... *Ibid.*
Correspondants..... 223
Formalités à remplir par les Élèves admis, au moment de leur entrée..... 224
Pensions gratuites..... 225

Digitized by Google

NEUVIÈME PARTIE.

OBJETS DIVERS.

Liste des personnes autorisées à assister aux cours de l'École, comme auditeurs libres, en 1835-1836.....page 227
Notice biographique sur M. Durand, ancien professeur d'architecture..... 229
Table des matières..... 239

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE

Pour les Mathématiques, les Sciences et les Arts.

Cet établissement, *exclusivement* consacré à la publication d'ouvrages relatifs aux Sciences et aux Arts, continue à se charger, soit pour son compte, soit pour celui des auteurs, de l'impression d'ouvrages scientifiques, mais spécialement d'ouvrages sur les Mathématiques. Il reçoit également en commission, et se charge de la vente des livres imprimés, tant en France qu'en pays étrangers.

EXTRAIT DU CATALOGUE

Des Livres qui se trouvent chez BACHELIER, Imprimeur-Libraire de l'École polytechnique, du Bureau des Longitudes, de l'École centrale, des Arts et Manufactures, etc., quai des Augustins, n° 55, à Paris.

(JANVIER 1836.)

DUPIN (CH.) de l'Institut. LE PETIT PRODUCTEUR FRANÇAIS, divisé en 6 petits volumes in-18, qui se vendent séparément 75 c. et franc de port 90 c.

I. Situation progressive des Forces de la France, 75 c.
II. Le petit Propriétaire français, 75 c.
III. Le petit Fabricant français, 75 c.
IV. Le petit Commerçant français, 75 c.
V. L'Ouvrier français, 75 c.
VI. L'Ouvrière française, 75 c.

—— FORCES COMMERCIALES ET PRODUCTIVES DE LA FRANCE, 2 vol. in-4. avec 2 grandes cartes, 1827, 25 fr.

—— GÉOMÉTRIE ET MÉCANIQUE DES ARTS ET MÉTIERS, et des Beaux-Arts, 3 vol. in-8, avec planches 18 fr.

Digitized by Google

1er *volume*, GÉOMÉTRIE, ou des Formes nécessaires à l'Industrie, 6 fr.
2e *volume*, MACHINES ÉLÉMENTAIRES nécessaires à l'Industrie, 6 fr.
3e *vol.*, FORCES MOTRICES nécessaires à l'Industrie, 6 fr.
Les Leçons se vendent séparément 40 c. et 50 c. *franco*.

DUPIN. VOYAGES DANS LA GRANDE-BRETAGNE, entrepris relativement aux services publics de la guerre, de la marine et des ponts-et-chaussées, dans les années 1816 à 1824, présentant le tableau des institutions et des établissemens qui se rapportent à

I. La force militaire, II. la force navale, III. aux travaux civils des ports de commerce, des routes, des ponts et des canaux.

Cet ouvrage est divisé en trois parties, qui se vendent séparément.

Première partie (FORCE MILITAIRE), deuxième édition. 2 vol. in-4., avec planches, format atlas, 1825. 25 fr.
Seconde partie (FORCE NAVALE), deuxième édition, 2 vol. in-4., avec planches, format atlas, 1825. 25 fr.
Troisième partie (FORCE COMMERCIALE ET TRAVAUX CIVILS DES PONTS-ET-CHAUSSÉES, etc. Ire SECTION), 2e édition, 1826, 2 vol. in-4, et atlas. 27 fr.

ALLIX, Lieutenant-général. THÉORIE DE L'UNIVERS, ou de la cause primitive du Mouvement et de ses principaux effets, 2e édit., 1 v. in-8., 1819. 5 fr.

AMPÈRE, *de l'Institut*. Considérations mathématiques sur le jeu, in-4. 4 fr.
—— Exposé méthodique des phénomènes électro-dynamiques, et des lois de ces phénomènes, br., in-8., 1823. 1 fr. 50 c.
—— DESCRIPTION D'UN APPAREIL ÉLECTRO-DYNAMIQUE, in-8., 1826. 1 fr. 50 c.
Voyez le Supplément.

ANNALES DE L'INDUSTRIE NATIONALE ET ÉTRANGÈRE, ou *Mercure technologique*, etc., 1820 à 1826. Sept années. Chaque année, 30 fr.
On vend des volumes et des numéros détachés.
Voyez le supplément, page 46.

ANNUAIRE présenté au Roi par le Bureau des Longitudes, 1836. 1 fr.

ARAGO. Des Comètes en général, et en particulier de celles de 1832 et 1835, extrait de l'*Annuaire* de 1832. Prix, 1 fr. 50 c.

ARITHMÉTIQUE (L') des Campagnes, à l'usage des Écoles primaires, etc., ouvrage adopté par l'Université, in-12, cartonné. 1 fr.

BABBAGE. (*Voyez* le Supplément, page 37.)

Digitized by Google

BABLOT. CALCUL FAIT DES PIEDS DE FER suivant leur épaisseur et largeur, réduits au poids; suivi des tarifs à tant la livre et à tant le cent: *nouvelle édition*, revue, corrigée avec soin, et augmentée du tarif du poids du *Fer rond* suivant son diamètre, ainsi que du poids des pièces en fonte le plus en usage dans le bâtiment et les jardins; par M. ***, architecte. Ouvrage très utile non-seulement aux serruriers, maîtres de forges, marchands de fer et quincailliers, mais encore aux architectes et toiseurs, qui sont souvent chargés de devis et marchés concernant la serrurerie, etc., et généralement à tous ceux qui font bâtir, 1 vol. in-12, 1821. 2 fr. 50 c.

BARRÈS DU MOLARD (le Vicomte de). NOUVEAU SYSTÈME DE PONTS A GRANDES PORTÉES, ou MOYEN très économique de construire des arches de toutes grandeurs, applicable à toutes les constructions particulières et publiques, etc., in-4., fig. 7 fr.

BARRÊME. ARITHMÉTIQUE, livre facile pour apprendre l'Arithmétique seul, in-12. 3 fr.

BARROIS (Th.). THÉORIE DES BATEAUX AQUA-MOTEURS, propres à remonter les fleuves et à les descendre plus rapidement, par la seule action de leur courant, in-8., 1826, figures. 2 fr.

BARUEL. TABLEAUX DE PHYSIQUE, ou Introduction à cette science, à l'usage des Élèves de l'Ecole Polytechnique, nouvelle édition, entièrement refondue et augmentée, grand in-4., cart., 1806, 20 fr.

BASTENAIRE-DAUDENART. TRAITÉ DE L'ART DE LA VITRIFICATION, ouvrage dans lequel sont décrits avec précision les divers procédés qu'on emploie pour se procurer toutes les espèces de Verres et Cristaux colorés, tant pour la formation des Vases que pour les Vitraux et les Pierres imitant les pierres précieuses; ainsi que les manipulations relatives à cette branche importante de l'Industrie française. Suivi d'un Vocabulaire des mots techniques employés dans cet Art, et d'un Traité de la Dorure sur Cristal et sur Verre; 1 vol. in-8, avec planches, 1825. 7 fr.

BAUDEUX. Arithmétique universelle, traduit de Newton, 2 vol. in-4.

BERGERON. MANUEL DU TOURNEUR. Ouvrage dans lequel on enseigne aux amateurs la manière d'exécuter, sur le Tour à pointes, à lunettes, en l'air, à guillocher, carré, à portraits, à graver le verre, et avec les machines excentriques, ovales, épicycloïdes, etc., tout ce que l'art peut produire d'utile et d'agréable; précédé de Notions élémentaires sur la connaissance des Bois, la menuiserie, la forge, la trempe, la fonte des métaux et autres arts qui se lient à celui du Tour; se-

Digitized by Google

conde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée; 2 vol. in-4. et atlas, 1825, 60 fr.

BERTHOUD, Mécanicien de la Marine, Membre de l'Institut de France, ŒUVRES SUR L'HORLOGERIE, savoir:

1°. L'ART DE CONDUIRE ET DE RÉGLER LES PENDULES ET LES MONTRES, 5e édition, augmentée d'une planche, et de la manière de tracer la ligne méridienne du temps moyen, 1828, vol. in-18, papier fin satiné avec couverture imprimée, 5 pl. 2 fr. 50 c.

2°. ESSAI SUR L'HORLOGERIE, dans lequel on traite de cet Art relativement à l'usage civil, à l'Astronomie et à la Navigation, *suivi* des éclaircissemens sur l'invention, la théorie, la construction et les épreuves des nouvelles machines proposées en France pour la détermination des longitudes en mer par la mesure du temps, avec 38 planches, 2 v. in-4.

3°. HISTOIRE DE LA MESURE DU TEMPS par les Horloges. Paris, 1802, 2 vol. in-4., avec 23 pl. gravées. 36 fr.

4°. TRAITÉ DES HORLOGES MARINES, contenant la théorie, la construction, la main-d'œuvre de ces machines, et la manière de les éprouver, suivi des éclaircissemens sur l'invention, la théorie, la construction et les épreuves des nouvelles machines proposées en France pour la détermination des longitudes en mer par la mesure du temps; 1 gros vol. in-4., avec 27 pl., 1773. 24 fr.

5°. ÉCLAIRCISSEMENS sur l'invention, la théorie, la construction et les épreuves des nouvelles machines proposées en France pour la détermination des longitudes en mer par la mesure du temps, servant de suite à l'*Essai sur l'Horlogerie* et au *Traité des Horloges marines*, etc., vol. in-4. 6 fr.

6°. LES LONGITUDES PAR LA MESURE DU TEMPS, ou Méthode pour déterminer les longitudes en mer, avec le secours des horloges marines, suivie du Recueil des Tables nécessaires au pilote, pour réduire les observations relatives à la longitude et à la latitude, 1 vol. in-4. 9 fr.

7°. DE LA MESURE DU TEMPS, ou Supplément au Traité des Horloges marines et à l'Essai sur l'Horlogerie, contenant les principes de construction, d'exécution et d'épreuves des petites horloges à longitudes portatives, et l'application des mêmes principes de construction, etc., aux montres de poche, ainsi que plusieurs constructions d'horloges astronomiques, etc., 11 pl., en taille-douce, 1 vol. in-4. 18 fr.

8°. TRAITÉ DES MONTRES A LONGITUDES, contenant la description et tous les détails de main-d'œuvre de ces machines, leurs dimensions, la ma-

Digitized by Google

nière de les éprouver, etc., suivi 1° d'un Mémoire instructif sur le travail des montres à longitudes; 2° de la Description de deux Horloges astronomiques; 3° de l'Essai sur une Méthode simple de conserver le rapport des poids et des mesures, et d'établir une mesure universelle et perpétuelle, avec sept pl. en taille-douce.

9°. Suite du Traité des Montres à Longitudes, contenant la construction des Montres verticales portatives, et celle des Horloges horizontales, pour servir dans les plus longues traversées, 1 vol. in-4., avec deux pl. en taille-douce.

Prix de ces deux Ouvrages, réunis en un volume, 24 fr.

10°. Supplément au Traité des Montres à Longitudes, suivi de la Notice des recherches de l'Auteur, depuis 1752 jusqu'en 1807, 2e édition, 1836. 12 fr.

BEZOUT. Cours complet de Mathématiques, à l'usage de la Marine, de l'Artillerie, et des Elèves de l'École polytechn., nouv. édit. rev. et augm. par M. le baron Reynaud, Examinateur des candidats de l'Ecole polytechnique, de Rossel, Contre-Amiral honoraire, Adjoint du Dépôt général des cartes, plans, et archives de la Marine et des Colonies; Membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes de France, 6 vol. in-8. avec planches. 36 fr. 50 c.

On vend séparément :

—— Arithmétique avec des Notes fort étendues, etc., par Reynaud, 18e édition, stéréotype, 1835. 3 fr. 50 c.

—— Géométrie suivie de théorèmes et de problèmes, par le même, 7e édition, avec 27 pl. 1829. 7 fr. 50.

—— Algèbre et Application de cette science à l'Arithmétique et à la Géométrie, nouvelle édition, avec des Notes, par le *même*, in-8., 1829. 7 fr. 50.

L'*Arithmétique* est suivie d'un Traité des nouveaux poids et mesures, d'Additions très étendues et de Tables de Logarithmes. Les Notes à l'*Algèbre* et à la *Géométrie* sont augmentées de plus du double.

—— Traité de Mécanique, 2 vol. in-8. 12 fr.

Les Notes sur l'Arithmétique se vendent séparément. 2 fr. 50 c.

—— sur la Géométrie, 5 fr.

—— sur l'Algèbre, 4 fr. 50 c.

—— Traité de Navigation, nouvelle édition, revue et augmentée de Notes, et d'une Section supplémentaire où l'on donne la manière de faire les calculs des observations avec de nouvelles tables qui les facilitent, par M. de Rossel, Membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, etc., 1814, 1 vol. in-8, avec 10 planches. 6 fr.

— Notes et additions aux trois premières sections du

Digitized by Google

Traité de Navigation ; par Ant. Reboul, ex-Proviseur du Lycée de Marseille, etc.; in-8. 3 fr.

—— COURS DE MATHÉMATIQUES, avec des Notes et Additions par *Peyrard*. GÉOMÉTRIE, 7e édit., revue et augmentée, 1832, in-8. 7 fr.

BEZOUT. Cours de Mathématiques à l'usage de l'Artillerie, 4 vol. grand in-8., (texte pur). 24 fr.

BERNOUILLI. RECHERCHES PHYSIQUES ET ASTRONOMIQUES sur la cause physique de l'inclinaison des plans des orbites des planètes, par rapport au plan de l'équateur, 2e édition, tirée à 25 exempl., in-4. 12 fr.

BIOT, Membre de l'Institut, Professeur au Collége de France, etc. TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ASTRONOMIE PHYSIQUE, destiné à l'enseignement dans les Colléges, etc., 3 vol. in-8., 1810.

—— Physique mécanique, par E. G. FISCHER, traduite de l'allemand, avec des Notes et un Appendice sur les anneaux colorés, la double réfraction et la polarisation de la lumière, quatrième édition, revue et considérablement aug., 1 vol. in-8., avec planch., 1830. 7 fr. 50

—— Essai de Géométrie analytique, appliquée aux courbes et aux surfaces du second ordre, in-8., 8e édition, 1834. 7 fr.

—— TABLES BAROMÉTRIQUES portatives, donnant les différences de niveau par une simple soustraction, in-8. 1 fr. 50 c.

—— NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE STATIQUE, destinées aux jeunes gens qui se préparent pour l'École Polytechnique, ou qui suivent les cours de l'École milit. de Saint-Cyr, etc., in-8, 1829. 4 fr.

BIOT ET ARAGO, Membres de l'Institut. RECUEIL D'OBSERVATIONS géodésiques, astronomiques et physiques, exécutées par ordre du Bureau des Longitudes, en Espagne, en France, en Angleterre et en Écosse, etc., ouvrage faisant suite au tome troisième de la Base métrique, 1 vol. in-4., avec fig., 1821. 21 fr.

Voyez le Supplément.

BLUNT (Edmond). Le Guide du Navigateur dans l'Océan atlantique, ou Tableau des bancs, rescifs, brisans, gouffres et autres écueils qui s'y trouvent, in-8., 1822. 4 fr.

BOILEAU ET AUDIBERT. BARRÊME GÉNÉRAL, ou Comptes faits de tout ce qui concerne les nouveaux poids, mesures et monnaies de la France, suivi d'un Vocabulaire des différens poids, mesures et monnaies, tant français qu'étrangers, comparés avec ceux de Paris, 1 vol. de 480 pages, in-8., 1803. 6 fr.

BOISGENETTE. CONSIDÉRATIONS SUR LA MARINE en 1818, et sur les dépenses de ce département, 1 vol. in-8., 1818.

Digitized by Google

BORDA. TABLES TRIGONOMÉTRIQUES DÉCIMALES, ou Tables des Logarithmes des sinus, sécantes et tangentes, suivant la division du quart de cercle en cent degrés, et précédées de la Table des Logarithmes des nombres, etc.; revues, augmentées et publiées, par J.-B.-J. Delambre, Paris, an IX, in-4. 18 fr.

BORGNIS, Ingénieur et Memb. de plusieurs Académies. TRAITÉ COMPLET DE MÉCANIQUE APPLIQUÉE AUX ARTS, contenant l'exposition méthodique des théories et des expériences les plus utiles pour diriger le choix, l'invention, la construction et l'emploi de toutes les espèces de machines. Ouvrage divisé en *dix traités*, format in-4., avec 249 planches dessinées par M. *Girard*, dessinateur à l'École Polytechnique, et gravées par M. *Adam*. 220 fr.

Chaque Traité se vend séparément ainsi qu'il suit:

Ier. *De la composition des Machines*, contenant la classification, la description et l'examen comparatif des organes mécaniques; volume de plus de 450 pages, avec tableaux synoptiques et 43 planches donnant les figures de plus de 1200 organes de Machines. 1818. Épuisé.

IIe. *Du mouvement des Fardeaux*, contenant la description et l'examen des machines les plus convenables pour transporter et élever toute espèce de fardeaux; volume de 334 pages et 20 planches gravées. 1818. Epuisé.

IIIe. *Des Machines que l'on emploie dans les constructions diverses*, ou Description des Machines dont on fait usage dans les quatre genres d'Architecture, civile, hydraulique, militaire et navale: volume de 336 pages, avec 26 planches. 1818. Epuisé.

IVe. *Des Machines hydrauliques*, ou Machines employées pour élever l'eau nécessaire aux besoins de la vie, aux usages de l'agriculture, aux épuisemens temporaires et aux épuisemens dans les mines; vol. in-4., avec 27 pl. 1819. Prix: 21 fr.

Ve. *Des Machines d'agriculture*, contenant la description des instrumens et machines aratoires, des machines employées à récolter les produits du sol, et à leur donner les préparations premières; des moulins et des mécanismes qui servent à épurer le blé et à bluter les farines, et enfin des pressoirs, des cylindres, des pilons, et autres machines employées à l'extraction des huiles et du vin, etc.; vol. in-4., avec 28 planches. 1819. 21 fr.

VIe. *Des Machines employées dans diverses fabrications*, contenant la description des machines en usage dans les grosses forges et dans les ateliers de métallur-

Digitized by Google

gie, dans les papeteries, dans les tanneries, etc.; vol. in-4., avec 29 planches. 1819. 21 fr.

VII°. *Des Machines qui servent à confectionner les étoffes*, contenant la manière de préparer les matières filamenteuses, animales ou végétales, l'examen comparatif des moyens mécaniques employés dans les filatures; la description des métiers avec leurs accessoires pour toutes espèces d'étoffes, depuis les plus simples jusqu'aux plus figurées; enfin, la manière de donner aux étoffes les derniers apprêts avant d'être livrées au commerce; volume in-4., avec 44 planches. 1820. Prix : 30 fr.

VIII°. *Des Machines qui imitent ou facilitent les fonctions vitales des corps animés*; suivi d'un appendice sur les machines théâtrales anciennes, et sur les procédés en usage dans les théâtres modernes, pour effectuer les changemens à vue, les vols directs et obliques et autres effets; vol. in-4., avec 27 pl. 21 fr.

IX°. THÉORIE DE LA MÉCANIQUE USUELLE, ou Introduction à l'étude de la mécanique appliquée aux arts, contenant les principes de statique, de dynamique, d'hydrostatique et d'hydrodynamique applicables aux arts industriels; la théorie des moteurs, des effets utiles des machines, des organes mécaniques intermédiaires, et l'équilibre des supports, etc.; 1 vol. in-4, 1820. 15 fr.

X°. DICTIONNAIRE DE MÉCANIQUE, contenant la définition et la description sommaire des objets les plus importans ou les plus usités qui se rapportent à cette science, avec l'énoncé de leurs propriétés essentielles; suivi d'indications qui facilitent la recherche des détails plus circonstanciés; ouvrage faisant suite au *Traité complet de Mécanique appliquée aux Arts*, en 9 vol. in-4., 1 vol. in-4, 1823. 13 fr.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CONSTRUCTION, APPLIQUÉE A L'ARCHITECTURE CIVILE, contenant les principes qui doivent diriger, 1° le choix et la préparation des matériaux; 2° la configuration et les proportions des parties qui constituent les édifices en général; 3° l'exécution des plans déjà fixés; suivi de nombreuses applications puisées dans les plus célèbres monumens antiques et modernes, etc.; in-4°, d'environ 650 pages et atlas de 30 planches; 1823. 36 fr.

BOUCHARLAT, Professeur de Mathématiques transcendantes aux écoles militaires, Docteur ès-Sciences, etc. ÉLÉMENS DE CALCUL DIFFÉRENTIEL et de Calcul intégral, 4e édition, revue et augmentée, in-8., avec pl., 1830. 8 fr.

—— Théorie des Courbes et des Surfaces du second or-

Digitized by Google

dre, précédée des principes fondamentaux de la *Géométrie analytique*, 3e édition, augment., in-8. *Sous-presse*.

—— Élémens de Mécanique, 2e édition revue et considérablement augmentée, in-8., avec 10 planches, 1827. 7 fr.

BOURDÉ-DE-VILLEHUET. LA MANŒUVRIER, ou Essai sur la Théorie et la Pratique des mouvemens du navire et des évolutions navales, augmenté, 1o d'un Appendice du même auteur, contenant les principes fondamentaux de l'arrimage des vaisseaux, suivi d'un Mémoire sur le même sujet; par *Groignard*, ingénieur constructeur; 2o des nouvelles Manœuvres du canon, à bord des vaisseaux; *cinquième édition*, 1 fort volume in-8., grand papier carré fin, avec 11 pl. gravées en taille-douce, 1832. 6 fr.

BOURDON, Inspecteur-général de l'Université, Examinateur des Candidats pour l'Ecole polytechnique. ELÉMENS D'ARITHMÉTIQUE, 13e édition revue et augmentée, 1 vol. in-8., 1835. 5 fr.

—— ÉLÉMENS D'ALGÈBRE, 7e édition, 1 fort vol. in-8, 1834. 8 fr.

—— TRAITÉ D'APPLICAT. DE L'ALGÈBRE A LA GÉOMÉTRIE, 3e édition, 1 fort vol. in-8. avec 15 planches, 1831. 7 fr. 50 c.

BOUVARD. Voyez *Bureau des Longitudes*.

BRESSON. DE LA LIQUIDATION DES MARCHÉS A TERME à la Bourse de Paris; ouvrage contenant des détails sur la méthode des compensations, la circulation et l'endossement des noms, les délégations, la balance générale des feuilles de liquidation, les paiemens et les livraisons des effets publics, etc., avec un aperçu sur les *fonds publics anglais*, faisant connaître la nature et l'état des rentes 3 pour cent consolidés, 3 pour cent réduits, 3 et demi pour cent, nouveau 4 pour cent, annuités à vie, annuités longues, effets de la Banque, fonds de la Compagnie de la mer du Sud, fonds de la Compagnie des Indes, bons des Indes, billets de l'échiquier, fonds d'amortissement, etc.; suivi de développemens sur le mode de liquidation en usage aux bourses de Londres, d'Amsterdam et de Francfort, avec des considérations sur l'influence que les marchés à termes en fonds publics doivent exercer sur le crédit en général, etc.; in-12, 1826. 2 fr.

—— DES FONDS PUBLICS français et étrangers, et des Opérations de la Bourse de Paris, ou Recueil contenant, 1o le détail sur les rentes 3 pour cent, 4 et demi pour cent et 5 pour cent consolidés, sur les Canaux;

Digitized by Google

2° des notions exactes sur tous les fonds étrangers; 3° les diverses manières de spéculer, etc.; par Jacques Bresson, 5e édition, revue et augmentée, conformément aux affaires actuelles de la Bourse, in-12; 1825, 3 fr. 50 c.

BRESSON. (*Voyez* p. 37.)

BRIANCHON, Capitaine d'Artillerie, ancien Élève de l'École polytechnique. MÉMOIRES SUR LES LIGNES DU SECOND ORDRE, faisant suite aux Journaux de l'École polytechnique. 1 vol. in-8., avec 4 pl. 1817. 2 fr.

BRIANCHON. APPLICATION DE LA THÉORIE DES TRANSVERSALES. Cours d'opérations géométriques sur le terrain, etc.; 1818, in-8. 2 fr.

BRISSON. DICTIONNAIRE RAISONNÉ DE PHYSIQUE, 6 vol. in-8., et atlas in-4. 36 fr.

—— PESANTEUR SPÉCIFIQUE DES CORPS, ouvrage utile à l'Histoire naturelle, à la Physique, aux Arts et au Commerce, 1 vol. in-4., avec pl. 15 fr.

BUQUOY (Comte de). Exposition d'un nouveau Principe général de DYNAMIQUE, dont le principe des Vitesses virtuelles n'est qu'un cas particulier; lu à l'Institut de France le 28 août 1815, in-4. 2 fr. 50 c.

BUREAU DES LONGITUDES DE FRANCE.

Observations astronomiques faites à l'Observatoire royal de Paris, publiées par le Bureau des *Longitudes*, 1 v. in-fol, 1825, 1er vol. 50 fr.

Le 2e volume paraîtra en mars 1836.

—— Tables de Jupiter et de Saturne, 2e édition augmentée des Tables d'Uranus, par M. BOUVARD, Membre de l'Institut, in-4. 1821. 12 fr.

—— Tables de la Lune, par M. BURCKHARDT, membre de l'Institut, in-4. 1812. 8 fr.

—— Tables du Soleil, par M. DELAMBRE, et Tables de la Lune, par M. BURG, in-4. 1806. 18 fr.

—— Tables écliptiques des Satellites de Jupiter, d'après la théorie de M. Laplace et la totalité des Observations faites depuis 1662 jusqu'à l'an 1802; par M. Delambre, in-4. 1817. 10 fr.

—— Tables de la Lune, formées par la seule théorie de l'attraction et suivant la division de la circonférence en 360 degrés; par M. le baron de Damoiseau, Membre de l'Institut, lieut.-colonel d'Artillerie en retraite, Chevalier des Ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, Membre adjoint au Bureau des Long., et Membre de l'Acad. des Sciences, in-fol. 1828.

—— Tables des satellites de Jupiter, par M. Damoiseau, in-4., 1836. *Sous-presse.*

—— Connaissance des Tems, à l'usage des Astronomes et des Navigateurs, pour les années 1836, 1837 et 1838.

Digitized by Google

Prix, chaque année, sans Additions, 5 fr.
Avec Additions, 7 fr.

On peut se procurer la Collection complète, ou des années séparées de cet Ouvrage, depuis 1760, jusqu'à ce jour.

—— ANNUAIRE pour 1836. 1 fr.
(Cet Ouvrage paraît tous les ans.)

BURCKHARDT, Membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes de France. TABLES DES DIVISEURS POUR TOUS LES NOMBRES DU 1er, 2e ET 3e MILLION, avec les nombres premiers qui s'y trouvent; grand in-4., papier vélin, 1817. 36 fr.

Chaque million se vend séparément, savoir : le 1er million, 15 fr., et le 2e et le 3e chacun 12 fr.

CALLET. Tables de Logar., édit. stéréot., in-8. 15 fr.

CANARD, Professeur de Mathématiques transcendantes au Lycée de Moulins. TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DU CALCUL DES IRRÉQUATIONS, in-8., 1808. 6 fr.

CASSINI. Description géométr. de la France, 4o. 12 fr.

CAGNOLI. Traité de Trigonométrie, traduit de l'italien, par M. Champré, 2e édition, in-4., 1808. 18 fr.

—— CATALOGUE DE 501 ÉTOILES, suivi de Tables relatives d'aberration et de nutation, etc., Modène, 1807, in-4. 6 fr.

CAMUS DE MÉZIÈRES. TRAITÉ SUR LA FORCE DES BOIS DE CHARPENTE, ouvrage essentiel pour ceux qui veulent bâtir, et qui donne les moyens de procurer plus de solidité aux édifices, de connaître la bonne et la mauvaise qualité de Bois, etc. in-8. 6 fr.

CARNOT. Principes de l'Equilibre, et du Mouvement, 1 vol. in-8., 1803. 5 fr.

—— Défense des Places fortes, in-8. 6 fr.

—— La même édition avec atlas de 11 planches. 15 fr.

—— *Idem*, 1 vol. in-4., avec le Mémoire sur la Fortification primitive,

—— Le Mémoire sur la Fortification primitive, pour faire suite à sa Défense des Places fortes, in-4., 1823, se vend séparément. 6 fr.

—— Corrélation des Figures de Géométrie, in-8., 3 fr.

—— Géométrie de position, in 4., gr. pap. vél. 25 fr.

—— Réflexion sur la Métaphysique du Calcul infinitésimal, in-8. 4 fr.

CHARPENTIER, *capitaine au corps royal d'Artillerie de Marine*, etc. TRAITÉ D'ARTILLERIE NAVALE, contenant un exposé succinct de la théorie du pendule balistique et des expériences de Hutton; les principes fondamentaux de l'artillerie, appliquée plus particulièrement à l'artillerie navale, etc., etc., traduit de l'anglais de Douglas; in-8., 1826, figures. 7 fr.

CHLADNI. Traité d'Acoustique, avec 8 planches, in-8. 1809. 7 fr. 50 c.

CHORON, Correspondant de l'Institut, etc. MÉTHODE

Digitized by Google

ÉLÉMENTAIRE DE COMPOSITION, où les préceptes sont soutenus d'un grand nombre d'exemples très clairs et fort étendus, et à l'aide de laquelle on peut apprendre soi-même A COMPOSER TOUTE ESPÈCE DE MUSIQUE, traduite de l'allemand de Albrechtsberger (J. Gorg.), 2 vol. in-8., dont un de musique, 2e édition, augmentée du Traité d'Harmonie. 1830. 16 fr.

CHRISTIAN, directeur du Conservatoire royal des Arts et Métiers à Paris. TRAITÉ DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLE, ou exposé de la science de la Mécanique, déduite de l'expérience et de l'observation; principalement à l'usage des manufacturiers et des artistes; 3 vol. in-4., et atlas de 60 pl. doubles. 75 f.

CHRISTIAN. Des Impositions et de leur influence sur l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, et sur la prospérité publique, in-8. 2 fr. 50 c.

CLAIRAUT. ÉLÉMENS D'ALGÈBRE, 6e édition, avec des Notes et Additions très étendues, par M. Garnier, précédés d'un Traité d'Arithmétique par Théveneau, et d'une Instruction sur les nouveaux poids et mesures, 2 vol. in-8., 1801. 10 fr.

—— ÉLÉMENS DE GÉOMÉTRIE, nouvelle édit., à l'usage des Écoles élémentaires, in-8, 1830. 4 fr.

CLOQUET, ancien dessinateur au service de la Marine royale de France, et professeur de dessin à l'Ecole des Mines et au Dépôt des fortifications. NOUVEAU TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE PERSPECTIVE à l'usage des artistes et des personnes qui s'occupent du dessin, précédé des premières Notions de la Géométrie élémentaire, de la Géométrie descriptive, de l'Optique et de la Projection des Ombres, in-4., et atlas de 84 pl., dont plusieurs coloriées, 1823. 30 fr.

CONDORCET. MOYENS D'APPRENDRE A COMPTER avec facilité; 2e édition, in-12. 1 fr. 25 c.

CONNAISSANCE DES TEMS, à l'usage des Astronomes et des Navigateurs, publiée par le Bureau des Longitudes de France, pour les années 1836, 1837 et 1838.

Prix, chaque année, sans additions, 5 fr.
Avec les Additions, 7 fr.

On peut se procurer la Collection complète, ou des années séparées de cet Ouvrage, depuis 1761 jusqu'à ce jour.

CORNIBERT. Tables des portées des Canons et des caronades en usage dans la Marine, in-8. 6 fr.

COSTÉ et PERDONNET. (*Voy.* le Supplément.)

COTTE. Tables des articles contenus dans le JOURNAL DE PHYSIQUE, in-4., 6 fr.

—— Table des matières contenues dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, pour les années 1781 à 1790, t. X. 15 fr.

COULOMB, chevalier de Saint-Louis, capitaine du génie, membre de l'Institut de France. THÉORIE

Digitized by Google

DES MACHINES SIMPLES, en ayant égard aux frottemens de leurs parties et à la raideur des cordages. *Nouvelle édition* à laquelle on a ajouté les Mémoires suivans du même auteur : 1°. Sur les frottemens de la pointe des pivots; 2°. Recherches théoriques et expérimentales sur la force de torsion et sur l'élasticité des fils de métal; 3°. Résultat de plusieurs expériences destinées à déterminer la quantité d'action que les hommes peuvent fournir par leur travail journalier, suivant les différentes manières dont ils emploient leurs forces; 4°. Observations théoriques et expérimentales sur l'effet des moulins à vent et sur la figure de leurs ailes; 5°. Sur les murs de revêtement et l'équilibre des voûtes, etc., vol. in-4, avec 10 pl. 1821. 15 fr.

COULOMB. Recherches sur les moyens d'exécuter sous l'eau toutes sortes de travaux hydrauliques sans employer aucun épuisement, in-8., avec pl., 3e édit. 1 fr. 80 c.

COUSIN. Traité du CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL, 2 vol. in-4., 6 pl. 21 fr.

—— Traité élémentaire de l'ANALYSE MATHEMATIQUE ou d'ALGÈBRE, in-8. 4 fr.

D'ABREU. PRINCIPES MATHEMATIQUES de da Cunha, traduits du portugais, in-8, 1816. 6 fr.

DARCET. Mémoire sur la constr. des latrines publiques, et sur l'assainissement des latrines et des fosses d'aisances, broch. in-8. 2 pl. 1822. 1 fr. 50 c.

—— Description d'un Fourneau de cuisine, avec 2 pl., 2 fr.

—— *Voyez* le Supplément.

DAUBUISSON. MÉMOIRE SUR LES BASALTES DE LA SAXE, accompagné d'Observations sur l'origine des Basaltes en général, lu à la Classe des Sciences physiques et mathématiques de l'Institut national, an 11, in-8. 2 fr. 50 c.

DAULNOY. Calcul des intérêts de toutes les sommes, à tous les taux, et pour tous les jours de l'année, suivi du Tarif des bénéfices résultans de toutes les spéculations, et d'un tableau relatif aux escomptes, in-8., 1807. 1 fr. 80 c.

DE CESSART, Inspecteur-général des ponts et chaussées. TRAVAUX HYDRAULIQUES. 1806. 2 vol. in-4., grand pap., avec 17 pl. gravées avec le plus grand soin, par Colin. Prix, cart. 84 fr.

Il reste encore quelques exemplaires du 2e vol. qui se vend 45 fr.

DELAMBRE. TRAITÉ COMPLET D'ASTRONOMIE théorique et pratique, 3 volumes in-4. 60 fr.

—— Abrégé d'Astronomie, ou Leçons élémentaires d'Astronomie théorique et pratique, données au Collége de France, deuxième édit. revue et corrigée par

Digitized by Google

M. Mathieu, Membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, 1 vol. in-8. (*Sous presse.*)

—— Histoire de l'Astronomie ancienne, 2 vol. in-4. avec dix-sept planches, 1817. 40 fr.

—— Histoire de l'Astronomie moderne, 2 forts vol. in-4., avec dix-sept planches, 1821. 50 fr.

—— Histoire de l'Astronomie du moyen âge, in-4., avec dix-sept planches, 1819. 25 fr.

—— Histoire de l'Astronomie du XVIIIe siècle, publiée par M. Mathieu, membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes; fort vol. in-4., avec planches, 1827. 36 fr.

—— Voyez *Bureau des Longitudes.*

DELAMBRE ET LEGENDRE. Méthode analytique pour la DÉTERMINATION D'UN ARC DU MÉRIDIEN, in-4., an 7. 9 fr.

DEMONFERRAND, Professeur de Mathématiques et de Physique au Collége de Versailles. Manuel d'Électricité dynamique, ou Traité sur l'action mutuelle des conducteurs électriques et des aimans, et sur la nouvelle théorie du magnétisme, pour faire suite à tous les Traités de Physique élémentaire, in-8., 1823, avec 5 planches. 4 fr.

DELAMETHERIE, Professeur au Collége de France, ancien Rédacteur du Journal du Physique, etc. Considérations sur les Êtres organisés, 2 vol. in-8. 12 fr.

—— De la perfectibilité et de la dégénérescence des Êtres organisés, formant le tome III des Considérations sur les Êtres organisés, 1 vol. in-8. 6 fr.

—— De la Nature des Êtres existans, ou Principes de la Philosophie naturelle, 1 vol. in-8. 6 fr.

—— Leçons de Minéralogie données au College de France, 2 vol. in-8. 1812. 14 fr.

DELAU. DÉCOUVERTE DE L'UNITÉ et généralité de principe, d'idée et d'exposition de la science des nombres, son application positive et régulière à l'Algèbre, à la Géométrie, et surtout à la pratique, aux développemens et à l'extension du précieux système décimal, in-8. 3 fr.

DELUC. Traité élémentaire de Géologie, in-8, 1819. Prix : 5 fr.

—— Recherches sur les modifications de l'Atmosphère, 4 vol. in-8. 20 fr.

—— Précis de la philosophie de Bacon, et des progrès qu'ont faits les Sciences naturelles par ses préceptes et son exemple, etc., 2 vol. in-8. 10 fr.

DEPRASSE, Professeur de Mathématiques à Berlin. Tables logarithmiques pour les nombres, les sinus et les tangentes, disposées dans un nouvel ordre, corrigées et précédées d'une introduction, traduite de l'allemand, et accompagnées de Notes et d'un avertissement, par Halma. 1814, in-18. 1 fr.

Digitized by Google

DESTUTT-TRACY, Sénateur. ÉLÉMENS D'IDÉOLOGIE, 4 vol. in-8. 22 fr.

Chaque volume se vend séparément, savoir :

Idéologie proprement dite. 5 fr.
Grammaire. 5 fr.
Logique. 6 fr.
Traité de la Volonté. 6 fr.

DEVELEY, Professeur de Mathématiques, etc. APPLICATION DE L'ALGÈBRE A LA GÉOMÉTRIE, in-4., nouvelle édition, 1824. 14 fr.

Voyez le Supplément.

DIDIEZ. (*Voyez* le Supplément.)

DIONIS-DU-SÉJOUR. TRAITÉ DES MOUVEMENS APPARENS DES CORPS CÉLESTES, 2 vol. in-4. 40 fr.

D'OBENHEIM. *Voyez* OBENHEIM (d').

DUBOURGUET, ancien Officier de Marine, Professeur de Mathématiques au Collége Louis-le-Grand, TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CALCUL DIFFÉRENTIEL ET DE CALCUL INTÉGRAL, indépendans de toutes notions de quantités infinitésimales et de limites. Ouvrage mis à la portée des commençans, et où se trouvent plusieurs nouvelles méthodes et théories fort simplifiées d'intégrations, avec des applications utiles aux progrès des Sciences exactes, 2 vol. in-8. Paris, 1810 et 1811. Prix : 16 fr.

DUBOURGUET. Traité de Navigation, ouvrage approuvé par l'Institut de France, et mis à la portée *de tous les navigateurs*, in-4., 1808, avec fig. 20 fr.

DUBRUNFAUT, Membre de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, etc., TRAITÉ COMPLET DE L'ART DE LA DISTILLATION, contenant, dans un ordre méthodique, les instructions théoriques et pratiques les plus exactes et les plus nouvelles sur la préparation des liqueurs alcooliques avec les raisins, les grains, les pommes de terre, les fécules, et tous les végétaux sucrés ou farineux, 2me édit., 2 vol. in-8., fig., *Sous presse*.

DUCREST. VUES NOUVELLES SUR LES COURANS D'EAU, la Navigation intérieure et la Marine, in-8., 1803. 4 fr.

DUCOUEDIC. La Ruche pyramidale, méthode simple et facile pour perpétuer toutes les peuplades d'abeilles, etc., 2me édition, in-8., 1813. 3 fr.

DUFOUR. ESSAI DE GÉOLOGIE, in-8., 1 fr.

DULEAU, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées. Essai théorique et expérimental sur la RÉSISTANCE DU FER FORGÉ, deuxième édition. *Sous presse*.

DUMAS (l'Abbé). Nouvelles Méthodes pour résoudre les Équations d'un degré supérieur, in-8., 1815 2 fr. 50 c.

Digitized by Google

DUPAIN. Nouveau traité de Trigonométrie rectiligne, in-8. 6 fr.

DUPIN (Ch.), Membre de l'Institut. Progrès des Sciences et des Arts de la Marine française depuis la paix. Brochure in-8. 1820. 1 fr. 25c.

—— Développement de Géométrie, avec des applications à la stabilité des vaisseaux, aux déblais et remblais, aux défilemens, à l'Optique, etc., pour faire suite à la Géométrie descriptive et à la Géométrie analytique de Monge in-4., avec pl. 15 fr.

—— APPLICATION DE GÉOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE à la marine et aux ponts et chaussées, où l'on traite de la stabilité des vaisseaux, du tracé des routes civiles et militaires, du déblai et du remblai, des routes suivies par la lumière dans les phénomènes de la réflexion et de la réfraction, etc.; 1 vol. in-4., avec 17 planches, 1822. 15 fr.

—— ESSAI HISTORIQUE sur les services et les travaux scientifiques de G. Monge, etc., in-8, 1819. 4 fr. 50 c.

—— *Le même*, in-4., avec portrait parfaitement ressemblant. 7 fr. 50 c.

—— ESSAIS SUR DÉMOSTHÈNES et sur son éloquence, contenant une traduction des Haraugues pour Olynthe, avec le texte en regard; des considérations sur les beautés des pensées et du style de l'Orateur athénien, in-8., 1814. 4 fr.

—— Tableau des Arts et Métiers et des Beaux-Arts, pour servir d'introduction à son *Cours de Géométrie et de Mécanique appliquées aux arts*, professé dans les villes de France; in-8., 1826. 2 fr.

—— Effets de l'Enseignement populaire, de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique, de la géométrie et de la mécanique appliquée aux arts, etc., 1826. 1 fr.

—— DISCOURS ET LEÇONS SUR L'INDUSTRIE, le Commerce, la Marine et sur les Sciences appliquées aux Arts, 2 vol. in-8., 1825. 10 fr. 50 c.

—— Du rétablissement de l'Académie de Marine, in-8., 1815. 1 fr. 50 c.

—— Lettre à Milady Morgan sur Racine et Shakespeare, in-8., 1818. 2 fr. 50 c.

—— Progrès des sciences et des arts de la Marine française depuis la paix, in-8. 1 fr. 25. c.

—— Considérations sur les avantages de l'industrie et des machines, en France et en Angleterre, br., in-8., 1821. 1 fr. 25 c.

—— Inauguration de l'amphitéâtre du Conservatoire des Arts et Métiers, in-8., 1822. 1 fr. 25 c.

—— Influence du commerce sur le savoir, sur la civilisation des peuples anciens, et sur leur force navale, in-8., 1822. 1 fr. 50 c.

Digitized by Google

DUPIN. Système de l'Administration britann. en 1822, considérée sous les rapports des finances, de l'industrie, du commerce et de la navigation, d'après un exposé ministériel, in-8., 1823. 3 fr.

—— Du commerce et de ses travaux publics en Angleterre et en France, in-8., 1823. 1 fr. 50 c.

—— Tableau de l'Architecture navale au 18e siècle. br., in-4. 1 fr. 80 c,

Voyez page 1re *pour ses autres ouvrages, et au* Supplément.

DUPUIS. Mémoire explicatif du Zodiaque chronologique et mythologique, Ouvrage contenant le Tableau comparatif des maisons de la Lune chez les différens peuples de l'Orient, et celui des plus anciennes observations qui s'y lient, d'après les Égyptiens, les Chinois, les Perses, les Arabes, les Chaldéens et les calendriers grecs, in-4., 1806. 7 fr. 50 c.

DUTENS. Analyse raisonnée des Principes fondamentaux de l'économie politique, in-8., 1814. 3 fr.

DUVILLARD. Recherches SUR LES RENTES, LES EMPRUNTS, etc., in-4. 10 fr.

—— Analyse et tableau de l'INFLUENCE DE LA PETITE VÉROLE sur la mortalité à chaque âge, et de celle qu'un préservatif tel que la vaccine peut avoir sur la population et la longévité, 1806, in-4., 10 fr.

ÉCOLE de la Miniature, ou l'Art d'apprendre à peindre sans maître; nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée de la méthode pour étudier l'art de la peinture, tant à fresque, en détrempe et à l'huile, que sur le verre, en émail, mosaïque et damasquinure; 1 vol. in-12. fig. 1816. 3 fr.

EULER. ÉLÉMENS D'ALGÈBRE, nouvelle édition, 1807. 2 vol. in-8. 12 fr.

—— Lettres à une Princesse d'Allemagne, sur divers sujets de Physique et de Philosophie. Nouvelle édition, conforme à l'édition originale de Saint-Pétersbourg, revue et augmentée de l'Éloge d'Euler, par Condorcet, et de diverses Notes, par M. Labey, docteur ès-Sciences de l'Université, Instituteur à l'École polytechnique, etc. 2 forts vol. in-8., de 1180 pages, imprimés en caractère neuf dit *Cicéro gros œil*, et sur papier carré fin, avec le portrait de l'auteur, sous presse.

ÉPURES A L'USAGE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, contenant 105 planches gravées in-fol. (sans texte), sur la Géométrie descriptive, la Charpente, la Coupe des pierres, la Perspective et les Ombres. Prix en feuilles, 19 fr.

Digitized by Google

ÉPURES D'ARCHITECTURE, 15 feuil. in-fol.

ÉPURES (Collection d') DE TOPOGRAPHIE à lumière oblique, in-fol., sans texte. 6 fr. 50 c.

ÉPURES (Collection d') de TOPOGRAPHIE à lumière directe, in-fol., sans texte. 6 fr. 50 c.

ÉPURES (Collection d') RELATIVES A LA FORTIFICATION des places et de campagne, 56 planches in-fol. sans texte.

—— *Voyez* le Supplément.

EXERCICES et Manœuvres du canon à bord des vaisseaux du Roi, et Règlement sur le mode d'exercice des officiers et des équipages; nouvelle édition, augmentée de Nouvelles Manœuvres des deux bords, et de plusieurs Tables de Pointage, extraites de Churucca, par un officier de Marine (*Willaumez*); 1 vol. in-8., nouvelle édition, 1830. 2 fr.

EUCLIDE (OEUVRES d'), en grec, en latin et en français, d'après un manuscrit très ancien qui était resté inconnu jusqu'à nos jours; par PEYRARD, traducteur des OEuvres d'Archimède, ouvrage approuvé par l'Académie des Sciences. Paris, 1818. 3 vol in-4. 90 fr.

Les mêmes, papier velin. 120 fr.
Les mêmes, tirées sur papier grand-raisin fin. 120 fr.
Les mêmes, sur papier grand-raisin vélin. 180 fr.

Il ne reste plus que quelques exemplaires de ces trois derniers papiers. Les tomes 2 et 3 se vendent séparément du tome 1er, et le tome 3e séparément des tomes 1 et 2.

EVANS (Olivier), de Philadelphie. MANUEL DE L'INGÉNIEUR MÉCANICIEN CONSTRUCTEUR DE MACHINES A VAPEUR, traduit de l'anglais par I. Doolittle, citoyen des États-Unis, membre de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, précédé d'une Notice sur l'auteur, et suivi de Notes par le traducteur; deuxième édition, 1 vol. in-8, 1825, avec 7 pl. 5 fr.

FAVIER, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. EXAMEN DES CONDITIONS DU MODE D'ADJUDICATION DES TRAVAUX PUBLICS, suivi de Considérations sur l'emploi de ce Mode et de celui de régie, br., in-8., 1824. 2 fr. 50 c.

FISCHER, Membre honoraire de l'Académie des Sciences de Berlin, etc. PHYSIQUE MÉCANIQUE, traduite de l'allemand, avec des Notes et un Appendice sur les anneaux colorés, la double réfraction et la polarisation de la lumière, par M. BIOT, Membre de l'Institut, quatrième édition, revue et considérablement augmentée, 1 v. in-8., avec pl., 1830., 7 fr. 50 c.

Digitized by Google

FLEURIEU, Membre de l'Institut national des Sciences et des Arts, et du Bureau des Longitudes, etc. VOYAGE AUTOUR DU MONDE, pendant les années 1790, 1791 et 1792, par ÉTIENNE MARCHAND, précédé d'une introduction historique, auquel on a joint des Recherches sur les Terres australes de Drake, et un examen critique du Voyage de Roggeween, avec cartes et figures ; 4 vol. in-4., 1809. 60 fr.

—— *Le même ouvrage*, 5 vol. in-8. avec atlas in-4. 30 fr.

FRANCOEUR, Professeur de la Faculté des Sciences de Paris, et ex-Examinateur des candidats de l'École polytechnique, etc. COURS COMPLET DE MATHÉMATIQUES PURES, dédié à S. M. Alexandre Ier, Empereur de Russie ; ouvrage destiné aux élèves des Ecoles normale et polytechnique, et aux candidats qui se préparent à y être admis, etc., troisième édition considérablement augmentée, 2 vol. in-8., avec figures, 1828. 15 fr.

—— Élémens de Statique, in-8. 3 fr.

—— URANOGRAPHIE, ou Traité élémentaire d'Astronomie, à l'usage des personnes peu versées dans les mathématiques, accompagné de planisphères, etc., quatrième édition, considérablement augmentée, 1 vol. in-8., avec pl. 1828. 9 fr. 50 c.

—— Traité élémentaire de MÉCANIQUE, 5e édition, in-8, 1825, fig. 7 fr. 50 c.

—— LA GONIOMETRIE, ou l'Art de tracer sur le papier des angles dont la graduation est connue, et d'évaluer le nombre de degrés d'un angle déjà tracé, accompagné d'une Table des Cordes de 1 à 10,000, broch. in-8., fig., 1 fr. 25 c.

Voyez le Supplément.

FRANÇAIS, Professeur à Metz. MÉMOIRE SUR LE MOUVEMENT DE ROTATION d'un corps solide autour de son centre de masse, in-4. 1813, 2 fr. 50.

FORFAIT. TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE LA MATURE DES VAISSEAUX, à l'usage des élèves de la Marine ; seconde édition, augmentée d'un grand nombre de Notes et de Tables ; par M. Villaumez, capitaine de vaisseau, suivi d'un Appendice contenant un Mémoire sur le Système de construction des Mâts d'assemblage en usage dans les Ports de Hollande, et sur les Modifications que l'on propose d'y apporter ; par M. Rolland, inspecteur-adjoint du Génie maritime, 1 vol. in-4., avec 25 pl., 1815. 18 fr.

FOURCROY. TABLEAUX SYNOPTIQUES DE CHIMIE, in-fol. cartonné. 9 fr.

FULTON (Robert). RECHERCHES SUR LES MOYENS DE PERFECTIONNER LES CANAUX DE NAVIGATION, et sur les nom-

Digitized by Google

breux avantages des petits Canaux, etc., in-8., avec le Supplément. 7 fr. 50 c.

GALLON. Recueil de Machines approuvées par l'Académie, 7 vol. in-4., avec 945 pl. 150 fr.
Le tome VII se vend separément 40 fr.

GAUSS. Recherches arithmétiques, traduites par M. Poullet-Delisle, Élève de l'École polytechnique et Professeur de Mathématiques à Orléans, 1 vol. in-4. 1807. Prix : 18 fr.

GARNIER (F.), Ingénieur au Corps royal des Mines, ancien Élève de l'Ecole polytechnique. TRAITÉ SUR LES PUITS ARTÉSIENS, ou sur les différentes espèces de Terrains dans lesquels on doit rechercher des eaux souterraines. Ouvrage contenant la description des procédés qu'il faut employer pour ramener une partie de ces eaux à la surface du sol, à l'aide de la sonde du mineur ou du fontainier; seconde édition, revue et augmentée avec 25 planches, in-4, 1825. 16 fr.

GARNIER, ex-Professeur à l'École polytechnique, Docteur de la Faculté des Sciences de l'Université, Professeur de Mathématiques à l'École royale militaire. TRAITÉ D'ARITHMÉTIQUE, deuxième édition, in-8. 1808. 2 fr. 50 c.

—— ÉLÉMENS D'ALGÈBRE à l'usage des Aspirans à l'École polytechnique, troisième édition, in-8., 1811, revue, corrigée et augmentée. 6 fr.

—— Suite de ces Élémens, 2e partie. ANALYSE ALGÉBRIQUE, nouvelle édition, considérablement augmentée, in-8., 1814. 7 fr.

—— GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE, ou application de l'Algèbre à la Géométrie, seconde édition, revue et augmentée, 1 vol. in-8., avec 14 pl., 1813. 6 fr.

—— LES RÉCIPROQUES de la Géométrie, suivies d'un Recueil de Problèmes et de Théorèmes, et de la construction des Tables trigonométriques, in-8, 2e édition considérablement augmentée, 1810.

—— ÉLÉMENS DE GÉOMÉTRIE, contenant les deux Trigonométries, les élémens de la Polygonométrie et du levé des Plans, et l'introduction à la Géométrie descriptive, 1 vol. in-8., avec planches, 1812. 5 fr.

—— LEÇONS DE STATIQUE à l'usage des aspirans à l'École polytechnique, un volume in-8., avec 12 planches, 1811. 5 fr.

—— LEÇONS DE CALCUL DIFFÉRENTIEL, 3e édition, 1 vol. in-8., avec 4 pl., 1811. 7 fr.

—— LEÇONS DE CALCUL INTÉGRAL, 1 vol. in-8., avec 2 pl., 1812. 7 fr.

—— DISCUSSION DES RACINES des Équations déterminées du premier degré à plusieurs inconnues, et élimination entre deux équations de degrés quelcon-

Digitized by Google

ques à deux inconnues, 2e édition, 1 volume in-8. 1 fr. 80 c.

GARNIER ET AZEMAR. TRISECTION DE L'ANGLE, suivie des recherches analytiques sur le même sujet, in-18., 1809. 2 fr. 50 c.

GERMAIN (Mademoiselle Sophie). RECHERCHES SUR LA THÉORIE DES SURFACES ÉLASTIQUES, 1 vol. in-4., 1821. 5 fr.

—— *Voyez le supplément.*

GILBERT, ingénieur de la marine. ESSAI SUR L'ART DE LA NAVIGATION PAR LA VAPEUR; 1 vol. in-4., avec 3 grandes planches, 1820. 5 fr.

GINOT-DESROIS (Mlle.). PLANISPHÈRE MOBILE; troisième édition. Tableau collé sur carton. 3 fr. 50 c.

—— PLANÉTAIRES HÉLIOCENTRIQUE ET GÉOCENTRIQUE; 2e édit. Deux cartes collées sur carton, ensemble. 7 fr.

—— CALENDRIER ASTRONOMIQUE PERPÉTUEL, indiquant le quantième des mois, les jours de la semaine, les phases de la lune, la place du soleil et de la lune dans l'écliptique au jour donné, le lever, le passage au méridien, le coucher de ces deux astres, etc., etc. Tableau collé sur carton. 5 fr.

GIRARD, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur du Canal de l'Ourcq et des eaux de Paris, etc. RECHERCHES EXPÉRIMENTALES SUR L'EAU ET LE VENT, considérés comme forces motrices applicables aux moulins et autres machines à mouvement circulaire, traduit de l'Anglais de *Smeaton*, deuxième édition, 1827, in-4., avec pl. 9 fr.

—— Devis général du canal de l'Ourcq, depuis la première prise d'eau à Mareuil jusqu'à la barrière de Pantin, seconde édition, in-4., 1819. 6 fr.

—— MÉMOIRE SUR LES GRANDES ROUTES, les chemins de fer, traduit de l'allemand, avec une introduction de M. Girard, etc. in-8, 1827. 6 fr. 50 c.

—— *Et les autres Ouvrages du même Auteur.*

GICQUEL-DESTOUCHES, Capitaine de vaisseau, Membre de la Société de Littérature, Sciences et Arts de Rochefort. Tables comparatives des principales Dimensions des bâtimens de guerre français et anglais de tous rangs, de leur mâture, gréement, artillerie, etc., d'après les derniers règlemens; avec plusieurs autres Tables relatives à un Système de mâture proposé comme plus convenable que celui actuel, aux bâtimens de guerre français; ouvrage utile aux officiers de la Marine royale. 1 vol. in-4. 9 fr.

GIROD-CHANTRANS, Membre de la Légion-d'Honneur, etc. ESSAI SUR LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE, le climat et l'histoire naturelle du Département du Doubs, 2 vol. in-8. 10 fr.

GOUDIN (Œuvres de M. B.), contenant un Traité su

Digitized by Google

les PROPRIÉTÉS COMMUNES A TOUTES LES COURBES, un Mémoire sur les ÉCLIPSES DE SOLEIL, nouv. édit., in-4. 7 fr. 50 c.

GREMILLET. Problèmes amusans et instructifs, 2 vol. in-8. 11 fr.

HACHETTE, ex-professeur à l'Ecole polytechnique. PROGRAMMES D'UN COURS DE PHYSIQUE, ou précis des leçons sur les principaux phénomènes de la Nature, et sur quelques applications des Mathématiques à la Physique, in-8., 1809. 5 fr. 50 c.

HAGEAU (A.), *inspecteur-divisionnaire au corps royal des ponts-et-chaussées*. DESCRIPTION DU CANAL DE JONCTION de la Meuse au Rhin, projeté et exécuté par l'auteur; 1819. 1 vol. in-4. grand papier, et atlas sur demi-feuille gr. aigle. 70 fr.

HAUY, Membre de l'Académie royale des Sciences, Professeur de Minéralogie au Jardin du Roi, etc., etc. TRAITÉ DES CARACTÈRES PHYSIQUES DES PIERRES PRÉCIEUSES, pour servir à leur détermination lorsqu'elles ont été taillées, 1 vol. in-8., 1817, avec 3 planches en taille-douce. 6 fr.

—— TRAITÉ DE MINÉRALOGIE, 2e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur. 4 vol. in-8, avec un atlas de 120 planches, 1822. Prix, 60 fr.

—— TRAITÉ DE CRISTALLOGRAPHIE *suivi d'une* application des principes de *cette science à la* détermination des espèces minérales, et d'une nouvelle méthode pour mettre les formes cristallines en projection; 2 vol. in-8., avec atlas de 84 planc. (1822). 30 fr.

—— TABLEAU COMPARATIF DES RÉSULTATS DE LA CRISTALLOGRAPHIE et de l'analyse chimique relativement à la classification des Minéraux, 1 vol. in-8. 5 fr. 50 c.

HAUY. TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE PHYSIQUE, troisième édit., considérablement augmentée, adoptée par le Conseil royal de l'Instruction publique, pour l'enseignement dans les colléges, 2 vol. in-8., avec 19 pl., 1821. 15 fr.

HASSENFRATZ. LA SIDÉROTECHNIE, ou l'Art de traiter le Minerai de fer pour en obtenir la fonte, du fer ou de l'acier, etc., 4 vol. in-4, avec 66 pl., 1811. 80 fr.

HATCHETT. EXPÉRIENCES NOUVELLES, et Observations sur les différens ALLIAGES DE L'OR, leur pesanteur spécifique, etc., traduites de l'anglais par Lerat, contrôleur du monnoyage à Paris, avec des Notes, par Guiton-Morveau, in-4. 9 fr.

HERBIN-DE-HALLE. Des Bois propres aux Arsenaux de la Marine et de la Guerre, ou Développement et Rapprochemens des lois, règlemens, instructions con-

Digitized by Google

tenant la recherche, le martelage et l'exploitation des arbres propres aux constructions navales, de l'artillerie, etc., accompagné de 40 planches enluminées, représentant les arbres qui fournissent les diverses pièces de constructions ; 1 vol. in-8., 1823. 9 fr.

HISTOIRE ET MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PARIS, 167 vol. in-4., reliés. 1500 fr.

Chaque volume, depuis 1666 jusqu'à 1790 (le dernier de cette collection), *se vend séparément*. 20 fr.

Table des matières contenues dans les Mémoires de l'Académie, 10 volumes; chaque vol. 15 fr.

—— Savans étrangers, 11 vol.; chaque vol. 20 fr.

—— Prix, tomes 7, 8 et 9, ensemble, 60 fr.

—— Machines, 7 vol. 150 fr.

—— Le tome 7, séparément, 40 fr.

HOMASSEL, ex-Chef des teintures de la Manufacture des Gobelins. Cours théorique et pratique sur l'art de la Teinture en laine, soie, fil, coton, fabrique d'indienne en grand et petit teint, suivi de l'Art du Teinturier-Dégraisseur et du Blanchisseur, avec les Expériences faites sur les végétaux colorans, 4e édition, 1 vol. in-8. (*sous presse.*)

HUERNE DE POMMEUSE. Des Canaux navigables, considérés d'une manière générale, avec des recherches comparatives sur la navigation intérieure de la France et celle de l'Angleterre, 1 vol. in-4. et Atlas, 25 fr.

INSTRUCTION SUR LA MANIÈRE DE SE SERVIR DE LA RÈGLE A CALCUL, instrument à l'aide duquel on peut obtenir à vue, sans plume, crayon ni papier, sans barème, sans compte de tête, et même sans savoir l'arithmétique, le résultat de toutes espèces de calculs; avec 21 figures représentant l'instrument dans les principales opérations ; 2e édition, corrigée et augmentée, in-12, 1825. 2 fr.

INSTRUCTION DU CONSEIL DE SALUBRITÉ, SUR LA CONSTRUCTION DES LATRINES PUBLIQUES, et sur l'assainissement des Fosses d'aisances ; précédée du Rapport remis à Monsieur le Dauphin, par un membre de la Société, lequel a été chargé, par Monseigneur, d'en donner connaissance au Conseil général. *Imprimé par ordre du Conseil général de la Société royale des Prisons*, in-4, 1825, avec de très grandes planches. 5 fr.

JANVIER. Manuel chronométrique, ou Précis de ce qui concerne le temps ; ses divisions, ses mesures, leurs usages, etc. 1822, in-12, avec pl. 4 fr.

JOURNAL DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, par MM. Lagrange, Laplace, Monge, Prony, Fourcroy, Berthollet, Vauquelin, Lacroix, Hachette, Poisson, Sganzin, Guyton-Morveau, Barruel, Legendre, Haüy, Malus, Cauchy, Coriolis, Liouville, Duhamel, etc.

Digitized by Google

La Collection jusqu'à la fin de 1833 contient 22 Cahiers in-4., en 2 vol., avec des planches, 114 fr. 50 c.
Chaque cahier séparé se vend 5 fr.
Excepté les 17e et 19e, qui coûtent chacun 7 fr.
Le 18e 6 fr. 50 c.
Le 9e 15 fr.
Le 20e, 1831, (et le 22e, 1833, chacun), 5 fr.
Le 21e cahier, 1832, 6 fr. 50 c.
Le 22e 1833. 4 fr. 50 c.
Le 23e, 1834. 7 fr.
Le 24e, 1835.

JOURNAL DE PHYSIQUE, DE CHIMIE, D'HISTOIRE NATURELLE ET DES ARTS, par Delamétherie, 96 vol. in-4., avec beaucoup de planches. 1500 fr.
Chaque vol. se vend séparément 20 fr., et chaque cahier 4 fr.

JUVIGNY. MOYEN DE SUPPLÉER PAR L'ARITHMETIQUE A L'EMPLOI DE L'ALGEBRE dans les questions d'intérêts composés, d'annuités, d'amortissemens, etc., terminé par une application spéciale du même procédé à l'extinction de la dette publique, in-8, 1825, 2 fr.

LABEY, ex-Professeur à l'École Polytechnique. TRAITÉ DE STATIQUE, vol. in-8. 3 fr. 50 c.

LACAILLE. LEÇONS D'OPTIQUE, augmentées d'un TRAITE DE PERSPECTIVE, n. éd., in-8 1808. 5 fr.

—— LEÇONS ELEMENTAIRE DE MATHEMATIQUES, augmentées par Marie, avec des notes par M. Labey, Professeur de Mathématiques et Examinateur des candidats pour l'École polytechnique, ouvrage adopté par l'Université, pour l'enseignement dans les Lycées, etc., in-8, fig., 1811. 7 fr 50 c.

LACOUDRAYE. THÉORIE DES VENTS ET DES ONDES, in-8. 4 fr.

LACROIX, Membre de l'Institut et de la Légion-d'Honneur, Doyen des Sciences à l'Université, Professeur au Collége de France, etc. COURS DE MATHÉMATIQUES à l'usage de l'École centrale des Quatre-Nations, ouvrage adopté par le Gouvernement pour les Colléges, Ecoles secondaires, etc., 10 vol. in-8. 49 fr.

Chaque volume du cours de M. Lacroix *se vend séparément, savoir :*

—— Traité élémentaire d'Arithm., 19e édit., 1836. 4 fr.
—— Élémens d'Algèbre, 15e édition, 1830. 4 fr.
—— Élémens de Géométrie, 14e édit., 1830. 4 fr.
—— Traité élémentaire de Trigonométrie rectiligne et sphérique, et d'Application de l'Algèbre à la Géométrie, septième édition, 1827. 4 fr.
—— Complément des Élémens d'Algèbre, sixième édition augmentée; 1835. 4 fr.
—— Complément des Élémens de Géométrie, ou Élémens de Géométrie descriptive, 6e édit. 1829. 3 fr.

Digitized by Google

—— Traité élémentaire de Calcul différentiel et de Calcul intégral, quatrième édition, 1828. 8 fr.
—— Essais sur l'Enseignement en général, et sur celui des Mathématiques en particulier, ou Manière d'étudier et d'enseigner les Mathématiques, 3e édition, revue et augmentée. 1828. 5 fr.
—— Traité élémentaire du Calcul des Probabilités, in-8, 3e éd., revue et corrigée, avec planche. 1833. 5 fr.
—— Introduction à la Géographie mathématique et critique et à la Géographie physique, in-8, avec cartes. 10 fr.
—— Traité complet de Calcul différentiel et intégral, 3 vol. in-4. 66 fr.

LAGRANGE, Membre de l'Institut. Leçons sur le calcul des Fonctions, nouvelle édit. in-8. 7 fr. 50 c.
—— Mécanique analytique, nouvelle édition, revue et augmentée par l'auteur, 2 vol. in-4., 1811 et 1815. Prix : 36 fr.
—— Le tome 2e séparément. 18 fr.
—— Théorie des fonctions analytiques, in-4. 15 fr.
—— DE LA RESOLUTION DES ÉQUATIONS NUMÉRIQUES de tous les degrés, avec des Notes sur plusieurs points de la Théorie des Équations algébriques, 3e édit. in-4. 15 fr.

LAGRIVE. Manuel de Trigonométrie pratique, revu par les Professeurs du Cadastre, MM. Reynaud, Haros, Plauzol et Bozon, et augmenté des Tables des Logarithmes à l'usage des Ingénieurs du Cadastre, 1 vol. in-9. 7 fr.

LALANDE, Membre de l'Institut, Directeur de l'Observatoire. TABLES DES LOGARITHMES pour les nombres et les sinus, etc., revues par Reynaud, Examin. des Candidats de l'Ecole polyt., édit. *stéréotype*, 1 vol. in-18. 2 fr.
—— TABLES DE LOGARITHMES A SEPT DÉCIMALES. *Voyez* Reynaud, page 32. 3fr. 50 c.

LALANDE. HISTOIRE CÉLESTE FRANÇAISE, in-4. 15 fr.
—— BIBLIOGRAPHIE ASTRONOMIQ., in-4. 30 fr.

LAME, Examen des différentes méthodes employées pour résoudre les problèmes de géométrie, 1 vol in-8, avec planches, 1818. 2 fr. 50 c.
Voy. le Supplément.

LAPEYROUSE (de). Traité sur les Mines de fer et les forges du comté de Foix, in-8., avec 6 grandes planches. 6 fr.

LAPLACE (M. le Marquis de). Ses OEuvres, contenant l'Exposition du système du Monde, le Traité de Mécanique céleste, et la théorie analytique des Probabilités. 7 vol. in-4°. Prix, 190 fr.

Chaque ouvrage se vend séparément, savoir :

Digitized by Google

LAPLACE. Exposition du Système du Monde; sixième édit., précédée de son éloge par M. Fourier, 1835, in-4 avec portrait, 18 fr.

—— Le Même, 2 vol. in-8, 1835. 15 fr.

—— Essai philosophique sur les probabilités, in-8, cinquième édition, 1825. 4 fr.

—— Traité de Mécanique céleste, 5 vol. in-4. 165 fr.

Cet ouvrage a été détruit dans l'incendie de la rue du Pot-de-Fer.

Le 5e vol. se vend, avec le Supplément imprimé en 1827, 20 fr.

—— Le Supplément au 5e vol. 3 fr.

—— La Théorie analytique des Probabilités, in-4. 30 f.

—— Le quatrième Supplément à la Théorie des Probabilités, in-4, 1825, se vend séparément, 2 fr. 50 c.

LAROUVRAYE (de). L'Art des combats sur mer, in-4., avec pl., 6 fr.

LASSALLE. TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'HYDROGRAPHIE appliquée à toutes les parties du pilotage, etc., 1 vol. in-8., avec pl., 1817. 6 fr.

LANCELIN. Introduction à l'Analyse des Sciences ou de la génération des fondemens et des instrumens de nos connaissances, 3 vol. in-8. 15 fr

LANZ et BETANCOURT. Essai sur la composition des machines, deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, vol. in-4., avec 13 grandes planches, 1819. 15 fr.

LE BLANC, *dessinateur et graveur du Conservatoire royal des Arts et Métiers*. RECUEIL DE MACHINES, instrumens et appareils *qui servent à l'économie rurale*, etc. Il paraît 24 livraisons grand in-folio. Prix de chaque livraison. 6 fr.

—— NOUVEAU SYSTÈME COMPLET DE FILATURE DE COTON, usité en Angleterre, et importé en France par la Compagnie établie à Ourscamp, près Compiègne, publié par ordre de S. Exc. le ministre de l'intérieur; par M. Le Blanc, dessinateur et graveur du Conservatoire des Arts et Métiers; précédé d'un Texte descriptif, par Molard jeune, sous-directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, etc.; 1 vol. in-4 et atlas de 30 pl. sur pap. demi-grand-aigle, br. 50 fr.

Voyez le Supplément.

LEFEBURE DE FOURCY (L.), *examinateur des aspirans à l'Ecole Polytechnique, docteur ès-sciences, etc.* LEÇONS DE GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE, données au Collége royal de Saint-Louis, 3e édit., 1 vol. in-8. 7 fr. 50 c.

Voyez le Supplément.

LEFRANÇOIS. ESSAI DE GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE, deuxième édition, revue et augmentée, 1 vol. in-8., 1804. 2 fr. 50 c.

LENORMAND. MANUEL PRATIQUE DE L'ART DU

Digitized by Google

DÉGRAISSEUR, ou Instruction sur les moyens faciles d'enlever soi-même toutes sortes de taches; *troisième édition*, revue, corrigée et considérablement augmentée, et suivie d'un APPENDICE renfermant : 1°. Une Instruction sur la préparation du lac-lacke et du lac-dye; 2°. Des Observations sur le Bablah ou tannin oriental, etc.; in-12. 1826. 3 fr.

LENORMAND: Manuel de l'art du fabricant de verdet, in-8. 3 fr.

L'ART DU DISTILLATEUR des eaux-de-vie et des esprits, 2 vol. in-8., fig., 1817. 18 fr.

LEFEVRE, Géomètre en chef du Cadastre. NOUVEAU TRAITÉ DE L'ARPENTAGE, à l'usage des personnes qui se destinent à l'état d'arpenteur, au levé des plans et aux opérations du nivellement, ouvrage contenant tout ce qui est relatif à l'arpentage, à l'aménagement des bois et à la division des propriétés; ce qu'il faut connaître pour les grandes opérations géodésiques et le nivellement; 4e éd., 2 vol. in-8., avec 30 pl. 1826. PRIX : 16 fr. 50 c.

—— Manuel du Trigonomètre, servant de guide aux jeunes ingénieurs qui se destinent aux opérations géodésiques, suivi de diverses solutions de géométrie pratique, de quelques notes et de plusieurs tableaux, 1 vol. in-8, avec planches, 1819. 5 fr.

Voyez *le Supplément*.

LEGENDRE, Membre de l'Institut et de la Légion-d'Honneur, Conseiller titulaire de l'Université. ESSAI SUR LA THÉORIE DES NOMBRES, 2e édition, revue et considérablement augmentée, in-4., 1808, avec deux Supplémens imprimés en 1816 et 1825. 24 fr.

Le Supplément impr. en 1816 se vend séparém. 3 fr.

Celui impr. en 1825. 3 fr.

Nouvelle Méthode pour la détermination des Orbites des Comètes, avec deux Supplémens contenant divers perfectionnemens de ces méthodes et leur application aux deux Comètes de 1805, 1806, in-4. 10 fr.

Le deuxième Supplément, 1820, figures, se vend séparément. 4 fr.

LEGENDRE. Exercices de calcul intégral sur divers ordres de transcendantes et sur les quadratures, 3 vol. in-4, avec les Supplémens, 1811 à 1819. 72 fr.

LEGENDRE et DELAMBRE. Méthode analytique pour la détermination d'un arc du méridien, in-4. 9 fr.

LEPAUTE, Horloger du Roi. TRAITÉ D'HORLOGERIE, contenant tout ce qui est nécessaire pour bien connaître et pour régler les pendules et les montres, la description des pièces d'horlogerie les plus utiles, etc. vol. in-4, avec 17 pl., 24 fr.

LHUILLIER, membre de la Société d'Encouragement

Digitized by Google

de Rouen. QUELQUES IDÉES NOUVELLES SUR L'ART D'EMPLOYER L'EAU comme moteur des roues hydrauliques, in-8. 1823, fig. 2 fr. 50 c.

LIBES, Professeur de Physique au Lycée Charlemagne à Paris, etc. HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DES PROGRÈS DE LA PHYSIQUE, 4 vol. in-8., 1811 et 1814. 20 fr.
Le quatrième volume se vend séparément. 5 fr.

—— Traité complet et élémentaire de Physique, présenté dans un ordre nouveau, d'après les découvertes modernes, deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augm., 3 vol. in-8., avec fig. 1813. 18 fr.

MAGRE, enseigne de vaisseau. LE PILOTE AMERICAIN, contenant la description des côtes orientales de l'Amérique du Nord, depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'au Mississipi, suivi d'une Notice sur le Gulf-Stream, traduit de l'anglais, et publié par les ordres du ministre de la marine, in-8., 1826. 5 fr.

MARCEL-DE-SERRES. Essai sur les Arts et les Manufactures de l'empire d'Autriche, 1814. 3 vol. in-8. avec 34 planches. 21 fr.

MARIE (F.C.), professeur de Mathém. et de Topographie. PRINCIPES DU DESSIN ET DU LAVIS DE LA CARTE TOPOGRAPHIQUE, présentés d'une manière élémentaire et méthodique, avec tous les développemens nécessaires aux personnes qui n'ont pas l'habitude du dessin. Accompagné de 9 modèles, dont 8 sont coloriés avec soin; in-4. oblong, 1825. 15 fr.

—— *Voyez le supplément.*

MAUDUIT, Professeur de Mathématiques au Collége de France à Paris. LEÇONS ÉLÉMENTAIRES D'ARITHMÉTIQUE, ou Principes d'Analyse numérique, in-8, nouvelle édition, 1804. 5 fr.

—— Leçons de Géométrie théorique et pratique, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, 2 vol. in-8., 1817, avec 17 planches. 10 fr.

—— INTRODUCTION AUX SECTIONS CONIQUES, pour servir de suite aux Elémens de Géométrie de M. Rivard, in-8. 3 fr.

MAZEAS. Abregé des Elémens d'Arithmétique d'Algèbre et de Géométrie, etc., in-12, 3 fr.

MAZURE-DUHAMEL. Mémoire sur l'Astronomie nautique, 1 vol. in-4. avec tableaux. 1822. 7 fr. 50 c.

MALUS, Lieutenant-Colonel au Corps du Génie, Membre de l'Institut. THÉORIE DE LA DOUBLE RÉFRACTION DE LA LUMIÈRE dans les substances cristallisées, in-4., avec pl. 15 fr.

MASCHERONI. PROBLÈMES DE GÉOMÉTRIE, résolus de différentes manières, trad. de l'ital., v. in-8, 1803. 3 fr.

MASCHERONI. GÉOMÉTRIE DU COMPAS, in-8, 2e édit., aug. d'une Notice biographique sur l'auteur, 1828. 6 fr.

MÉMOIRES DE L'INSTITUT, Sciences physiques et mathématiques, Tome 1, 18 fr. — Tome 2, 24 fr. —

Digitized by Google

Tome 3, 18 fr. — Tome 4, 18 fr. — Tome 5, 20 fr. — Tome 6, 20 fr. — Tome 7, 24 fr. — Tome 8, 20 fr. — Tome 9, 20 fr. — Tome 10, 20 fr. — Tome 11, 22 fr. — Tome 12, 25 fr. — Tome 13, 22 fr. — Tome 14, 18 fr. — Savans étrangers, T. 1 (*rare*), 30 fr. — Tome 2, 20 fr. — Base du système métrique, 3 vol. in-4, 100 fr. — T. 4, 24 fr. — MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, T. 1, 1816, 18 fr. — Tome 2, 1817, 20 fr. — Tome 3, 1818, 25 fr. — Tome 4, 1819 et 1820, 30 fr. — Tome 5, 1821 et 1822, 20 fr. — T. 6, 1823, 20 fr., et T. 7, 1824, 20 fr. — T. 8, 1825, 20 fr. — T. 9, 1826, 20 fr. — T. 10, 1827, 20 fr. — T. 11, 1828, 25 fr. — T. 12, 25 fr. — Savans étrangers Académie des Sciences, T. 1, 20 fr. — T. 2, 20 fr. — T. 3, 20 fr. — T. 4, 25 fr. T. 6, 25 fr.

—— Sciences morales et politiques, 5 v. in-4, chac. 18 fr. — Littérature, Beaux-Arts, 5 vol. chacun 20 fr. — Littérature ancienne, ou Académie des Inscriptions, 8 vol. in-4, 182 fr. Prix décennaux, 1 vol. 12 fr.

MOLLET, ex-doyen de la Faculté des Sciences de Lyon, etc. GNOMONIQUE GRAPHIQUE, ou Méthode simple et facile pour tracer les cadrans solaires sur toutes sortes de plans, et sur les surfaces de la sphère et du cylindre droit, sans aucun calcul, et en ne faisant usage que de la règle et du compas, *troisième édition;* suivie de la Gnomonique analytique, etc., 1 vol. in-8., avec pl. 1827. 3 fr.

—— *Et les autres Ouvrages du même Auteur.*

MONGE. *Voyez le supplément.*

MONTEIRO-DA-ROCHA. MÉMOIRES SUR L'ASTRONOMIE PRATIQUE, traduits du portugais par M. de Mello, in-4., 1808. 7 fr. 50 c.

MONTUCLA. Histoire des Mathématiques, dans laquelle on rend compte de leurs progrès depuis leur origine jusqu'à nos jours, où l'on expose le tableau et le développement des principales découvertes dans toutes les parties des Mathématiques, les contestations qui se sont élevées entre les Mathématiciens, et les principaux traits de la vie des plus célèbres. *Nouvelle édition*, considérablement augmentée, et prolongée jusque vers l'époque actuelle, achevée et publiée par Jérôme de Lalande, 4 vol. in-4., avec figures. 80 fr.

Cet ouvrage est ce qui existe de plus complet jusqu'à présent sur cette partie. *Voyez le Supplément.*

MONTGÉRY, Capitaine de frégate, etc. TRAITE DES FUSÉES DE GUERRE, nommées autrefois Rochettes, et maintenant Fusées à la Congrève; précédé d'une Notice sur Fulton, 8°, fig. 6 fr.

MOREL (Alexandre), Professeur de Mathématiques. PRINCIPE ACOUSTIQUE, nouveau et universel de la Théorie musicale, ou la Musique expliquée, 1 vol. in-8., 1816. 7 fr.

Digitized by Google

NICHOLSON, Ingénieur civil. DESCRIPTION DES MACHINES A VAPEUR et détail des principaux changemens qu'elles ont éprouvés depuis l'époque de leur invention, et des améliorations qui les ont fait parvenir à leur état actuel de perfection, tradnit de l'anglais par T. DUVERNE; in-8 avec planches, 1826. 5 fr.

NOUVELLES EXPÉRIENCES D'ARTILLERIE faites pendant les années 1787, 1788, 1789 et 1791, où l'on détermine la force de la poudre, la vitesse initiale des boulets de canon, les portées des pièces à différentes élévations, la résistance que l'air oppose au mouvement des projectiles, les effets des différentes longueurs des pièces, des différentes charges de poudre, etc., etc., traduites de l'anglais de Hutton, par O. Terquem, professeur de mathématiques aux Écoles royales, bibliothécaire du Dépôt central d'artillerie, etc., seconde partie, in-4, 1826, avec pl. 10 fr.

PAIXHANS (H. J.), Lieutenant-Colonel d'artillerie. EXPÉRIENCES FAITES PAR LA MARINE FRANÇAISE, sur une arme nouvelle, changemens qui paraissent devoir en résulter dans le système naval, et examen de quelques questions relatives à la Marine, à l'Artillerie, à l'attaque et à la défense des Côtes et des Places; in-8, 1825. 3 fr.

NOUVELLE FORCE MARITIME et application de cette force a quelques parties du service de l'armée de terre, in-4., avec 7 pl. 1822. 18 fr.

Voyez *le Supplément*.

PARISOT. Traité du Calcul conjectural, ou l'Art de raisonner sur les choses futures, in-4., 1810. 15 fr.

PECLET. COURS DE PHYSIQUE, 2 forts vol. in-8, avec 37 planches, 12 fr.

—— *Voyez le supplément*.

PERSON. Recueil de Mécanique et Description de Machines relatives à l'Agriculture et aux Arts, in-4, avec dix-huit planches. 10 fr.

PERTUSIER, officier d'artill. à cheval de la garde royale. LA FORTIFICATION ordonnée d'après les Principes de la stratégie et de la balistique modernes, 1820, 1 vol. in-8., et un atlas composé de 11 planches sur feuille entière nom de jésus. 25 fr.

POISSON, Membre de l'Institut, Professeur à l'Ecole polytech. et à la Faculté des Sciences de Paris Membre du Bureau des Longitudes. TRAITÉ DE MÉCANIQUE, 2 forts vol. in-8., 2e éd. considérablement augmentée, 1833. 18 fr.

Cette édition est entièrement différente de la première, et pour la rédaction, et pour l'ordre que l'auteur a suivi dans l'exposition des matières; cet ordre est celui que l'on a adopté, dans ces derniers temps, à l'Ecole Polytechnique, et qui paraît le mieux convenir à l'enseignement. Quoique cet ouvrage soit un traité de Mé-

Digitized by Google

canique rationnelle, l'auteur n'a cependant pas négligé d'indiquer les principales applications de cette science à la Mécanique pratique. Les autres exemples nécessaires pour éclaircir les questions générales ont été multipliés et choisis, surtout, dans l'Astronomie et dans la Physique, et quelques-uns dans l'Artillerie. De cette manière, l'ouvrage pourra servir à faciliter la lecture de la *Mécanique céleste*; on y trouvera aussi tous les principes de la *Physique-Mathématique* dont l'auteur s'est occupé dans différens mémoires, et dans l'ouvrage publié récemment sous le titre de *Nouvelle théorie de l'Action capillaire*. Le traité de Mécanique que nous annonçons sera une introduction à d'autres ouvrages où l'auteur se propose de réunir et de développer les théories physiques auxquelles on a appliqué jusqu'à présent, avec quelques succès, l'analyse mathématique.

POISSON. TRAITE DE PHYSIQUE MATHÉMATIQUE.

—— Théorie mathématique de la chaleur, in-4., 1835. 25 fr.

—— Nouvelle théorie de l'action capillaire, in-4., 1831. 20 fr.

POINSOT, Membre de l'Institut, Examinateur des Candidats à l'École Polytechnique. ÉLÉMENS DE STATIQUE, 6e édition, revue et considérablement augmentée, 1834. 6 fr.

—— RECHERCHES SUR L'ANALYSE DES SECTIONS ANGULAIRES, par *le Même*. in-4, 1825, 5 fr.

—— MEMOIRE SUR LA ROTATION DES CORPS, in-8., 1834. 1 fr. 50 c.

PONCELET, ancien Élève de l'École polytechnique, Capitaine au Corps royal du Génie. TRAITÉ DES PROPRIÉTÉS PROJECTIVES DES FIGURES, ouvrage utile à ceux qui s'occupent des applications de la Géométrie descriptive, et d'opérations géométriques sur le terrain. in-4, 1822, 16 fr.

—— MÉMOIRE SUR LES ROUES HYDRAULIQUES VERTICALES à aubes courbes, mues par-dessous, suivi d'expériences sur les effets mécaniques de ces roues, in-4°, deuxième édition, 1826, fig. 7 fr. 50 c.

Voyez le *Supplément*.

PONTECOULANT (DE). *Voyez le supplément*.

POULLET-DELISLE, Professeur de Mathématiques au Lycée d'Orléans. APPLICATION DE L'ALGÈBRE A LA GÉOMÉTRIE, in-8., 1806. 4 fr. 50 c.

—— Recherches arithmétiques, trad. du latin de Gauss, in-4. 18 fr.

PRONY. Leçons de Mécanique analytique, données à l'École polytechnique, 2 vol. in-4. 30 fr.

Digitized by Google

PUISSANT, Membre de l'Institut, lieut.-colonel au corps royal des Ingénieurs-Géographes. TRAITÉ DE GÉODÉSIE, ou Exposition des Méthodes astronomiques et trigonométriques, appliquées soit à la mesure de la terre, soit à la confection du canevas des cartes et des plans, nouv. édit., considérabl. aug., 3 vol. in-4., avec 13 pl., 1819, et Supplément, 1827, 37 fr. 50 c.

—— Le Supplément se vend séparément 7 fr. 50 c.

—— Traité de Topographie, d'Arpentage et de Nivellement, seconde édition considérablement augmentée, 1 vol. in-4., 1820, avec planches. 20 fr.

—— RECUEIL DE DIVERSES PROPOSITIONS DE GÉOMÉTRIE, résolues ou démontrées par l'Analyse, *troisième édition*, augmentée d'un précis sur le LEVÉ DES PLANS, in-8, avec planches, 1824, 7 fr.

—— Méthode générale pour obtenir le résultat moyen dans une série d'observations astronomiques faites avec le cercle répétiteur de Borda, in-4., 1823, 6 fr.

—— TRAITÉ DE LA SPHÈRE ET DU CALENDRIER de Rivard, 7e édition, augmentée des Notes de M. Puissant, in-8., 1816, avec 3 pl. 4 fr.

RAVINET, sous-chef à la direction générale des Ponts et Chaussées, DICTIONNAIRE HYDROGRAPHIQUE DE LA FRANCE, contenant la description des rivières et canaux flottables et navigables dépendans du domaine public, avec un tableau synoptique indiquant le système général de la navigation intérieure. Ouvrage couronné par l'Académie royale des Sciences. Suivi de la Collection complète des tarifs des droits de navigation; 2 vol. in-8, avec une très grande carte de la navigation intérieure, publiée par la direction des Ponts et Chaussées. 2 vol. in-8., avec une gravure. 15 fr.

Le tome deuxième, contenant les lois, règlemens, etc., relatifs à la Navigation, se vend séparément. 9 fr.

Ouvrages de M. *le Baron* REYNAUD, *Examinateur des Candidats de l'École polytechnique et de l'École spéciale militaire.*

REYNAUD, ARITHMÉTIQUE, à l'usage des élèves qui se destinent à l'École polytechnique et à l'École militaire, 19e édition, 1836, suivie d'une table des Logarithmes des nombres entiers, depuis un jusqu'à dix mille, 1 vol. in-8, 1834. 4 f. 50 c.

—— Traité d'Algèbre à l'usage des Élèves qui se destinent à l'École royale polytechnique et à l'École spéciale militaire, 1 vol. in-8., 8e édit. 1830. 7 fr. 50 c.

—— Trigonométrie rectiligne et sphérique, troisième édition, suivie des Tables des Logarithmes des nombres, etc., de LALANDE, in-18, avec fig., 1818. 3 fr.

Les Tables des Logarithmes de Lalande seules, sans la Trigonométrie, se vendent séparément, 1828. 2 frs

—— Tables de Logarithmes étendues à 7 DÉCIMALES.

Digitized by Google

par F.-C.-M. Marie, précédées d'une Instruction dans laquelle on fait connaître les limites des erreurs qui peuvent résulter de l'emploi des Logarithmes des nombres et des lignes trigonométriques; par le baron Reynaud, 1 volume in-12, 1829. Stéréotype. 3 fr. 50 c.

—— Traité d'Application de l'Algèbre a la Géométrie et de Trigonométrie à l'usage des élèves qui se destinent à l'École polytechnique, etc., 1 vol. in-8, avec dix planches, 2e édit., *sous presse*.

—— ALGÈBRE, ancienne édition, 2e section, 1 vol. in-18., 1819. 5 fr.

—— TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE MATHÉMATIQUES ET DE PHYSIQUE, suivi de quelques notions DE CHIMIE et d'Astronomie à l'usage des Élèves qui se préparent aux examens pour le Baccalauréat ès-lettres, 2e édit., considérablement aug. 2 vol, in-8, avec 21 pl. 1832, 12 fr. 50 c.

——ARITHMÉTIQUE à l'usage des Ingénieurs du Cadastre, in-8. 6 fr.

REYNAUD et POMIÈS. MANUEL de l'Ingénieur du cadastre, , in-4o. 12 fr.

—— TRAITÉ DE TRIGONOMETRIE de Lagrive, avec les Notes de Reynaud, in-8. 7 fr.

—— et DUHAMEL. Problèmes et Développemens sur diverses parties des Mathématiques, in-8., avec 11 planches. 6 fr.

Notes de M. le Baron Reynaud sur Bezout.

—— *Sur l'Arithmétique* 15e édit., in-8., 1832. 2 fr. 50 c.

—— *Sur la Géométrie ou Théorèmes et Problèmes*, in-8, 8e édition, 1833. 5 fr.

—— *Sur l'Algèbre*, in-8., 1834. 4 fr. 50 c.

Voyez le Supplément.

RECUEIL COMPLET DES TABLES UTILES A LA NAVIGATION (*Voyez* VIOLAINE). 9 fr.

RIVARD. Traité de la Sphère et du Cadrier, 7e édition (faite sur la 6e donnée par M. Lalande), revue et augmentée de notes et addit., par M. Puissant, Officier supérieur, 1 vol. in-8., avec 3 pl. bien gravées, 1816. 4 fr.

RUGGIERI. ÉLEMENS DE PYROTECHNIE, divisés en 5 parties, la 1re contenant le traité des matières; la 2e, les feux de terre, d'air et d'eau; la 3e, les feux d'aérostation, les feux de théâtre, et les feux de guerre; suivis d'un vocabulaire et de la description de quelques feux d'artifice, etc.; *troisième édition*, revue, corrigée et augmentée de trois articles, et d'une planche relative à de nouvelles découvertes et inventions faites par l'auteur, telles que les beaux feux verts, baguettes détonantes pour éviter la chute dangereuse des fusées volantes, etc. 1 vol. in-8., avec 28 planch. 1821. 9 fr.

Digitized by Google

—— Pyrotechnie militaire, 1 vol. in-8. 6 fr.

SAURI. INSTITUTIONS MATHEMATIQUES, sixième édition, 1835. 6 fr.

SEGUIN aîné, Entrepreneur de Bâtimens. MANUEL D'ARCHITECTURE, ou Principes des Opérations primitives de cet Art, où l'on expose des Méthodes abrégées tant pour l'évaluation des surfaces et solides circulaires que pour le développement des courbes, et pour l'extraction des racines carrées et cubiques, par de nouvelles règles fort simples. Cet ouvrage est terminé par une table des carrés et des cubes, dont les racines commencent par l'unité et vont jusqu'à dix mille; in-8, avec 10 planches. 6 fr.

—— TABLE DES NOMBRES CARRÉS ET CUBIQUES, et des Racines de ces nombres, depuis un jusqu'à dix mille, in-8. 3 fr.

SEGUIN. *Voyez* le Supplément.

SGANZIN, *Ingénieur*, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, etc. Programmes ou Résumés des Leçons d'un Cours de Construction, quatrième édition, revue, corrigée, 1 vol. in-4., avec planches, *sous presse*.

SIMMENCOURT (de). Tableaux des Monnaies de change et des monnaies réelles, des poids et mesures, des cours des changes et des usages commerciaux des principales villes du Monde, ou Répertoire du banquier in-4. 1817. 3 fr.

SINGER. *Voyez* THILLAYE.

SOULAS. La Levée des Plans et l'Arpentage rendus faciles, précédés de notions élémentaires de Trigonométrie rectiligne à l'usage des employés au Cadastre de la France, deuxième édition, revue et corrigée, 1 vol. in-18, 1820, avec 8 planches. 3 fr.

STAINVILLE (de) Répétiteur à l'École polytechnique. Mélanges d'Analyse algébrique et de Géométrie, 1 vol. in-8 de 600 pages, 1825, avec 3 planches. 7 fr. 50 c.

SUZANNE, Docteur ès-Sciences, Professeur de Mathématiques au Lycée Charlemagne, à Paris, etc. DE LA MANIERE D'ETUDIER LES MATHEMATIQUES; Ouvrage destiné à servir de Guide aux jeunes gens, à ceux surtout qui veulent approfondir cette science, ou qui aspirent à être admis à l'Ecole Normale, ou à l'École polytechnique, 3 vol. in-8., avec fig. *Chaque partie se vend séparément, savoir :*

—— 1re *Partie*. PRECEPTES GENERAUX ET ARITHMETIQUE, seconde édition, considérablement augmentée, in-8. 6 fr.

—— 2e *Partie*. ALGEBRE, in-8., *épuisée*.

—— 3e *Partie*. GEOMETRIE, in-8. 6 fr. 50 c.

THILLAYE, Professeur au Collége royal de Louis-le-Grand. ELEMENS D'ELECTRICITE ET DE GALVANISME, traduits de l'anglais de George SINGER, avec des notes, 1 vol. in-8., avec pl., 1816. 8 fr.

Digitized by Google

THIOUT aîné. TRAITÉ D'HORLOGERIE THÉORIQUE ET PRATIQUE, approuvé par l'Académie royale des Sciences, 2 vol. in-4., avec 91 planches, 36 fr.

TREDGOLD (Thomas), Ingénieur, Membre de l'Institut des Ingénieurs civils, etc., etc. PRINCIPES DE L'ART DE CHAUFFER ET D'AÉRER LES ÉDIFICES PUBLICS, LES MAISONS D'HABITATION, les Manufactures, les Hôpitaux, les Serres, etc., et de construire les Foyers, les Chaudières, les Appareils pour la vapeur, les Grilles, les Étuves, démontrés par le Calcul et appliqués à la Pratique; avec des remarques sur la nature de la Chaleur et de la Lumière, et plusieurs Tables utiles dans la Pratique; traduits de l'anglais, sur la deuxième édition, par T. DUVERNE; 1 vol. in-8, avec planches. 7 fr.

—— ESSAI PRATIQUE SUR LA FORCE DU FER COULÉ ET D'AUTRES MÉTAUX, destiné à l'usage des Ingénieurs, des Maîtres de forges, des Architectes, des Fondeurs, et de tous ceux qui s'occupent de la construction des Machines, des Bâtimens, etc., contenant des Règles pratiques, des Tables et des Exemples, le tout fondé sur une suite d'Expériences nouvelles; et une Table étendue des propriétés de divers matériaux; traduit de l'anglais sur la 2e édition, par T. DUVERNE; 1 vol. in-8, avec pl., 1825. 6 fr.

—— TRAITÉ PRATIQUE SUR LES CHEMINS EN FER et les voitures destinées à les parcourir, principes d'après lesquels on peut évaluer leur force, leurs proportions et les dépenses annuelles qu'ils nécessitent, ainsi que leur produit; conditions à remplir pour les rendre à la fois utiles, économiques et durables. Théorie des chariots à vapeur, des machines stationnaires et de celles où l'on emploie le gaz; leur effet utile et les frais qu'elles occasionent, contenant beaucoup de tables. Traduit de l'anglais de Tredgold, par T. Duverne, in-8, 1826, figures. 5 fr.

—— TRAITÉ DES MACHINES A VAPEUR, et de leur application à la Navigation, aux Mines, aux Manufactures, etc., comprenant l'Histoire de l'invention et des perfectionnemens successifs de ces machines, l'exposé de leur théorie et des proportions les plus convenables de leurs diverses parties, accompagné d'un grand nombre de tableaux synoptiques, contenant les résultats les plus utiles pour la pratique; traduit de l'anglais, de TREDGOLD, avec des Notes, par MELLET, ancien élève de l'Ecole polytechnique, 1 fort vol. in-4 et atlas de 24 pl., 1828. 30 fr.

VAN BECK. DE L'INFLUENCE que le fer des vaisseaux exerce sur la boussole, et sur un moyen d'estimer la déviation que l'aiguille éprouve de ce chef. Ouvrage traduit du hollandais, par M. Lipkins, ingénieur, in-8, 1826. 2 fr. 50 c.

Digitized by Google

VASTEL. L'ART DE CONJECTURER, traduit du latin de J. Bernoulli, avec des Observations, Éclaircissemens et Additions, in-4, 1801. 7 fr. 50 c.

VINCENT (*Professeur au collége St.-Louis*). COURS DE GÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE, à l'usage des élèves qui se destinent à l'École polytechnique et à l'École militaire; ouvrage adopté par l'Université pour l'enseignement de la Géométrie; in-8, 3e édition, revue et corrigée, 1824. 7 fr.

VOIRON. Histoire de l'Astronomie depuis 1781 jusqu'à 1811, pour servir de suite à l'Histoire de l'Astronomie de Bailly, in-4., 1811. 12 fr.

WILLAUMEZ, Vice-Amiral. DICTIONNAIRE DES TERMES DE MARINE, 3e édit., revue, et considérablement augmentée, 1 vol. in-8, grand papier avec 8 planches, dessinées et gravées par *Baugean*, 15 fr.

— *Le même* avec 157 pavillons, flammes et guidons coloriés avec soin, 18 fr.

Les 157 pavillons se vendent séparément 3 fr.

VIAL. ANALYSE DE LA LUMIÈRE, déduite des lois de la Mécanique, etc., 1 fort vol. in-8; figures, 1826. 9 fr.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google